

## Plan de Paysage de Serre-Ponçon



### Phase 1 - Diagnostic – Février 2015



483 rte de St-Hilaire 38660 Le Touvet  
cg@sites-paysages.com

Sites & Paysages - Caroline Giorgetti paysagiste mandataire  
Michèle Prax urbaniste diplômée en architecture  
Sylvie Vallet urbaniste  
Evinerude - Cécile Bayle naturaliste



## Plan de Paysage de Serre-Ponçon

---

### Phase 1 : Diagnostic

1. Composantes paysagères	3
2. Unités paysagères	21
3. Intérêt paysager	31
4. Intérêt biologique et écologique	69
5. Processus et dynamiques d'évolution	99
6. Contexte réglementaire	127

Note :

Les cartographies du présent document sont également regroupées dans un recueil cartographique à une échelle adaptée pour une meilleure lisibilité.



## Plan de Paysage de Serre-Ponçon

### 1- Composantes paysagères

<b>Le territoire d'étude</b>	<b>4</b>
<b>1.1. Le socle naturel du paysage</b>	<b>5</b>
L'histoire géologique	5
Des formes du relief contrastées	6
Topographie	7
L'érosion	8
L'hydrographie	8
La végétation	9
<b>1.2. Pour mieux comprendre le territoire : quelques éléments d'histoire</b>	<b>10</b>
Un territoire frontière aux limites sans cesse en mouvement	10
Des itinéraires qui ont bien varié au cours des temps	11
<b>1.3. La construction du paysage</b>	<b>13</b>
Le bâti s'est organisé le long des anciens itinéraires	13
Une économie agro-sylvo-pastorale ancienne qui a façonné les paysages	15
L'aménagement touristique autour du lac	18



# 1 Composantes paysagères

## 1.1. Le socle naturel du paysage

### L'histoire géologique

#### Ere secondaire : sédimentation

La région est couverte d'une mer très peu profonde où se dépose du gypse, puis du calcaire. Des mouvements de convection au sein du manteau entraînent l'éirement O-E de la plaque qui se fracture en sous-ensembles où se déposent du calcaire à faible profondeur et des marnes à moyenne profondeur. A la fin de l'ère des Flyschs à helminthoïdes se déposent à l'est de la zone Briançonnaise. Ils se forment par avalanches sous-marines successives : les matériaux s'étalent sur les fonds marins en couches régulières montrant un granulo-classement des éléments du plus grossier au plus fin.

#### Ere tertiaire : plissement alpin / collision alpine

Le plissement alpin génère une importante activité tectonique. L'océan alpin est enfouis par subduction, les sédiments déposés à l'est sont métamorphisés et charriés sur de grandes distances vers l'ouest (ils viennent progressivement recouvrir les terrains autochtones). Des plis et des chevauchements successifs, dont les axes suivent l'axe alpin, affectent ensemble les terrains autochtones et charriés.

#### Ere quaternaire : acquisition de la morphologie

L'ensemble de la région a été occupé par les glaciers de la Durance, l'Ubaye et leurs affluents. Ils ont alors modelé les vallées selon la dureté des roches (marnes, roches tendres découpées et creusées ; formation de verrous au contact de calcaires, plus résistants). Les versants ont été rabotés et se sont formés des bosses et creux, des plans inclinés, et des replats en surplomb. Les alluvions glaciaires et fluvio-glaciaires se sont accumulées sur les versants : abondant recouvrement morainique.

L'érosion du quaternaire récent a déblayé par endroit l'épais colmatage d'alluvions morainiques pour faire apparaître les couches marneuses (Terres noires).

Carte géologique – Source : BRGM



# 1 Composantes paysagères

## 1.1 Le socle naturel du paysage

Le territoire de Serre-Ponçon est ainsi constitué :

De terrains autochtones (fabriqués et transformés sur place : là où ils se sont déposés) sur les basses pentes des versants, essentiellement constitués de Terres Noires et d'importants recouvrements morainiques.

D'un ensemble de terrains allochtones (qui viennent d'ailleurs) : nappes dites « de l'Embrunais-Ubaye ».

La limite entre les nappes charriées et l'autochtone se situe aux environs de 1500 m, altitude, qui correspond aussi à la limite supérieure des alluvions glaciaires.

### Des formes du relief contrastées

Les massifs doivent leur altitude élevée à l'empilement des unités charriées de part et d'autre du lac :

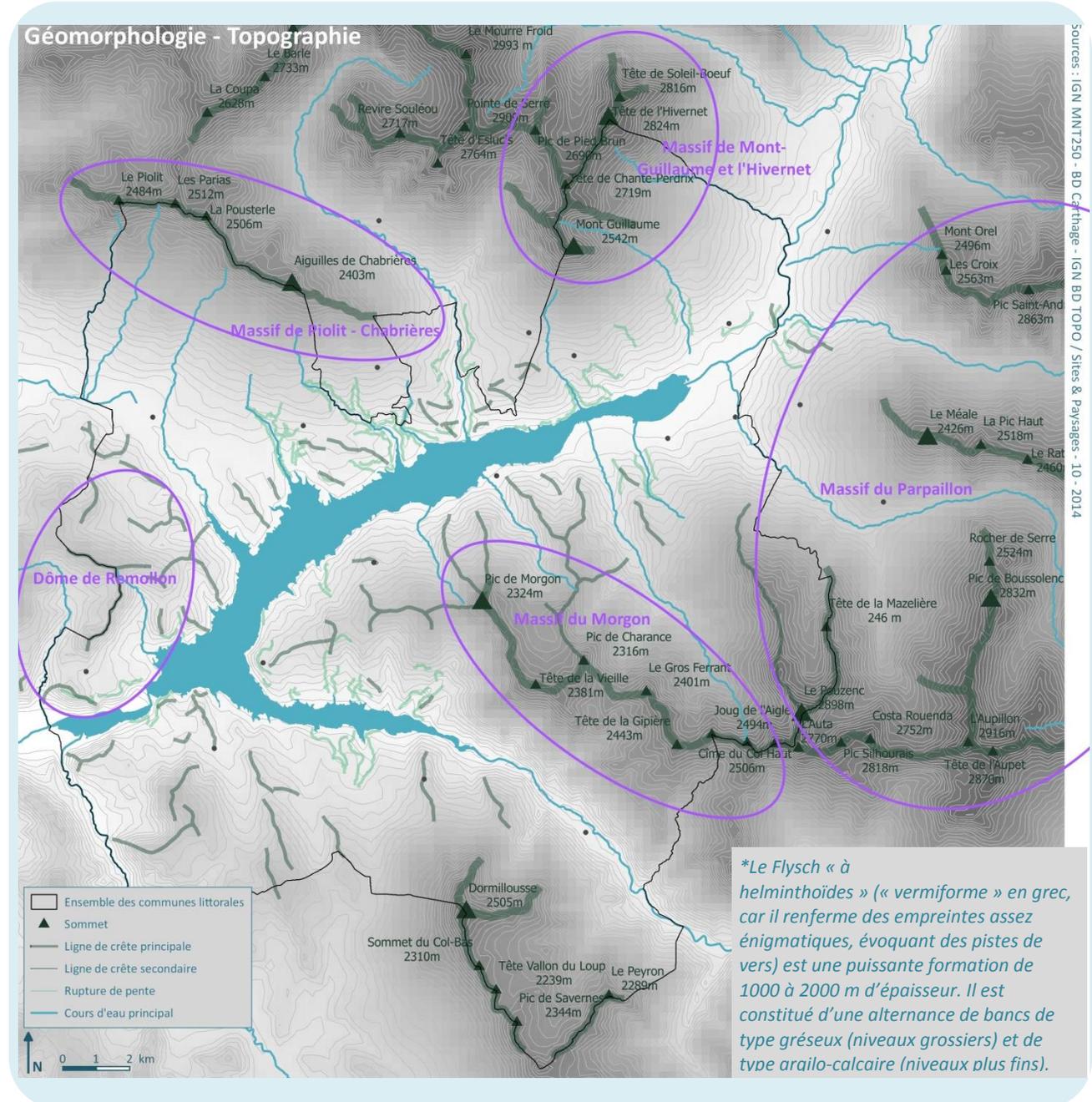
Le **massif de Piolit-Chabrières** : versants escarpés accidentés de falaises et formés de couches calcaires.

Le **massif du Morgon** : énorme bloc de calcaire posé sur les terres noires (les couches du sommet sont plus anciennes que celles du soubassement !). Au nord, il se termine par des falaises qui surplombent le lac. Au nord-est, il domine la vallée de Boscodon par des ravins spectaculaires creusés dans d'énormes accumulations de gypses et de cargneules ocres.

Le **Mont Guillaume et l'Hivernet et le massif du Parpaillon**, (Grand Parpaillon à 2 990 m d'altitude) : parties supérieures, charriées, constituées par le Flysch à helminthoïdes\* de la nappe de Parpaillon, affectée par de multiples plis.

Le **Dôme de Remollon** est constitué de collines établies sur des alternances marno-calcaires, abondamment recouvertes de formations glaciaires, et entaillées par la Durance. Il forme un vaste bombement anticlinal que l'érosion a mis en relief.

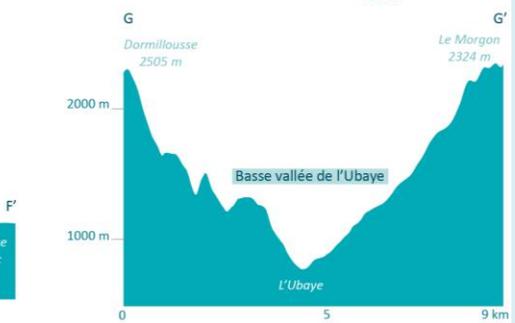
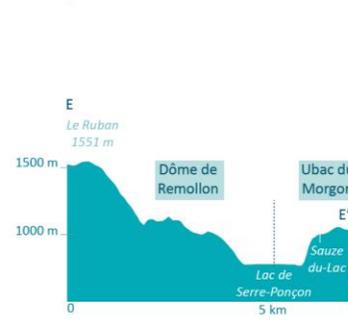
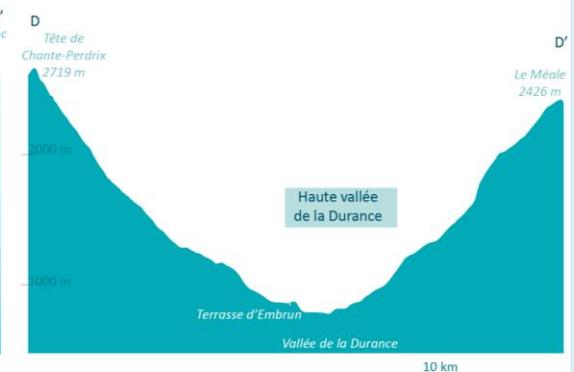
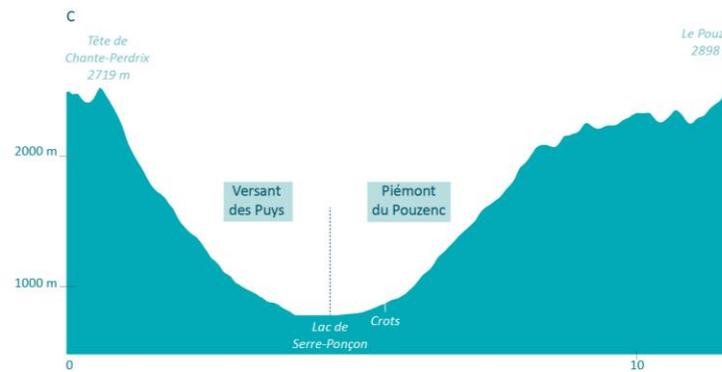
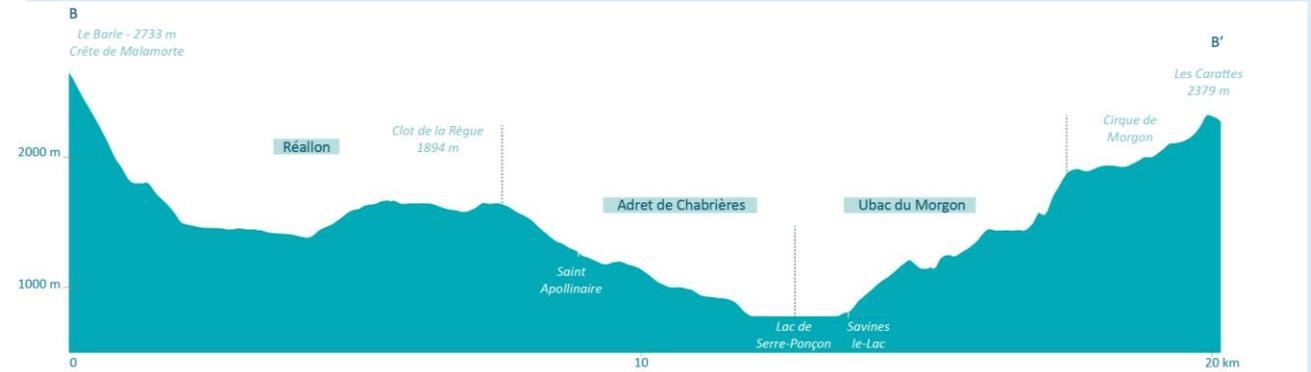
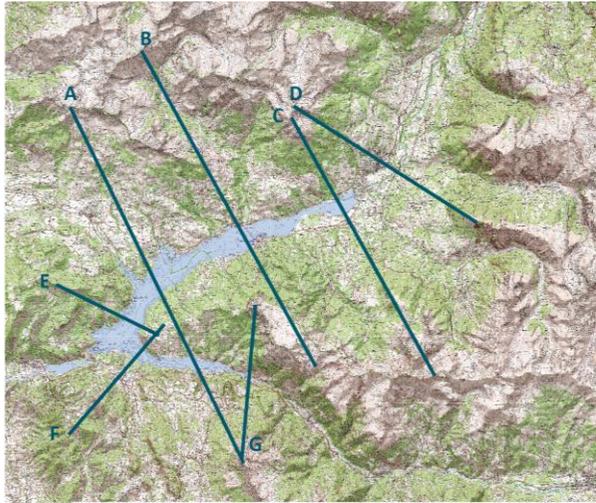
Le **Bassin d'Embrun**, vaste auge glaciaire, et le sillon de Gap-Chorges, large combe monoclinale, sont aménagés dans les Terres noires.



# 1 Composantes paysagères

## 1.1 Le socle naturel du paysage

### Topographie



# 1 Composantes paysagères

## 1.1 Le socle naturel du paysage

### L'érosion

L'érosion est une dynamique paysagère constante, lisible et marquée dans les paysages de Serre-Ponçon :

- L'alternance de gel-dégel en montagne provoque le démantèlement des reliefs et les éboulis.
- L'érosion torrentielle a creusé et modelé encore les paysages. Vive dans les roches tendres (marnes, moraines), elle forme des ravins (robines) particulièrement présents dans les paysages de Serre Ponçon et formant un motif paysager de qualité et vecteur d'identité.

### L'hydrographie

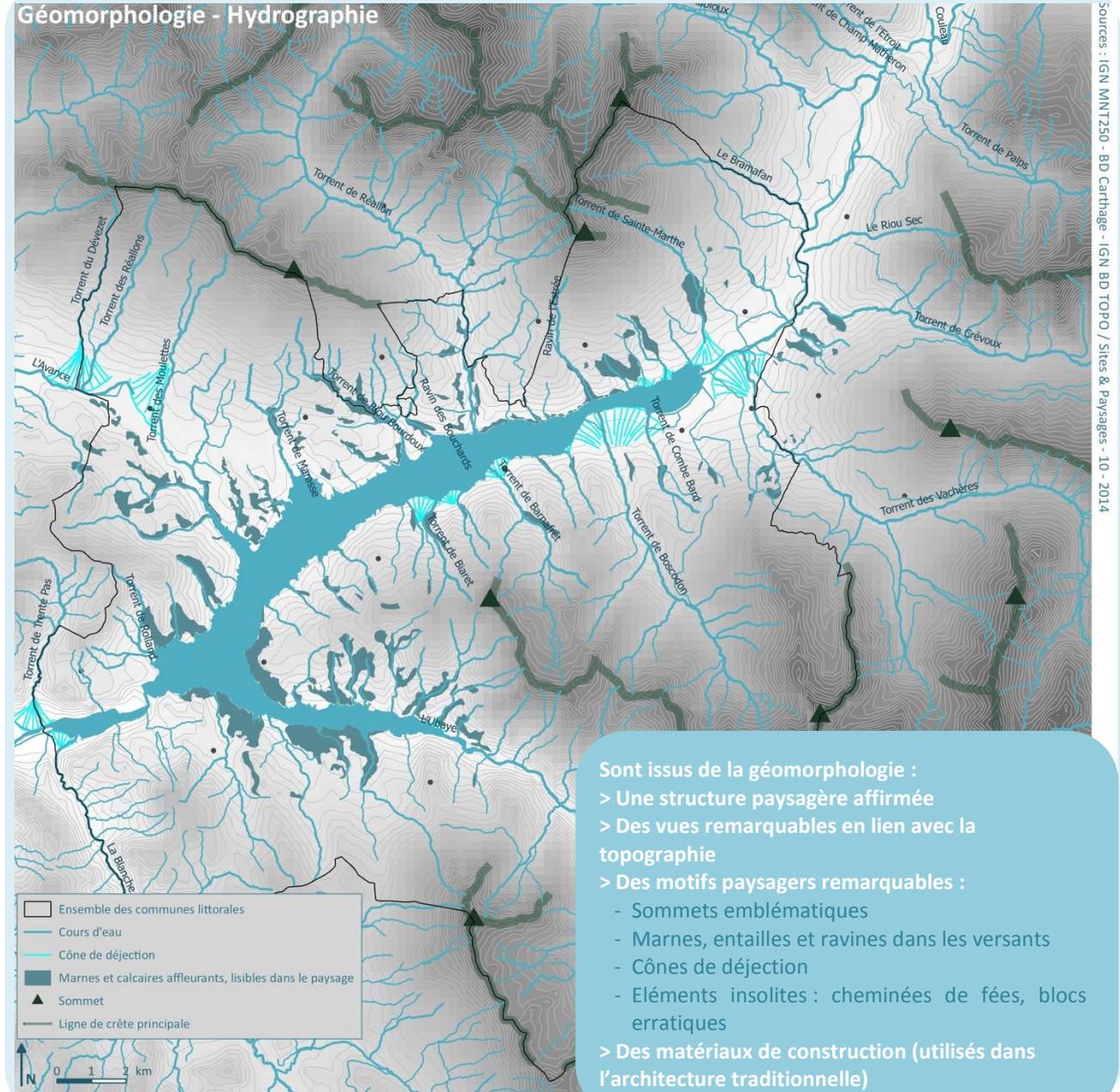
Le réseau hydrographique est important et structurant dans le paysage, notamment par l'érosion active des torrents et le creusement des vallées adjacentes, étroites et profondes : torrents de Boscodon, des Vachres, de Crévoux, de Réallon, de Rabiou...

Chaque torrent est constitué de 3 parties :

- Un bassin de réception en amont qui forme un entonnoir et réceptionne les matières arrachées par les nombreux torrents. L'érosion régressive agrandit le bassin en amont.
- Un chenal d'écoulement qui constitue un goulet d'étranglement, une zone de transport des matériaux avec creusement du lit
- Un cône de déjection au débouché du torrent, au contact avec la vallée principale. La pente s'affaiblit, le torrent dépose les matières arrachées.

Le torrent du Boscodon constitue un « cas d'école » en matière d'érosion torrentielle. Il se termine par un vaste cône de déjection, exceptionnel par son étendue, en partie masquée par le lac de Serre-Ponçon.

## Géomorphologie - Hydrographie



# 1 Composantes paysagères

## 1.1 Le socle naturel du paysage

### La végétation

Zone biogéographique des Alpes intermédiaires, le territoire est établi à la transition des étages de végétation collinéen et montagnard, aux affinités supra-méditerranéennes marquées, dans un environnement géologique et climatique très contrasté. Cela se traduit par la présence de végétation riche et diversifiée :

#### > L'étage collinéen ou supra méditerranéen (de 800m à 1200m)

Les essences caractéristiques sont le chêne pubescent et le genévrier thurifère. Beaucoup de secteurs sont agricoles occupés par des cultures. Dans les parties les plus pauvres, présence de pelouses sèches et d'éboulis thermophiles. A noter également ponctuellement, la présence de Zones humides (bordures de cours d'eau, de prairies humides).

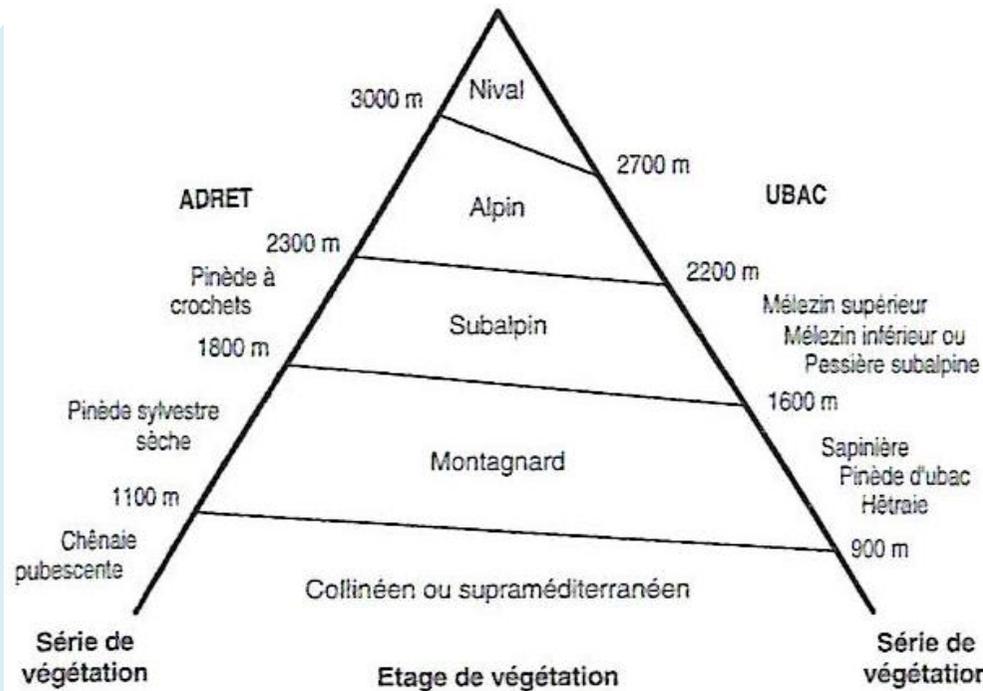
#### > L'étage montagnard (1000 – 1800 m)

Sur les versants sud présence de hêtraies pures ou en mélanges (érables, chêne), de pinèdes sèches à pin sylvestre. Sur l'Ubac, les forêts sont dominées par le hêtre ou en mélange avec du sapin et de l'épicéa.

#### > L'étage subalpin (de 1600m à 2300m)

Il est principalement occupé par des milieux ouverts : landes à rhododendron, prairies de fauche montagnarde, pelouses subalpines (alpages), prairies marécageuses (cuvettes glaciaires, bordure de lacs naturels et des ruisseaux). Ponctuellement on peut encore trouver de la forêt : pinèdes pins à crochets (sur des terrains pentus et rocheux à toutes les expositions), pessières ou mélézins.

L'ensemble est parcouru par un ensemble de cours d'eau de nature plutôt torrentiels accompagné de ripisylves (saules arbustifs, bouleaux, frênes, peupliers...) souvent mises à mal par les crues.



L'étagement de la végétation : schéma de principe (Pascal Chondroyannis) - Source : Les paysages de la vallée de l'Ubaye



Sapinières, mélézins, alpages du Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Braaousse



Ripisylve de la Durance

Sont issus de la couverture végétale naturelle :

- > Une composition lisible du paysage au regard de son étagement selon l'altitude
- > Une lecture des fortes pentes boisées et des ruisseaux soulignés par leur ripisylve
- > De belles forêts, historiques : forêt de Boscodon, bois du Morgon...
- > Des motifs paysagers remarquables
  - Le mélèze et le pin sylvestre, emblématiques du territoire
  - Les ripisylves le long des torrents

# 1 Composantes paysagères

## 1.2. Pour mieux comprendre le territoire : quelques éléments d'histoire

### Un territoire frontière aux limites sans cesse en mouvement

Le territoire de Serre-Ponçon était autrefois un territoire frontière dont la démarcation a évolué au cours des temps. La limite des deux départements qui peut sembler incohérente par rapport au lac, ou même par rapport au tracé du cours de la Durance, s'explique par la reprise à la Révolution d'un tracé plus ancien que l'on n'a pas souhaité reconsidérer. Ce découpage territorial particulier est donc un héritage historique.

- XIIIème siècle : la limite Dauphiné Provence suit strictement le cours de la Durance. Rive droite Gapençais et Embrunais sont devenus dauphinois entre 1202 et 1232
- XIVème siècle (1349) : la limite Dauphiné-Provence déborde sur la rive gauche de la Durance : Saint Sauveur, Baratier, Crots, Savines rive gauche (portion) font partie du Dauphiné.

- XVème siècle (1447) : Le Sauze est uni au Dauphiné

- XVIIème siècle (1629) : Pontis alors disputée entre Provence et Dauphiné demande et obtient son rattachement à la Provence. La vallée de Barcelonnette appartient au Roi de Sardaigne. Saint Vincent côté français est une ville frontière.

- XVIIIème siècle : 1713 traité d'Utrecht : la vallée de Barcelonnette est cédée à la France. A noter que : Le Lauzet et Saint Vincent font partie de la Provence, La Bréole est dans le Dauphiné.

En 1790, création des départements :

- > Basses Alpes : Pontis, Le Lauzet, La Bréole, Saint Vincent les Forts (District de Barcelonnette)

- > Hautes Alpes : Embrun, Baratier, Chorges, Savines, ... (District d'Embrun)



Carte de Cassini, fin XVIIIème siècle

# 1 Composantes paysagères

## 1.2 Pour mieux comprendre le territoire : quelques éléments d'histoire

### Des itinéraires qui ont bien varié au cours des temps

#### Période romaine

Les voies romaines reprennent le tracé de routes encore plus anciennes : la Via Domitia d'Arles à Milan passe par Gap, Chorges et Embrun, la Via Cottia, d'Arles à Suze passe aussi par Embrun.

#### Moyen-Age

- « le grand chemin » se maintient sur le tracé ancien. Il cheminait rive droite et en hauteur (loin de la Durance à cause des crues) : Chorges - Prunières - Saint Apollinaire - pont sur le torrent du Réallon - plateau des Puy - Embrun. A cette époque le village de Savines se situe rive droite sur une arête rocheuse facilement défendable (la « vieille Paroisse»). Plus tard il descend à « La Chapelle » où un marché est créé en 1605.

#### Temps Modernes

- Vers 1550 un pont sur la Durance est construit au niveau de Savines et une route est aménagée rive gauche, jusqu'à Embrun. L'ancien tronçon est réputé difficile. Savines : une auberge s'implante de l'autre côté du pont, au lieu-dit « le Forest ». Progressivement une nouvelle communauté, « La charrière », se rassemble le long de la route. Ce nouveau site d'implantation deviendra le chef-lieu en 1825 deux ans après la construction de son église.

- Pour protéger les voies principales entre la France et la Savoie Louis XIV commande deux places fortes à Vauban : Embrun et Saint Vincent les Forts (dernier village avant la frontière).

En 1790 il n'y a pas de liaison « directe » entre Chorges et la Bréole. Le plus court était de traverser la Durance à Savines, puis aller à Pontis, puis à Ubaye où l'on traversait l'Ubaye, la Bréole.

Les itinéraires « construisent » le territoire, accélérant son développement ou sa désertification.

Le plateau des Puy s'éteint après l'abandon du tracé ancien, Savines qui connaît quatre villages dans son histoire profite du pont et du nouveau tracé de la route, il en est de même pour Crots.

Le chemin de fer semble avoir peu d'impact sur le développement du territoire.

La mise en eau du lac bouleverse les itinéraires établis, le territoire se recompose.



Département des Hautes Alpes, Atlas national de France, 1790-1811

# 1 Composantes paysagères

## 1.2 Pour mieux comprendre le territoire : quelques éléments d'histoire

### XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles

- 1882 : aménagement du chemin de fer reliant Gap à Mont-Dauphin via Embrun. La ligne se tient rive droite. L'installation du chemin de fer a aussi eu pour effet d'accélérer l'émigration.

- Avant 1914 un projet de ligne de chemin de fer entre Chorges et Barcelonnette est mené par le PLM. Tous les ouvrages sont construits (comme le viaduc de Chanteloube, 243m, 14 arches). Mais la ligne perd aussitôt son intérêt stratégique par rapport au projet de lac. En 1941 cette ligne qui n'a jamais été mise en service est déclassée.

- 1959-61 : Mise en eau du lac  
Le pont de Savines qui franchissait la Durance est reconstruit pratiquement au même endroit, désormais il traverse le lac. Savines est reconstruite (Savines-le-Lac est le 4<sup>e</sup> village de son histoire).  
La voie ferrée Chorges - Embrun est reconstruite, plus en hauteur. Une nouvelle route passant par le col Lebrand est créée, elle passe en belvédère.

La D900 qui dessert l'Ubaye est créée sur le tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer déclassée.  
Le village d'Ubaye, bien pénalisé par l'abandon de la ligne PLM ne sera pas reconstruit. De ce fait le passage sur l'Ubaye disparaît à cet endroit, ainsi la Bréole « s'éloigne » du Sauze et de Pontis.



Extrait de la carte de Briançon, 1820

# 1 Composantes paysagères

## 1.3. La construction du paysage

### Le bâti s'est organisé le long des anciens itinéraires

Les bourgs et les villages se sont implantés le long des itinéraires historiques.

Embrun et Chorges sont des villes très anciennes, présentes sur l'itinéraire antique.

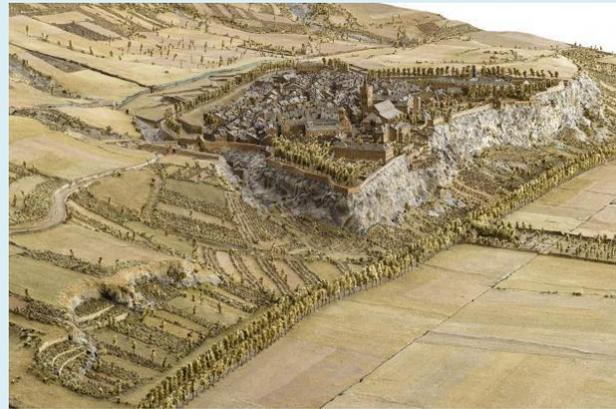
Prunières, Saint Apollinaire, Puy Saint Eusèbe, Puy Sanières étaient situés le long du « grand chemin », qui a été délaissé au XVIème siècle suite à la construction du pont.

Ville neuve des années 60, Savines-le-Lac a été construite à proximité du bourg du XVIème siècle qui prit place de l'autre côté du pont. Crots se développe également sur cette belle route.

Baratier et Pontis sont situées sur des itinéraires de montagne importants car ils franchissaient des cols.

La diffusion des hameaux sur le territoire est plus récente cependant elle est constatée dès le XVIIIème siècle (carte de Cassini). Dans ces périodes plus calmes il devient possible de quitter la protection des bourgs et villages et d'aller s'installer sur les terres qu'on exploite et développer son activité. Les pentes douces et suffisamment exposées ne manquent pas, les hommes s'installent à proximité des sources.

Les forêts tenues par les moines de Boscodon (en particulier le bois de Morgon, le bois de Boscodon) ont certainement constitué des obstacles à l'installation d'autres hameaux rive gauche.



*Embrun, perchée sur son rocher, surplombe la vallée, plan relief*

*Ville alliée et poste militaire romain*

*Ville épiscopale dès le IVème siècle*

*Ville fortifiée, (enceinte et citadelle), avec une structure médiévale*

*Ville militaire, renforcée par Vauban*



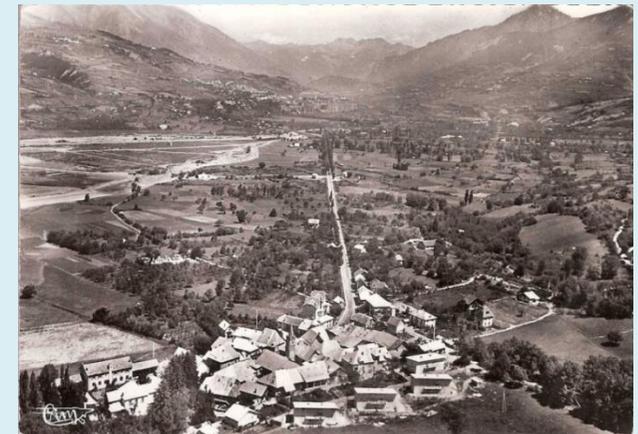
*Vieux village de Savines, installé de l'autre côté du pont sur la nouvelle route tracée au XVIème siècle*



*Chorges, sur le tracé de la route antique*

*La cité caturige est construite sur un promontoire.*

*A l'intérieur des anciennes fortifications sa structure est médiévale.*



*Crots qui prit son ampleur avec la nouvelle route tracée au XVIème siècle*

# 1 Composantes paysagères

## 1.3 La construction du paysage

Le bâti s'est organisé le long des anciens itinéraires



Extrait de la carte d'Etat-major, 1866

# 1 Composantes paysagères

## 1.3 La construction du paysage

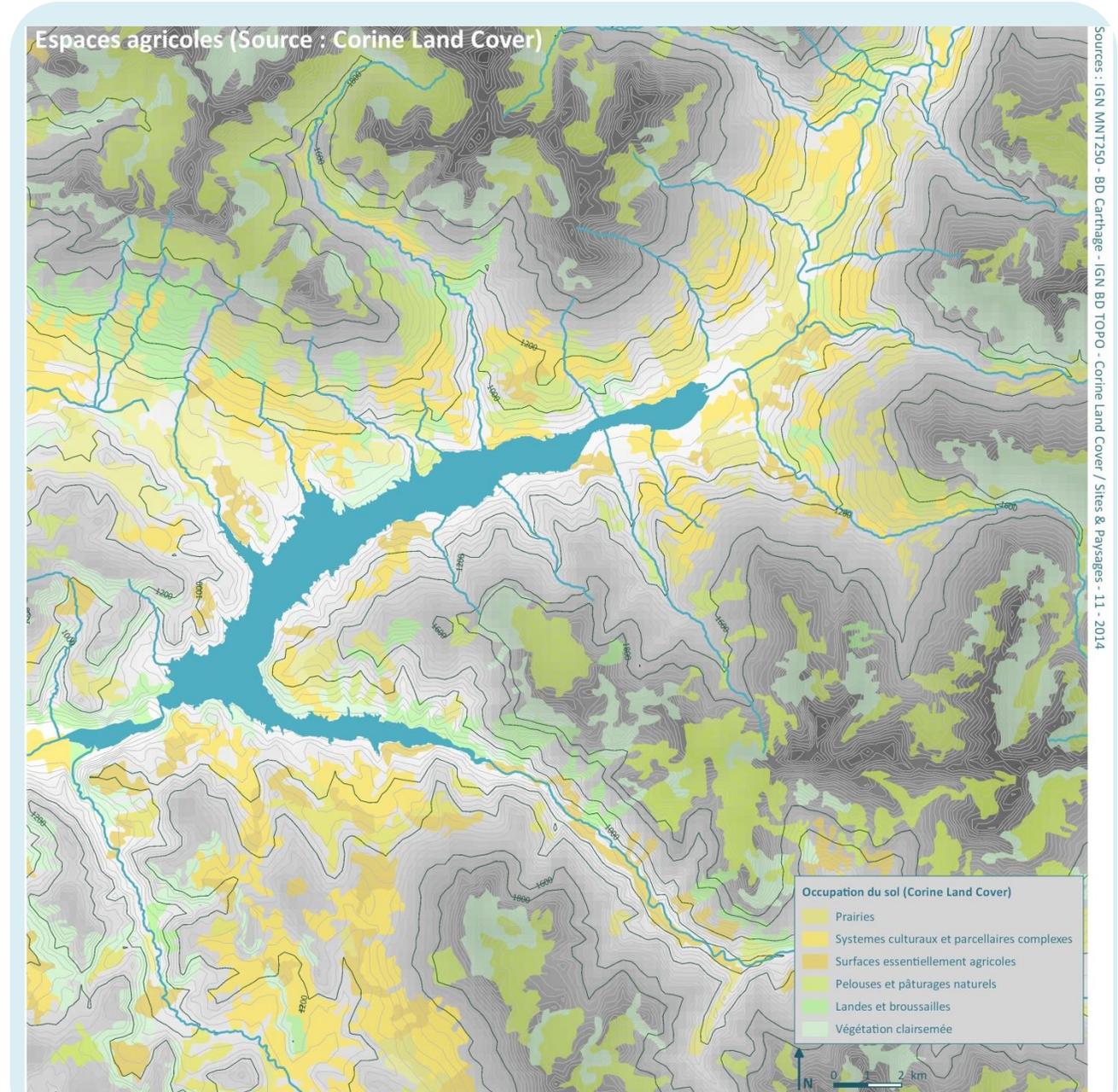
### Une économie agro-sylvo-pastorale ancienne qui a façonné les paysages

L'ancienne économie agro-sylvo-pastorale était adaptée aux contraintes du milieu montagnard. Les terres étaient défrichées pour les cultures et les prés de fauche, et étaient en partie irriguées. L'élevage ovin nécessitait d'importantes surfaces en herbe (forts besoins en fourrages) : les bois étaient limités à l'adret et la limite supérieure de la forêt à l'ubac était régulièrement abaissée. Le bois était utilisé pour le chauffage et la construction.

#### > L'étagement des activités agricoles

- Terrains relativement plats (fond de vallée et cônes de déjection : terres alluvionnaires) jusqu'à 1200m : cultures céréalières et fourragères, irriguées. Grandes parcelles, en lien avec la topographie (planéité vallée, cônes de déjection).
- Replats et versants (couverts de moraines et entaillés par les ravines) (1300-1600m) : terres céréalières (pour les secteurs les moins pentus et les plus accessibles) progressivement remplacées par prés fauchés puis pâturés au fur et à mesure que l'on monte en altitude. Un ancien système d'irrigation façonnait les versants. Le sol est mis en valeur jusqu'au limite des ravines. Un bocage arboré irrégulier, lié à l'activité d'élevage, dessine un paysage spécifique. Avec l'altitude, il laisse progressivement place à la forêt. De nombreux chemins sont soulignés par des arbres isolés ou haies champêtres.
- En altitude (à partir de 1600-1800m) : prairies, prés de fauche (terres organisées en terrasses, parcelles plus petites et plus pentues ponctuées ou limitées de clapiers) et alpages.

Un écrin de jardins potagers et de vergers ceinture souvent les noyaux bâtis, quel que soit l'étagé.



# 1 Composantes paysagères

## 1.3 La construction du paysage

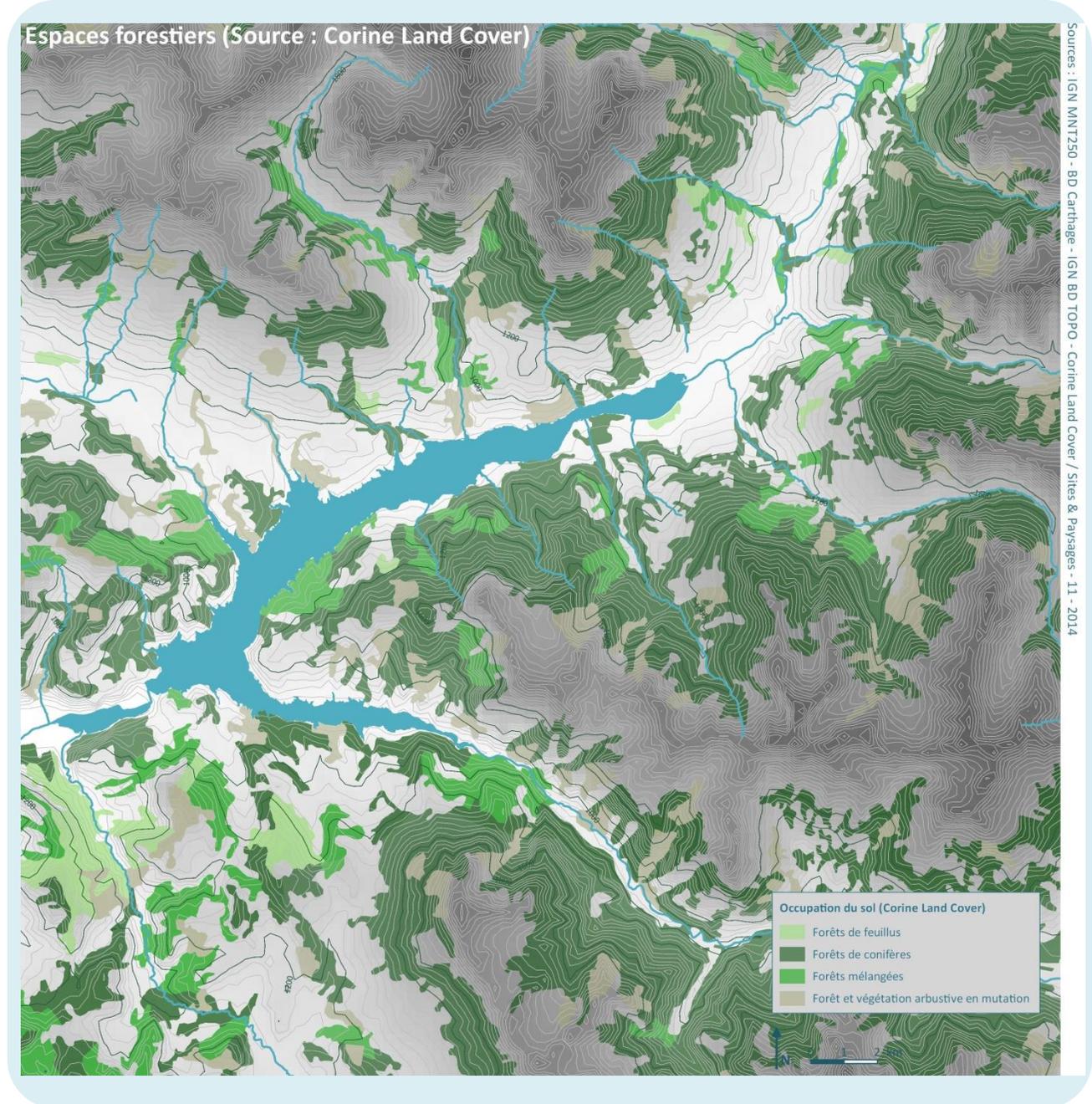
### Une économie agro-sylvo-pastorale ancienne qui a façonné les paysages

Dès le Moyen-Âge, la forêt est abondante sur les pentes du Morgon, alors qu'elle est en voie de disparition sur l'adret entre Chorges, Saint-Apollinaire et Embrun. Les noms de hameaux de Chorges (La Blache, Les Lagiers) témoignent de cette implantation ancienne et très tôt disparue.

Sur le territoire, la forêt est exploitée depuis longtemps. Au 11<sup>e</sup> s. déjà, des actes font mention du flottage de bois sur la Durance (sapins de la forêt de Boscodon, mélèzes de l'Embrunais et de l'Ubaye), pour approvisionner les villes provençales (bois d'œuvre et de charpente) et les chantiers navals (bois de marine).

L'économie agricole traditionnelle, basée sur l'élevage d'ovins, nécessitait des surfaces de pâturages et fauche toujours plus importantes obtenues par déboisement. Les ovins ont aussi la particularité de manger les jeunes pousses, empêchant le renouvellement de la forêt. La surexploitation de la forêt, associée au surpâturage, a généré une forte érosion des sols et des risques naturels (glissements de terrain, inondations).

A la fin du 19<sup>e</sup> s. le Service de Restauration des terrains en montagne (RTM) a réalisé de nombreuses plantations et travaux dans les cours d'eau, dans un but d'utilité publique, pour lutter contre l'érosion torrentielle et les risques naturels. Ces travaux ont contribué à transformation des paysages.



# 1 Composantes paysagères

## 1.3 La construction du paysage

Une économie agro-sylvo-pastorale ancienne qui a façonné les paysages

Sont issus de l'agriculture :

- > Des paysages agricoles remarquables, « patrimoniaux » et culturels (qualité et diversité des paysages et des milieux naturels, ambiances rurales )
- > Des vues remarquables en lien avec la présence d'espaces agricoles ouverts
- > Des motifs paysagers remarquables :
  - prairies, prés de fauche, alpage
  - vergers
  - vigne
  - potagers
  - bocage, haies, arbres isolés et en alignement
  - clapiers, terrasses, murets
  - canaux d'irrigation

Sont issus de la sylviculture :

- > Des forêts remarquables : forêt de Boscodon, du Morgon, de Pontis...
- > Les motifs paysagers produits par les plantations RTM



*Cultures et prairies de l'adret (Puy-Sanières, Réallon)*



*Bocage de Crots-Baratier*

# 1 Composantes paysagères

## 1.3 La construction du paysage

### L'aménagement touristique autour du lac

Le projet de barrage de Serre-Ponçon a été lancé à l'initiative Ministère de l'Agriculture et d'EDF qui obtient la concession et l'exploitation des ouvrages prévus entre la cote 780m et 784m (convention de 1953, loi du 5 janvier 1955 relative à l'aménagement de la Durance).

**1959-1961** : Lors de la mise en eau du lac, le réservoir de Serre-Ponçon avait 3 rôles :

- 1 Régulation de la Durance (maîtriser les crues dévastatrices, réguler les périodes de sécheresse)
- 2 Irrigation (réserve agricole d'eau pour garantir l'alimentation des canaux d'irrigation des plaines de la basse Provence)
- 3 Aménagement de la force hydraulique pour la production d'énergie électrique

Il n'était donc pas prévu de rôle touristique ni même de dimension loisirs pour le lac. Seul le maire d'Embrun avait négocié avec EDF la création d'un plan d'eau : c'était alors le seul lieu de baignade, seule plage publique et surveillée.

### 1961-1990 : la grande époque du tourisme social et familial

La dimension touristique est arrivée rapidement, mais dans son périmètre de concession et d'exploitation, EDF admettait seulement les structures associatives : les socioprofessionnels devaient créer une association pour pouvoir exercer. Ainsi se sont surtout développés au bord du lac des aménagements, des campings et des hébergements (colonies, centres et villages de vacances) gérés par des communes et des comités d'entreprises. Serre Ponçon connaît alors un tourisme essentiellement social et familial. La restriction d'EDF a bloqué les initiatives privées. Mais il faut reconnaître que localement personne n'était encore persuadé de l'intérêt touristique du lac. Cet état a duré 30 ans. Cependant entre 1983 et 1985 la fréquentation touristique devient importante.



Embrun : Le plan d'eau en 1963



Chorges : baie saint Michel base nautique de plein air (BNPA 1972) et camping municipal



Embrun : Centre de Vacances de l'APF Région d'EVREUX, aujourd'hui Chadenas



Le Sauze : centre de vacances Shell 1974 (le Foreston)

# 1 Composantes paysagères

## 1.3 La construction du paysage

### L'aménagement touristique autour du lac

**1990-2000 : les communes commencent à s'unir pour aménager le site du lac dans son ensemble**

- 1990-1998 : les communes des Hautes-Alpes riveraines du lac adhèrent à l'association « Station Voile ». Ce label reconnaît les activités nautiques au sens large (restauration, et hébergements compris...).

- 1995 : Un « contrat d'objectifs » pour développer le lac. Cette politique partenariale qui associe Etat, Europe, Région PACA, les départements 04 et 05 et les collectivités et subventionne les projets publics permet de réaliser des pontons et des sites de baignade (exemples : 3 pontons à Savines-le-lac, à Chorges réfection du port de la baie Saint Michel et ponton de Chanteloube, au Sauze le ponton de Port Saint Pierre est interdépartemental)

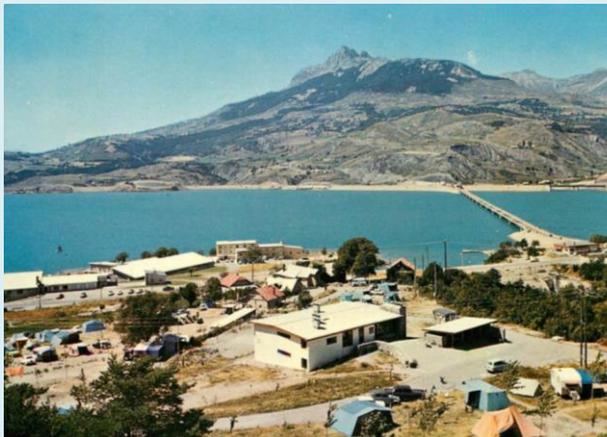
- 1997 : Création du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP) qui fédère 9 communes des Hautes-Alpes riveraines du lac. Il a pour objectif de créer un développement cohérent pour un tourisme de qualité. Il est financé par le département 05, les communes et leurs communautés.

La confiance s'installe :

1999 : EDF met à la disposition du SMADESEP les terrains dépendants de son domaine concédé pour la gestion des activités nautiques et touristiques. Le SMADESEP contractualise avec les exploitants en leur proposant des Autorisations d'Occupation Temporaires (AOT).

Ainsi par cette convention le SMADESEP coordonne toutes les actions autour du lac : la capacité locative d'emplacements, effectifs portuaires, accès au lac.

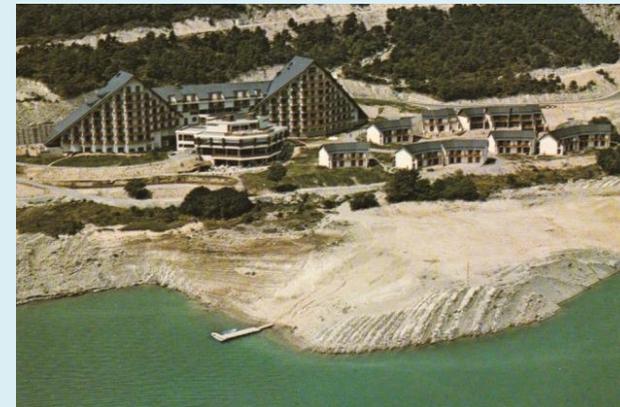
Il devient l'opérateur unique pour le développement des berges du lac : il aménage et entretient les plages, les ports et les pontons, il gère les emplacements d'activité, les accès au lac, dans une recherche de cohérence et de qualité.



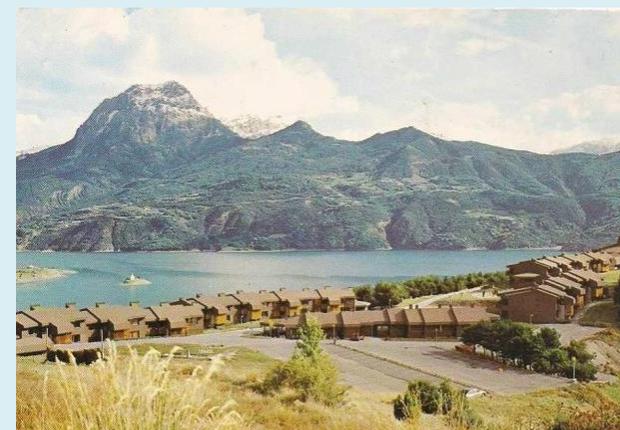
Savines : club nautique camping des sources et auberge de jeunesse



Savines : Camping municipal et CCAS, les Eygoires



Chorges : résidences des Hyvans CNRO 1976 (Caisse nationale de retraite des ouvriers du bâtiment et des travaux publics) aujourd'hui PROBTP (salariés et retraités du bâtiment). 2 bâtiments et 6 pavillons.



Chorges : Le Vergeret Oriental, Pechiney-Ugine-Khulmann 1980, aujourd'hui VAL-VVF



### 2- Unités paysagères

<b>2.1 Unités paysagères des atlas départementaux</b>	<b>22</b>
Atlas des paysages des Hautes-Alpes - DIREN PACA – 1999 et mise à jour 2001	22
Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence - DIREN PACA	22
<b>2.2 Unités paysagères du lac de Serre Ponçon</b>	<b>23</b>
Définition	23
Proposition d'unités paysagères autour du lac	23
<b>2.3 Le lac de Serre-Ponçon et ses versants</b>	<b>24</b>
L'adret de Serre Ponçon	24
L'ubac de Serre-Ponçon	25
<b>2.4 La basse vallée de l'Ubaye</b>	<b>27</b>
<b>2.5 L'aval du lac</b>	<b>28</b>
<b>2.6 Embrun et la haute vallée de la Durance</b>	<b>29</b>
<b>2.7 La montagne et les hautes vallées</b>	<b>30</b>

## 2 Unités paysagères

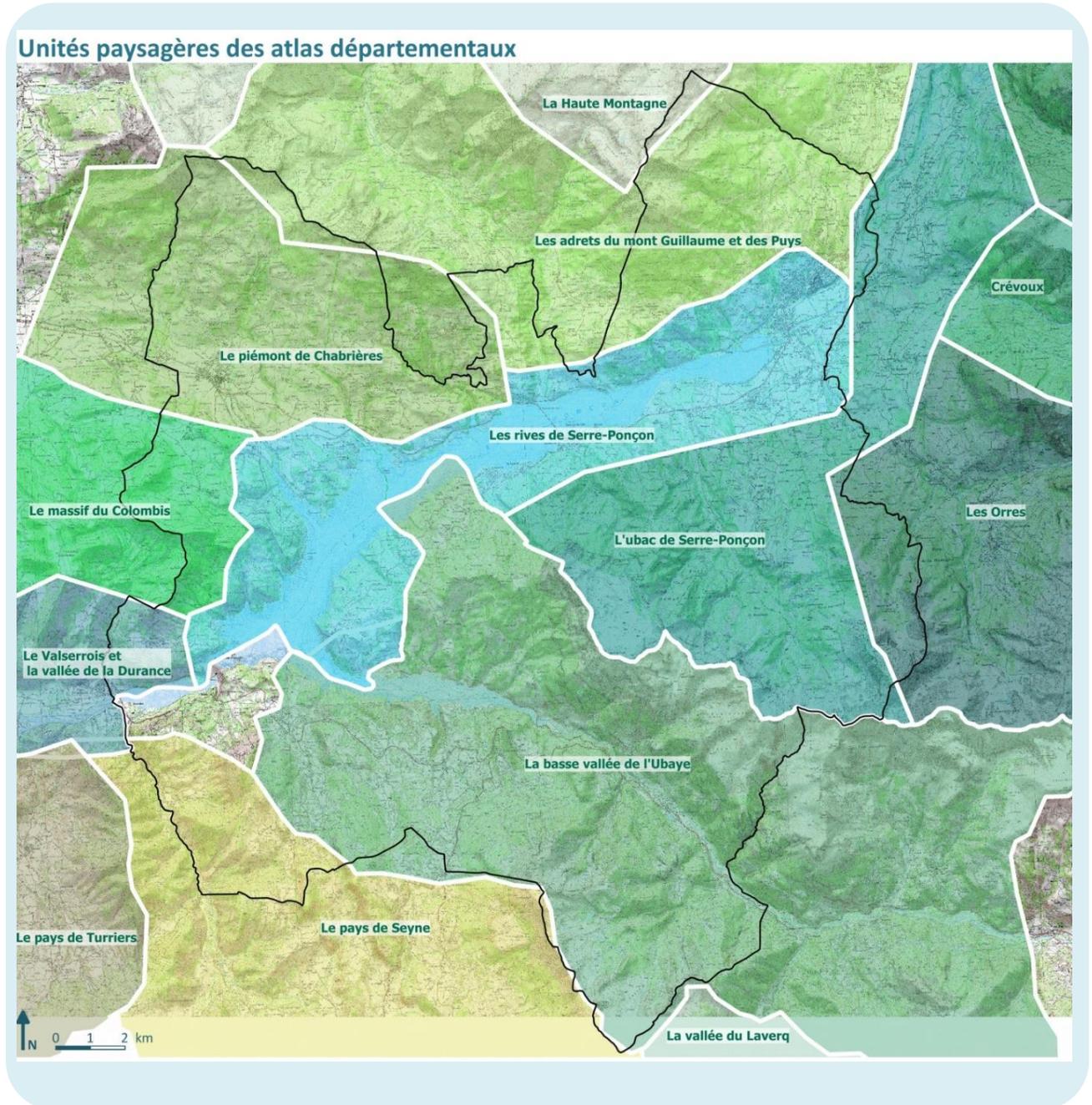
### 2.1 Unités paysagères des atlas départementaux

Atlas des paysages des Hautes-Alpes - DIREN PACA – 1999 et mise à jour 2001

- Le Gapençais :
  - Le piémont de Chabrières
  - Le massif du Colombis
  - Le Valserrois et la vallée de la Durance
- L'Embrunais :
  - Les adrets du Mont Guillaume et des Puy
  - Les rives de Serre-Ponçon
  - L'ubac de Serre-Ponçon
  - Les Orres

Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence - DIREN PACA

- La basse vallée de l'Ubaye
- Le pays de Seyne



## 2 Unités paysagères

### 2.2 Unités paysagères du lac de Serre-Ponçon

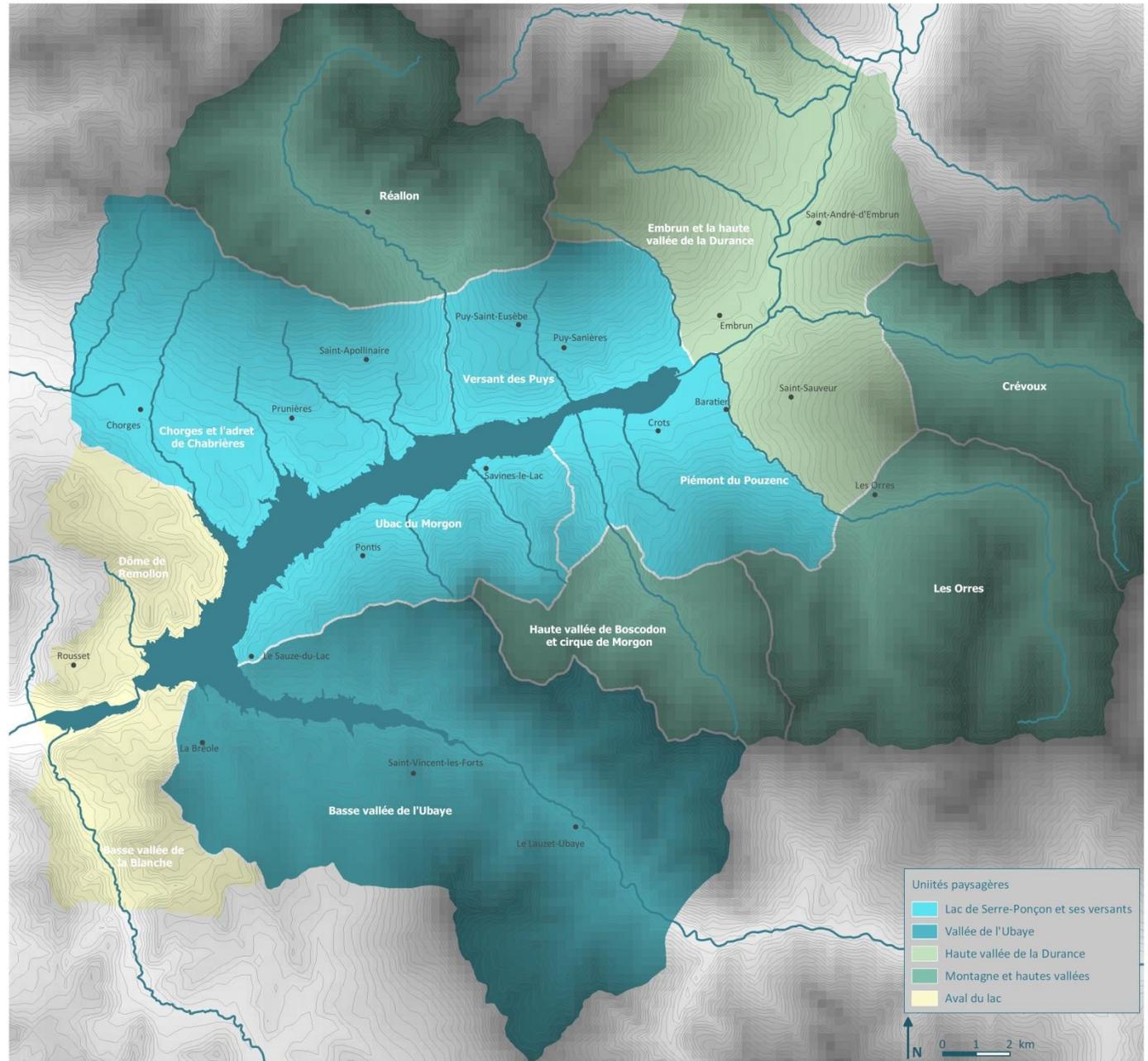
#### Définition

« Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères. » (Les unités et structures paysagères dans les atlas de paysages – Déc. 2007 – Ministère de l'écologie, Développement et Aménagement Durable)

#### Proposition d'unités paysagères autour du lac

- Le lac de Serre-Ponçon et ses versants
  - Chorges et l'adret de Chabrières
  - Le versant des Puys
  - L'ubac du Morgon
  - Le piémont du Pouzenc
- L'aval du lac
  - Le dôme de Remollon
  - La basse vallée de la Blanche
- La basse vallée de l'Ubaye
- La haute vallée de la Durance
- La montagne et les hautes vallées
  - Réallon
  - La haute vallée de Boscodon et le cirque de Morgon
  - Les Orres
  - Crévoux

### Unités paysagères autour du lac de Serre-Ponçon



## 2 Unités paysagères

### 2.3 Le lac de Serre-Ponçon et ses versants

Cette unité s'organise autour du lac et comprend ses versants adret et ubac :

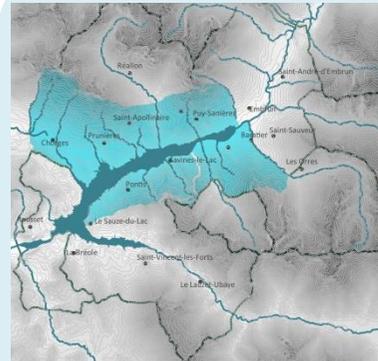
- Au nord, ligne de crête du Piolit jusqu'aux aiguilles de Chabrières, puis du Mont Guillaume à la tête de l'Hivernet
- Au sud, ligne de crête du Sauze-du-lac jusqu'au Morgon puis limite haute du piémont, limitant les hautes vallées
- A l'ouest, l'unité pourrait être limitée par le torrent des Moulettes pour n'intégrer que le versant orienté vers le lac. La vallée de Chorges constitue presque une unité particulière, qui se poursuit vers Gap, compte tenu de son orientation et de son isolement visuel par rapport au lac.
- A l'est, le torrent de Ste-Marthe (Embrun) puis le torrent des Vachères (Baratier-St-Sauveur).

#### L'adret de Serre Ponçon

A l'adret, la topographie en pente relativement régulière depuis les sommets jusqu'aux rives du lac, accueille des espaces agricoles ouverts et entaillés, rythmés, de ravines creusées dans les marnes noires. Un réseau de haies et de groupements d'arbres forment un bocage irrégulier et épars qualifiant les paysages, tout comme les noyers ou peupliers fastigiés qui les ponctuent et enrichissent ses ambiances rurales. Sur Prunières, le rembrement a produit de grandes parcelles ouvertes, sans haie. Sur les parties hautes des versants, des clapiers témoignent encore de l'agriculture typique de montagne.

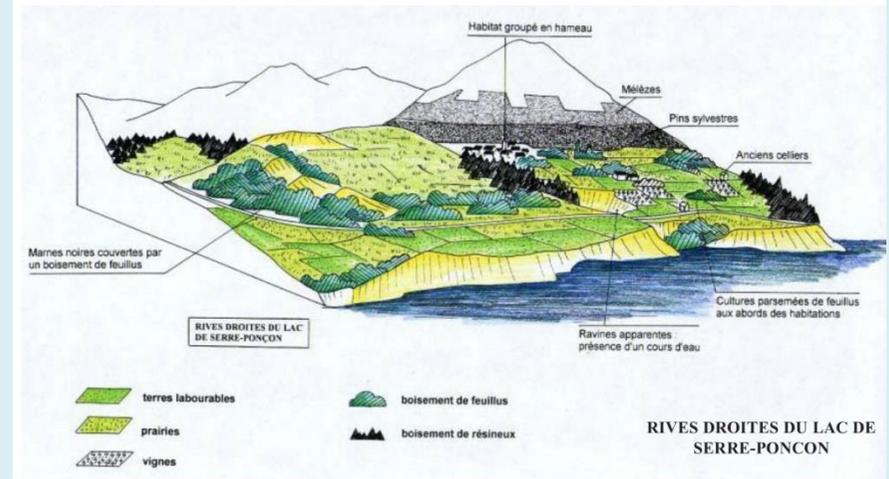
Les groupements bâtis originels sont implantés le long de l'axe historique, à mi-pente du versant. L'urbanisation récente, en relation visuelle avec le lac, concerne tout le versant. Elle génère un mitage du paysage et une impression d'éclatement de l'urbanisation issus des formes urbaines récentes sans lien avec les formes groupées traditionnelles.

En bord de lac, dès lors que la topographie le permet, les rives sont marquées par des aménagements touristiques et résidentiels. Ailleurs, les berges restent naturelles boisées ou rocheuses.



Limites de l'unité

- Cultures fourragères + vignes (limite supérieure de la vigne : 900m) + quelques terres de labour
- habitat groupé en hameaux pour laisser le plus de place à l'agriculture
- paysage de ravines et de marnes noires surplombant le lac de Serre-Ponçon
- boisement clairsemé qui cède progressivement la place aux forêts de résineux à mesure que l'on s'élève en altitude



Source : Atlas des paysages des Hautes-Alpes



Chorges et l'adret de Chabrières



Le versant des Puits

## 2 Unités paysagères

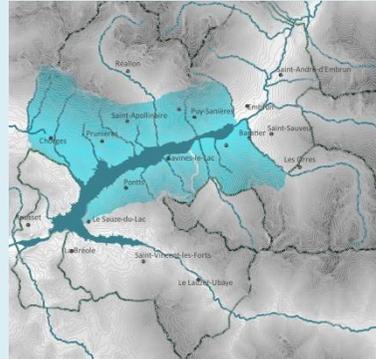
### 2.3 Le lac de Serre-Ponçon et ses versants

Le torrent de Réallon partage le versant entre l'adret de Chabrières à l'ouest (pentes relativement régulières du sommet aux rives) et le versant des Puys à l'est (replat incliné en balcon sur le lac).

#### L'ubac de Serre-Ponçon

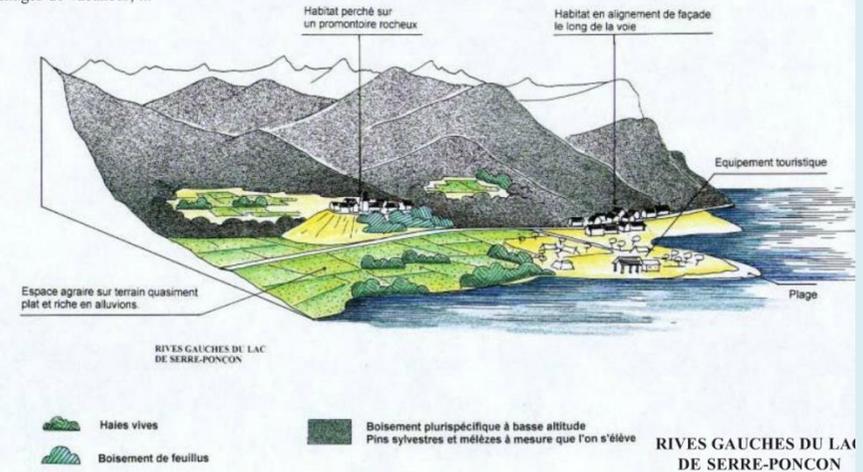
A l'ubac, le couvert forestier (feuillus en bas de versant, puis pins sylvestres et mélèzes en altitude) est important, notamment à l'ouest (ubac du Morgon) jusqu'à la vallée du Boscodon, elle-même étroite, encaissée, très boisée et peu habitée (pour ces raisons sans doute, elle accueille l'abbaye de Boscodon du 12-13<sup>e</sup> siècle). Les bois descendent jusqu'aux rives du lac, hormis sur quelques cônes de déjection qui accueillent le village de Savines-le-lac ou un développement touristique. Le versant de Pontis dévoile encore quelques espaces agricoles ouverts autour d'un habitat dispersé, mais l'ensemble tend à se fermer.

A l'ouest de la vallée du Boscodon (sous-unité du piémont du Pouzenc), la topographie plus accueillante et les pentes moins fortes, ont permis l'installation des villages et hameaux de Crots et Baratier, ainsi que l'exploitation des pentes par une agriculture céréalière et fourragère. Un réseau de haies structure fortement ce paysage qui s'offre en tableau depuis le versant opposé. Les ravines constituent ici aussi des limites naturelles qui entaillent le versant. Le développement résidentiel montre également une dispersion de l'habitat au sein des entités agricoles, qui nuit à la lisibilité et à la qualité du paysage. En pied de versant et aux abords du lac, la topographie plane a permis le développement d'une agriculture céréalière et l'implantation de zones industrielles et d'activités le long de la route qui tendent à banaliser les paysages.



Limites de l'unité

- organisation des cultures en pied de versant et en plaine : terres de labours et surfaces en herbe
- Habitat groupé, aligné en bordure de chaussée sur site perché
- Versant à dominante forestière
- Aménagement sur les rives du lac de divers équipements pour l'accueil touristique : camping, centre de loisirs nautiques, villages de vacances, ...



Source : Atlas des paysages des Hautes-Alpes



L'ubac du Morgon



Le piémont du Pouzenc

## 2 Unités paysagères

### 2.3 Le lac de Serre-Ponçon et ses versants

		RIVE DROITE		RIVE GAUCHE	
		VERSANTS	LITTORAL	LITTORAL	VERSANTS
Composantes paysagères	naturelles et agricoles	Paysage de ravines et boisements de feuillus, forêts de résineux plus en altitude Cultures fourragères	Rives escarpées, pentes abruptes, rare accessibilité Dominance des marnes noires	Paysage de ravines et boisements Rares terres agricoles	Dominante forestière. Quelques culture en pied de versant : surfaces en herbe
	bâties	Hameaux essaimés	Concentration de structures de loisir, de type collectifs. Passage de la RN94 et de la voie ferrée.	Savines-le-lac, principal noyau urbain Nombreux équipements pour l'accueil touristique	Hameaux essaimés
	Dynamiques en cours	Développement des constructions individuelles en ligne de crête, sites de belvédères Recul des terres agricoles, embroussaillage	Développement des bases de loisirs, des équipements de dessert et de viabilisation. Pression liées à la forte fréquentation, notamment sur les aires de point de vue.	Développement des constructions liées aux bases nautiques	Reboisement spontané des terres anciennement cultivées

Source : Val de Durance (DREAL PACA)

## 2 Unités paysagères

### 2.4 La basse vallée de l'Ubaye

-Au nord, ligne de crête du Sauze-du-lac jusqu'au Pic de Morgon puis du Pic de Morgon aux Pic de Charance, Tête de la Gipièrre et Cime du col haut.

-Au sud, la ligne de crête entre la Bréole et la vallée de la Balnche, passant par le Clot la Cime, puis le col de Charamel, puis le col St-Jean et Dormillousse jusqu'au Pic de Bernadès

-A l'ouest, « l'embouchure de la vallée »

-A l'est, la ligne de crête de la Cime du col haut au Peissieou, à la tête de Louis XVI, puis à la crête du Peyron au sud.

La basse vallée de la Durance est étroite et encaissée, en forme de V, avec des dénivellations importantes. La tête de la Vieille, le massif de Dormillousse, la Montagnette se dessinent en arrière-plan et constituent des limites visuelles et physique fortes. Sur les versants, de nombreux « rioux », souvent signalés par les affleurements marneux issus de l'érosion, dévalent les pentes.

Les pâturages et fourrages occupent des parcelles de taille restreinte sur les petits terroirs de balcons et replats disséminés sur les pans abrupts de la vallée. Entre La Bréole et Saint-Vincent-les-Forts, les pentes douces et replats sont plus nombreux et plus étendus, ils accueillant une agriculture ouvrant les paysages et les horizons.

L'habitat est dispersé, les fermes sont parfois regroupées en petits hameaux. L'habitat est installé sur l'ubac qui offre des replats et pentes plus accueillantes qu'à l'adret (abrupt et escarpé) suffisamment bien exposés (La Bréole, Lautaret) ou en fond de vallée (Le Lauzet-Ubaye)..

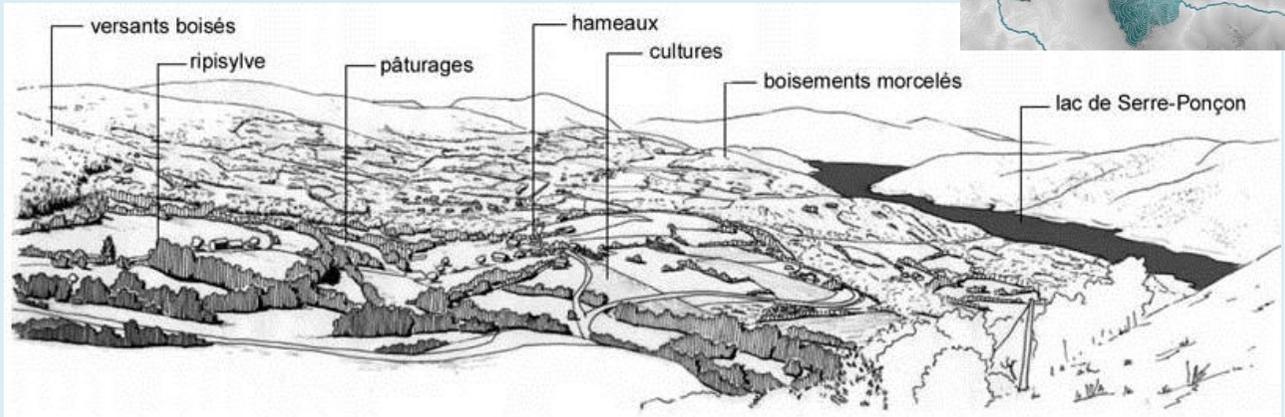
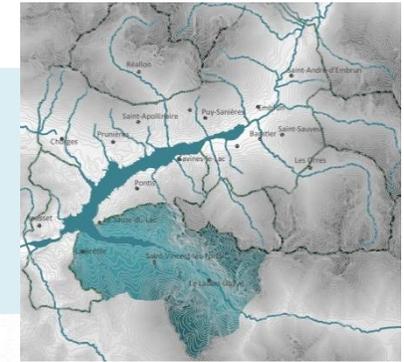
Le fort de St-Vincent-les Forts, 1<sup>er</sup> de la grande série des forts ubayens, est implanté sur éperon rocheux qui veille sur l'entrée de la vallée.

Les berges du lac ou secteurs en lien visuel avec le lac voient le développement de structures touristiques. Sinon, la pression résidentielle semble peu importante.

#### SUR LE BALCON DU LAC DE SERRE-PONÇON

- Occupation bâtie disséminée et peu dense
- Hameaux et maisons isolées situés sur les replats ou en fond de vallée
- Pression urbaine faible
- Quelques rares extensions urbaines autour des villages (Le Lauzet-Ubaye, la Bréole)

- Omniprésence de forêts de résineux
- Terroirs de surface restreinte installés sur les replats
- Terroirs en lanière en fond de vallée
- Présence de haies et de ripisylves qui structure le terroir du balcon du lac de Serre-Ponçon.



Source : Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence



La basse vallée de l'Ubaye

## 2 Unités paysagères

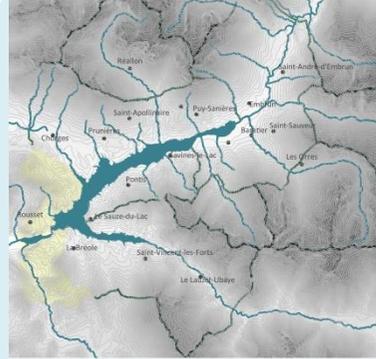
### 2.5 L'aval du lac

A l'aval du lac, le dôme de Remollon est constitué d'une succession de collines et plateaux étagés. Cette unité se prolonge vers l'ouest et intègre la vallée de l'Avance qui entaille le massif. En vue externe, le massif apparaît très boisé même si les replats ou pentes douces accueillent des terres labourables ou prairies.

Rousset, village groupé et implanté en situation haute, commandait vallée Durance et bénéficie aujourd'hui d'un beau panorama sur le lac et son cadre paysager.

A l'est du massif, la dynamique urbaine résidentielle semble peu importante. En revanche, sur certains sites en bord de lac se sont développées des structures d'accueil touristique.

La construction du barrage et la formation du lac ont considérablement modifié les perceptions du secteur. Ainsi, le barrage crée une rupture visuelle entre la vallée de la Durance et lac de compensation en contrebas et le lac de Serre-Ponçon en tant que tel.



#### Limites de l'unité

- Au nord, la crête du Grand Châtelard et de la Rate (Chorges).
- Au sud, de la montagne de Seymuit aux Courbons
- A l'ouest, la ligne de crête passant par le Ruban, la Grande Côte et la Visteau nord, puis la montagne de Scie et de Seymuit au sud.
- A l'est, le torrent des Moulettes et le val de la Durance.

Ce découpage intègre le dôme de Remollon et une amorce de la vallée de la Blanche. Ces unités se poursuivent vers l'ouest. L'aval du lac en lien visuel avec le lac lui-même ne pourrait inclure que les secteurs en amont du barrage auxquels s'ajoute le versant agricole et boisé de Rousset tourné vers le lac, jusqu'à sa ligne de crête boisé à l'ouest (Mont Soleil et Rochers de St-Pierre).



L'aval du lac

## 2 Unités paysagères

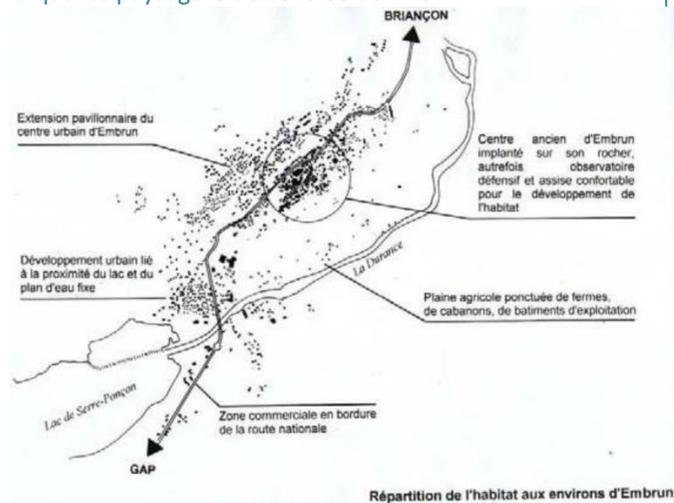
### 2.6 Embrun et la haute vallée de la Durance

- Au nord, de la Coste Noundy et la Tête de Clotinaille à la vallée de la Durance puis la ligne de crête vers le Mt Orel
- Au sud, le torrent de Ste-Marthe (Embrun) puis le torrent des Vachères (Baratier-St-Sauveur)
- A l'ouest, du Mont Guillaume, à la crête de Rougnous, à la Tête de l'Hivernet jusqu'à la Coste Noundy
- A l'est, du Mont Orel au Méale, en limite de la haute vallée du torrent de Crévoux

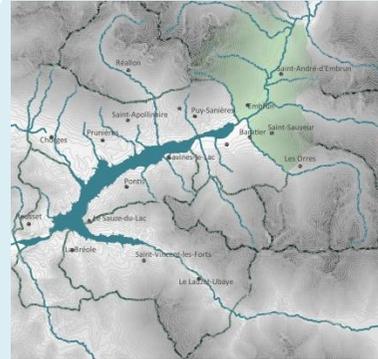
Embrun s'inscrit en un point charnière, sur son roc (ancienne terrasse alluviale) qui domine la vallée de la Durance, juste en amont du lac.

Cette unité se poursuit au-delà vers le nord. Le cours de la Durance est ici lisible, parfois encaissé, parfois inséré dans la plaine cultivée.

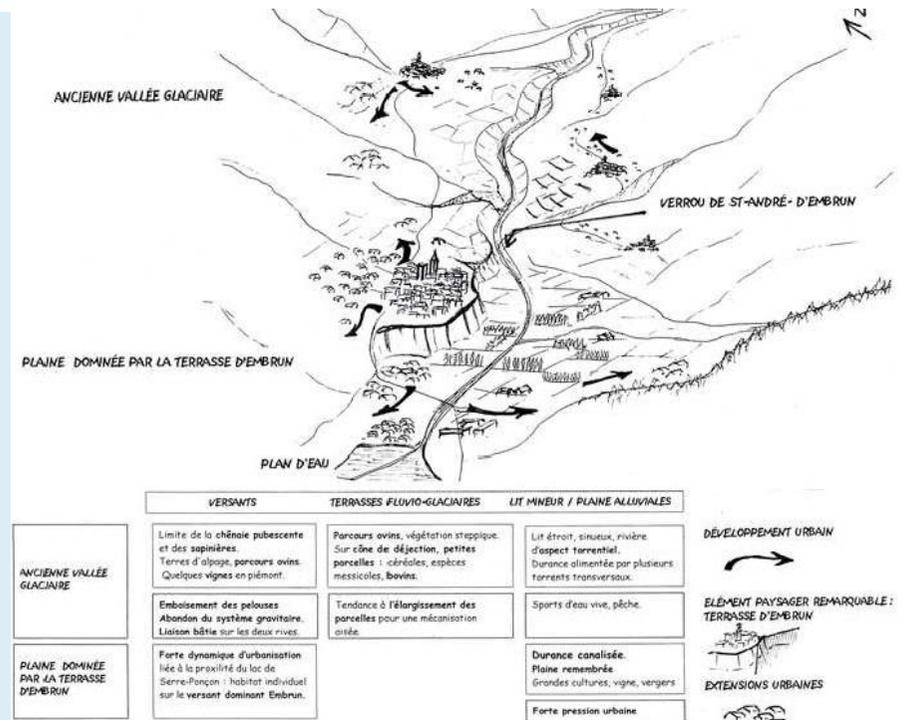
La plaine agricole protégée qui met en scène la ville et le roc a été préservée de l'urbanisation. La ville s'est largement étendue et développée sur son versant adret (étalement très perceptible dans le paysage). Plus près du lac, l'agriculture a été supplantée par le développement urbain pavillonnaire et des zones d'activités qui nuisent à la qualité paysagère de l'entrée de ville.



Source : Atlas des paysages des Hautes-Alpes



Limites de l'unité



Source : Val de Durance (DREAL PACA)



Embrun et la haute vallée de la Durance

## 2 Unités paysagères

### 2.7 La montagne et les hautes vallées

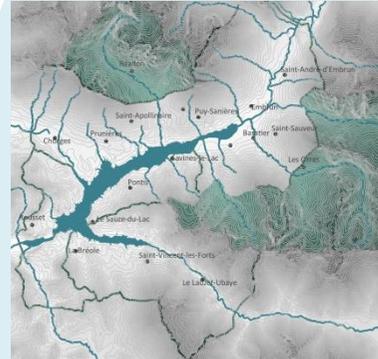
Les grandes lignes de crête marquent les limites de ces unités en altitude tandis que les limites basses sont définies en fonction de l'altitude et correspondent approximativement à la ligne de partage visual entre basses et hautes vallées.

Les montagnes cadrent le lac, les lignes de crête délimitent la grande unité « visuelle » de Serre-Ponçon. Ces unités de montagne constituent en grande partie le paysage « idéalisé » ou « rêvé » avec ses étages accueillant les sommets emblématiques, les affleurements rocheux et les alpages.

Les hautes vallées de Réallon et des Orres dévoilent un paysage agraire traditionnel de montagne : terrains plus pentus, parcelles fouragères plus petites et morcelées par la végétation, ponctuées ou limitées par des terrasses et clapiers. Ces secteurs sont soumis à une forte déprise agricole. Le bâti s'organise en village et hameaux groupés, à flancs de versants. En altitude se sont implantées des stations de ski.

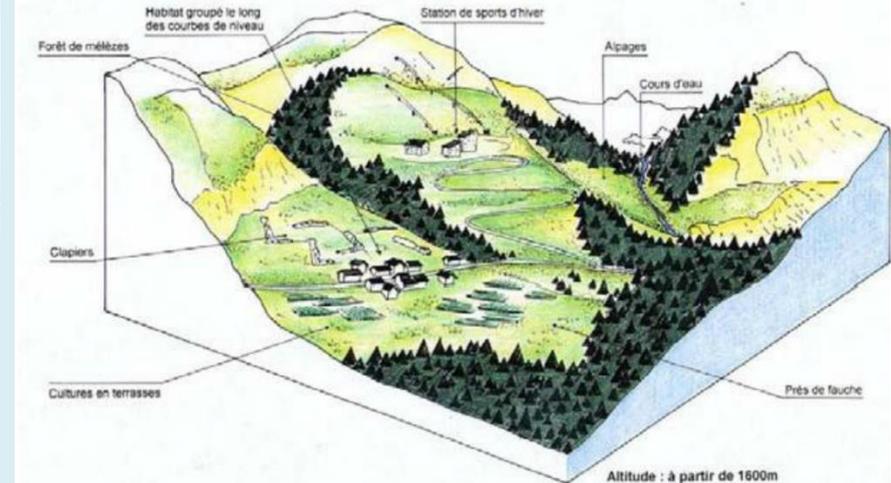


Station de Réallon sous les Aiguilles de Chabrières



Limites de l'unité

- Implantation du village traditionnel en zone sûre à l'abri des risques naturels et en zone optimale d'ensoleillement
- Regroupement des habitations pour une meilleure sécurité
- organisation en terrasse
- Prés de fauche et pâturages de transition sur le chemin d'alpage
- implantation de stations de ski



Source : Atlas des paysages des Hautes-Alpes



La montagne et les hautes vallées : vallée de Réallon

### 3- Intérêt paysager

<b>3.1 Perceptions visuelles</b>	<b>32</b>
Des vues saisissantes	32
Des points repère	40
De nombreuses covisibilités	40
Sensibilité visuelle et paysagères des versants	40
<b>3.2 Motifs paysagers</b>	<b>41</b>
Les motifs paysagers naturels	42
Les motifs paysagers ruraux	46
Les motifs paysagers bâtis	51

### 3 Intérêt paysager

#### 3.1 Perceptions visuelles

##### Des vues saisissantes

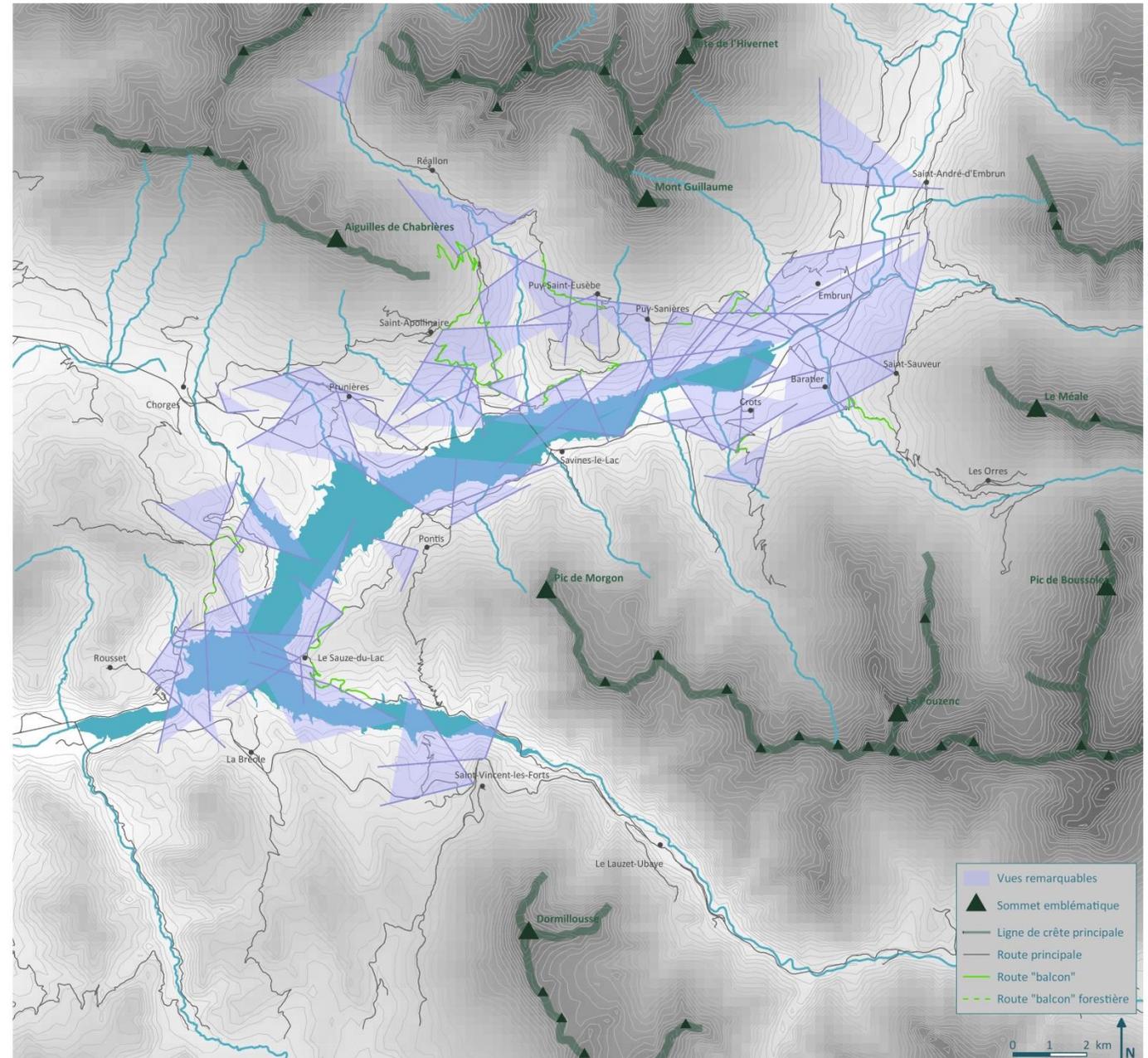
La structure paysagère affirmée, le cadre paysager montagnard et les situations topographiques diverses offrent des vues remarquables, en tous sens depuis toutes les communes.

- Des vues « belvédère » : vue d'ensemble sur le lac depuis un point haut et dégagé. Perception du lac dans son cadre paysager.
- Des vues panoramiques en balcon, depuis les nombreuses routes et chemins à mi-pente des versants, qui offrent des vue d'une rive à l'autre : le lac est au centre de la composition du paysage ou à l'arrière-plan, il joue un rôle de présentation visuelle du versant perçu mais apparaît aussi, selon les vues, en toile de fond...
- Des vues à fleur d'eau avec le lac au premier plan, comme plan de présentation visuelle.

Les vues remarquables vers le lac, sur le grand paysage, sont saisissantes et constituent une valeur et une spécificité que partagent toutes les communes autour du lac. Le caractère remarquables des vues est issu de :

- La topographie (qui permet des vues lointaines et panoramiques), le cadre paysager montagnard, les sommets et lignes de crête emblématiques
- La présence du lac qui attire les regards et met en scène les paysages
- La présence d'espaces agricoles ouverts qui conditionnent les vues, la qualité et la lisibilité des paysages perçus
- Les implantations et les formes des groupements bâtis (bourgs, villages, hameaux) qui constituent des points repère dans le paysage

#### Vues remarquables autour du lac de Serre-Ponçon



Sources : IGN MNT250 - BD Carthage - BD Topo/ Sites & Paysages - 10 - 2014

## 3 Intérêt paysager

### 3.1 Perceptions visuelles

#### Des vues saisissantes

Le lac attire incontestablement les regards, et participe à la qualité des paysages offrant :

- Une grande ligne horizontale étonnante dans un paysage de montagne, marqué par les obliques : une ligne, un plan reposant et apaisant dans le paysage.
- Une couleur et une texture qui enrichissent le paysage et les perceptions, un plan qui permet le reflet des montagnes et met en scène le paysage de montagne.
- Un plan de présentation visuelle du paysage, des versants, qui participe à leur mise en scène et mise en valeur

Les espaces agricoles ouverts sont fondamentaux dans la perception et la qualité du paysage :

- Ils offrent des premiers plans ouverts qui permettent des vues, et mettent en scène les seconds et arrière-plans perçus (plans de présentation visuelle qui portent la vue).
- Ils permettent la lecture de la topographie, l'identification et le repérage des ruisseaux signalés par leur ripisylve, des groupements bâtis, des motifs paysagers ruraux...
- Ils génèrent des ambiances rurales de qualité, déclinent des couleurs et textures variées.
- Ils attirent les regards par contraste de couleurs et de textures avec les bois, et constituent des « puits de lumière ».
- Ils constituent des « espaces de respiration » entre les groupements bâtis, entre les groupements bâtis et la forêt en amont ou en aval



*Vue depuis le chemin de ceinture du col de la Rousse*

### 3 Intérêt paysager

Vallée de l'Ubaye



*Depuis la RD900 (St-Vincent-les-Forts) vers l'Ouest*



*Depuis la RD900 (St-Vincent-les-Forts) vers Le Sauze-du-Lac*



*Aval du lac Depuis le Sauze-du-Lac vers la Bréole et Saint-Vincent-les-Forts*



*Depuis le Sauze-du-Lac vers le barrage et Rousset*



*Depuis le belvédère du barrage vers le barrage et le Sauze-du-Lac*



*Depuis le Sauze-du-Lac vers Rousset*



*Depuis la RD3 (Rousset) vers la vallée de l'Ubaye et le Sauze-du-Lac*

### 3 Intérêt paysager

#### 3.1 Perceptions visuelles

Depuis la rive gauche



Aiguilles de Chabrières

Mont Guillaume

Depuis la RD7 (Pontis) vers Prunières et Saint-Apollinaire (versant en face) et Savines-le-Lac en bord de lac



Aiguilles de Chabrières



Mont Guillaume

Depuis la RN94 vers Puy-Sanières (le Pibou) et Savines-le-Lac (versant adret)

Depuis la RD7 (Pontis)



Mont Guillaume

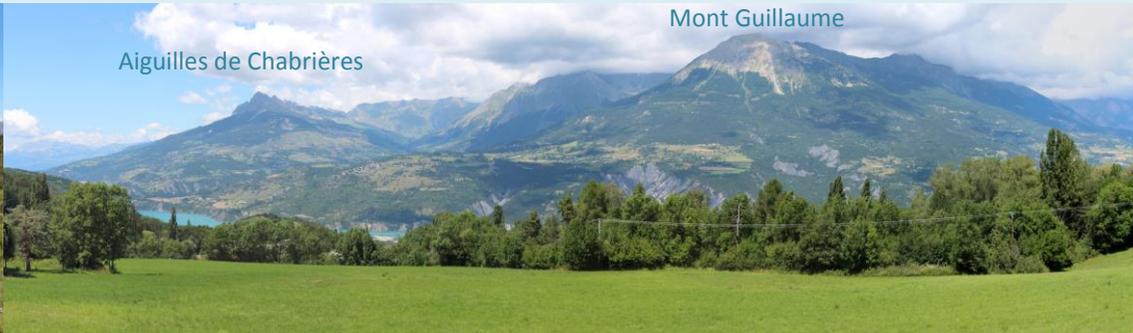
Le Méale

Vers Puy-Sanières (versant opposé), Embrun et la haute vallée de la Durance, Saint-Sauveur (piémont du Méale)

### 3 Intérêt paysager

#### 3.1 Perceptions visuelles

Depuis la rive gauche



Depuis la RD7 (Pontis) vers Rousset et Chorges (Les Hyvans, l'Écrin du Lac)

Depuis Crots vers Puy-Saint-Eusèbe



Depuis la rive droite

Depuis la RN 94 (Crots)



Depuis la RD9 (Embrun) vers Saint-Sauveur, Baratier, Crots.

### 3 Intérêt paysager

#### 3.1 Perceptions visuelles

Depuis la rive droite

Le Morgon



Depuis Puy-Sanières

Le Morgon



Vers Savines-le-Lac et Pontis



Vers le cône de déjection du Boscodon, la gravière, et Savines-le-Lac



Le Morgon



Depuis la RD3 (Chorges) vers le Sauze-du-Lac

Aiguilles de Chabrières



Vers le versant de Réallon et Saint-Apollinaire



Vers Savines-le-Lac

Le Morgon



Vers Pontis

### 3 Intérêt paysager

#### 3.1 Perceptions visuelles

Depuis la rive droite



Aiguilles de Chabrières

*Versant de Chorges*



*Amont du lac*



*Versant de Chorges depuis la RD3*

*Vallée de Réallon depuis la RD609*



Le Morgon

*Plaine d'Embrun depuis le belvédère de la ville*



Le Morgon

Depuis la RD465 (Embrun, Caléryère) vers la ville d'Embrun, versants de Saint-Sauveur, Baratier et Crots



Vers la haute-vallée de la Durance



Mont Guillaume

Depuis la RD40 vers Baratier, Embrun et Puy-Sanières à l'arrière-plan  
Mont Guillaume



Le Morgon

Depuis Saint-Sauveur

### 3 Intérêt paysager

#### 3.1 Perceptions visuelles

##### Des points repère

Certains groupements bâtis (bourgs, villages et hameaux) constituent des points repère dans le paysage et attirent les regards, ils participent à la lisibilité du paysage. Les lieux d'implantation des noyaux bâtis (points hauts, lignes de crête) et leur forme urbaine génèrent des silhouettes remarquables qui participent à la qualité du paysage.

##### De nombreuses covisibilités

La notion de covisibilité regroupe :

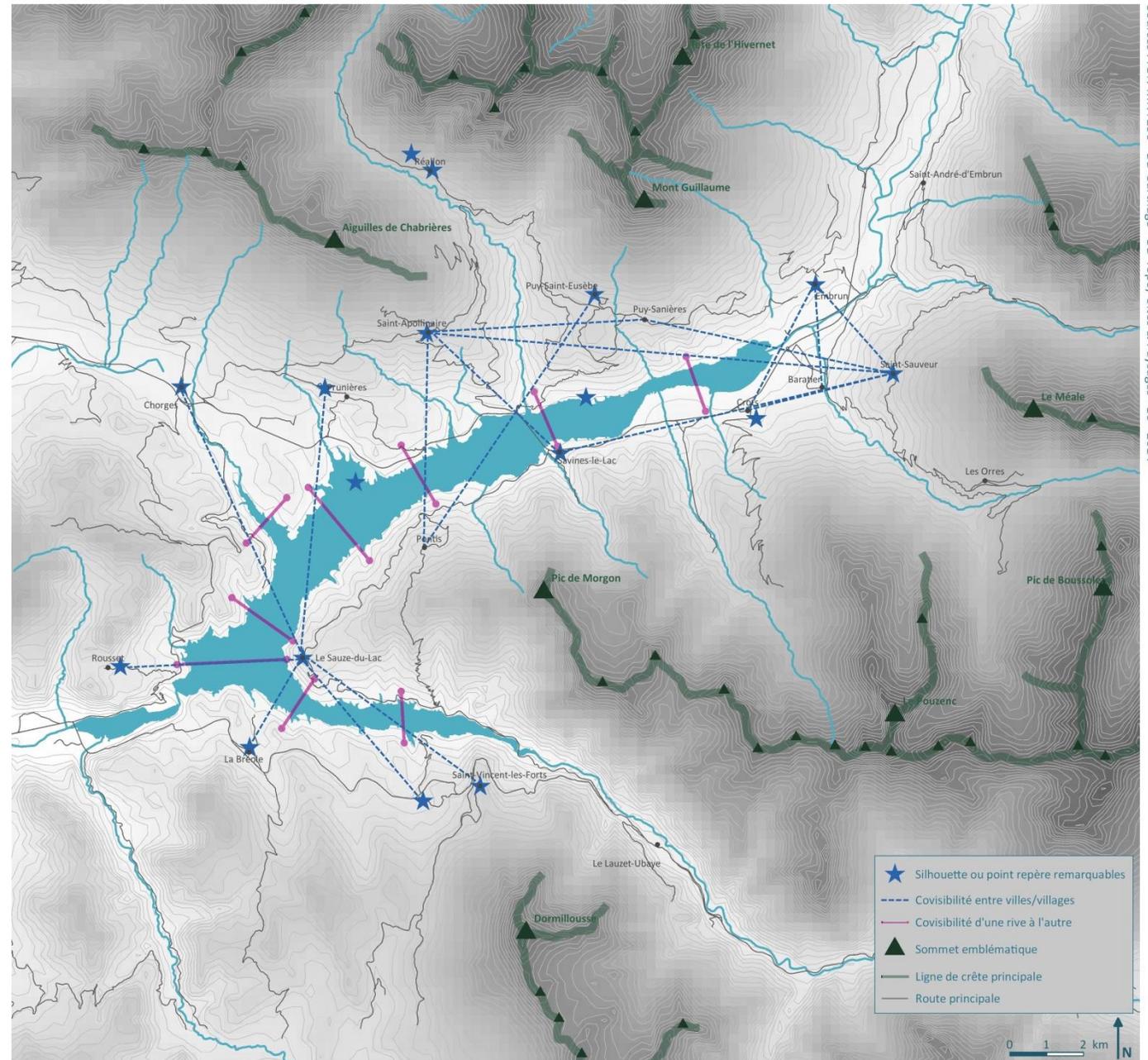
- Les relations visuelles d'un point donné à un autre et inversement, par exemple d'un versant à l'autre, d'un village à l'autre : lorsque l'observateur est sur un versant, il voit le versant opposé, et inversement. Les versants sont en covisibilité.
- Les relations visuelles entre deux points donnés, perçus ensemble depuis un point quelconque : par exemple depuis un versant, l'observateur perçoit le lac et le versant opposé. Le lac et le versant opposé sont en covisibilité, ils sont perçus ensemble.

Les covisibilités sont nombreuses et constantes sur l'ensemble du territoire, elles participent à la lisibilité du paysage (appréhension globale du paysage) et à sa qualité.

##### Sensibilité visuelle et paysagère des versants

Les situations de versants, en front visuel, génèrent des sensibilités paysagères importantes, car plus perceptibles et plus visibles. Tout aménagement sur les versants prend une importance considérable.

#### Points repères et covisibilités autour du lac de Serre-Ponçon



Sources : IGN MNT1750 - BD Carthage - BD Topo/ Sites & Paysages - 10 - 2014

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

Les motifs paysagers regroupent les «structures paysagères» et éléments de paysage (cf. définition ci-contre) représentatifs du paysage à l'échelle d'unités paysagères ou de l'ensemble du territoire. Ils participent à la qualification et à l'identité des paysages.

Le territoire est riche de nombreux motifs paysagers, découlant soit directement des caractéristiques du socle naturel (motifs paysagers liés au relief, au réseau hydrographique...), soit de l'histoire de l'occupation humaine du territoire (activité agricole, modes d'habiter...) auquel cas ils constituent une « mémoire » du développement du territoire.

Les motifs présentés ci-après sont porteurs d'identité, de lisibilité, d'image et contribuent à la qualité des paysages.

#### > Structure paysagère

*«Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux et/ou à leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. Un « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères.»*

(Source : Les unités et structures paysagères dans les atlas de paysages).

#### > Élément de paysage

*«Peuvent être considérés comme éléments de paysage, d'une part, les objets matériels composant les structures et, d'autre part, certains composants du paysage qui ne sont pas des systèmes (un arbre isolé par exemple) mais n'en possèdent pas moins des caractéristiques paysagères, c'est à dire qu'ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres historiques, naturalistes, d'agrément... (arbre remarquable tel qu'un arbre de la Liberté ou une curiosité botanique).*

*Les éléments de paysage peuvent être classés dans les catégories suivantes : relief (plateau, colline...), végétation (arbre isolé, haie, bois...), occupation agricole (prairie, verger, culture...), bâtiments et infrastructures (villages, fermes, routes, ponts...), hydrographie (rivière, lac...), vues (panorama, covisibilité, perspective...)*

(Source : Les unités et structures paysagères dans les atlas de paysages).

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers naturels

Issus de la géomorphologie, de l'hydrographie, de l'érosion, de la topographie et de la végétation « naturelle », les motifs paysagers naturels rythment le paysage et contribuent à sa spécificité (les sommets emblématiques, les marnes, les ravins, les cônes de déjection : cf. carte ci-contre), participent à sa lisibilité (étagement de la végétation, versant boisés), et constituent parfois des éléments ponctuels qui attirent le regard (cheminées de fée, blocs erratiques).

##### > Les sommets emblématiques

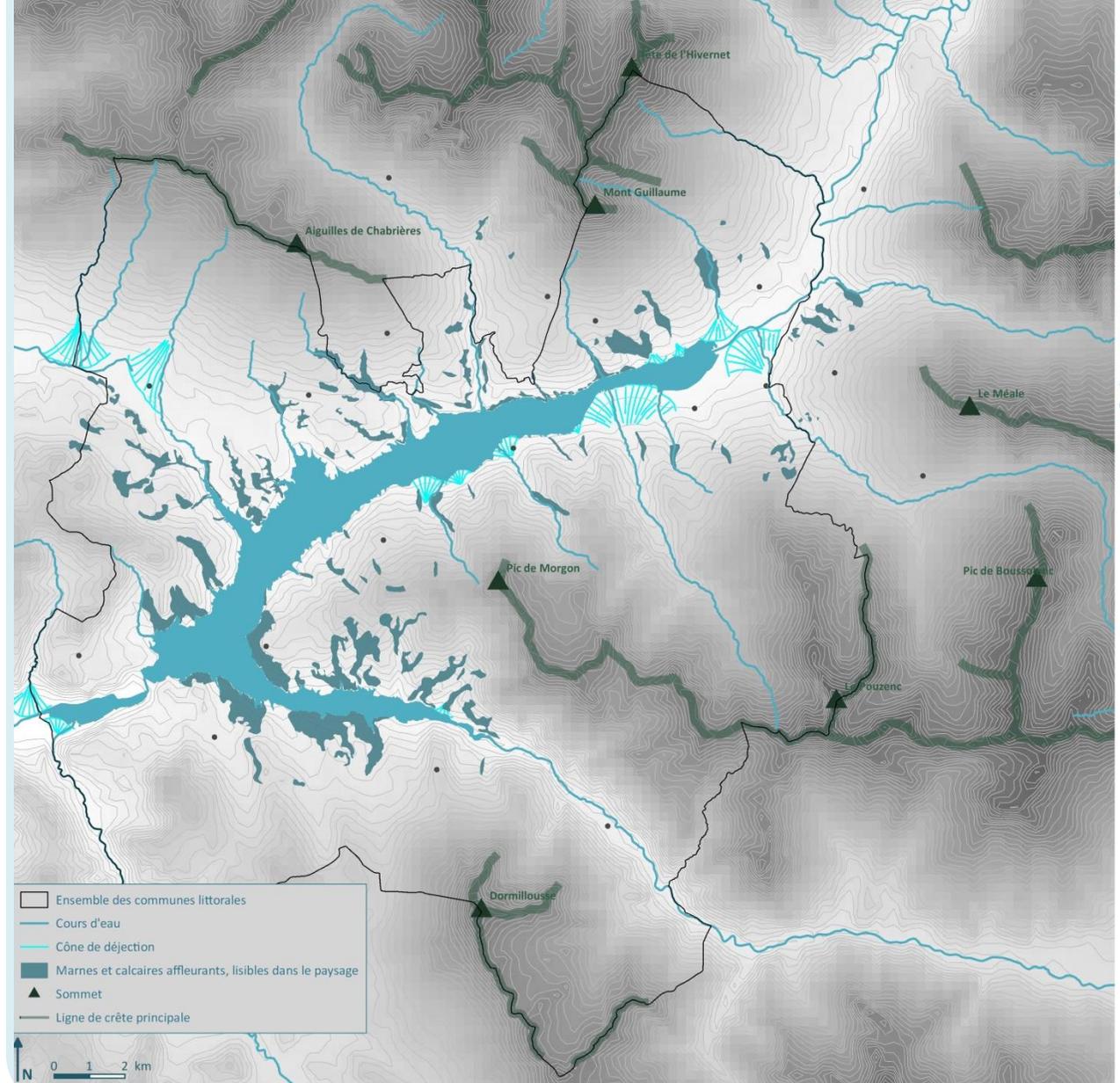


Le Morgon



Les Aiguilles de Chabrières

#### Motifs paysagers naturels issus de la géomorphologie



Sources : IGN MNT250 - BD Carthage - IGN BD TOPO / Sites & Paysages - 10 - 2014

### 3 Intérêt paysager

#### 3.3 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers naturels

###### > Les marnes

Les marnes sont des roches sédimentaires constituées d'un mélange d'argile et de calcaire. Elles sont peu résistantes à l'action de l'érosion.

Les marnes constituent un motif paysager majeur sur le territoire. Sculptées par l'érosion, les roches entaillent les versants et plateaux, structurent et rythment le paysage. En terme de perceptions, elles attirent et focalisent les regards, elles confèrent une ambiance naturelle voire sauvage, elles créent de forts contrastes avec la végétation alentour ou le lac (couleurs et textures). Pour autant, leur valeur paysagère n'est pas reconnue par tous.

###### > Des motifs géologiques insolites qui ponctuent le paysage

**Les cheminées de fées ou demoiselles coiffées**, sont des colonnes, chacune surmontée d'un bloc de pierre. Elles se forment dans les terrains hétérogènes comme les moraines (qui couvrent l'ensemble des versants, jusqu'à 1500m environ). Le bloc forme un chapeau protecteur et tasse le terrain sous-jacent, tandis qu'autour de la colonne l'érosion déblaie. La consolidation provient de la remontée, par capillarité d'eaux chargées en calcaire. Ces eaux s'évaporent et le calcaire cimente la colonne.

Les demoiselles coiffées du Sauze-du-lac sont classées au titre des sites.

**Les blocs erratiques** sont des gros blocs transportés par le glacier, qu'il a laissé loin de leurs lieux d'éboulement.



*Marnes noires*



*Les marnes dans le paysage*



*Les cheminées de fées ou demoiselles coiffées de Pontis/Sauze-du-lac*



*Cagneules du cirque de Bragousse, lessivées par l'érosion, laissent parfois apparaître des sortes de « cheminées de fées » très fragiles et peu durables.*



*Bloc erratique à Puy Sanières*



*Bloc erratique dans la forêt de Pontis*

### 3 Intérêt paysager

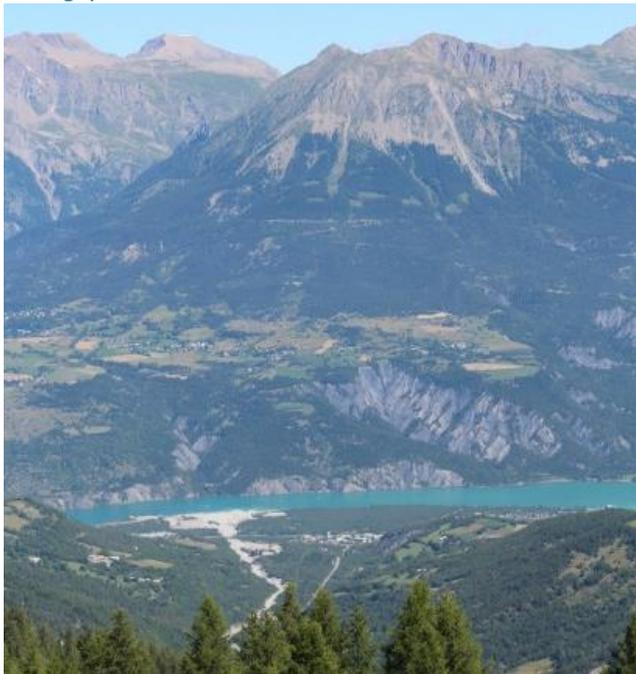
#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers naturels

> Les torrents et leurs ripisylves

Au débouché des torrents, la pente s'affaiblit et le dépôt des matières arrachées forme un cône de déjection, à la géomorphologie bien particulière. De nombreux cônes de déjection rythment les bords du lac. Souvent, ils accueillent des implantations bâties (pentes douces) ou des terres agricoles (fertilité des alluvions).

La végétation qui accompagne les torrents les signale dans le paysage. Ces ripisylves sont des motifs paysagers naturels fondamentaux qui structurent le paysage et participent à sa lisibilité. Elles jouent également un rôle important en termes de d'habitats et de réseau écologique.



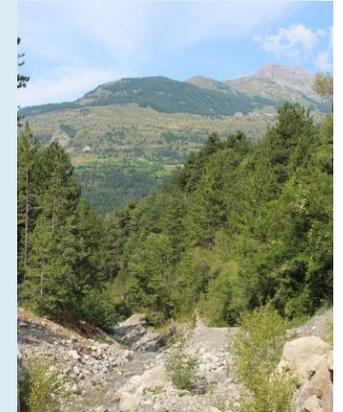
*Torrent du Boscodon et son cône de déjection depuis le chemin de ceinture du cirque de Bragousse*



*Torrent du Boscodon*



*Puy-Saint-Eusèbe - Torrent du Coulet*



Dans la seconde moitié du 19e siècle, le service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) a développé une politique d'entretien et d'aménagement des rives des torrents, pour lutter contre les risques naturels (crues torrentielles). Sont alors aménagés des barrages et des chutes d'eau dans les torrents pour diminuer leur vitesse d'écoulement. Ces aménagements sont bien présents sur le territoire.



*L'immense cône de déjection du torrent du Boscodon depuis Puy-Sanières, partiellement boisé et occupé par une sablière.*

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers naturels

- > Les belles forêts, historiques : forêt de Boscodon, bois du Morgon...
  - > Le mélèze et le pin sylvestre, emblématiques du territoire
  - > La forêt du RTM
- Pour limiter l'érosion des sols, qui était importante au 19<sup>e</sup> siècle en lien avec de nombreux déboisements (coupe de bois de chauffage et de construction, prairies d'élevage), le service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) a reboisé les flancs abrupts des montagnes. Ces forêts de protection sont aujourd'hui lisibles dans le paysage.



*Mélèzin de la forêt de Boscodon*



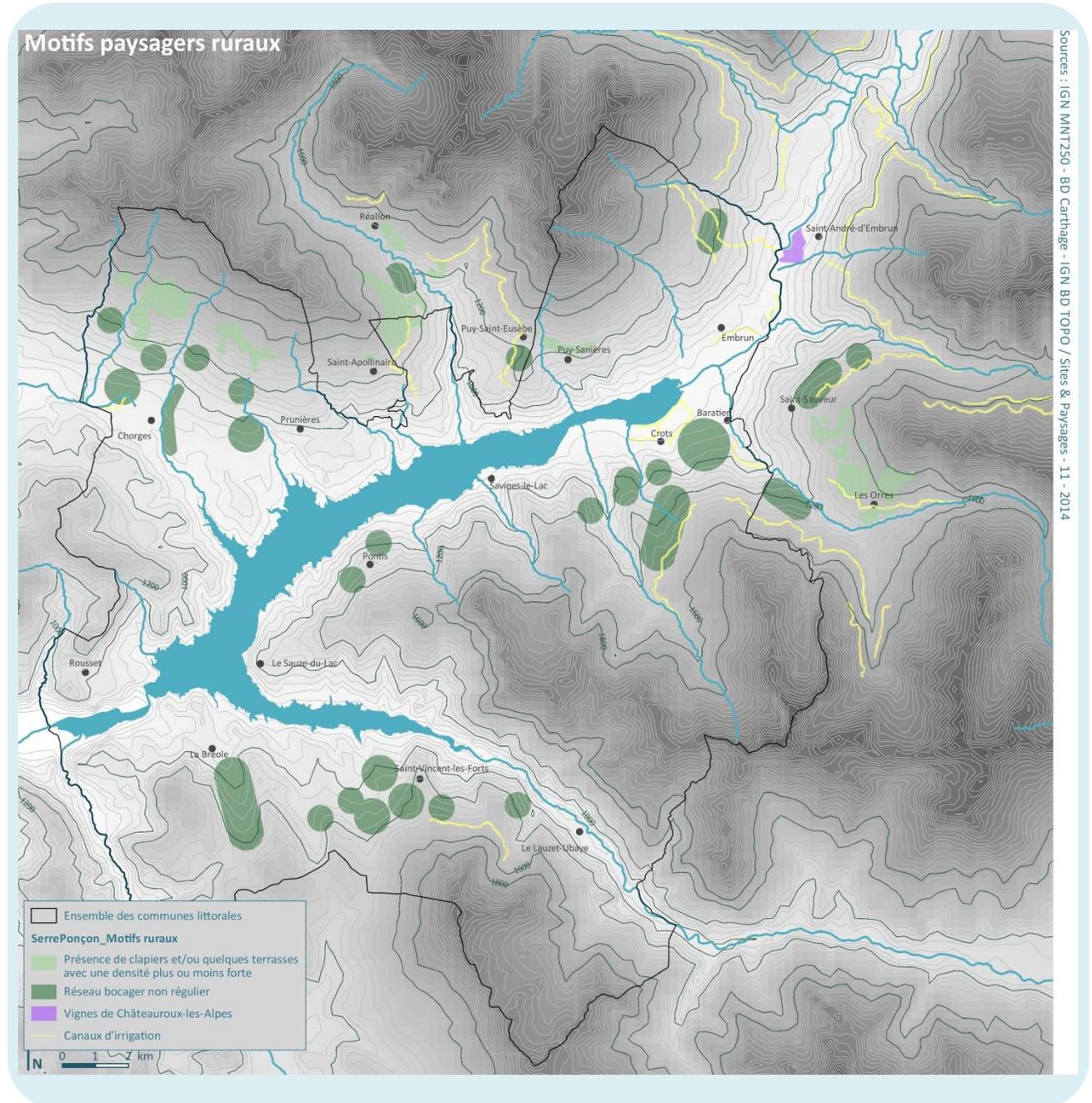
*Forêt de Pontis*

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers ruraux

Issus de pratiques agricoles ancestrales, qui se sont adaptées au contexte naturel (sols, pentes...) et à la particularité des lieux, les motifs paysagers ruraux constituent une valeur paysagère et patrimoniale conséquente. Ils participent à la qualité et à la diversité des paysages et des milieux naturels. Ils constituent de véritables vecteurs d'identité et de spécificité du territoire.



### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers ruraux

> Les prairies, les cultures, les alpages

L'activité agricole traditionnelle d'élevage ovin a façonné les paysages avec les prés de fauche et les pâturages qui assuraient fourrage pour hiver et parcours d'herbe fraîche nécessaires entre fin printemps et premières neiges. Aujourd'hui l'herbe est encore très présente sur les versants (prés de fauche et pâturages) et en montagne (alpage). Les cultures, sur les versants et en fond de vallée à Embrun, participent aussi l'ouverture et à la qualité des paysages.

> Les haies et le bocage

Un bocage au maillage irrégulier, en lien avec l'activité d'élevage, structure les paysages de versants, dessine des « tableaux paysagers ». Les haies champêtres limitent champs et prés.

Essences feuillues : érable, frêne, saule, peuplier (aux abords des habitations, le long des chemins), sorbier, merisier, noisetier, églantier, nerprun, viorne, argousier... Les arbres et la trame arborée sont intégrés dans le système agro-sylvo-pastoral (rôle utilitaire : complément de nourriture pour les animaux, paniers...). En plus de leur intérêt paysager, ils assurent une fonction écologique (maintien du sol, drainage en zone humide, régulation thermique, abri contre le vent et dessèchement...).

> Les arbres isolés, en alignement, en bouquet

En bordure de chemins, le long des talus ou ruisseaux, bosquets épars, arbres isolés ou en alignement animent les paysages et contribuent à l'ambiance rurale qui en émane (mise en scène du paysage, points repère, rapport d'échelle...).



Bocage - Crots



Chorges



Noyer en bord de route et haie bocagère - Puy-Sanières



Alignement de peupliers - Chorges



Alpage au col de la Rousse



Puy-Saint-Eusèbe



Alignement de peupliers  
Embrun

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers ruraux

> Les vergers, les noyeraies

Autour des villages, de nombreux vergers (pommiers surtout) et noyeraies (pour l'huile) complétaient l'économie agro-sylvo-pastorale de subsistance. Ces vergers constituent la seconde couronne autour des villages (après celle formée par les potagers). Ils font transition entre le groupement bâti et l'espace cultivé, ils signalent l'arrivée au village et constituent un motif paysager qualitatif. De nombreux vergers relictuels, arbres fruitiers épars, parsèment encore certaines parcelles. Des plantations de noyeraies récentes apparaissent sur l'adret.

> La vigne (anecdotique)

La vigne était autrefois très présente, essentielle dans la vie sociale et collective des familles, qui avaient chacune leur « quartier de vigne ».

Sur les terres les mieux ensoleillées, quelques rares vignes ponctuent encore le paysage : aux Celliers, aux Treilles (savines), et près de Chateauroux. Sur le cône de déjection de St-André-d'Embrun, le paysage viticole est remarquable, notamment par son bocage minéral. Autrefois les terroirs viticoles étaient partagés avec les habitants propriétaires des alpages. La limite supérieure de la vigne est 900 m.



Parcelles viticoles près de Saint-Julien



Des restes de vergers, alignements ou ponctuation de fruitiers dans les prairies (Crots, Embrun)



Des vergers autour des villages (ici Réallon)



Une plantation de pommiers à Savines-le-lac



Une noyeraie plantée récemment (Réallon)

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers ruraux

> Les clapiers, les murets, les terrasses

Les clapiers sont des tas de pierres issus de l'épierrage « continuel » des parcelles. Les pierres remontées à la surface sous l'action du gel et du dégel, ou transportées par la neige ou les torrents, étaient retirées de l'espace « utile » et regroupées en limite de parcelles ou sur les lieux incultes comme talus, les bords de chemin ou de cours d'eau. Les clapiers sont souvent ponctués par une végétation spontanée en partie choisie : frênes, peupliers, noyers, fruitiers rustiques, bouquets d'arbustes.

Les terrasses ont été réalisées pour tirer profit des terres malgré la pente et pour éviter les glissements de terrain. Les murets de pierres sèches soutiennent les chemins muletiers, les routes et les terres de cultures. Associant pierres locales (issues de l'épierrage des champs) et savoir-faire local, ils suivent souvent les courbes de niveau et dessinent un paysage « culturel » très structuré. Ils apparaissent aussi au cœur des groupements bâtis pour retenir les terres des jardins ou former des ruelles.



Clapiers – Puy-Sanières



Clapiers – Puy-Saint-Eusèbe



Clapiers – Puy-Sanières



Terrasses - Réallon



Murets - Embrun



Clapiers en cours de colonisation végétale – Puy-Sanières



Clapiers en cours de colonisation végétale – Réallon

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers ruraux

###### > Les canaux

L'eau a toujours été l'une des conditions nécessaires à l'installation et au maintien des populations en montagne. Les moraines et marnes noires qui caractérisent les sols des versants ne retiennent pas l'eau et nécessitaient de la capter depuis les combes et les torrents.

Ainsi, un important réseau de canaux et rigoles d'arrosage, parcourt les paysages et sillonnent les pentes, évitant les obstacles les plus difficiles (marnes, secteurs de risques naturels...).

Ils sont issus d'un travail conséquent des anciens pour irriguer les parcelles exploitées. L'eau, prise à la source ou en amont dans les torrents, était acheminée par un premier canal, le canal maître (la beliera) qui suivait un itinéraire parfois long et périlleux. Il se scindait ensuite en plusieurs canaux secondaires (béals) à la tête des secteurs à arroser, puis en rigoles divisant la parcelle en plusieurs bandes horizontales assez étroites (les versanas). L'arrosage se faisait par gravité.

Des matériaux simples guidaient le parcours de l'eau dans le réseau : gros cailloux, lauzes plates... Quelques canaux, les plus importants, sont encore utilisés aujourd'hui, générant parfois des conflits d'usage entre agriculteurs et résidents.

###### > Les potagers

Les jardins potagers constituaient autrefois la « première ceinture » autour des noyaux bâtis (villages et hameaux).



Canal – Plaine de Crots



Baratier



Puy-Saint-Eusèbe



Réallon

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

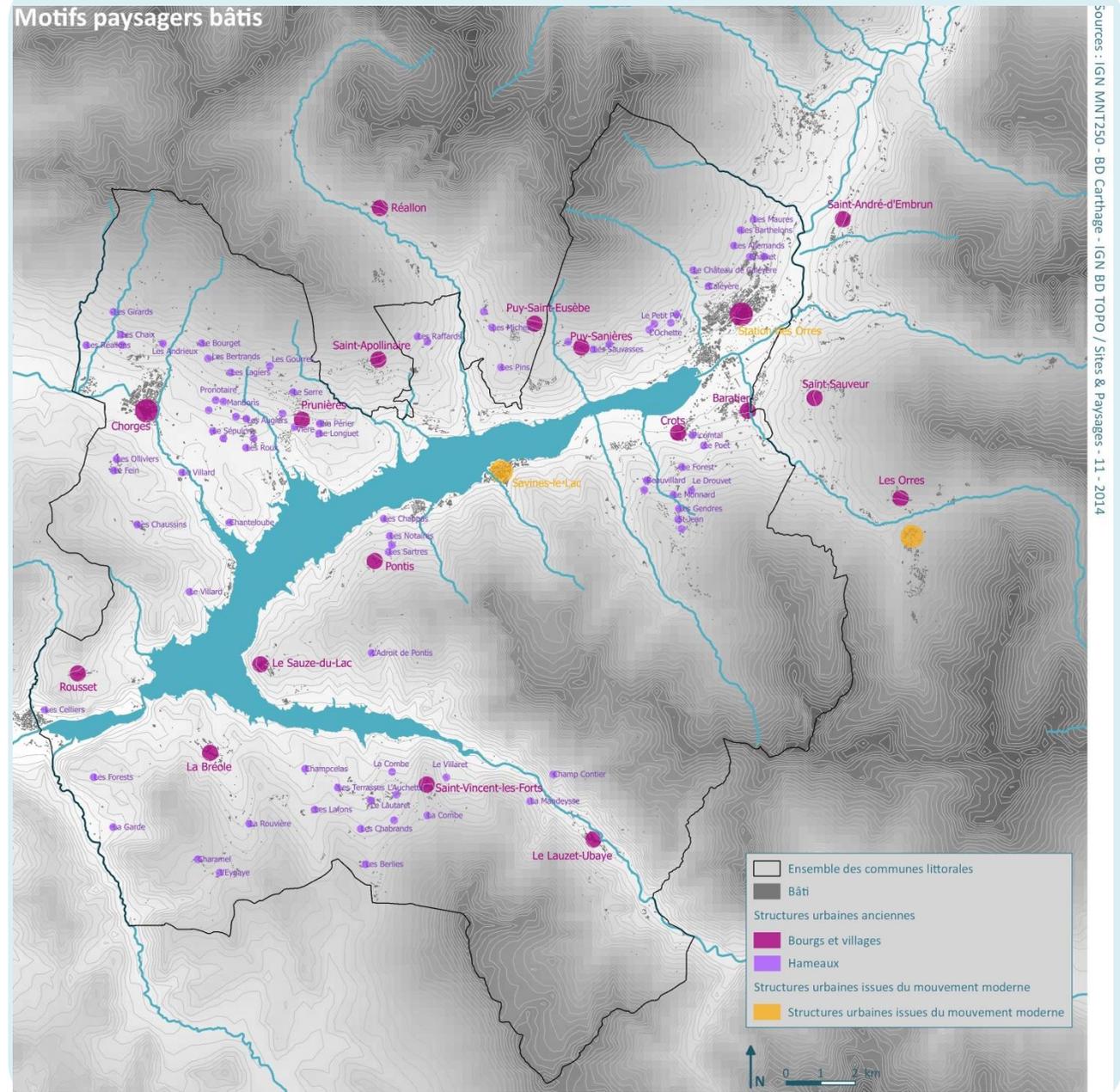
##### Les motifs paysagers bâtis

> Les structures urbaines anciennes

Bourgs et villages ont un noyau historique homogène, avec une structure médiévale, déterminée par l'église et les itinéraires majeurs qui les traversent. La trame des rues est plutôt étroite et sinueuse. Les rues rectilignes et larges sont dessinées ou percées au XIXème-XXème siècle.

- **Bourgs** : Embrun, Chorges
- **Villages** : Prunières, Saint-Apollinaire, Réallon, Puy Saint Eusèbe, Puy Sanières, Baratier, Crots, Pontis, Le Sauze-du-Lac, Le Lauzet – Ubaye, Saint Vincent Les Forts, La Bréole, Rousset
- **Hameaux** : de nombreux hameaux présentent encore des bâtisses anciennes, un paysage construit : montoirs, terrasses, ou simplement des murets de soutènements offrant des replats, sols empierrés ou calades...
  - Rousset : Les Celliers, Le Villard
  - Chorges : le Fein, les Chaussins, les Oliviers, Chanteloube, le Villard, Pré Noyer, Protonotaire, Mandoris, les Seymats, les Augiers, les Bernards, le Sépulcre, les Chabes, les Roux, les Réallons, le Prieuré, les Chaix, les Gérard, les Andrieux, le Bourget, les Bertrands, les Lagiers
  - Prunières : Vières (château), le Serre, les Gourres, Pra Périer, le Longuet
  - Savines-le-Lac : les Raffards, Cherines
  - Puy Saint Eusèbe : le Villard, les Michels, les Pins
  - Puy Sanières : les Bouteils, les Sauvasses, le Serre
  - Embrun : l'Ochette, le Petit Puy, Chapelle Saint Roch, la Brune, les Terrasses, le château de Caleyère, Caléryère, les Allemands, les Maures, les Barthelons, Chalvet, Chauveton

#### Motifs paysagers bâtis



Sources : IGN MNT1250 - BD Carthage - IGN BD TOPO / Sites & Paysages - 11 - 2014

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers bâtis

> Les structures urbaines anciennes

##### Les hameaux (suite)

- Crots : Picomtal, le Poët, le Forest, le Monnard, le Drouvet, les Gendres, Saint Jean, les Dourieux, les Chabriers, Beauvillard
- Pontis : les Chappas, les Notaires, les Chevaliers, les Sartres, l'Adroit de Pontis
- Le Lauzet-Ubaye : Champ Contier, la Mandeyse,
- Saint Vincent les Forts : le Villaret, la Combe (porche), l'Auchette, le Lautaret, Bronsing, les Terrasses, les Gieris, les Chabrans, les Berlies,
- La Bréole : Chamcelas, les Lafons, la Rouvière, l'Egaye, Charamel, la Garde, les Forests,



**Baratier** : Dominant le torrent des Vachères qu'il a toujours dû maîtriser, le village s'articule le long de sa rue principale (rue de la Côte, rue Guillaume Apollinaire) qui monte droit dans la pente. L'église se situe en bas, sur la place. Les alignements sont marqués par les constructions mitoyennes et les murs en pierres, donnant des ambiances de rues.



**Réallon** : installé au pied de la barre de Roche Meane, le village se développe de part et d'autre du torrent de la Pisse, sur plusieurs rues étagées dans la pente. Les constructions sont alignées et serrées le long des rues qui suivent les courbes de niveau. Implantées ainsi, les unes au-dessus des autres, elles partagent l'ensoleillement.



**Saint Appollinaire** : construit sur une colline, ses maisons s'articulent dans la pente sur un plan convexe, au pied de l'église.



**Saint Vincent les Forts** : Perché sur une colline au pied du site qui accueillit autrefois un château et sur lequel Vauban construisit le fort Joubert au XVIIIème siècle, le village ancien dominé par son église s'étage sur la pente en ruelles concentriques. Il se continue dans la plaine en s'égrenant le long de la rue principale, préservant un vaste espace ouvert qui constitue son glacis.

### 3 Intérêt paysager

#### Les motifs paysagers bâtis

> Les structures urbaines anciennes



**Embrun** : Perchée sur son rocher, en aplomb sur la vallée, la ville comprend un noyau ancien bien lisible à l'intérieur des fortifications, avec une structure médiévale (bâti serré le long de rues étroites et sinueuses, anciennes portes) organisée par rapport à la cathédrale.



**Charges** : ville ancienne (Cité caturige) construite sur un promontoire. Le noyau ancien est bien lisible à l'intérieur des anciennes fortifications. Il a une structure médiévale, avec un plan circulaire organisé autour de l'ancien fort.



**Prunières** : le village est constitué de plusieurs entités en enfilade le long de la route D109, entre Pra Périer (hameau assez important) et l'église (isolée). En contrebas le château est construit sur un petit promontoire.



**Puy Saint Eusèbe** : les constructions du village s'égrènent le long de la route D109a. L'église se trouve en position médiane.



**Puy Sanières** : Le centre de vie principal est localisé aux Truchets : quelques constructions alignées le long du chemin du mounet au croisement de la route. En position dominante l'église et la cure. En contrebas la mairie. A noter que de part et d'autre du village les hameaux des Bouteils et du Serre sont des structures anciennes plus importantes.



**Puy Sanières** : ensemble des hameaux du village

### 3 Intérêt paysager

#### Les motifs paysagers bâtis

> Les structures urbaines anciennes



**Crots** : une structure urbaine ancienne compacte qui s'articule le long de la rue principale et en épaisseur le long d'une dizaine de rues perpendiculaires, bordées de maisons mitoyennes. Un chemin de ceinture cerne l'ensemble.



**Le Sauze** : Situé en belvédère au-dessus du lac, en position de proue sur un plateau perché au-dessus des marnes, ce qui le rend visible de toutes parts, le village ancien s'articule autour de l'église en bas, au bord du belvédère et le long de la rue principale. Les constructions serrées mais non mitoyennes (car le plus souvent dissociées par des venelles) présentent leur petit côté sur la rue.



**Pontis** : le village a l'échelle d'un petit hameau. Quelques constructions voisinent avec l'église, sans organisation évidente. Le château se situe à l'écart sur une position dominante sur la vallée et le lac aujourd'hui.



**Rousset** : le village ancien est situé en position haute. Les constructions s'égrènent le long de la route. L'église et le château sont construits sur des points dominants



**Le Lauzet-Ubaye** : Situé à l'écart du lac, implanté plus loin dans la vallée de l'Ubaye, le village ancien s'est construit au pied d'une colline dominée par un château qui gardait le pont sur l'Ubaye (le pont romain). Il s'articule le long de deux rues principales (rue Haute et rue Gatinel) et d'une place en contrebas où se trouve l'église. Les constructions mitoyennes ou séparées par des venelles forment des fronts bâtis réguliers le long des rues hautes et sur la place.



**La Bréole** : Les constructions s'égrènent le long de la rue principale (ancienne route). L'église domine le village, à l'écart sur un point haut. La mairie a été construite à côté. Le château se situe dans un hameau voisin

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers bâtis

> Les structures urbaines issues du mouvement Moderne

##### Savines-le-Lac, le « nouveau village »

Une ville neuve des années 60, moderne par sa composition urbaine (elle est dessinée dans son ensemble, c'est un projet urbain) et par son architecture (conception urbaine et architecturale de l'architecte Achille de Panaskhet

Labellisée Patrimoine XXème siècle.

##### Les Orres, station de ski

Station intégrée (à l'origine 12 000 lits sur 5 500 hectares), conçue sur le mode fonctionnaliste : plan en doigt de gants (schéma organique), tout converge vers la grenouillère. Immeubles d'architecture moderne (blancs, bardages mélèzes, toiture enveloppante). Conception urbaine et architecturale de l'architecte urbaniste Jean Michel Legrand

Labellisée Patrimoine XXème siècle



Station de ski des Orres



Savines le Lac : Plan et architecture moderne.



Savines le Lac



Savines le Lac

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers bâtis

> Architecture religieuse

##### **Abbaye de Boscodon, Crots**

Abbaye datant du XII<sup>ème</sup> siècle (1142), d'ordre Chalaisien. Prospère grâce aux recettes issues des forêts et du passage de la transhumance, cette abbaye créera des filiales dans le sud-est de la Provence (ex : Pontis).

Habitée par une communauté de religieux et laïques, c'est aujourd'hui un centre spirituel et culturel.

Isolée, dans un cadre naturel.

Architecture romane, caractérisée par des arcs en plein cintre. La cargneule, pierre blanc ocre lui donne toute sa lumière. C'est une construction basée sur les proportions du corps humain, le prototype est creusé dans les murs de l'église.

##### **Cathédrale Notre-Dame du Réal, Embrun**

Construite au XII<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècle (de 1170 à 1220) à la fin de l'époque de l'architecture romane, elle se distingue par son influence lombarde (bandes horizontales de pierres bicolores). Le porche est décoré de fresques.

Volume imposant, la nef est haute et lumineuse.

Le clocher-tour à flèche a servi de modèle à l'architecture religieuse de toute la région.

##### **Eglise Saint Florent de Savines-le-Lac, 1961**

D'architecture résolument moderne, cette église se distingue entre autres par son plan triangulaire et la forme de son clocher (étrave d'une barque ou référence aux demoiselles coiffées). Comme les églises anciennes elle émerge de la masse bâtie du village et sert de pivot à l'espace public. Architecte Achille de Panaskhet

##### **La nouvelle chapelle d'Ubaye**



*Abbaye de Boscodon, Crots*



*Cathédrale Notre-Dame du Réal d'Embrun*



*Eglise Saint Florent de Savines le Lac*



*La nouvelle chapelle d'Ubaye, construite à côté du cimetière qui a été remonté avant la mise en eau du lac*

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers bâtis

> Architecture religieuse

##### Les églises et chapelles des villages et hameaux :

Plusieurs églises de villages sont construites sur le modèle de la cathédrale d'Embrun.

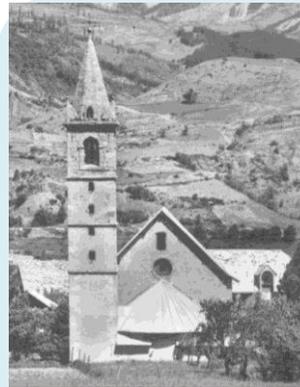
Elles reprennent le clocher à flèche en pierre percé de baies romanes simples ou géminées.

Nombreuses sont celles qui reprennent le principe des pyramidons disposés sur les quatre angles autour de la flèche, pour passer du plan carré du clocher au plan octogonal de la flèche.

Les églises démolies de Savines et d'Ubaye étaient construites sur le même principe.



Dans le projet de mise en eau de la vallée la destruction de la chapelle Saint Michel était programmée. Mais sa situation au-dessus de la côte maximale du lac lui permit in-extremis d'être sauvegardée. Trônant au milieu du lac, c'est aujourd'hui un emblème de Serre-Ponçon.



Savines Eglise démolie



Ubaye – église démolie



Réallon



Saint Sauveur



Chorges



Puy Saint Eusèbe



Prunières



St Vincent les Forts



Crots



Pontis, filiale de Boscodon



Saint Apollinaire  
Clocher simple



Le Sauze du lac  
Clocher peigne

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers bâtis

> Architecture nobiliaire

Le territoire recèle de nombreux exemples datant d'époques variées, allant du médiéval au XIX<sup>ème</sup> siècle

##### Châteaux :

- Embrun : la tour Brune, la Robeyère
- Crots : Picomtal
- Prunières
- Baratier
- La Bréole
- Puy Sanières
- Pontis

##### Maisons fortes :

- Savines – le – Lac : Chérines
- Savines – le – Lac : Saint Julien

##### Ruines de châteaux ou de sites fortifiés :

- Savines – le – Lac : ancienne Paroisse
- Réallon
- Châteauroux



Réallon, ruines du château



Château de Picomtal, Crots



La Bréole



Saint Jullien, Savines-le-Lac



Baratier

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers bâtis

###### > Les fortifications

De par son implantation stratégique au-dessus des falaises du Roc, Embrun a toujours eu un rôle de ville-forteresse. Suite à l'invasion du duc de Savoie qui détenait la vallée de Barcelonnette, Louis XIV commande à Vauban de sécuriser le Dauphiné. Vauban renforce la protection d'Embrun et verrouille la vallée de l'Ubaye.

Le rattachement en 1860 de la Savoie et du comté de Nice à la France marquent définitivement la fin de ces frontières voisines, et de l'utilité des fortifications.

##### - Embrun

Quartier des casernes

Il ne reste pas grand-chose de l'œuvre de Vauban car son projet a été partiellement réalisé

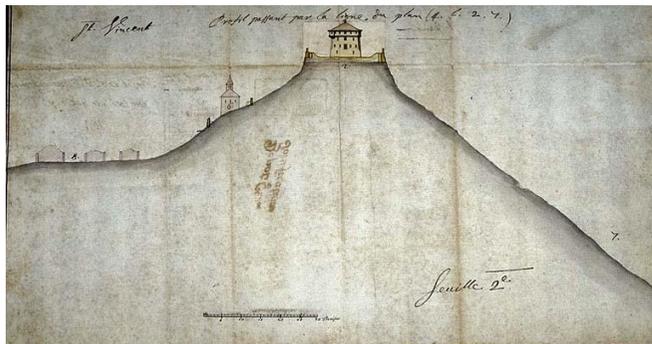
##### - Saint Vincent-les-Forts :

Fort Joubert, au-dessus du village

Tour Vauban, ruines

Ancienne redoute de Chaudron (privé, reconstruit)

Ancienne caserne militaire (colonie de vacances aujourd'hui)



Saint Vincent les Forts



Embrun Casernes Laroche



Saint Vincent les Forts Casernes de Courtigis



Saint Vincent les Forts : fort Joubert



Saint Vincent les Forts : Redoute de Chaudron

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers bâtis

> Le patrimoine industriel de Serre-Ponçon : les ouvrages liés au barrage de Serre Ponçon

##### - Le barrage en terre :

C'est un record : le plus grand barrage en terre et le second lac artificiel d'Europe, construit selon une technique américaine antisismique.

##### - L'usine

3 salles sont creusées dans la roche :

- Salle des vannes
- Salle des machines
- Salle des transformateurs

##### - Le grand pont de Savine-le-lac

C'est un aussi record à son époque : 924m de long, 11 piles, construit en béton précontraint (architecte Jean Courbon)

##### - Les cités ouvrières

La construction du barrage a nécessité une main d'œuvre importante qu'il a fallu loger sur site.

Espinasse : cité du Claps (212 logements)

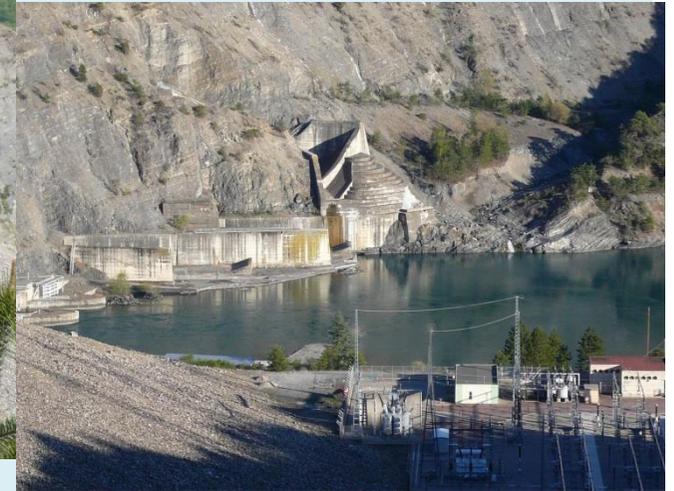
Rousset : cité des 30 pas (16 logements)

Ces deux cités existent encore aujourd'hui, elles sont gérées par la CCPSP (communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon)

La Bréole : cité des célibataires de Chaussetives (1000 lits et services généraux du chantier, inhabité aujourd'hui)



Le barrage en terre



L'usine creusée dans la roche



Construction du nouveau pont à côté de l'ancien



Les cités aujourd'hui



Les cités ouvrières, lors de la construction du barrage

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers bâtis

> L'architecture traditionnelle

Maisons rurales traditionnelles, de village ou de hameau

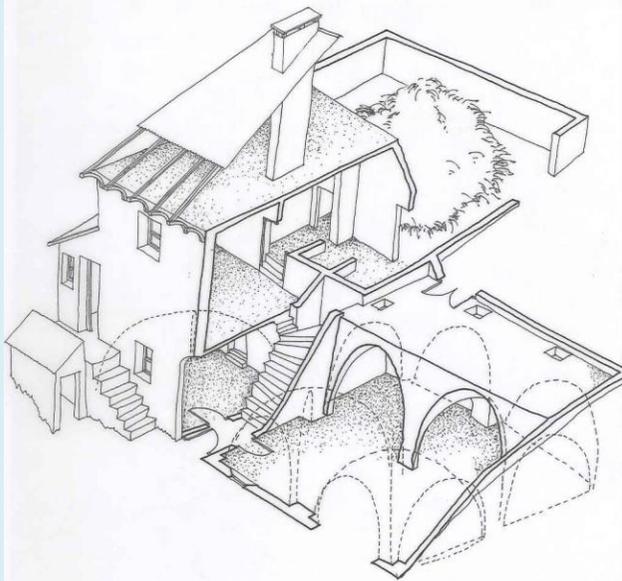
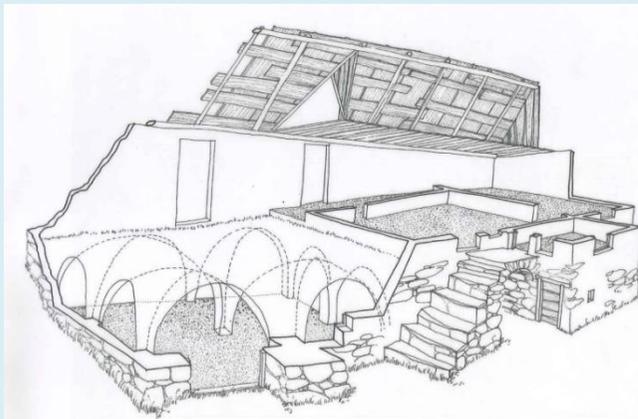
Il n'y a pas de type régional unique et caractéristique mais plutôt une grande diversité, des variantes au sein de chaque vallée.

##### Constantes :

- La proximité d'une source ou un puits
- L'inscription dans la pente. Elle est étagée et calée dans le versant, le faitage est perpendiculaire à la pente. Les accès se font de plain-pied avec le terrain naturel. La grange a son entrée à l'arrière, par une porte fenièr accessible de plain-pied ou par une rampe extérieure en terre ou une passerelle, le montoir.
- La grande façade orientée vers le midi. Ainsi disposées les maisons peuvent former des ruelles qui longent les courbes de niveau, avec un ensoleillement pour toutes.
- Le volume massif et unitaire qui concentre toutes les fonctions dans un même bâtiment
- le fonctionnement sur 3 niveaux, reliés à l'intérieur par un escalier central et un conduit vertical, le puits à foin appelé la « pastourière », reliait la grange à l'étable :
  - Rez-de-chaussée semi enterré où, séparés par un couloir, on trouvait pour les hommes la cuisine, la cave, et pour les bêtes l'écurie ou l'étable, le poulailler. Construit en pierres, le rez de chaussée a des pièces voûtées (voûte en berceau ou voûtes d'arêtes avec pilier central)
  - Etage : on y trouvait les chambres côté lumière et les réserves dans les pièces sans jour (salaisons, blé...)
  - Volume sous le toit : il abritait la grange où on stockait le fourrage, les céréales. Il y a une aire intérieure.

##### Variantes liées aux :

- Matériaux disponibles sur place (pierre, mortier de pierre, chaux ou plâtre)
- Dispositifs fonctionnels : maisons en long ou massives
- Aménagements extérieurs (escalier, balcons, auvents....)



Organisation des maisons rurales, en longueur ou massives, dessins Sylvestre Garin



Chorges Ancienne étable avec voûtes d'arêtes reposant sur un pilier central.

Les étables voûtées se retrouvent dans toutes les anciennes fermes du territoire.



Saint Vincent les Forts

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers bâtis

> L'architecture traditionnelle

##### Maisons rurales traditionnelles, de village ou de hameau

###### - Construction

L'emploi des matériaux pris sur place (ou dans des carrières qui sont le plus souvent des mines paysannes) est aussi une constante : pierre, chaux ou plâtre, pour la maçonnerie, bois pour la charpente et la fermeture des granges sous toiture, lauze de schiste, ardoises, bardeaux de mélèze pour la couverture. Plus précisément :

- Couvertures (le secteur est à la croisée des influences de la montagne et de la Provence)

Tuiles écaille (Embrun marque la limite de son emploi), tuiles et génoises (basse Durance, hautes vallées), bardeaux de mélèze, ardoises (nombreux filons, petite ardoise épaisse), lauzes de schiste. La tôle ondulée (puis le bac-acier) a tendance à remplacer ces matériaux naturels.

Anciennes ardoisières: Crévoux, Châteauroux, Réallon, le Lauzet. (A noter l'association Le Gabion organise des formations sur la taille d'ardoises)

###### - Murs :

L'architecture locale est surtout une architecture de pierres (murs maçonnés des bâtisses, murets de pierres sèches dans le paysage), le bois est peu utilisé pour monter les murs.

###### - Origine des matériaux :

Pierre schisteuse : carrières de Réallon, les Gourniers

Pierres extraites des dépôts morainiques

Blocs calcaires tombés des aiguilles de Chabrières

Marbre rose : Réallon

Fours à chaux : vallées de Réallon, et à proximité des forêts, du torrent. Utilisation : mortiers, crépis, badigeons (églises ou façades des maisons fortunées). La chaux mélangée aux sables locaux donne la teinte des façades

Fours à plâtres : entre Savines et le Sauze, filons de gypse. Utilisation : plâtre des plafonds, encadrement de baies.



*Couverture de tuiles*



*Granges sous-toiture, la structure en pans de bois est ventilée*



*La diversité des pierres de construction apparaît sous l'enduit usé*



*Maçonnerie de pierre pour le mur, pans de bois ventilés pour la grange sous toiture, la tôle ondulée a remplacé la couverture ancienne.*

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers bâtis

> L'architecture traditionnelle

##### Maisons en longueur

###### Principe :

- Plusieurs familles installées dans des maisons mitoyennes construites « bout à bout ». Elles peuvent être longues de plus de 70m.

- cette mitoyenneté permet le partage : fontaines, bassins...

- le regroupement permet d'échapper aux vents forts

###### Implantation, disposition :

- disposées perpendiculairement à la pente (parallèles aux courbes de niveau) et encastrées dans la pente

- dans les villages ces longues maisons sont implantées les unes au-dessus des autres pour partager l'ensoleillement

- pièces principales orientées au sud, dépendances sur le versant froid, 2 entrées distinctes pour les hommes et les bêtes, habitation à l'étage, l'accès se fait par un escalier extérieur en pierre de taille

- à l'arrière accès à la grange se fait plus ou moins à niveau

###### Volume :

- toitures homogènes, 2 versants

- façades en retrait ou saillantes

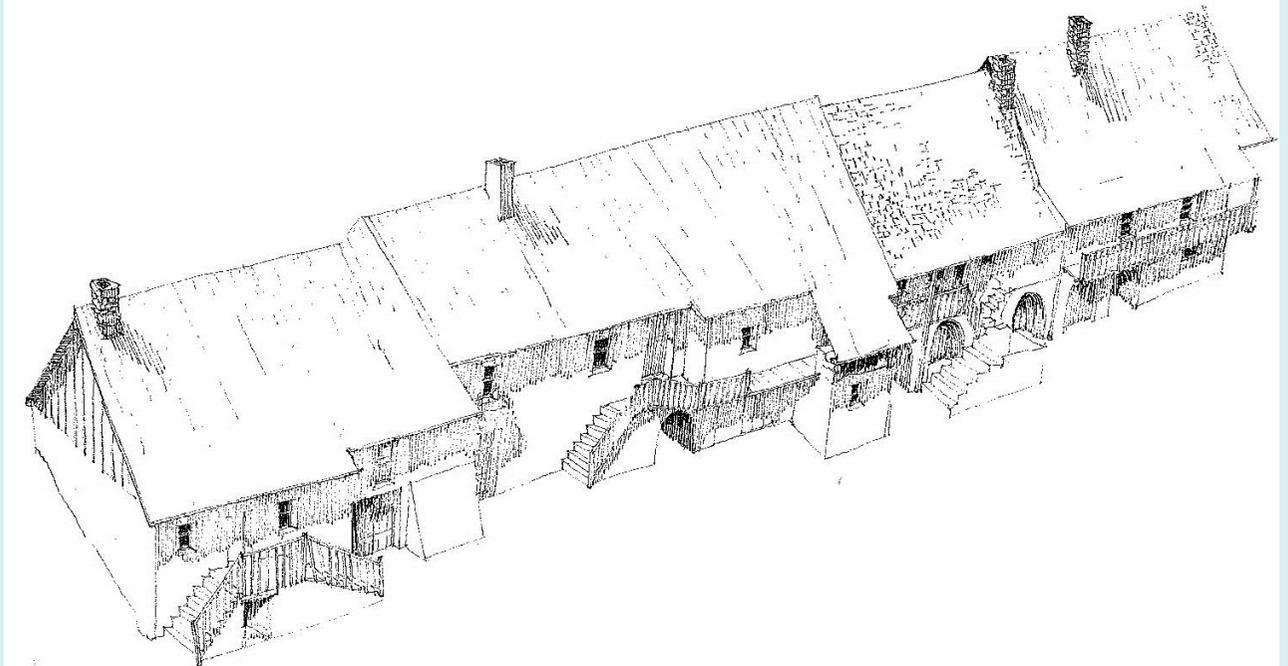
###### Caractéristiques :

- à l'arrière, longues rampes pour le fourrage « les mountô » (importants volumes de terre rapportés)

- escaliers extérieurs en pierre de taille, balcons extérieurs en bois (dans le prolongement de l'escalier)



Embrun, « mountô »



Maisons en longueur, dessin Sylvestre Garin



Chorges Augiers Seymats



Puy Saint Eusèbe, les Pins

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers bâtis

> L'architecture traditionnelle

##### Maisons massives

###### Principe :

- la maison est occupée par une seule famille
- type unitaire : tout se trouve sous le même toit (habitation, aire de battage, caves, écuries, fourrage...)
- circulations internes élaborées pour éviter de sortir en hiver

###### Volume :

- base carrée
- toiture à 4 versants, petit faitage

###### Caractéristiques :

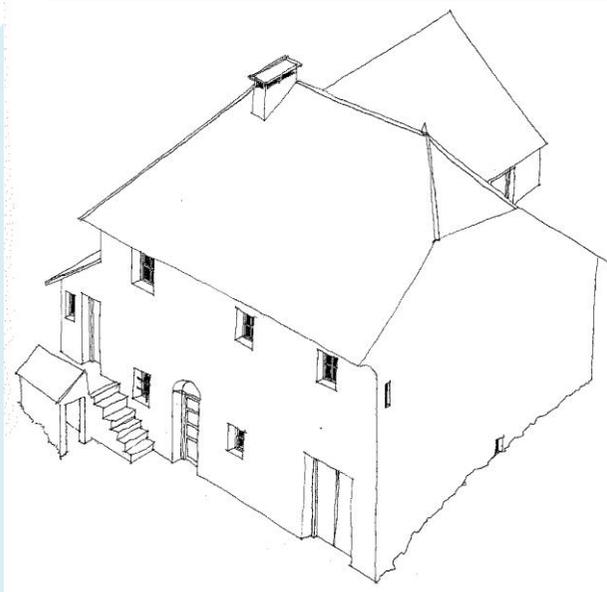
- circulations internes : escaliers maçonnés, petites trappes à travers le plancher des granges, « pusterle » (trou dans la voûte)
- aires de battages à l'amont parfois couverts par prolongement de toiture

###### Décor :

Dans cette architecture rurale essentiellement fonctionnelle, le décor a aussi sa place (chaînes d'angle et baies soulignées par un bandeau peint contrasté, cadrans solaires)



Savines-le-Lac, Chérines-Raffard



dessin Sylvestre Garin



Saint Vincent les Forts



Chorges, Bernars Roux



La Bréole

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers bâtis

> L'architecture traditionnelle

##### Cabanes de vigne

Elles attestent de l'importance de la culture de la vigne qui était autrefois répandue sur tout le territoire. Le vignoble fut décimé par le phylloxéra à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

C'est un abri saisonnier, on y vit quelques mois par an lors de l'entretien des cultures, nécessaire pour y loger et ranger les outils.

Volume :

- 4m x 5m,
- plusieurs niveaux : écurie en bas, chambre en haut, combles pour stockage (paniers, outils)

Particularités :

- rez-de-chaussée voûté
- murs et voûtes de pierre construits avec des pierres ramassées sur place, les belles pierres sont réservées pour les chaînes d'angle, murs crépis à pierre vue,
- toit 2 versants, couvert de bardeaux de mélèze ou d'ardoises
- escalier en pierre mène à la chambre, petite terrasse, parfois murets



*Puy Saint Eusèbe, Charnier*



*dessin Sylvestre Garin*



*Puy Saint Eusèbe, Charnier*



*Puy Saint Eusèbe, Charnier*



*Embrun, cabane de vigne intégrée dans un jardin*

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers bâtis

> Le petit patrimoine

Bassins, fontaines

On les retrouve dans tous les villages et hameaux.



*Chorges, Bernards Roux*



*Prunières, Pra Périer*



*Saint Apollinaire*



*Baratier*



*Pontis*

### 3 Intérêt paysager

#### 3.2 Motifs paysagers

##### Les motifs paysagers bâtis

> L'architecture du XXème siècle

##### Années 30

Crots, Baratier, Embrun : villégiatures Art Déco  
Puy Saint Eusèbe : nouveau village. Le hameau du Villard étant menacé de destruction un nouveau village est construit en 1932. Il préfigure ce que sera la reconstruction en France après-guerre (Fonctionnalisme, confort, nouveau modèle de ferme agricole)

##### Années 60

Savines –le-Lac : habitations, équipements publics, loisirs, commerces... Le nouveau Savines a été dessiné par l'architecte Achille de Panaskhet. Tout est dessiné et construit selon les principes du mouvement Moderne. L'ensemble présente une belle unité architecturale. Labellisé Patrimoine XXème siècle.

Embrun : lotissement plan d'eau, salle des fêtes, poste, lycée climatique...

Un peu partout : habitat, villégiature, équipements

##### Années 70-80

Embrun : base nautique

Chorges : complexes touristiques (Hyvans, Serre du Villard, Vergeret oriental)

Un peu partout : premières maisons solaires des architectes Paul Wagner, Romuald Moulin, Eric Boissel



Années 30, Crots villégiature



Années 60, Savines-le-Lac, les Eygoires, équipement touristique



Années 60, Savines-le-Lac, l'église, la poste, la mairie



Années 70-80, Chorges Les Hyvans complexe touristique



## 4- Intérêt biologique et écologique

4.1	Méthodologie	70
4.2	Les étages de végétation du territoire	71
4.3	Habitats naturels remarquables	72
	Les habitats inscrits dans la directive habitat	72
	Les habitats des zones humides	72
4.4	La faune	74
	Espèces inféodées aux zones humides	75
	Espèces adaptées aux milieux secs et chauds	76
4.5	La flore	77
	Présentation de Quelques espèces présentes en bordure du Lac	77
4.6	Zonages écologiques remarquables (inventaires et réglementaires)	79
	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	79
	Site Natura 2000	80
	Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes (APPB)	81
	Espace naturel Sensible	81
	Le Parc National des Ecrins (PNE)	81
	Inventaires Zones humides départementaux	82
	Autres	82
4.7	Trame verte et bleue	84
	Le SRCE PACA	84
	Sur le territoire du SMADESEP :	84
	Déclinaison à l'échelle des sous unités géographiques	86
4.8	Zoom sur les secteurs à enjeux en bordures du lac	88

## 4 Intérêt biologique et écologique

### 4.1 Méthodologie

Afin de déterminer l'intérêt biologique ou écologique des espaces en bordure du rivage, le diagnostic propose une analyse des enjeux faune flore liés au patrimoine naturel du territoire (13 communes).

Cette analyse a été basée sur une synthèse des éléments de connaissance disponibles, appréhendée à partir de l'exploitation des données issues des inventaires, des études et des cartographies déjà réalisés. Il a été pris en compte, au-delà des sites à statut réglementaire, l'ensemble des espaces reconnus par un statut de gestion ou encore d'inventaire national ainsi que les bases de données naturalistes existantes. Cela a l'intérêt de faire apparaître de nombreux secteurs très riches du point de vue de la biodiversité mais non identifiés aujourd'hui par les politiques de protection de la nature « traditionnelles ».

La liste des structures consultées est rappelée en annexe 1.

L'ensemble des informations recueillies a permis de synthétiser un certain nombre d'enjeux mettant en avant les atouts et les faiblesses du territoire.

Les principales ressources bibliographiques, sont les suivantes :

- Les fiches officielles des périmètres d'inventaire ou à statut proches de la zone du projet (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000 etc.)
- La base de données Zones humides des Hautes Alpes et des Alpes de Hautes Provence
- Les cartes d'habitats naturels du Conservatoire Botanique National Alpin (Couverture : Scot Gapençais et PN des Ecrins)
- La base de données faune et flore SILENE
- Le Contrat de bassin versant Haute Durance et Serre-Ponçon
- Le SRCE PACA, le SCOT Gapençais
- Le DOCOB Site Natura 2000 "Bois de Morgon, forêt de Boscodon, Bragousse"
- Les plans de gestion du marais de Chorges et des sites « Le Villard » et « La Roche » (CEN PACA, 2013)

## 4 Intérêt biologique et écologique

### 4.2 Les étages de végétation du territoire

Situé dans la zone biogéographique des Alpes intermédiaires sud-dauphinoises, le site est établi à la transition des étages de végétation collinéen et montagnard, aux affinités supra-méditerranéennes marquées, dans un environnement géologique et climatique très contrasté. Cela se traduit par la présence d'une végétation riche et diversifiée appartenant à trois étages : cf. ci-contre

A noter que le territoire est également fortement marqué par son organisation hydrographique :

- **la Durance** : malgré des endiguements plus ou moins importants (surtout en aval du barrage), ce cours d'eau a gardé une dynamique assez naturelle favorisant différentes étapes de la dynamique de végétation : zones de plages nus, de galets, zones de végétations pionnières, ripisylves, etc.
- **le cours de l'Ubaye** : il s'agit d'une rivière, au caractère torrentiel, qui sinue au fond de reliefs fortement marqués, qui se transforment parfois en gouffres comme au Lauzet-Ubaye. L'épaisse ripisylve qui l'accompagne renforce ce caractère. A l'embouchure de la vallée, les eaux de l'Ubaye viennent nourrir le barrage de Serre-Ponçon où elles se mêlent à celles de la Durance.
- **le lac de Serre-Ponçon** : il constitue la plus grande retenue d'eau artificielle d'Europe. Il s'étend sur 3000 hectares entre les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes. La retenue a été mise en eau en 1960. Elle a permis de rendre moins inondables les régions situées en aval, l'irrigation en eau des cultures et la production d'électricité pour l'industrie. Le plan d'eau que constitue la retenue est très prisé des amateurs de sports nautiques (voile, ski nautique).
- Sur les versants des montagnes, de nombreux « torrents » tombent en cascade et viennent alimenter la Durance, l'Ubaye et le lac de Serre-Ponçon.

**L'étage supra méditerranéen (de 800 m à 1300 m)** : cet étage est caractérisé par des boisements de pin sylvestre en mélange avec le chêne pubescent et un grand nombre de zones agricoles (cultures, pelouses sèches, paysage bocager) et de zones bâties. A noter également la présence de zones humides (bordures de cours d'eau, prairies humides) et d'éboulis mobiles ou stabilisés très thermophiles. Cet étage vient s'adosser à l'étage montagnard qui le surmonte. On y trouve une flore très variée.

**L'étage montagnard (1000 m à 1800 m)** : il s'agit d'une zone de moyenne montagne au relief organisé avec différents bassins dépressionnaires séparés par des reliefs plus ou moins massifs. En fonction de l'exposition, on peut distinguer le montagnard humide qui correspond à la hêtraie-sapinière bien représentée en ubac, et le montagnard sec qui correspond à la hêtraie sèche et au pin sylvestre, en adret. Le pin sylvestre, au caractère pionnier, joue un rôle important en adret, où il est le plus souvent présent de façon transitoire sur des terrains abandonnés par l'agriculture. Il est aussi présent sur des stations particulièrement difficiles (pentes fortes en adret sur substrat dur) où il forme alors des peuplements stables. D'autres essences sont présentes de façon minoritaire dans le bas de cet étage, soit à l'état spontané (chêne pubescent, sapin, frêne, érable, tremble...), soit issues de plantations (mélèze, pin noir). Les surfaces des pelouses et des prairies à l'étage montagnard sont assez restreintes du fait de la diminution des activités de pâturage, entraînant la fermeture progressive des milieux. On distingue des pelouses sèches d'affinité substeppe (secteurs en pente) et des pelouses plus mésophiles (secteurs plats ou à faible pente). Les éboulis calcaires et marneux, souvent actifs donc très peu végétalisés, occupent également des surfaces importantes. En versant nord, dans certains fonds de vallons escarpés, rocaillieux et humides, se développent des forêts de ravins, riches en érables et en frênes ainsi qu'en espèces de mégaphorbiaie.

**L'étage subalpin (de 1600 m à 2300 m)** : sa limite inférieure est variable suivant l'orientation, entre 1600 m pour les versants nord et 1750 m pour les versants sud. Il se développe jusqu'aux crêtes du massif, l'étage alpin n'étant présent que de manière très fragmentaire sur les plus hauts sommets. Une grande part du subalpin est constituée par des landines et des pelouses pâturées. On peut distinguer deux grands types de pelouses selon le substrat : des pelouses acidophiles (à nard ou à féтуque paniculée) dans les secteurs plats ou peu pentus, et des pelouses calcicoles sur les versants, présentant des faciès variés. Le pâturage contribue au maintien de ces milieux riches en espèces mais les landes subalpines (à *Vaccinium* notamment) gagnent progressivement du terrain sur les pelouses. Dans les zones forestières, l'étage subalpin est dominé par le pin à crochets et le mélèze. Le pin à crochets se développe sur des landes à genévrier nain, à raisin d'ours en adret, et à myrtille en ubac. Tout comme le pin sylvestre à l'étage montagnard, il se comporte comme une essence pionnière dans les terrains rocaillieux ou ébouleux (gypse, cargneules). Les éboulis calcaires ont eux aussi une importance prépondérante à cet étage. Ils occupent notamment la partie sommitale des pentes situées sous les sommets. Les falaises calcaires, bien présentes, hébergent quant à elles une flore caractéristique, riche en espèces protégées.

## 4 Intérêt biologique et écologique

### 4.3 Habitats naturels remarquables

Les habitats naturels ne bénéficient aujourd'hui d'aucune protection française et n'ont pas de valeur réglementaire. Cependant, un certain nombre d'entre eux sont reconnus par la communauté scientifique comme d'intérêt patrimonial :

#### Les habitats inscrits dans la directive habitat

Il s'agit de la directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, elle est entrée en vigueur le 5 juin 1994. Elle comporte une annexe relative aux habitats, l'annexe 1 qui mentionne les habitats d'intérêt communautaire (désignés ci - après « DH1 ») et prioritaires (désignés ci - après « DH1 \* »), habitats dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

#### Les habitats des zones humides

Selon l'article L. 211-1-1 du code de l'environnement : « La préservation et la gestion durable des zones humides définies à l'article L.211-1 du code de l'environnement sont d'intérêt général. ». Ce dernier vise en particulier la préservation des zones humides dont l'intérêt patrimonial se retranscrit à travers plus de 230 pages d'enveloppes réglementaires. A noter que :

- leur caractérisation et leur critère de délimitation sont régis selon l'arrêté du 1er octobre 2009 en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement selon des critères pédologiques, botaniques ainsi que d'habitats et désignés ci - après « ZH » ;
- le décret du 17 juillet 2006 précise la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration conformément à l'application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, en intégrant les zones humides. Les zones humides peuvent donc prétendre au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, à des mesures correctives ou compensatoires relatives aux aménagements portant atteinte à leur intégrité et/ou à leur fonctionnalité. Elles ont donc été intégrées à la sélection des habitats patrimoniaux.

Le tableau ci-contre dresse la liste des habitats patrimoniaux identifiés sur le territoire. Ils ont été identifiés d'après la compilation des cartographies d'habitats réalisées par le Conservatoire Botanique National Alpin sur différents secteurs du territoire :

- Cartographie des habitats du Parc Naturel National des Ecrins
- Cartographie des habitats du territoire Scot Gapençais (2010)

## 4 Intérêt biologique et écologique

### 4.3 Habitats naturels remarquables

A noter que la zone couverte par ces cartographies ne recouvre pas entièrement les 13 communs du bord de lac, notamment le secteur de la vallée de l'Ubaye qui représente, en conséquence, un secteur peu connu en termes d'enjeux habitats naturels.

La localisation des habitats patrimoniaux est indiquée dans la carte suivante. Ils représentent au moins 60% de la zone couverte. D'autres secteurs sont très probables dans la vallée de l'Ubaye. Parmi ces habitats, on peut notamment remarquer :

- **L'importance des milieux ouverts** avec la présence de grandes surfaces de prairies de fauche collinéennes à montagnardes, de prairies sèches à brome dressé, de pelouses très sèches riches en orchidées (pelouses calcaires du mésobromion), de pelouses alpines à subalpines, d'éboulis thermophiles. Ces milieux ouverts sont particulièrement bien représentés sur le territoire, très diversifiés et encore bien présents en bordure du lac,
- **les milieux forestiers**, caractérisés par la présence de forêts de hêtres (hêtraies calcicoles riches en orchidées, hêtraies mésophiles) et de forêts subalpines à mélèze et à pin cembro (en altitude),
- **les milieux semi-ouverts, avec l'existence des landes alpines à subalpines** : llandes à raisin d'ours, à rhododendrons, à genévrier nain,
- **L'importance des milieux humides**, avec la présence ponctuelle de tourbières et de prairies humides mais surtout grâce à la présence des cours d'eau (Ubaye et Durance) et des torrents, l'existence de boisements humides riverains et d'habitats pionniers liés aux régimes torrentiels.

Cette biodiversité remarquable s'explique par une gradation altitudinale importante (de 800 m à 2 400 m) localisée dans une situation charnière entre les Alpes intermédiaires et les Alpes internes mais également par un territoire qui reste très préservé. Les secteurs les plus denses en habitats patrimoniaux ont été identifiés par des zonages environnementaux (Natura 200, ZNIEFF type 1, cf. chapitre 4.6).

Code eur15	Intitulé simplifié
91E0	Boisements des cours d'eaux
9420	Cembraies et mélèzeins subalpins
3140	Eaux courantes
Néant	Eaux stagnantes
8120	Eboulis calcaires d'altitude
8130	Eboulis calcaires thermophiles
8110	Eboulis siliceux d'altitude
8210	Falaises calcaires
8220&8210	Falaises siliceuses
9410	Forêts acidophiles
ND	Forêts de Pins de montagne
9180	Forêts de ravin à Frêne et Sycomore
9130	Forêts mésophiles
ND	Forêts riveraines
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
9140	Hêtraies subalpines
9150	Hêtraies sur calcaire
4060	Landes alpines et boréales
4060	Landes alpines et subalpines
6430	Mégaphorbiaie riveraines
8240	Pavements calcaires
6170	Pelouses calcaire alpines et subalpines
6210	Pelouses mésophiles du mésobromion
6110	Pelouses rupicole calcaire
3270	Peuplements de berges limoneuses
ND	Phragmitaies inondées
ND	Plantations de Peupliers
6520	Prairies de fauche de montagne
6510	Prairies de fauche des plaines et prairies améliorées
6410	Prairies humide à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux
3220	Rivière alpine avec végétation riveraine herbacée
ND	Saussaies marécageuses
7230	Tourbières basses alcalines
ND	Typhaies

Légende : « ND » « Non désigné dans la Directive Habitat ».

## 4 Intérêt biologique et écologique

### 4.4 La faune

En raison de la grande richesse biologique de la végétation, un grand nombre d'espèces fréquente le territoire. Un export de la base de données SILENE (Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes) qui recense les données de nombreux organismes comme les Parcs nationaux, Réserves naturelles, Office National des Forêts, Conservatoires des espaces naturels, a permis de recenser 17 882 données d'espèces faunistiques sur le territoire d'étude (amphibiens 357, reptiles 339, avifaune 13085, insectes 2964 et mammifères 1137).

Pour hiérarchiser l'intérêt patrimonial des espèces, plusieurs outils réglementaires ou scientifiques ont été utilisés, ils sont détaillés en **annexe 2**.

Le tableau ci-contre indiqué les espèces les plus patrimoniales. En annexe 2 sont indiqués leurs statuts (protection réglementaires, inscription dans les listes rouges). A noter que certaines espèces seraient à rajouter dans cette liste pour les groupes ne disposant pas de listes de protection ou de liste rouge au niveau régional complète (orthoptères par exemple) et pour lesquelles l'identification des espèces dites « patrimoniales » ne peut s'appuyer uniquement que sur dires d'experts (l'analyse n'a pas été réalisée dans le cadre de ce diagnostic).

A noter également que la connaissance sur le territoire n'est pas homogène et reflète surtout l'existence de zonages de gestion, de sites Natura 2000 et du territoire du Parc National des Ecrins.

#### Résultats

La biodiversité faunistique est bien sûr en lien avec les cortèges de végétation évoqués plus haut. On retrouve les grands cortèges suivants :

- **le cortège des espèces plutôt montagnardes** avec la présence de l'aigle royal, du bouquetin, de l'isabelle de France, des cordulies alpestre et arctique, de l'apollon et du semi-apollon, et bien d'autres espèces emblématiques de la faune de montagne ;
- **le cortège des espèces forestières** : à l'étage montagnard, la forêt est notamment le refuge des chouettes chevêchette et de Tengmalm ;
- **le cortège des espèces inféodées aux zones humides** : présence de plusieurs espèces d'amphibiens : sonneur à ventre jaune et alyte notamment ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux : blongios nain, crabier chevelu, héron pourpré...
- **le cortège des espèces caractéristiques des milieux thermophiles** (pelouses, boisements, éboulis) : proserpine, coronelle girondine et lézard ocellé, ces espèces retrouvent autour du lac une ambiance méditerranéenne qui leur convient.

#### Oiseaux patrimoniaux

Aigle botté  
Aigle royal  
Avocette élégante  
Bruant des roseaux  
Bruant ortolan  
Busard cendré  
Busard des roseaux  
Blongios nain  
Caille des blés  
Canard chipeau  
Canard souchet  
Chevalier gambette  
Faucon pèlerin  
Fuligule morillon  
Grand Cormoran  
Grande Aigrette  
Grèbe à cou noir  
Guifette moustac  
Crabier chevelu  
Héron pourpré  
Hirondelle de rivage  
Hirondelle rousseline  
Linotte mélodieuse  
Moineau friquet  
Moineau soulcie  
Mouette mélanocéphale  
Mouette rieuse  
Chouette de Tengmalm  
Oie cendrée  
Pie-grièche à tête rousse  
Pie-grièche méridionale  
Pigeon colombin  
Pipit rousseline  
Rousserolle turdoïde  
Rousserolle verderolle  
Sterne pierregarin  
Tarier pâtre  
Tarier des prés  
Vanneau huppé

#### Reptiles patrimoniaux

Lézard ocellé  
Coronelle girondine  
Lézard des souches

#### Amphibiens patrimoniaux

Alyte accoucheur  
Sonneur à ventre jaune  
Pélodyte ponctué

#### Mammifères patrimoniaux

Bouquetin des Alpes  
Campagnol amphibie

#### Invertébrés patrimoniaux

Lépidoptères  
Isabelle de France  
Azuré du Serpolet  
Azuré de la Sanguisorbe  
Mélitée des Digitales  
Apollon  
Semi-Apollon  
Proserpine  
Orthoptères  
Zygène cendrée  
Odonates  
Agrion de Mercure  
Agrion exclamatif  
Cordulégastre bidenté  
Cordulie alpestre  
Cordulie arctique

#### Crustacés patrimoniaux

Ecrevisse à pattes blanches

## 4 Intérêt biologique et écologique

### 4.4 La faune



Sonneur à ventre jaune (source wikipédia)



Alyte accoucheur (C. Meunier/ Evinerude)

Par ailleurs le lac de Serre-Ponçon et les plans d'eau existants en aval et en amont sur la Durance attirent de nombreux oiseaux en migration qui font halte au bord du lac.

Parmi les espèces, quelques-unes sont identifiées en bordures du lac :

#### Espèces inféodées aux zones humides

- **Le sonneur à ventre jaune** (*Bombina variegata*) est une espèce d'amphibien de la famille des Bombinatoridés. Ce petit crapaud (5 cm) est de couleur marron-grisâtre et terne sur sa face dorsale, alors que la face ventrale est jaune tachetée de noir. Cette espèce principalement diurne est forestière ou liée aux milieux bogagers et son habitat est constitué de mares, d'ornières ou de flaques d'eau en forêt, de plans d'eau peu profonds et souvent temporaires. L'espèce est en régression du fait de la disparition de ses habitats (comblement des étangs, remembrement) et l'exploitation forestière en période de développement des têtards ou d'hivernation des adultes dans la vase des ornières sont les causes principales avancées. Un plan d'action national sur le sonneur à ventre jaune est actuellement en cours. Cette espèce a été observée dans des fossés et milieux proches de la Durance. Des données du Parc National des Ecrins font apparaître cette espèce dans la plaine d'Embrun.
- **L'alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*) est un petit crapaud de 5 cm présente une face dorsale grise, brune ou jaunâtre, et une face ventrale grisâtre. Cette espèce se rencontre souvent dans les endroits ensoleillés mais est présent en forêt, dans les zones cultivées, carrières, sablières, berges, talus et éboulis proches de l'eau. Principalement actif au crépuscule et la nuit en journée il se réfugie sous les pierres, dans les interstices des dalles, au pied des vieux murs, entre les racines des arbres et sous les bois morts. Les changements de pratiques culturales (recul de l'élevage, drainage, usage de pesticides et herbicides) entraînent la disparition des habitats de reproduction de l'alyte accoucheur. L'abandon et le comblement des mares et des carrières constituent aussi une menace pour l'espèce. Si l'espèce ne paraît pas directement menacée sinon localement, un déclin est néanmoins observé notamment dans l'Est et le Nord de son aire de répartition. Des données mentionnent cette espèce dans la plaine d'Embrun.
- **L'écrevisse à pied blanc** (*Austropotamobius pallipes*) a un aspect général rappelant celui d'un petit homard avec un corps segmenté, allongé et aplati latéralement. L'espèce recherche des cours d'eau à courant rapide et présentant des abris multiples et variés, à fonds caillouteux, graveleux ou pourvus de blocs sous lesquels elle peut se dissimuler au cours de la journée. Sa capacité à se déplacer en milieu terrestre explique qu'on puisse la trouver dans des plans d'eau fermés. La végétation aquatique ou rivulaire joue également un rôle important dans la mesure où les bois morts, les herbiers aquatiques, les racines et le chevelu racinaire des arbres de berges constituent des abris vis-à-vis du courant et des prédateurs. L'espèce est considérée comme un bon indicateur de la qualité de l'eau. Elle est protégée en France et classée Vulnérable sur le livre rouge de la faune menacée en France. Sur le territoire d'étude elle est signalée sur la Durance (commune d'Embrun).
- **L'agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*) est une petite espèce de libellule qui fréquente les canaux et chenaux faiblement courants, riches en herbiers aquatiques, généralement en plaine. L'espèce est menacée par les travaux effectués sur des petits cours d'eau (curage, rectification, canalisation) ainsi que la pollution des eaux qui entraîne une eutrophisation, un piétinement et une destruction de ses habitats. L'espèce est protégée en France. Sur le territoire d'étude, l'espèce est citée le long de la Durance.

## 4 Intérêt biologique et écologique

### 4.4 La faune



*Agrion de Mercure (C. Bayle)*



*Proserpine (source wikipédia)*

### Espèces adaptées aux milieux secs et chauds

- **Le lézard ocellé** (*Timon lepidus*) est une grande espèce de lézard (la plus grande espèce d'Europe) qui vit dans les pelouses sèches et milieux ouverts légèrement embroussaillés, habitats typiques du milieu méditerranéen. À l'instar de nombreux lézards, il reste inféodé aux milieux ensoleillés. Il est en forte régression ces dernières années sur le territoire français et européen (il fait partie des sept espèces de reptiles menacées d'extinction en France, sur les 37 répertoriées en 2009). Les menaces sont multiples : perte et fermeture des habitats favorables, déclin du lapin de garenne, urbanisation etc. Le déclin des populations françaises a justifié l'élaboration d'un Plan national d'action (PNA) actuellement en cours. L'espèce est notée régulièrement en bordure du Lac et ponctuellement sur les bordures de l'Ubaye (rive droite).
- **La coronelle girondine** (*Coronella girondica*) est une espèce de serpent qui vit dans les milieux secs, surtout dans les haies et forêts claires. On peut l'observer autour des vieux tas de végétaux et dans les endroits rocheux (tas de pierres, mur de pierres sèches...). L'espèce est méditerranéenne, sur le territoire, elle est notée sur les bordures du Lac sur toute la moitié Est du Lac.
- **La proserpine** (*Zerynthia rumina*) est une espèce de papillon du pourtour méditerranéen, qui affectionne les garrigues pierreuses et les éboulis, de 0 à 1 500 mètres. Les menaces qui pèsent sur l'espèce concernent en partie les changements de pratiques agricoles. La déprise se traduit par le développement des broussailles, défavorables à sa plante hôte l'aristoloche, qui ne supporte pas ces nouvelles conditions et disparaît. En France, l'espèce est protégée. Sur le territoire d'étude, elle est mentionnée en bordure de l'Ubaye.

## 4 Intérêt biologique et écologique

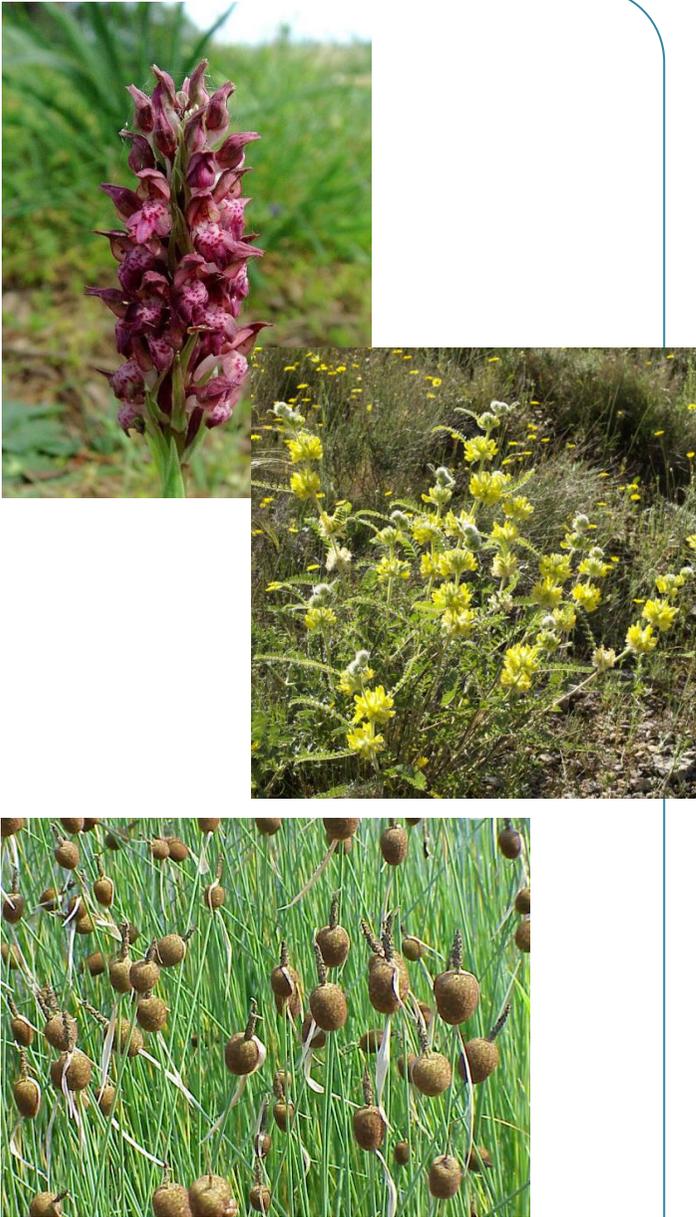


Figure 1 : de haut en bas : Orchis punaise, Astragale queue-de-renard, Petite Massette (sources wikipédia)

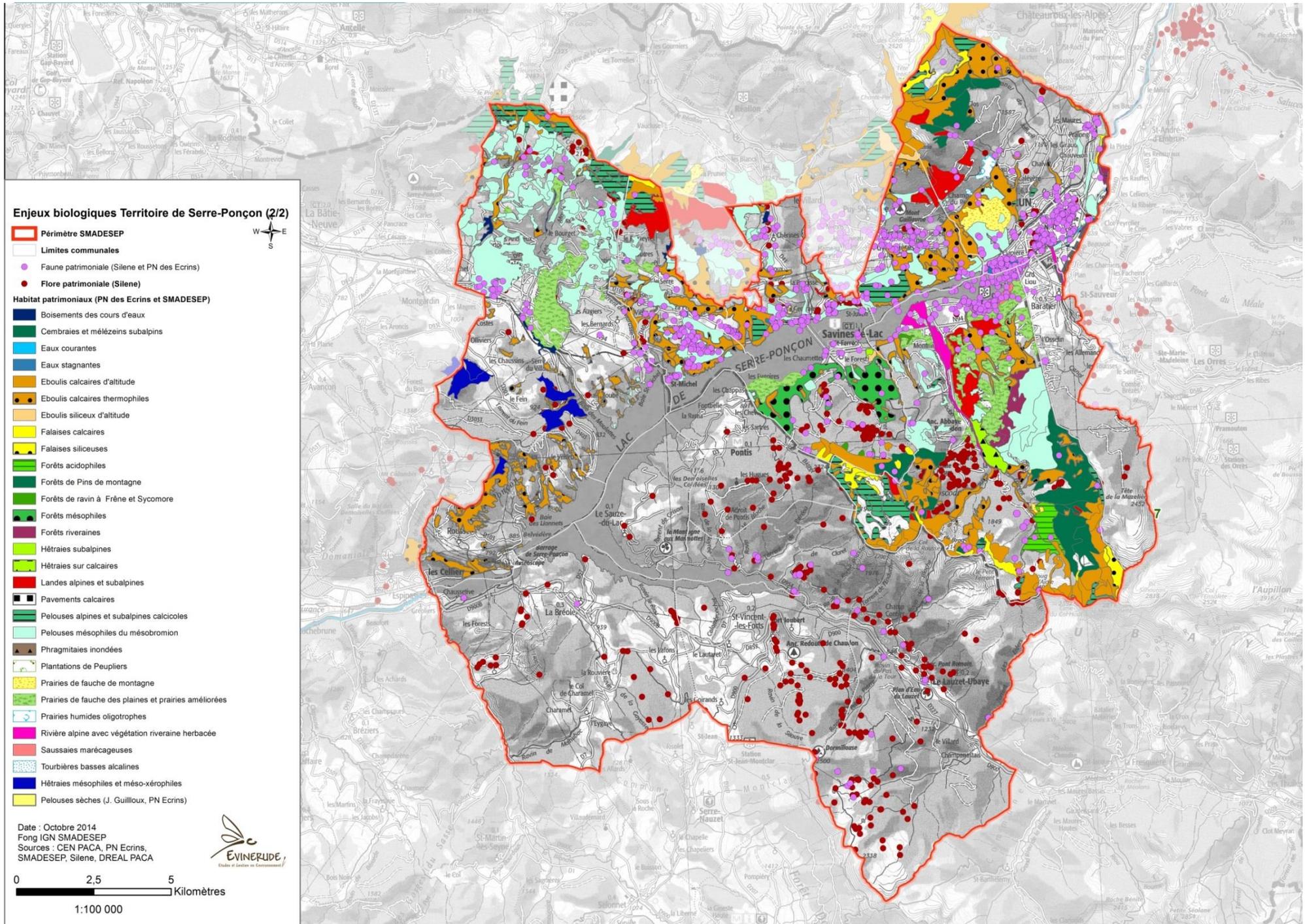
### 4.5 La flore

Comme pour la faune, la flore recensée sur le territoire d'étude est issue de la compilation du site SILENE. A l'échelle des 13 communes du territoire, 58 686 données sont connues et une sélection des espèces les plus patrimoniales a été effectuée. Les outils réglementaires ou scientifiques utilisés et la liste des espèces patrimoniales sont présentée en annexe 3.

#### Présentation de Quelques espèces présentes en bordure du Lac

- L'orchis punaise (*Anacamptis coriophora* subsp. *coriophora*) et l'orchis des marais (*Anacamptis palustris*) : ce sont deux orchidées inféodées aux zones humides. *Anacamptis palustris* est protégée au niveau régional, elle est mentionnée ponctuellement sur la commune de Chorges. *Anacamptis coriophora* subsp. *coriophora* est protégée au niveau national, elle est mentionnée ponctuellement sur la commune de Rousset.
- L'astragale queue de renard (*Astragalus alopecurus*) : c'est une plante vivace en buisson dense dont les inflorescences composées d'énormes grappes de fleurs jaunes et brunes ne passent pas inaperçu. On peut la rencontrer dans les bois clairs, les prés secs, les bords des chemins et des routes, dans les Alpes du Sud. L'espèce est protégée au niveau national. Sur le territoire, elle est mentionnée ponctuellement sur les rives de l'Ubaye (commune de Pontis) et sur la commune de Puy-Sanières.
- La petite Massette (*Typha minima*) est une plante pionnière inféodée à la dynamique de crues des rivières : elle s'installe sur les premiers bancs de limons en lisière forestière puis disparaît après quelques années, remplacée par une végétation plus compétitive, comme des fourrés ou l'avancement de la forêt. Si la dynamique des crues naturelles n'est pas maintenue, son habitat n'est pas régénéré. L'espèce est protégée au niveau national, elle fait l'objet d'un plan national d'action. Sur le territoire d'étude, elle est mentionnée sur Embrun, le long de la Durance.
- L'inule à deux formes (*Inula bifrons*) : cette inule se reconnaît à ses petits capitules assez nombreux aux ligules très peu ou pas développées, elle est entièrement glanduleuse. C'est une plante des pentes sèches de basse et moyenne altitude. Elle est protégée au niveau national. De nombreuses stations sont identifiées en bordure du Lac sur la commune du Lauzet d'Ubaye, d'autres stations plus ponctuelles sont connues sur Prunières.
- Le polygale nain (*Polygala exilis*) : ce petit polygale annuel pousse dans les alluvions humides et les sables de basse altitude. Ses fleurs sont minuscules, peu ouvertes, de couleur blanche ou verdâtre. L'espèce est protégée au niveau national. Des stations sont connues sur La Bréole.
- Le cresson amphibie (*Rorippa amphibia*) : il s'agit d'un grand cresson à fleurs jaunes des zones vaseuses et milieux humide exondés. L'espèce protégée est au niveau régional PACA. Des stations ont été découvertes récemment par le PN des écrins dans la zone humide du Liou (première mention de l'espèce pour le département). Elle est potentielle sur d'autres secteurs des rives du lac.

## 4 Intérêt biologique et écologique



## 4 Intérêt biologique et écologique

Intitulé ZNIEFF	Type	Code
Bois Bonnardel et pente boisées du Serre cocu	I	930020410
Bocage et marais de la plaine de Chorges-Montgardin - les marais - la grande île	I	930020081
Forêt domaniale du Sapet, crêtes du Piolit - les parias - pic de Chabrières et ses Oucanes - lac de Saint-Apollinaire et ses abords	I	930012785
Bord de la Durance et ses ripisylves Au lieu-dit l'Estang - pentes de combe masse	I	930020070
Escarpelements et butte de Saint-Privas,	I	930020071
Mares et zones humides de l'adret de Saint-Sauveur	I	930020072
Forêt domaniale du Boscodon - cirque et forêt de morgon - bois de Bragousse - versant ouest de la crête du Lauzet et du Pouzenc	I	930012781
Pic du Morgon – Le Morgonnet	I	930020002
Bas du versant adret de la Vallée de l'Ubaye, entre Roche Rousset et le Lauzet-Ubaye	I	930020003
Plateau et lacs de la montagne du col bas - Vallons du loup, de Provence et de l'Ambouin	I	930012732
Barjavel – Clot des Roux	I	930020004
Ravin de l'Adret	I	930020005
Plan d'eau de la retenue d'Espinasses - Chaussetive	I	930020426
Versant adret de Remollon – Theus et Espinasse- Montagne de Saint Maurice – Rochers de Saint Pierre	I	930020347
Bocage de Prunière et de Saint-Apollinaire	II	930012782
Plan d'eau et lac du barrage de Serre-Ponçon, certaines de ses rives à l'aval du pont de Savines et zones humides de Peyre Blanc	II	930020033
Bocage de Puy Saint Eusèbe et de Puy-Sanières	II	930012783
Versant adret d'Espinasses, Théus et Remollon - forêt domaniale de Serre-Ponçon - Mont Colombis	II	930012784
La haute Durance à l'aval de Serre-Ponçon jusqu'à Sisteron	II	930012748
Massif de la montagne blanche, Vallon de la blanche de Laverq - Tête de l'Estrop - Montagne de l'Ubac - haute vallée de la Bléone	II	930012731
Massif des Orres, Tête de la Mazelière - Aupillon - Grand Parpaillon - Ubac de Crévoux	II	930020111

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

### 4.6 Zonages écologiques remarquables (inventaires et réglementaires)

Le territoire est reconnu pour la qualité et la diversité de ses espaces naturels et agricoles, dont l'intégrité est garante du maintien de la richesse en espèces tant animales que végétales. Une partie de ces espaces à enjeux pour la biodiversité sont identifiés par des zonages d'inventaire ou des zonages réglementaires liés au patrimoine naturel. Leur nature et leur localisation sont rappelées dans la carte de synthèse ci-après.

#### Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont des périmètres d'inventaires. Les objectifs d'une ZNIEFF sont de mieux connaître le patrimoine naturel afin d'améliorer la prise en compte des espaces naturels avant tout projet, de permettre une meilleure détermination de l'incidence des aménagements sur ces milieux et d'identifier les nécessités de protection de certains espaces fragiles. En facilitant l'identification des secteurs d'intérêt majeur en matière de biodiversité, l'inventaire des ZNIEFF constitue un outil de connaissance primordial en matière d'aménagement du territoire. Il existe 2 inventaires ZNIEFF distincts :

- **les premiers sont les ZNIEFF de type 2** qui sont de grands ensembles fonctionnels à prendre en compte pour l'aménagement de grandes infrastructures. Le territoire abrite entièrement ou pour partie sept zonages de type 2 (remarque : les zonages ZNIEFF de type 2 étant des zonages de grande surface, ils n'ont pas été représentés sur la carte de synthèse ci-après afin d'éviter de surcharger les informations – ils font l'objet d'une carte à part mise en annexe).
- **les seconds sont les ZNIEFF de type 1** qui dénotent la présence d'espèces ou d'habitats déterminants. Il est très important de les prendre en considération à l'échelle communale, notamment dans l'élaboration d'un PLU. Ces zones doivent rester fonctionnelles car elles participent au maintien de la biodiversité même s'il s'agit d'un outil de connaissances et non d'un périmètre de protection strict. Le territoire est couvert par 14 zonages de type 1.

Sur le territoire d'étude, on relève 14 enveloppes ZNIEFF type 1 et 7 enveloppes ZNIEFF type 2. Le détail des enjeux écologiques identifiés au sein de ces enveloppes est synthétisé en annexe 4.

## 4 Intérêt biologique et écologique

Nom	Type	Code régional
Bois de Morgon, Forêt de Boscodon, Bragousse	SIC	FR9301523
Coste Plane - Champerous	SIC 2010	FR9301525
Steppique Durancien et Queyrassin	SIC	FR9301502
La Durance	SIC 2013	FR9301589
	ZPS	FR9312003
Piolit - Pic de Chabrières	SIC 2005	FR9301509
Dormillouse - Laverçq	SIC 2013	FR9301529

### 4.6 Zonages écologiques remarquables (inventaires et réglementaires)

#### Site Natura 2000

Les sites Natura 2000 sont un réseau de sites protégés à l'échelle de l'Union Européenne, encadrés par les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats-faune-flore » (1992).

La directive « Oiseaux » demande aux États membres de l'Union Européenne de mettre en place des ZPS en nombre et en superficie afin d'assurer un bon état de conservation des espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares (181 espèces d'oiseaux qui nécessitent une attention particulière). Les sites classés au titre de cette directive sont appelées « Zones de Protection Spéciale » (ZPS). Ils sont directement issus des anciennes ZICO (« Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux », réseau international de sites naturels importants pour la reproduction, la migration ou l'habitat des oiseaux).

La directive « Habitats-faune-flore » établit un cadre communautaire de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat (200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales nécessitent une attention particulière). Les sites classés au titre de cette directive sont appelées « Sites d'Importance Communautaire » (SIC). Une fois validés, ils deviennent ZSC.

Sur le territoire, il existe 6 sites désignés au titre de la directive « Habitats » et 1 site désigné au titre de la directive « Oiseaux » (qui recoupe exactement la ZSC du même nom). Le détail est précisé en annexe 5.

#### Remarque Natura 2000 et incidences sur les PLU

Il n'existe pas de réglementation spécifique aux sites Natura 2000 mais en application de la directive relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (EIPPE), **une évaluation des effets potentiels et avérés des PLU, SCoT et autres documents de planification sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 doit être réalisée** (article R121-14II-1 du code de l'urbanisme), notamment si le plan ou programme permet des travaux, ouvrages et aménagements dont la réalisation est de nature à affecter les sites de façon notable.

## 4 Intérêt biologique et écologique

### 4.6 Zonages écologiques remarquables (inventaires et réglementaires)



Marais de Chorges (source : [www.mairie-chorges.fr](http://www.mairie-chorges.fr))



Plateau de Dormillouse (source : [www.labreole.fr](http://www.labreole.fr))

#### Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes (APPB)

L'arrêté préfectoral de protection de biotope ou APPB, est un arrêté, pris par le préfet, pour protéger un habitat naturel ou biotope abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées. L'APPB promulgue l'interdiction de certaines activités susceptibles de porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux et/ou à la survie des espèces protégées y vivant. Chaque APPB possède un règlement qui lui est propre.

Sur le territoire du SMADESEP, 2 APPB ont été recensés :

- **Le Marais de Chorges** (14 ha), classé le 14 janvier 2005 en raison de la présence d'espèces animales et végétales protégées ;
- **Le Plateau de Dormillouse** (48 ha), pour la richesse biologique (floristique et faunistiques) de ses lacs, tourbières et zones humides.

#### Espace naturel Sensible

Les Espaces Naturels Sensibles sont des sites protégés par une politique départementale en faveur des espèces et des habitats, par l'acquisition de terrain ou par une convention avec les propriétaires du site. Ces ENS ont une vocation de protection du patrimoine naturel et de découverte de la nature, notamment grâce à une forte valorisation pédagogique de ces espaces.

Le schéma directeur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil général des Hautes-Alpes a été approuvé le 9 avril 2013. 2 sites ont été identifiés sur le territoire du SMADESEP :

- **Adrets de Remollon** (communes d'Espinasses, Remollon, Rousset, Theus, Valserrès).
- **Marais de Chorges** (commune de Chorges, Montgardin)

Le département des Alpes de Haute Provence a quant à lui approuvé son schéma directeur ENS 2008-2013 sélectionnant 16 sites parmi les 34 sites prioritaires identifiés dans l'atlas départemental des ENS (2005). **Aucun de ces sites prioritaires n'est dans le périmètre du SMADESEP.**

#### Le Parc National des Ecrins (PNE)

Le Parc a été créé en 1973. Depuis la loi du 14 avril 2006, le parc est composé d'un cœur réglementé et d'une aire d'adhésion. La charte portant sur la zone cœur et sur l'aire optimale d'adhésion a été élaborée en partenariat avec les acteurs du territoire et soumise à consultation institutionnelle, évaluation stratégique environnementale et enquête publique et approuvée en Conseil d'administration du 9 mars 2012. Plusieurs communes du territoire du SMADESEP sont concernées par la zone d'adhésion du Parc : Prunières, Saint Apollinaire, Puy Saint Eusèbe, Puy Sanières, Embrun, Savines le Lac et Crots.

La délimitation géographique du Parc est indiquée en annexe 6.

## 4 Intérêt biologique et écologique

### 4.6 Zonages écologiques remarquables (inventaires et réglementaires)

#### Inventaires Zones humides départementaux

L'article 2 de la loi sur l'Eau de 1992 définit une zone humide comme des « terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Longtemps considérées comme improductives et insalubres, les zones humides ont vu leurs surfaces diminuer fortement. En 50 ans, environ 50% de leur surface a disparu (France métropolitaine). Depuis, la protection des zones humides est devenue partie intégrante de l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques en 2015 fixée par la DCE. Les zones humides font partie du continuum hydrologique. Même si certaines zones humides ne sont pas toujours directement contiguës aux cours d'eau, elles leur sont souvent liées par d'autres chemins hydrauliques (apports d'eau par les eaux souterraines).

Afin d'identifier et de préserver les zones humides, chaque département est chargé de réaliser un inventaire. L'inventaire départemental des zones humides des Hautes Alpes et des Alpes de Hautes Provence a été mené par le Conservatoire des Espaces Naturels PACA de 2012 à 2013.

Sur le territoire du SMADESEP, dans la partie Haute Alpes, 37 zones humides ont ainsi été cartographiées et renseignées dans la base de données de l'Agence de l'eau. Sur la partie Alpes de Hautes Provence, ce sont 24 zones humides qui ont été identifiées (cf. tableaux ci contres, code et intitulés). En annexe 7 sont synthétisés les principaux éléments connus sur les zonages.

#### Autres

Le territoire ne possède pas de réserves naturelles nationales, de réserves naturelles régionales. Il n'est pas inscrit dans un Parc Naturel Régional.

CODE ZH - Hautes Alpes	Nom
05CEEP0166	L'Avance T2
05CEEP0179	Marais de Chorges
05CEEP0180	Mare et zone humide de Serre Viale
05CEEP0185	Marais aménagé - Les Oliviers
05CEEP0186	Sources - T. du Roussillon
05CEEP0187	Réservoir Forest Bertrand
05CEEP0188	Zone humide <1Ha - Chorges
05CEEP0189	Bas Marais - Serre Michèle
05CEEP0190	Torrent - Forest des Bathiers
05CEEP0191	ZH - Chastellan
05CEEP0192	Retenue collinéaire - Chorges
05CEEP0193	Prairie humide - Les Foulons
05CEEP0194	Bois marécageux - Les Augiers
05CEEP0198	Prairie humide - Chorges
05CEEP0199	Mare du Mamielon
05CEEP0200	T. des Moulette
05CEEP0272	ZH - Baratier
05CEEP0278	T. des Vachères T1
05CEEP0280	T. de Crévoux T1
05CEEP0359	Les Chouriers
05CEEP0360	Cherines
05CEEP0361	Chanarette
05CEEP0362	Peyre Blanc
05CEEP0363	Le bout du plan
05CEEP0364	Lac des Bouchards
05CEEP0365	La centrale
05CEEP0366	Fumoras
05CEEP0381	Torrent de charges
05CEEP0406	Zone artificielle des Gourres
05CEEP0407	Bas marais Le Roseau
05CEEP0408	Bas marais de la pignée
05CEEP0409	Torrent de Marasse
05CEEP0410	Bas marais des Truchets
05CEEP0725	Durance 05 T11
05CEEP0727	Zone humide de Serre-Ponçon
05CEEP0728	Durance 05 T12
05CEEP0729	Durance 05 T13

CODE ZH - Alpes de Haute Provence	Nom
04CEEP0236	Blanche T1 - La Bréole et 05
04CEEP0237	Blanche T2 - La Bréole à Selonnet
04CEEP0279	Lac du Lauzet
04CEEP0280	Cascades de tufs de Costeplane
04CEEP0281	Sagne de St Vincent
04CEEP0282	Bas-marais et sources du Prayet
04CEEP0283	Grande sagne du Lautaret
04CEEP0284	Prairies et roselières de Bonneisse
04CEEP0285	Roselière du champ de l'Aye
04CEEP0286	Prairies et roselières de l'Egaye
04CEEP0288	Prairies et bas-marais de la Montagne
04CEEP0293	Cascades et rives du Vallon d'Amboin
04CEEP0294	Sources et tourbières du Vallon d'Amboin
04CEEP0295	Toubières hautes du lac de L'Euve et alentours
04CEEP0296	Lacs temporaires à grands carex
04CEEP0297	Prairies et lacs de la Cabane
04CEEP0298	Lac du Milieu
04CEEP0299	Lac Noir
04CEEP0300	Aval du lac Noir
04CEEP0301	Tourbière du cairn et du gué
04CEEP0307	Lacs du Col Bas
04CEEP0310	Cariçages et prairies des Rollands- Montclar
04CEEP0318	Sources et bas-marais de la D900
04CEEP0369	Ubaye T1-Lac à La Fresquièrre



# 4 Intérêt biologique et écologique

## Enjeux biologiques Territoire de Serre-Ponçon (1/2)

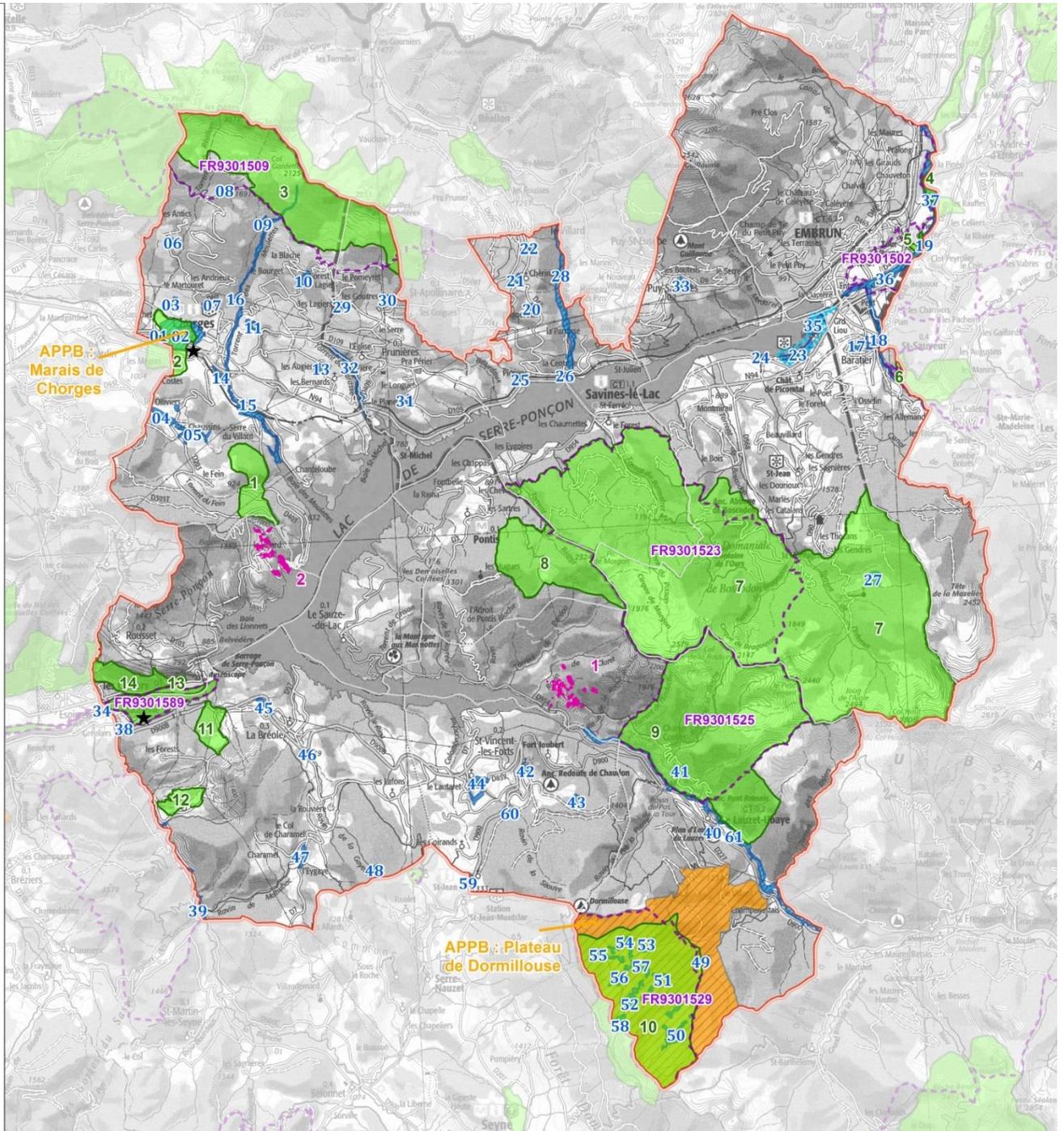
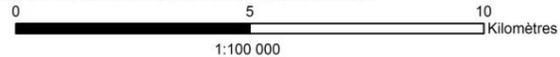
- Limites communales
- Périmètre SMADESEP
- Zones à enjeu (Consultations personnes ressources)**
- Zone Humide du Liou (PN des Ecrins)
- Zones en gestion par le CEN PACA (N°1 et 2)
- Périmètres d'inventaires et réglementaires**
- Natura 2000
- Znieff de type I
- Inventaires Zones humides
- APPB
- ENS "Marais de Chorges" et "Adret de Remollon"

### Légende des numéros

- Znieff de type I
  - 1, Bois Bonnardel et pentes boisées du serre Cocu
  - 2, Bocage et marais de la plaine de Chorges-Montgardin - les Marais - la Grande lie
  - 3, Forêt Domaniale du Sapet - Crêtes du Piolot - Les Parias - Pic de Chabrières et ses Oucanes - Lac de Saint-Apollinaire et ses abords
  - 4, Bords de la Durance et ses ripisylvies au lieu-dit l'Estang - pentes de Combe Masse
  - 5, Escarpements et butte de Saint-Privas en rive droite de la Durance
  - 6, Mares et zones humides de l'adret de Saint-Sauveur entre Baratière et les Manins
  - 7, Forêt Domaniale de Boscodon - cirque et forêt de Morgon - bois de Bragousse - versant ouest de la crête du Lauzet et du Pouzenc
  - 8, Pic de Morgon - le Morgonnet
  - 9, Bas du versant adret de la vallée de l'Ubaye entre Roche Rousse et le Lauzet-Ubaye
  - 10, Plateau et lacs de la montagne du Col Bas - vallons du Loup - de Provence et de l'Ambouin
  - 11, Barjaval - clot des Roux
  - 12, Ravin de l'Adret
  - 13, Plan d'eau de la retenue d'Espinasses - Chaussetive
  - 14, Versant adret de Remollon - Théus et Espinasses - montagne de Saint-Maurice - rocher de Saint-Pierre
- Natura 2000
  - 1, FR9301502, Steppique Duranclen et Queyrassin (SIC)
  - 2, FR9301509, Piolot - Pic de Chabrières (SIC)
  - 3, FR9301523, Bois de Morgon - Forêt de Boscodon - Bragousse (SIC)
  - 4, FR9301525, Coste Plane - Champeroux (SIC)
  - 5, FR9301529, Dormillouse - Lavergg (SIC)
  - 6, FR9301589, La Durance (SIC) + FR9312003, La Durance (ZPS)
- Inventaires des zones humides
 

01, L'Avance T2	21, Chérines	42, Sagne de St Vincent
02, Marais de Chorges	22, Chanarete	43, Bas-marais et sources du Prayat
03, Mare et zone humide de Serre Viale	23, Peyre Blanc	44, Grande sagne du Lautaret
04, Marais aménagé - Les Oliviers	24, Le bout du plan	45, Prairies et roselières de Bonneisse
05, Sources - T. du Roussillon	25, Lac des Bouchards	46, Roselière du champ de l'Aye
06, Réservoir Forest Bertrand	26, La centrale	47, Prairies et roselières de l'Egaye
07, Zone humide <1Ha - Chorges	27, Fumoras	48, Prairies et bas-marais de la Montagne
08, Marais - Serre Michèle	28, Torrent de charges	49, Cascades et rives du Vallon d'Ambouin
09, Torrenet - Forest des Balthiers	29, Zone artificielle des Gourres	50, Sources et tourbières du Vallon d'Ambouin
10, ZH - Chastellan	30, Bas marais Le Roseau	51, Toubières hautes du lac de L'Euve et alentours
11, Retenue collinaire - Chorges	31, Bas marais de la pignée	52, Lacs temporaires à grands carax
12, Prairie humide - Les Foulons	32, Torrent de Marasse	53, Prairies et lacs de la Cabane
13, Bois marécageux - Les Augiers	33, Bas marais des Truchets	54, Lac du Milieu
14, Prairie humide - Chorges	34, Durance 05 T11	55, Lac Noir
15, Mare du Mamielon	35, Zone humide de Serre-Ponçon	56, Aval du lac Noir
16, T. des Moutette	36, Durance 05 T12	57, Tourbière du calm et du gué
17, ZH - Baratière	37, Durance 05 T13	58, Lacs du Col Bas
18, T. des Vachères T1	38, Blanche T1 - La Bréole et 05	59, Carrières et prairies des Rollands- Montclar
19, T. de Crévoux T1	39, Blanche T2 - La Bréole à Selonnet	60, Sources et bas-marais de la D900
20, Les Chouriers	40, Lac du Lauzet	61, Ubaye T1-Lac à La Fresquière
	41, Cascades de tufs de Costeplane	

Date : Octobre 2014  
 Fong IGN SMADESEP  
 Sources : CEN PACA, PN Ecrins, SMADESEP, Silene, DREAL PACA



## 4 Intérêt biologique et écologique

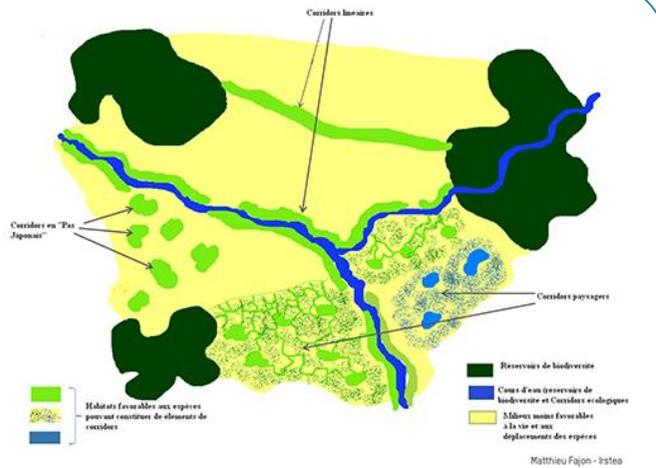


Illustration schématique de la notion de trame verte et bleue

### Méthodologie SRCE PACA

La définition des continuités est basée sur deux éléments :

- **les réservoirs de biodiversité** : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- **les corridors écologiques** : espaces naturels qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux.

La carte extraite de l'atlas cartographique du SRCE -RA est indiquée ci-après.

### 4.7 Trame verte et bleue

La Trame verte et bleue (TVB), est un outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité, qui va se traduire par la préservation d'un maillage de sites reliés pour former un réseau écologique d'espaces naturels terrestres (Trame verte) et aquatiques (Trame bleue). L'ambition première (qui émane des lois Grenelle) est d'enrayer la perte de biodiversité. Par la préservation et la remise en état des sites à forte qualité écologique, riches en biodiversité (les réservoirs) et par le maintien et la restauration des espaces qui les relient (les corridors), la trame verte et bleue vise à favoriser les déplacements et les capacités adaptatives des espèces et des écosystèmes, notamment dans le contexte de changement climatique. Ces enjeux de continuités écologiques doivent désormais être intégrés par les collectivités (art. L110 du code de l'urbanisme), au-delà des enjeux de biodiversité qui étaient déjà nécessairement à intégrer depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU).

#### Le SRCE PACA

La constitution de la Trame Verte et Bleue nationale se fait à l'échelle de chaque région, via l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) qui constituent de nouveaux documents dans la hiérarchie des outils de planification territoriale.

En PACA, ce nouvel outil d'aménagement co-piloté par l'Etat et la Région, a été adopté en séance plénière régionale le 17 octobre 2014. L'enquête publique a été réalisée de janvier à juin 2014. Le document doit encore être officialisé par arrêté préfectoral (étape en cours).

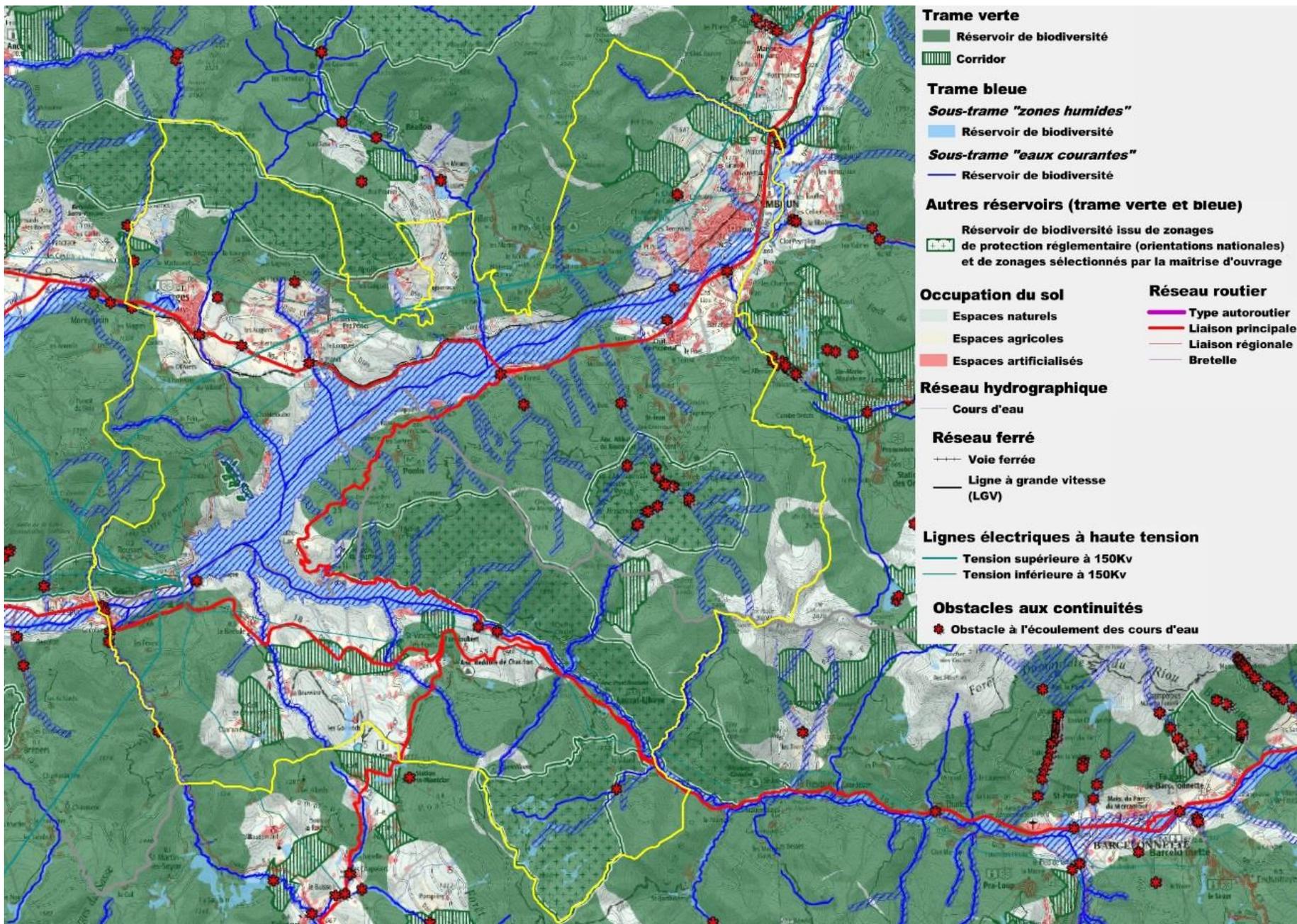
**Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique est opposable aux documents d'urbanisme et aux projets d'infrastructures linéaires d'Etat et des collectivités. Il est opposable selon le niveau de "prise en compte", le niveau le plus faible d'opposabilité après la conformité et la compatibilité. Il identifie les enjeux de continuités à l'échelle régionale.**

#### Sur le territoire du SMADESEP :

Le territoire d'étude se trouve dans la partie « alpine » de la Région PACA. Cette partie est considérée comme une continuité d'importance régionale, interrégionale et internationale, dominée par de grands massifs à fonctionnalité peu ou pas altérée. Le territoire d'étude est ainsi recensé en majeure partie en « réservoir de biodiversité ».

Pour autant, cette haute naturalité globale ne doit pas masquer les problèmes de développement et de pression au niveau des vallées. L'extrait cartographique signale ainsi des secteurs identifiés en « corridors biologiques » à maintenir (hachurés verts sur la carte ci-dessous).

## 4 Intérêt biologique et écologique



## 4 Intérêt biologique et écologique

### 4.7 Trame verte et bleue

#### Déclinaison à l'échelle des sous unités géographiques

Le SRCE propose également dans sa pièce B, une représentation des continuités écologiques potentielles selon un découpage plus précis constitué de 30 entités biogéographiques. Le territoire d'étude est ainsi localisé au carrefour de trois de ces unités : Briançonnais – Queyras, Haut Verdon – Bassin de Seyne et Préalpes de Digne à Gap.

Ce découpage permet de faire apparaître en détail :

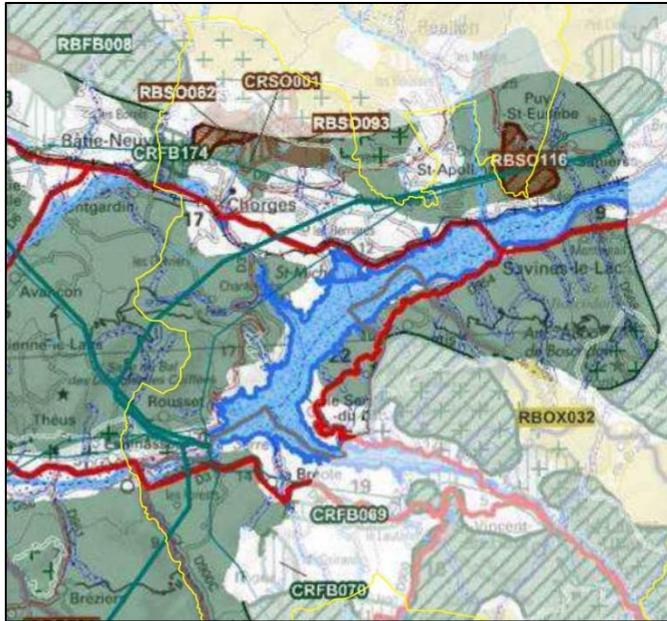
- les sous trames principales qui composent le SRCE : sous-trame forestière, sous-trame des milieux ouverts et xériques, sous-trame des milieux semi-ouverts, sous-trame des milieux humides ;
- les réservoirs de biodiversité (RB) et les corridors spécifiques qui les caractérisent (CR).

En effectuant un croisement entre les éléments de la Trame Verte et Bleue retenus et des indicateurs de pressions relevant la fragmentation due aux infrastructures linéaires (routes et autoroutes, voies ferrées, lignes haute tension, canal EDF), au bâti, à la tâche urbaine et à l'évolution démographique, des objectifs ont été déclinés pour le maintien du réseau. Deux types d'objectifs ont été développés en fonction de l'importance des menaces :

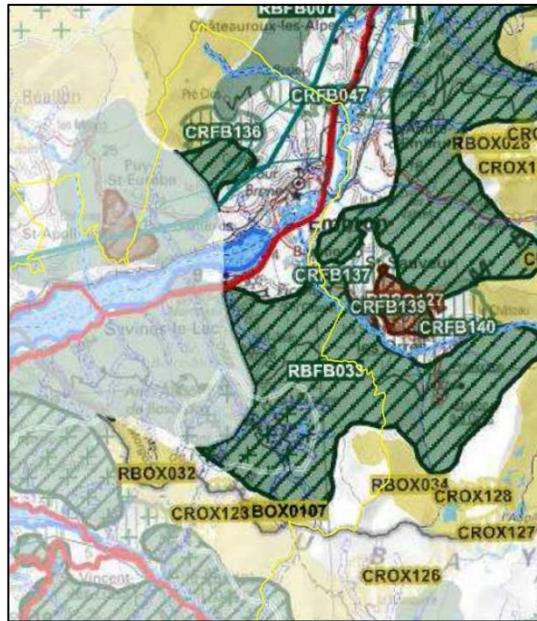
- les éléments de la TVB devant faire l'objet d'une « recherche » de remise en état optimale (sur ces territoires, il s'agit de favoriser la mise en place d'actions qui participent au maximum à la remise en état de ces milieux) ;
- les éléments de la TVB pour lesquels l'état de conservation des fonctionnalités écologiques est jugé meilleur (au regard des pressions) et devant faire plutôt l'objet d'une « recherche » de préservation optimale, afin de ne pas dégrader les bénéfices présents.

La carte ci-dessous précise les enjeux et les objectifs assignés (recherche de remise en état ou recherche de préservation optimale).

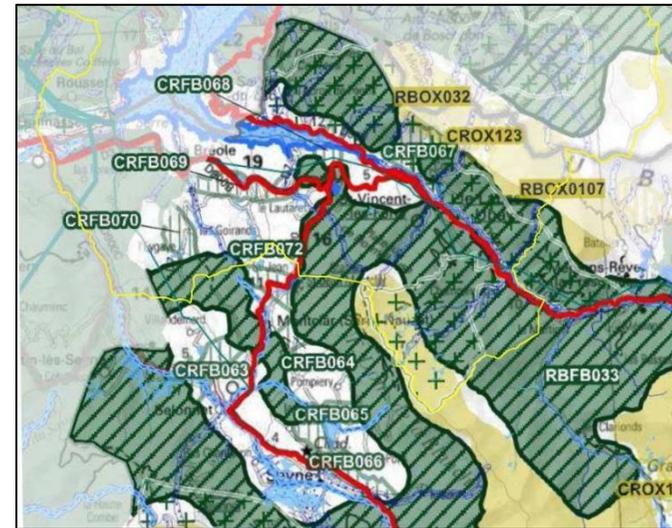
## 4 Intérêt biologique et écologique



Secteur Nord-



Secteur Nord-Est



Secteur Sud

### Recherche de préservation optimale

#### Trame verte

##### Sous-trame des milieux ouverts et xériques

Reservoir de biodiversité

Corridor

##### Sous-trame des milieux semi-ouverts

Reservoir de biodiversité

Corridor

##### Sous-trame des milieux forestiers

Reservoir de biodiversité

Corridor

#### Trame bleue

##### Sous-trame "zones humides"

Reservoir de biodiversité

##### Sous-trame "eaux courantes"

Reservoir de biodiversité

### Recherche de remise en état optimale

#### Trame verte

##### Sous-trame des milieux ouverts et xériques

Reservoir de biodiversité

Corridor

##### Sous-trame des milieux semi-ouverts

Reservoir de biodiversité

Corridor

##### Sous-trame des milieux forestiers

Reservoir de biodiversité

Corridor

#### Trame bleue

##### Sous-trame "zones humides"

Reservoir de biodiversité

##### Sous-trame "eaux courantes"

Reservoir de biodiversité

#### Autres réservoirs (trame verte et bleue)

Reservoir de biodiversité issu de zones de protection réglementaire (orientations nationales) et de zones sélectionnés par la maîtrise d'ouvrage

#### Réseau routier

Type autoroutier  
Liaison principale  
Liaison régionale  
Bretelle

#### Réseau ferré

Voie ferrée  
Ligne à grande vitesse (LGV)

#### Lignes électriques à haute tension

Tension supérieure à 150Kv  
Tension inférieure à 150Kv

#### Occupation du sol

Espaces naturels  
Espaces agricoles  
Espaces artificialisés  
Réseau hydrographique  
Espace de fonctionnalité des cours d'eau

## 4 Intérêt biologique et écologique

### 4.8 Zoom sur les secteurs à enjeux en bordures du lac

En se basant sur l'ensemble des données disponibles, il a été établi une première cartographie des sensibilités écologiques dans un périmètre de 1500 m autour des rives du lac.

Cette cartographie prend en compte les périmètres réglementaires, de gestion, d'inventaires ainsi que la présence d'espèces protégées et d'habitats naturels remarquables. Cette cartographie reste indicative et a pour objet principalement de donner un aperçu des zones les plus intéressantes en bordure du lac. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité car les données ne sont pas homogènes à l'échelle du territoire. En cas d'enjeux d'urbanisme ou de projets, elle nécessitera d'être déclinée à l'échelle 1/5000 (échelle communale) puisqu'elle a été réalisée à l'échelle d'un grand territoire (1/50 000).

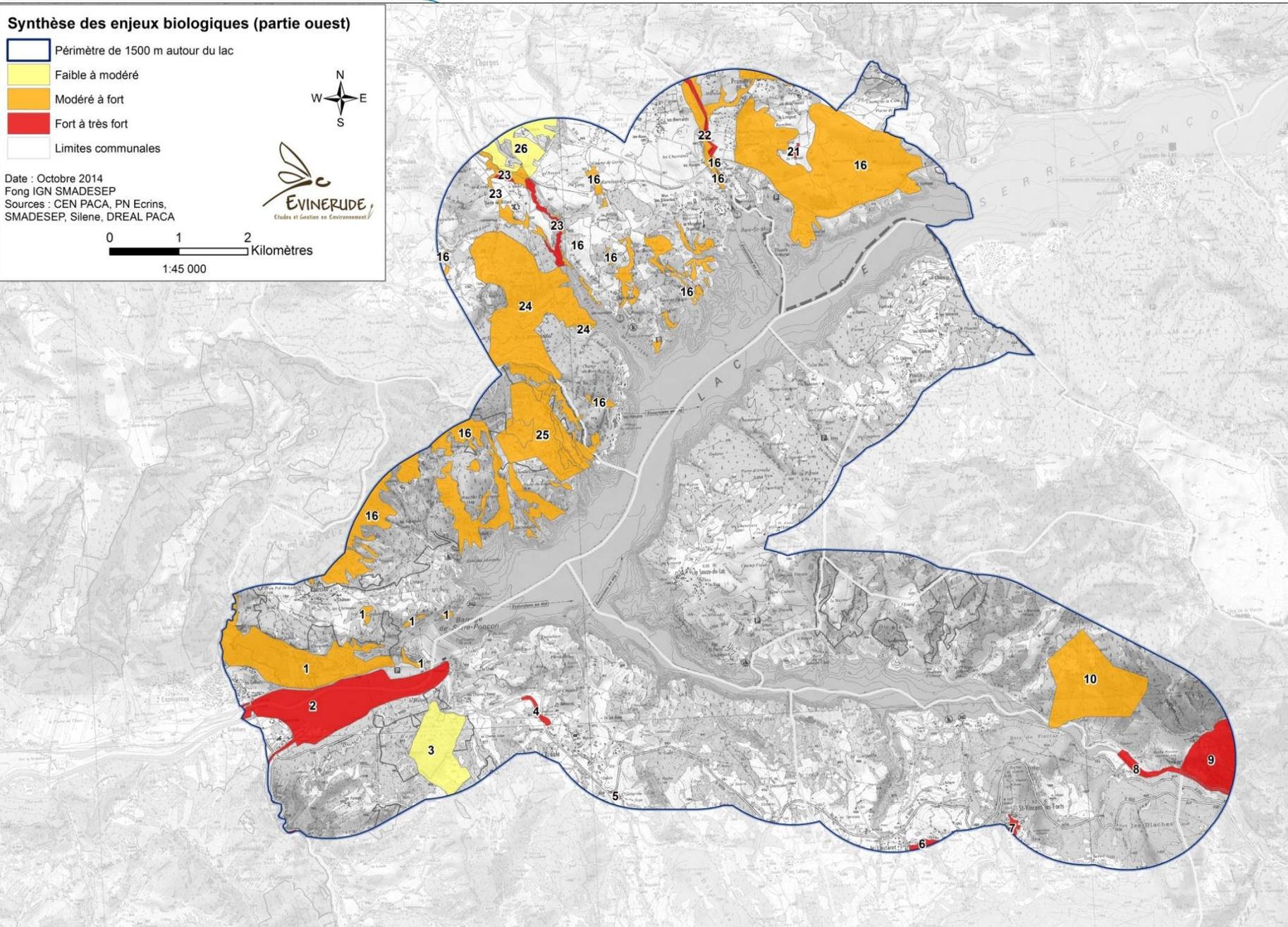
Globalement les secteurs à enjeux ont été hiérarchisés en trois niveaux :

- **Enjeu faible à modéré** : présence d'habitat patrimoniaux et /ou d'un zonage ZNIEFF type 1, d'une richesse patrimoniale faunistique ou floristiques mais non protégées.
- **Enjeu modéré à fort** : présence d'espèce faunistique ou floristiques protégées et ou d'un zonage ZNIEFF type 1 ou de gestion.
- **Enjeu fort à très fort** : présence d'un zonage réglementaire (Natura 2000 ou zone humide).

Ils ont été cartographiés à l'aide de deux cartes : partie Ouest et partie Est.

Le tableau suivant synthétise la connaissance. 28 secteurs ont été identifiés.

## 4 Intérêt biologique et écologique



## 4 Intérêt biologique et écologique

### Synthèse des enjeux biologiques (partie est)

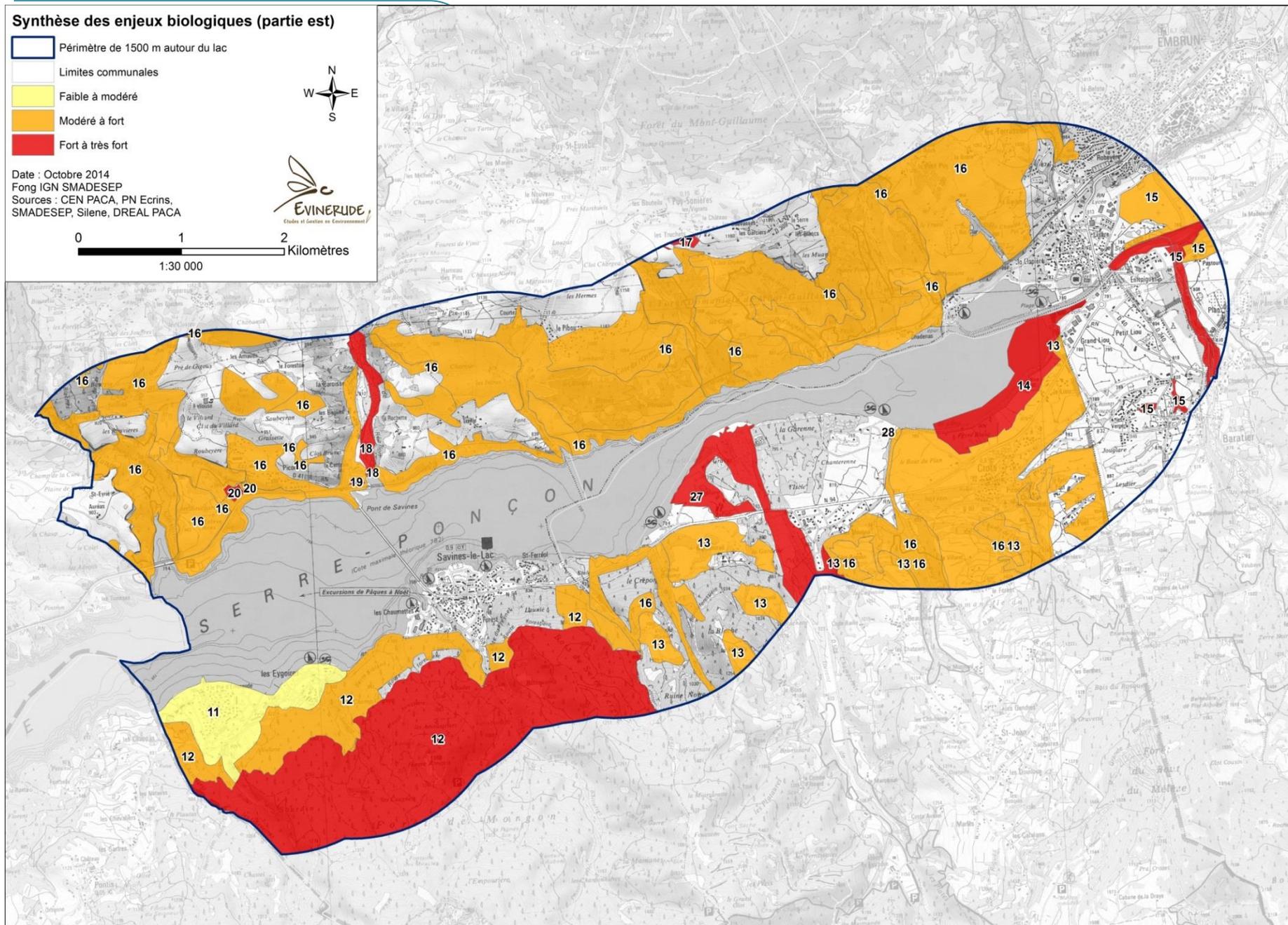
-  Périmètre de 1500 m autour du lac
-  Limites communales
-  Faible à modéré
-  Modéré à fort
-  Fort à très fort



Date : Octobre 2014  
 Fong IGN SMADESEP  
 Sources : CEN PACA, PN Ecrins,  
 SMADESEP, Silene, DREAL PACA



0 1 2 Kilomètres  
 1:30 000



## 4 Intérêt biologique et écologique

N° de Zone	Description	Récapitulatifs des enjeux	Communes concernées	Enjeu
01	<p>Ce secteur se situe en aval du lac de Serre-Ponçon, en rive droite de la Durance. Il correspond au versant adret des montagnes basses débutant vers 660 m d'altitude et s'inscrivant aux étages de végétation supraméditerranéen et montagnard. Les pentes souvent abruptes sont colonisées par des formations végétales ouvertes d'éboulis, de garrigues, de fourrés ou de matorrals. Les parties les plus basses du site, moins pentues, sont occupées par des cultures extensives, des vergers et des vignes pour la plupart abandonnés.</p> <p><b>Flore patrimoniale</b> : diplachnée tardive, orcanette helvétique, fléole paniculée, potentille inclinée, adonis goutte-de-sang, nielle des blés, androsace à grand calice, aspérule des champs, ophrys petite araignée, campanule carillon.</p> <p><b>Faune patrimoniale</b> : azuré du serpolet, azuré du baguenaudier, alexanor et proserpine.</p>	<p>Znieff N°14 - Versant adret de Remollon</p> <p>Habitats patrimoniaux</p>	Espinasses, Rémollon, Rousset, Théus, Valsertes	Modéré à fort
02	<p>Cette zone à enjeux localisée en aval du lac correspond au périmètre Natura 2000 « La Durance » qui inclut l'ensemble du cours d'eau jusqu'au Rhône. Ce site a été classé car représentatif d'un système fluvial méditerranéen en bon fonctionnement avec imbrication de milieux naturels plus ou moins humides en lien avec le cours d'eau. Présence d'une grande diversité d'habitats naturels (14 sont inscrits au sein de la Directive habitat sur l'ensemble du site Natura 2000) et de nombreuses espèces faunistiques patrimoniales.</p> <p>Au cours des dernières années la dynamique naturelle a été affectée par de nombreux aménagements ayant conduit à une forte réduction de l'influence des crues.</p> <p><b>Faune patrimoniale</b> : présence de l'apron du Rhône, du damier de la succise, de l'azuré de la sanguisorbe, de l'agrion de Mercure, la cordulie à corps fin, le lucane cerf-volant, du grand capricorne, du sonneur à ventre jaune, la cistude d'Europe, loutre, castor.</p> <p><b>Flore patrimoniale</b> : utriculaire des étangs, laïche faux souchet, petite massette, polygale grêle.</p>	<p>Znieff N°13 - Plan d'eau de la retenue d'Espinasse FR9301589 La Durance SIC FR9312003 La Durance ZPS ZH N°34, La Durance ZH N°38, Blanche T1 - La Bréole Site ENS Adret de Remollon</p> <p>Faune patrimoniale Flore patrimoniale</p>	Rousset, La Bréole	Fort à très fort
03	<p>Cette zone à enjeux se situe à environ 1km au sud du barrage de Serre-Ponçon. Ce sont des pentes d'intensité faible à moyenne situées à l'est et au sud du Clot du Roux, se développant entre 700 m et 1000 m d'altitude. La végétation appartient à l'étage montagnard dans les situations froides, et supra-méditerranéennes dans les situations chaudes. Elle est constituée en proportions assez semblables de formations forestières, caractérisées notamment par des hêtraies, et de formations ouvertes de pelouses et de landes plus ou moins rocailleuses. La déprise pastorale conduit à l'installation d'une végétation ligneuse dans les pelouses sèches qui contribuent à densifier le couvert des espaces ouverts et des lisières. Cette évolution présente quelques inconvénients : risques d'incendies accrus, banalisation du paysage, diminution de la biodiversité, réduction des espaces pastoraux et de leur valeur.</p> <p><b>Flore patrimoniale</b> : sabot de Vénus, muguet, pulmonaire saupoudrée, sauge glutineuse, céphalanthère blanchâtre, épipactis à feuilles larges, orchis de Fuchs, néottie nid d'oiseaux, astragale d'Autriche, gaillet très grêle, carline à feuille d'acanthé, grémil des champs.</p> <p><b>Faune patrimoniale</b> : non précisée.</p>	<p>Znieff N°11 - Barjavel - Clot des Roux</p> <p>Flore patrimoniale</p>	La Bréole	Modéré à fort

## 4 Intérêt biologique et écologique

N° de Zone	Description	Récapitulatifs des enjeux	Communes concernées	Enjeu
04	<p>Il s'agit d'un ensemble de roselières et prairies humides (phragmitaies, formations à grande laïches) qui assure plusieurs fonctions : ralentissement du ruissellement, fonction d'épuration, fonction d'habitat pour les populations animales et végétales et connexions biologiques.</p> <p>Cette zone humide est soumise à plusieurs menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- présence d'une route qui coupe en deux le site ;</li> <li>- eutrophisation du milieu suite à des rejets de la station d'épuration dans le cours d'eau (changement des cortèges floristiques)</li> <li>- risque d'altération par les activités agricoles.</li> </ul> <p><b>Flore patrimoniale</b> : inula à deux faces (à proximité)  <b>Faune patrimoniale</b> : non précisée.</p>	ZH N°45, Prairies et de roselières Bonneisse	La Bréole	Fort à très fort
05	<p>Il s'agit d'une petite zone de roselière et de mégaphorbiaie. Cette zone humide assure plusieurs fonctions : ralentissement du ruissellement, fonction d'épuration et fonction d'habitat pour les populations animales et végétales. Le diagnostic fonctionnel indique que le site est partiellement dégradé (risque d'altération lié à un surpâturage).</p> <p><b>Flore patrimoniale</b> : non précisée  <b>Faune patrimoniale</b> : non précisée.</p>	ZH N°46, Roselière du champ de l'Aye	La Bréole	Fort à très fort
06	<p>Il s'agit d'une grande zone humide fauchée et/ou pâturée composée de groupement à reine des près, de prairies humides oligotrophes et de mégaphorbiaies. Le secteur est quelquefois artificialisé par l'habitat humain et la présence de canaux. Cette zone humide assure des fonctions hydrologiques ainsi qu'une fonction d'habitats pour les populations animales et végétales et de connexions biologiques.</p> <p>L'intérêt patrimonial du site est surtout lié à la présence de tourbières basses alcalines et à une grande diversité floristique.</p> <p><b>Flore patrimoniale</b> : non précisée  <b>Faune patrimoniale</b> : non précisée</p>	ZH N°44, Grand Sagne du Lautaret	St Vincent les Forts	Fort à très fort
07	<p>Cette zone humide est constituée de groupement à reine des près, de phragmitaies, de formations à grande laïches (magnocariçaies) et d'un Bas marais alcalins. Elle est constituée d'un drain ancien qui agit comme un trop plein. Des bovins pâturent le site en fin de saison (pâturage très léger). La zone humide assure une fonction d'épuration et d'habitat pour les populations animales ou végétales. Un problème identifié est la mise en remblais d'une partie de la zone. La source est issue d'un captage ancien. Le site pourrait également être menacé par des projets de création d'infrastructures pouvant porter atteinte au milieu (création de plans d'eau, zone industrielle...)</p> <p><b>Flore patrimoniale</b> : gagée des champs, grémil des champs, cotonéaster de l'Atlas (à proximité)  <b>Faune patrimoniale</b> : non précisée</p>	ZH N°42, Sagne de St Vincent Flore patrimoniale	St Vincent les Forts	Fort à très fort

## 4 Intérêt biologique et écologique

N° de Zone	Description	Récapitulatifs des enjeux	Communes concernées	Enjeu
08	Cette zone humide correspond à l'Ubaye dans sa partie aval allant du Lauzet au lac de Serre-Ponçon. Ce tronçon très encaissé correspond à des gorges peu végétalisées avec des bancs de graviers et des formations riveraines de saules. Mis à part les sports d'eau vive, peu de perturbations sont à noter. <b>Flore patrimoniale</b> : non précisée <b>Faune patrimoniale</b> : non précisée	ZH N°61, Ubaye T1, lac à La Freisquière	St Vincent les Forts, Le Lauzet d'Ubaye	Fort à très fort
09	Le site occupe le versant en adret qui domine la rive droite de l'Ubaye, juste en amont de la queue de retenue de la branche Ubaye du plan d'eau du barrage de Serre-Ponçon. Il correspond à un versant bien exposé et pentu, formé de pentes raides et rocheuses. Le site est représenté principalement par des pelouses steppiques subcontinentales et de pelouses alpines et sub-alpines, des forêts de pentes (pinèdes à pin sylvestre relayées dans sa partie supérieure par des pinèdes de pin à crochets et des boisements de Mélèze. Le site est également intéressant pour ses formations tufeuses bien développées et une importante station d'astragale queue de renard. Il reste peu prospecté et mal connu. Il est signalé la perte de la biodiversité par abandon de l'agriculture et fermeture du milieu. <b>Flore patrimoniale</b> : astragale queue de renard, carline à feuilles d'acanthé, inule à deux faces, fraxinelle. <b>Faune patrimoniale</b> : apollon, azuré du serpolet	FR9301525 Coste plane - Champerous Znieff N°9 - Bas du versant adret de la vallée de l'Ubaye Faune patrimoniale Flore patrimoniale	Le Lauzet d'Ubaye	Fort à très fort
10	Ensemble de coteaux steppiques sur la rive droite de la vallée de l'Ubaye (secteur de La Roche). Une partie est en gestion par le CEN PACA (domaine du conservatoire du littoral). <b>Flore patrimoniale</b> : inule à deux faces, carline à feuille d'acanthé <b>Faune patrimoniale</b> : alexanor, proserpine, hermite, lézard ocellé, petit rhinolophe, apollon	Zone en cours de gestion par le CEN PACA Faune patrimoniale Flore patrimoniale Habitat patrimonial	Le Lauzet d'Ubaye	Modéré à fort
11	Présence de prairie de fauche collinéenne et d'éboulis thermophiles (habitats patrimoniaux) en bordure des zones d'habitations. Proximité du site Natura 2000 Forêt de Boscodon. <b>Flore patrimoniale</b> : non précisée <b>Faune patrimoniale</b> : non précisée	Habitat patrimonial	Savines-le-Lac	Faible à modéré
12	Forêt mixte de pin sylvestre et de hêtre (habitat patrimonial "hêtraie du <i>asperulo fagetum</i> ") avec quelques secteurs de pelouses sèches. Une partie du périmètre est en zone Natura 2000 « Bois de Morgon, forêt de Boscodon ». <b>Flore patrimoniale</b> : lis martagon, sabot de Vénus. <b>Faune patrimoniale</b> : non précisée	FR9301523 Bois de Morgon, forêt de Boscodon, Bragousse Znieff N°7 - Forêt domaniale de Boscodon Flore patrimoniale Habitat patrimonial	Savines-le-Lac	Modéré à très fort
13	Présence d'un ensemble de parcelles autour du village de Crots occupées principalement par des habitats patrimoniaux : prairie de fauche, lande à genets des éboulis thermophiles. <b>Flore patrimoniale</b> : grémil des champs, <b>Faune patrimoniale</b> : caille des blés, tarier des prés, moineau friquet, coronelle girondine	Habitat patrimonial	Crots	Modéré à très fort

## 4 Intérêt biologique et écologique

N° de Zone	Description	Récapitulatifs des enjeux	Communes concernées	Enjeu
14	<p>Secteur rassemblant deux zones humides :</p> <p>ZH du Liou : présence d'une zone humide constituée de formation riveraine à saule blanc et de formations amphibies qui traduisent une dynamique forestière naturelle en régime régulier d'inondation. La strate herbacée est dominée par des espèces pionnières de marais inondés par la nappe du lac de Serre-Ponçon en amont de la digue de Crots. Présence d'espèces floristiques et faunistiques protégées</p> <p>ZH de Peyre blanc : prairie et saulaie marécageuse humide avec présence de la seule héronnière connue de la haute vallée de la Durance. Le site abrite aussi une colonie de reproduction de milan noir. C'est une zone d'étape migratoire pour l'avifaune</p> <p>Cette zone humide a une fonction hydraulique d'expansion naturelle des crues et une fonction biologique d'habitat pour les populations animales et végétales et d'étapes migratoires, zones de stationnement et dortoirs.</p> <p><b>Flore patrimoniale</b> : cresson amphibie, cresson couché, renouée douce</p> <p><b>Faune patrimoniale</b> : sonneur à ventre jaune, milan noir, héron.</p>	<p>ZH N°23 Peyre Blanc</p> <p>ZH N°35 ZH de Serre-Ponçon</p> <p>ZH du Liou</p> <p>Faune patrimoniale</p> <p>Habitat patrimonial</p>	<p>Crots, Baratier</p>	<p>Fort à très fort</p>
15	<p>Ce secteur regroupe le torrent des Vachères et la Durance jusqu'au lac de Serre-Ponçon ainsi que des petites zones humides ponctuelles sur les communes d'Embrun et de Baratier.</p> <p>Le torrent est un cours d'eau assez encaissé avec une ripisylve plus ou moins développé (saussaies pré-alpines, ripisylve de grands saules), avec peu de modifications de fonctionnement ; cependant sur la partie aval des modifications des berges ont été apportées, dues à la présence d'une urbanisation à proximité. L'état de conservation est jugé partiellement dégradé.</p> <p>Sur la plaine d'Embrun, la Durance et ses milieux riverains (pelouses alluviales, ripisylves) sont inclus dans le site Natura 2000 "Steppique durancien et queyrassin". Ils présentent une forte biodiversité.</p> <p>Cette zone humide remplit une fonction de connexions biologiques (continuité avec d'autres milieux naturels), zone d'échanges, zone de passages, corridor écologique (faune, flore) et d'habitats pour les populations animales et végétales.</p> <p><b>Flore patrimoniale</b> : gagée des champs, etc,</p> <p><b>Faune patrimoniale</b> : campagnol amphibie, sonneur à ventre jaune, héron pourpré, bruant des roseaux</p>	<p>FR9301502 Steppique Durancien et Queyrassin</p> <p>ZH N°17 ZH – Baratier</p> <p>ZH N°18 T. des Vachères,</p> <p>ZH N°36 La Durance</p> <p>Faune patrimoniale</p> <p>Habitat patrimonial</p>	<p>Embrun, Baratier</p>	<p>Modéré à très fort</p>
16	<p>Ce secteur regroupe l'ensemble des secteurs d'adret bien exposés de la rive droite du lac.</p> <p>Ces versants plus ou moins pentus sont occupés par des éboulis thermophiles et des pelouses sèches à très sèches de grande surface dont certaines sont pâturées. Il s'agit de milieux thermophiles fréquentés par un grand nombre d'espèces d'affinité méditerranéenne. Ils forment une grande trame de végétation steppique à l'ambiance très méditerranéenne en bordure du lac.</p> <p><b>Flore patrimoniale</b> : carline à feuilles d'acanthé, grémil des champs</p> <p><b>Faune patrimoniale</b> : lézard ocellé, coronelle girondine, lézard des souches, isabelle de France, proserpine, hermite.</p>	<p>Faune patrimoniale</p> <p>Flore patrimoniale</p> <p>Habitat patrimonial</p>	<p>Embrun, Puy - Sanières, Savines-le-Lac</p>	<p>Modéré à fort</p>

## 4 Intérêt biologique et écologique

N° de Zone	Description	Récapitulatifs des enjeux	Communes concernées	Enjeu
17	<p>Il s'agit d'une zone humide localisée vers le hameau « Les Truchets ». Peu d'éléments sont disponibles. Cette zone humide remplit une fonction de ralentissement du ruissellement ainsi qu'une fonction d'habitat pour les populations animales et végétales.</p> <p><b>Flore patrimoniale</b> : non précisée  <b>Faune patrimoniale</b> : non précisée</p>	ZH N°33 - Bas marais des Truchets	Puy - Sanières	Fort à très fort
18	<p>Il s'agit d'une zone humide liée au torrent de Charge. Présence de saussaies pré-alpines et de galeries d'aulnes blanchâtres. Peu d'éléments sont disponibles concernant cette zone humide. Le site ne présente pas de réelles menaces.</p> <p><b>Flore patrimoniale</b> : non précisée  <b>Faune patrimoniale</b> : non précisée</p>	ZHN°28 - Torrent de charge	Savines-le-Lac	Fort à très fort
19	<p>Il s'agit d'une zone humide en amont de la digue SNCF, inondée par la nappe du lac de Serre-Ponçon au printemps et en été. Elle est constituée de formations amphibies des rives exondées. Le diagnostic fonctionnel indique que le site est partiellement dégradé. Cette zone humide permet l'expansion naturelle des crues. Il s'agit également d'une zone de reproduction du péloodyte ponctué. Cette zone humide pourrait être menacée par la pose d'une bâche étanche sur la digue.</p> <p><b>Flore patrimoniale</b> : non précisée  <b>Faune patrimoniale</b> : péloodyte ponctué</p>	ZHN°26 - La centrale	Savines-le-Lac	Fort à très fort
20	<p>Il s'agit du lac des Bouchards, lac alimenté par les eaux de ruissellement, un cours d'eau temporaire et la nappe du lac de Serre-Ponçon. Il possède une roselière. Cette zone humide a une fonction de ralentissement du ruissellement et d'épuration ainsi qu'une fonction d'habitat pour les populations animales et végétales, d'étape migratoire, de zone de stationnement et de dortoir.</p> <p><b>Flore patrimoniale</b> : non précisée  <b>Faune patrimoniale</b> : rousserole turdoïde, bruant des roseaux, héron pourpré</p>	ZHN°25 - Lac des Bouchards	Savines-le-Lac	Fort à très fort
21	<p>Il s'agit d'une zone humide ponctuelle de type bas-marais au lieu-dit « La Pignée » sur la commune de Prunières. Peu d'éléments sont disponibles concernant cette zone humide. Ce secteur permet le ralentissement du ruissellement ainsi qu'une fonction d'habitat pour les populations animales et végétales.</p> <p><b>Flore patrimoniale</b> : grémil des champs  <b>Faune patrimoniale</b> : non précisée</p>	ZHN°31 - Bas marais de la pignée	Prunières	Fort à très fort

## 4 Intérêt biologique et écologique

N° de Zone	Description	Récapitulatifs des enjeux	Communes concernées	Enjeu
22	<p>Il s'agit d'une zone humide liée au torrent de Marasse. Peu d'éléments sont disponibles concernant cette zone humide. Elle permet l'expansion naturelle des crues et sert d'habitat pour les populations animales et végétales.</p> <p><b>Flore patrimoniale</b> : non précisée <b>Faune patrimoniale</b> : non précisée</p>	ZHN°32 - Torrent de Marasse	Prunières	Fort à très fort
23	<p>Il s'agit d'une zone humide liée au cours d'eau des Moulettes avec une végétation associée fortement altérée sur la partie aval (assèchement, modification des berges, ripisylve restreinte voire supprimée). A l'amont, la zone humide présente un faciès plus naturel et moins anthropisé (zone de pâturage). L'état de conservation est jugé partiellement à très dégradé. Cette zone humide a une fonction d'épuration, de régulation hydraulique, et une fonction de connexion biologique, de zone d'échange, de corridor écologique.</p> <p><b>Flore patrimoniale</b> : inule à deux faces <b>Faune patrimoniale</b> : non précisée</p>	ZHN°16 - T. des Moulettes Flore patrimoniale	Chorges	Fort à très fort
24	<p>Ce secteur surmonte la partie ouest du lac de Serre-Ponçon. Le site se répartit entre les étages de végétation supra-méditerranéen au niveau de ses parties basses bien exposées, et montagnard. Il est dominé par un couvert forestier de chênaies pubescentes, pinèdes sylvestres et localement hêtraies (hêtraies à trochiscanthe). Sur les plus fortes pentes, la forte érosion de ces roches tendres limite la colonisation par les ligneux et permet le maintien d'espaces ouverts. La végétation est alors constituée par des formations d'éboulis, de garrigues et de landes ouvertes.</p> <p><b>Flore patrimoniale</b> : sabot de vénus, orchis punaise, lis martagon. <b>Faune patrimoniale</b> : non précisée</p>	Znieff N°1 - Bois Bonnardel et pente boisées du serre Cocu Flore patrimoniale Habitats patrimoniaux	Chorges et Rousset	Modéré à fort
25	<p>Ensemble de milieux thermophiles (secteur du Villard) constitué de pelouses substeppiques, de prairies mésophiles, de plantations forestières de pin noir et de falaises. Une partie est en gestion par le CEN PACA (domaine du conservatoire du littoral).</p> <p><b>Flore patrimoniale</b> : inule à deux faces <b>Faune patrimoniale</b> : pie-grièche écorcheur</p>	Zone en gestion par le CEN Flore patrimoniale	Rousset	Modéré à fort

## 4 Intérêt biologique et écologique

N° de Zone	Description	Récapitulatifs des enjeux	Communes concernées	Enjeu
26	Secteur de prairies de fauche de montagne <b>Flore patrimoniale</b> : non précisée <b>Faune patrimoniale</b> : non précisée	Habitat patrimonial	Chorges	Faible à modéré
27	Zone de divagation du torrent de Boscodon à l'exutoire du lac (présence d'habitats patrimoniaux : graviers nus, graviers végétalisés, forêts riveraines). <b>Flore patrimoniale</b> : non précisée <b>Faune patrimoniale</b> : non précisée	Faune patrimoniale Flore patrimoniale Habitat patrimonial	Crots	Fort à très fort
28	Sur Crots, cette petite zone humide ponctuelle est constituée de forêt de peupliers riverains, de saussaies marécageuses, de phragmitaies. Ce secteur en bordure de cours d'eau, a été artificialisé suite à une urbanisation assez importante à proximité immédiate. Cette zone humide pourrait être menacée par le comblement du site. <b>Flore patrimoniale</b> : non précisée <b>Faune patrimoniale</b> : crapaud calamite	ZH N°24 Le bout du plan	Crots	Fort à très fort



### 5- Processus et dynamiques d'évolution

<b>5.1 Données de cadrage</b>	<b>100</b>
Profil démographique des communes de l'aire d'étude	100
Profil Parc de logements des communes	101
Profil « Activités – Emplois » des communes	102
<b>5.2 Dynamiques naturelles, agricoles et forestières</b>	<b>103</b>
Les espaces boisés en 1948	103
Evolution des espaces boisés entre 1948 et aujourd'hui	104
Incidences paysagères	105
<b>5.3 Dynamiques urbaines et touristiques</b>	<b>106</b>
Les espaces bâtis en 1948	106
Evolution des espaces urbanisés entre 1948 et aujourd'hui	107
Incidences paysagères	108
<b>5.4 Evolution des paysages</b>	<b>109</b>
<b>5.5 Evolutions des espaces bâtis et artificialisés</b>	<b>118</b>
Evolution des bâtiments existants	118
Nouvelles constructions	120
Signalétique et publicité le long des routes et en entrée de villes polluent le paysage	121
Aires d'arrêt le long des routes	121
<b>5.6 Projet de ligne électrique</b>	<b>122</b>

## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.1 Données de cadrage

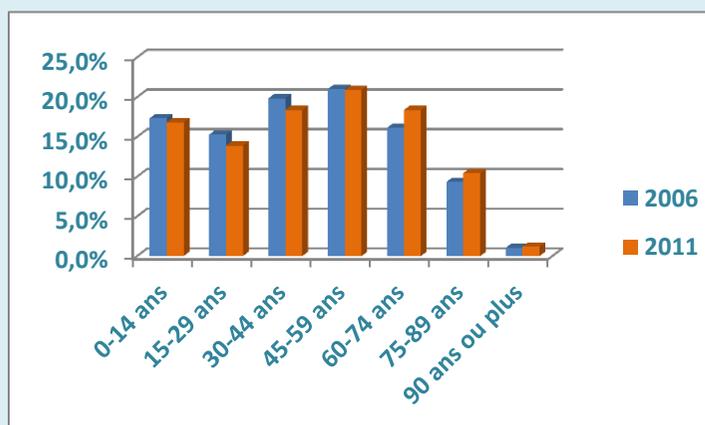
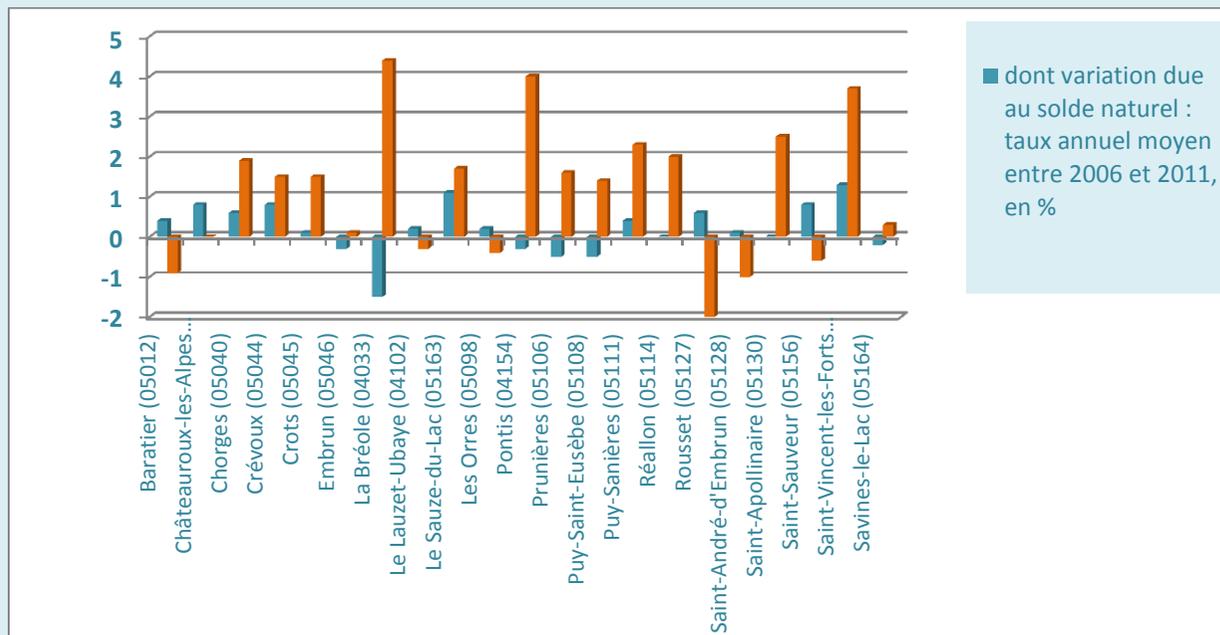
#### Profil démographique des communes de l'aire d'étude

- 16 505 habitants sur l'aire d'étude
- 751.9 km<sup>2</sup>
- 24 habitants / km<sup>2</sup> : une densité très faible
- Un taux de variation annuel moyen de la population de **+1.3%**, dû à **85% au solde migratoire**.
- De fortes des variations de soldes naturels et migratoires selon les communes (cf le tableau ci-contre)
- Une population en voie de vieillissement sur l'aire d'étude (21 communes) : une population âgée de plus de 60 ans plus nombreuse. Une diminution de la part des moins de 45 ans.

Années	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75-89 ans	90 ans ou plus
2006	17,3 %	15,3 %	19,9 %	21 %	16,2 %	9,3 %	1,0 %
2011	16,8 %	13,9 %	18,4 %	20,9 %	18,4 %	10,4 %	1,2 %

- Une population avec un revenu net moyen annuel peu élevé de 21 777 € en 2011.

#### Taux de variation moyen annuel de la population en %



Source : Insee

## 5 Processus et dynamiques d'évolution

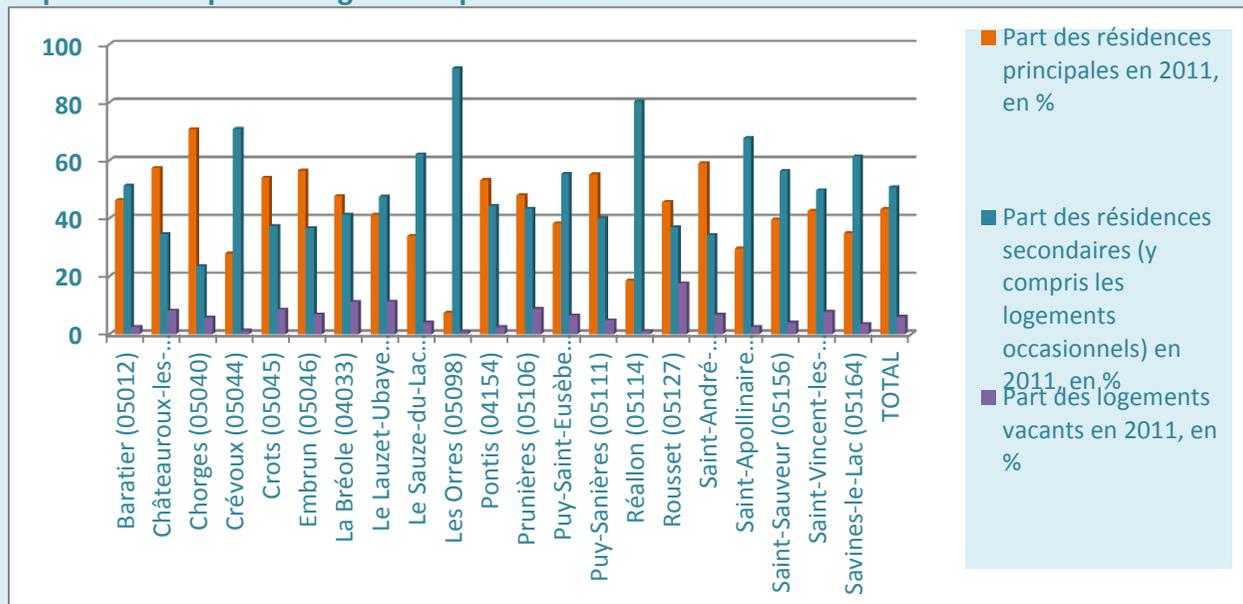
### 5.1 Données de cadrage

#### Profil Parc de logements des communes

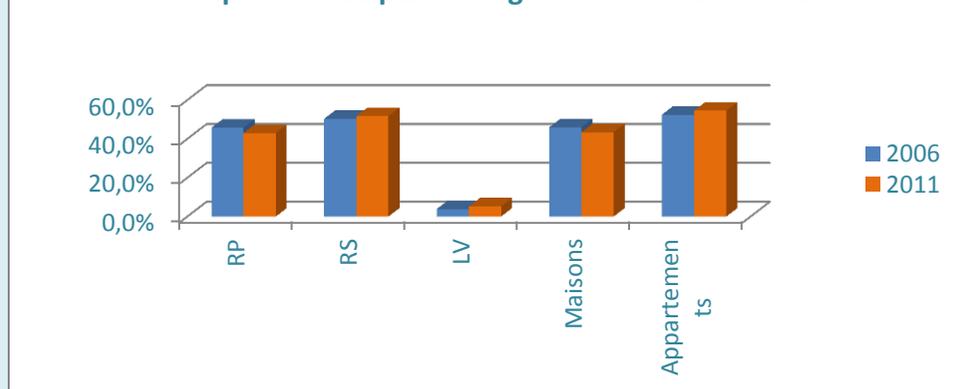
- 17 600 logements, dont :
  - 43.2% de résidences principales
  - 50.8% de résidences secondaires
  - 6% de logements vacants
- Un parc détenu par 68.7% de propriétaires
- Une augmentation du parc des résidences secondaires, des logements vacants et des appartements depuis 2006

Années	Total	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements Vacants	Maisons	Appartements
2006	100%	45,8%	50,3%	3,9%	46,0%	52,5%
2011	100%	43,0%	51,7%	5,2%	43,5%	54,6%

#### Répartition du parc de logements par commune



#### Composition du parc de logements de l'aire d'étude



Source : Insee

RP : résidences principales / RS : résidences secondaires / LV : logements vacants

## 5 Processus et dynamiques d'évolution

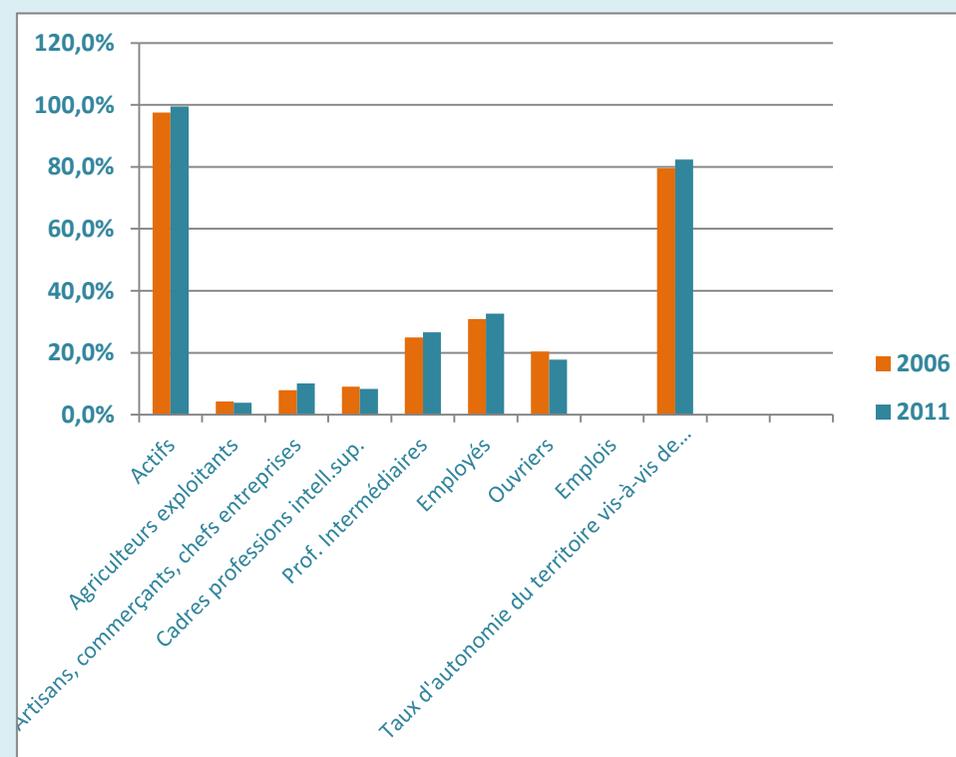
### 5.1 Données de cadrage

#### Profil « Activités – Emplois » des communes

- 7405 actifs de 15 à 64 ans sur l'aire d'étude
- 6015 emplois
- +1.3% de progression des emplois depuis 2006
- Un territoire presque autonome sur le plan de l'emploi à 81.2%, avec un taux en progression
- 3 catégories socio professionnelles dominantes :
  - les employés,
  - les professions intermédiaires,
  - les ouvriers.

	2006		2011	
	Nbre	En %	Nbre	En %
<b>Actifs</b>	<b>7143</b>	<b>97,5%</b>	<b>7306</b>	<b>99,5%</b>
<i>Agriculteurs exploitants</i>	311	4,3%	287	3,9%
<i>Artisans, commerçants, chefs entreprises</i>	579	7,9%	739	10,1%
<i>Cadres professions intell.sup.</i>	660	9,0%	613	8,4%
<i>Prof. Intermédiaires</i>	1826	25,0%	1943	26,6%
<i>Employés</i>	2258	30,9%	2386	32,7%
<i>Ouvriers</i>	1489	20,4%	1299	17,8%
<b>Emplois</b>	<b>5680</b>		<b>6015</b>	
<b>Taux d'autonomie du territoire vis-à-vis de l'emploi</b>	<b>79,5%</b>		<b>82,3%</b>	
<b>Inactifs</b>	2810		2625	
<b>Retraités</b>	1149		1132	

#### Répartition des catégories socio professionnelles sur l'aire d'étude



Source : Insee

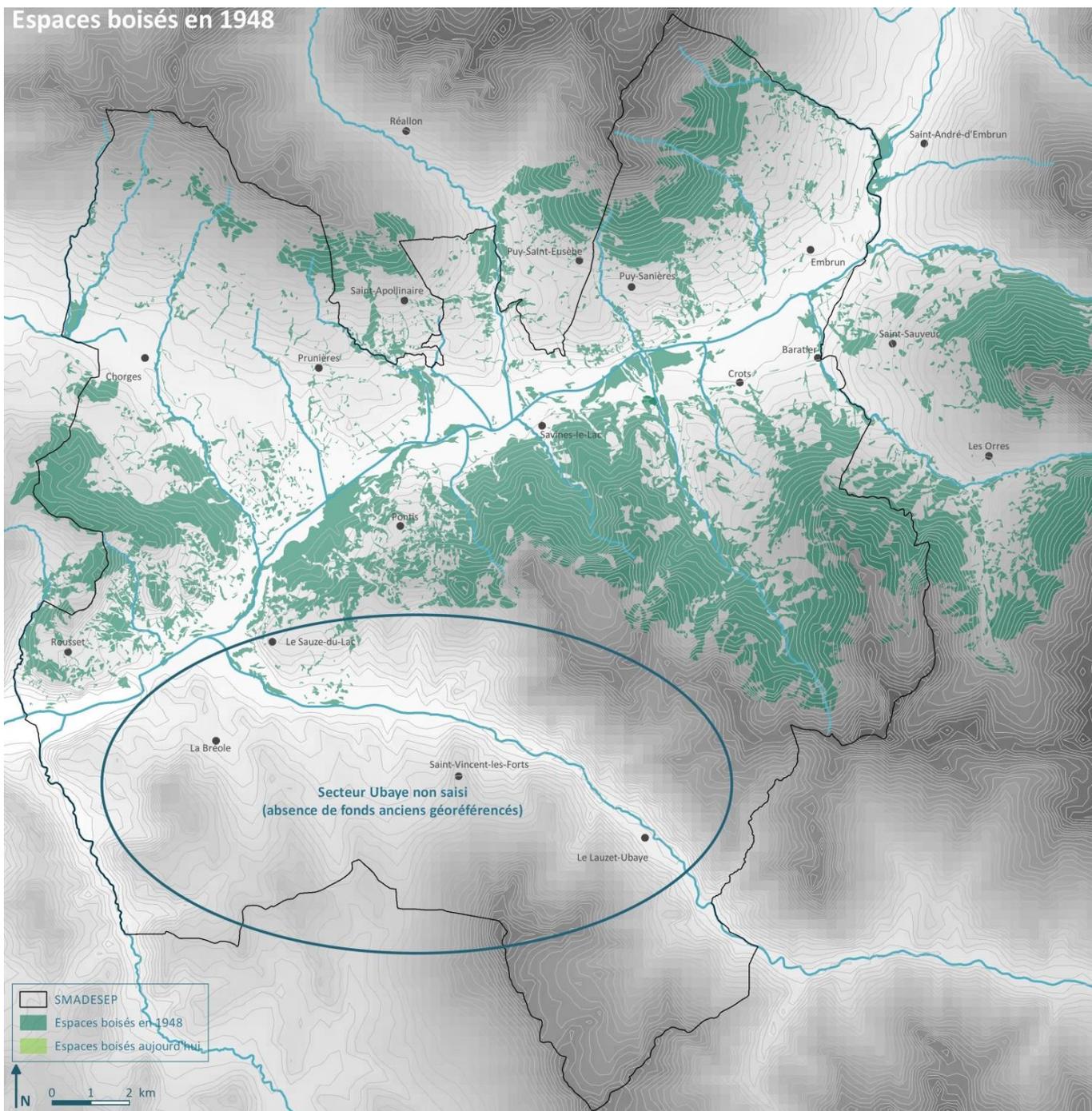
## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.2 Dynamiques naturelles, agricoles et forestières

#### Les espaces boisés en 1948

La carte ci-contre des espaces boisés en 1948 dévoile un couvert forestier sur les pentes les plus fortes, issu de forêts ancestrales (ex. Boscodon), des travaux de plantation effectués par le RTM, et d'une recolonisation naturelle de certaines terres dès le début du 20<sup>e</sup> s.

La photo aérienne de 1948 montre également un réseau bocager non régulier, composés de haies de faible épaisseur.



## 6 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.2 Dynamiques naturelles, agricoles et forestières

#### Evolution des espaces boisés entre 1948 et aujourd'hui

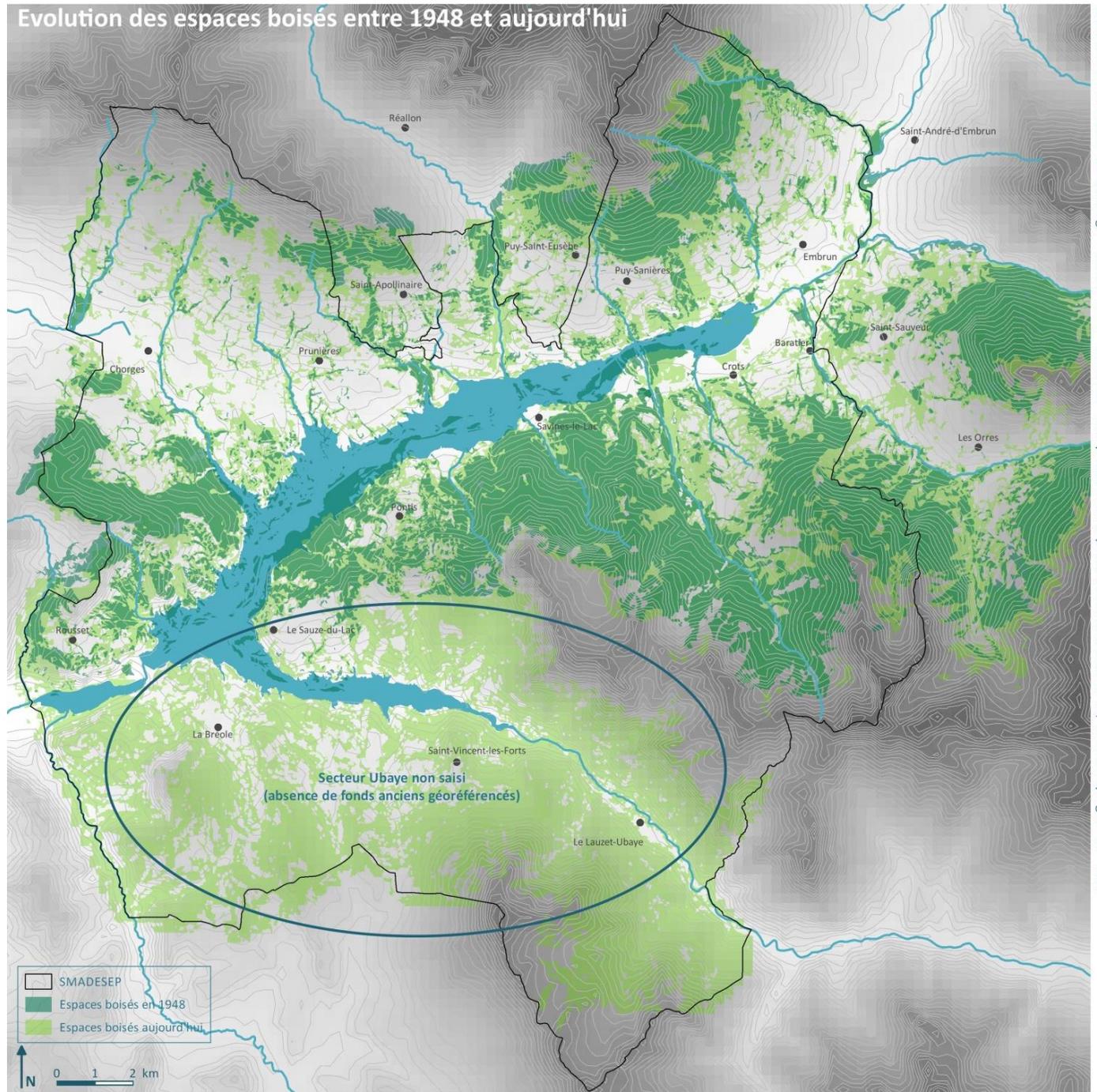
L'ensemble du territoire dévoile une augmentation des espaces boisés. La déprise agricole sur les terres difficiles d'accès et d'exploitation notamment, et la modification des pratiques agricoles, sont à l'origine d'une régénération naturelle de la forêt (parcelles délaissées > enrichissement > lande basse composée d'arbustes épineux comme l'églantier ou le génévrier > couvert arbustif plus dense avec prunellier et ponctuation d'arbres comme tremble ou orme champêtre > bois de pins sylvestres).

Entre les fonds de vallée et les alpages, ce sont les anciennes zones de cultures et de prés de fauche à mi-versant qui ont le plus évolué.

L'enrichissement apparaît au sein des parcelles abandonnées. Il progresse depuis les talus le long des chemins ou haies en limite de parcelles.

La carte d'évolution ci-contre montre une augmentation des bois surtout en limite basse de la forêt sur les versants (« la forêt « descend » vers les villages ») et un fort développement des structures arborées présentes dans les années 1950 : les haies, les ripisylves, les bosquets étaient autrefois maintenus très fins par un entretien régulier pour exploiter le plus de surfaces agricoles. Peu à peu cet entretien s'est estompé et les structures arborées se sont épaissies, enrichies en termes de biodiversité, et ont parfois tendance à se rejoindre et devenir support de développement des bois.

#### Evolution des espaces boisés entre 1948 et aujourd'hui



## 6 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.2 Dynamiques naturelles, agricoles et forestières

#### Incidences paysagères

- Fermeture du paysage
  - Déprise agricole qui génère un enrichissement et un développement des bois clairement perceptible dans le paysage. Des secteurs en cours de fermeture.
  - Epaissement des structures arborées : bosquets, ripisylves et haies
- Perte de vues : la végétation se développe aussi le long des routes ou en aval des routes balcon, empêchant les vues sur le grand paysage et le lac. Peu à peu les vues deviennent moins nombreuses et moins larges.
- Perte de lisibilité du paysage :
  - les motifs paysagers (clapiers, bocage, groupements bâtis "identitaires"...) sont difficilement identifiables, effacés par les bois qui les enserrment
  - les espaces ouverts de présentation et lecture de la géomorphologie, de la structure du paysage se restreignent.
- Perte de diversité du paysage : effacement des motifs paysagers, couverture forestière étendue et unitaire, tendance à l'homogénéisation des textures et couleurs (en vues externes)



*Versant de Réallon menacé d'enfrichement et de fermeture ?*



*Perte de vue par développement de la végétation arborée*



*En altitude (Crots) des parcelles éloignées et enclavées sont menacées de fermeture*

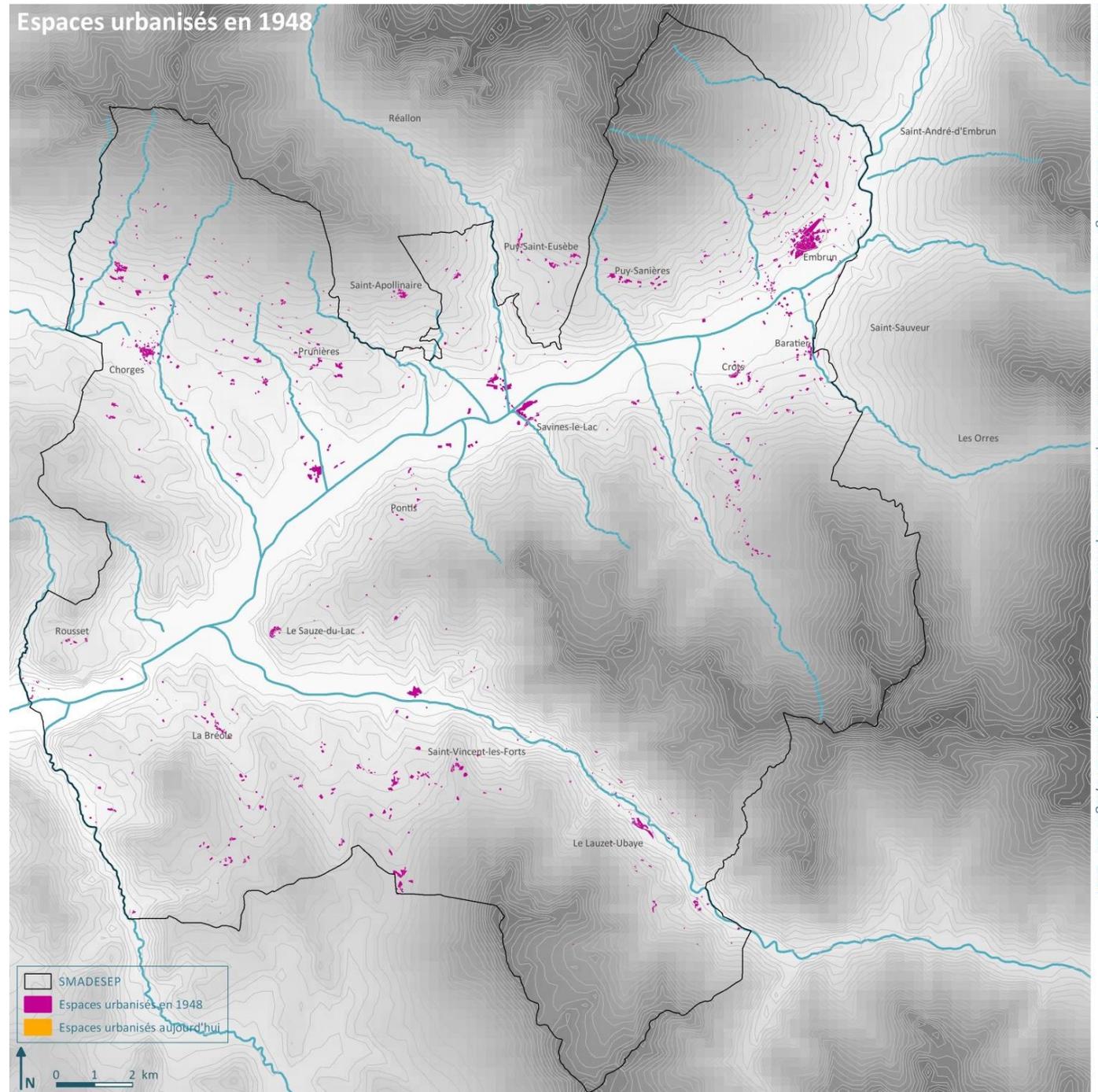


## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.3 Dynamiques urbaines et touristiques

#### Les espaces bâtis en 1948

Au milieu du 20<sup>e</sup> s. les espaces bâtis reflètent encore l'organisation traditionnelle et l'économie agro-sylvo-pastorale du territoire avec des bourgs importants (Embrun et Chorges), des villages et hameaux implantés dans la pente sur les versants ou à proximité de la Durance ou de l'Ubaye (Savines, Ubaye, Le Lauzet-Ubaye). Le bâti dispersé est également très présent, les fermes parsèment les terroirs agricoles.



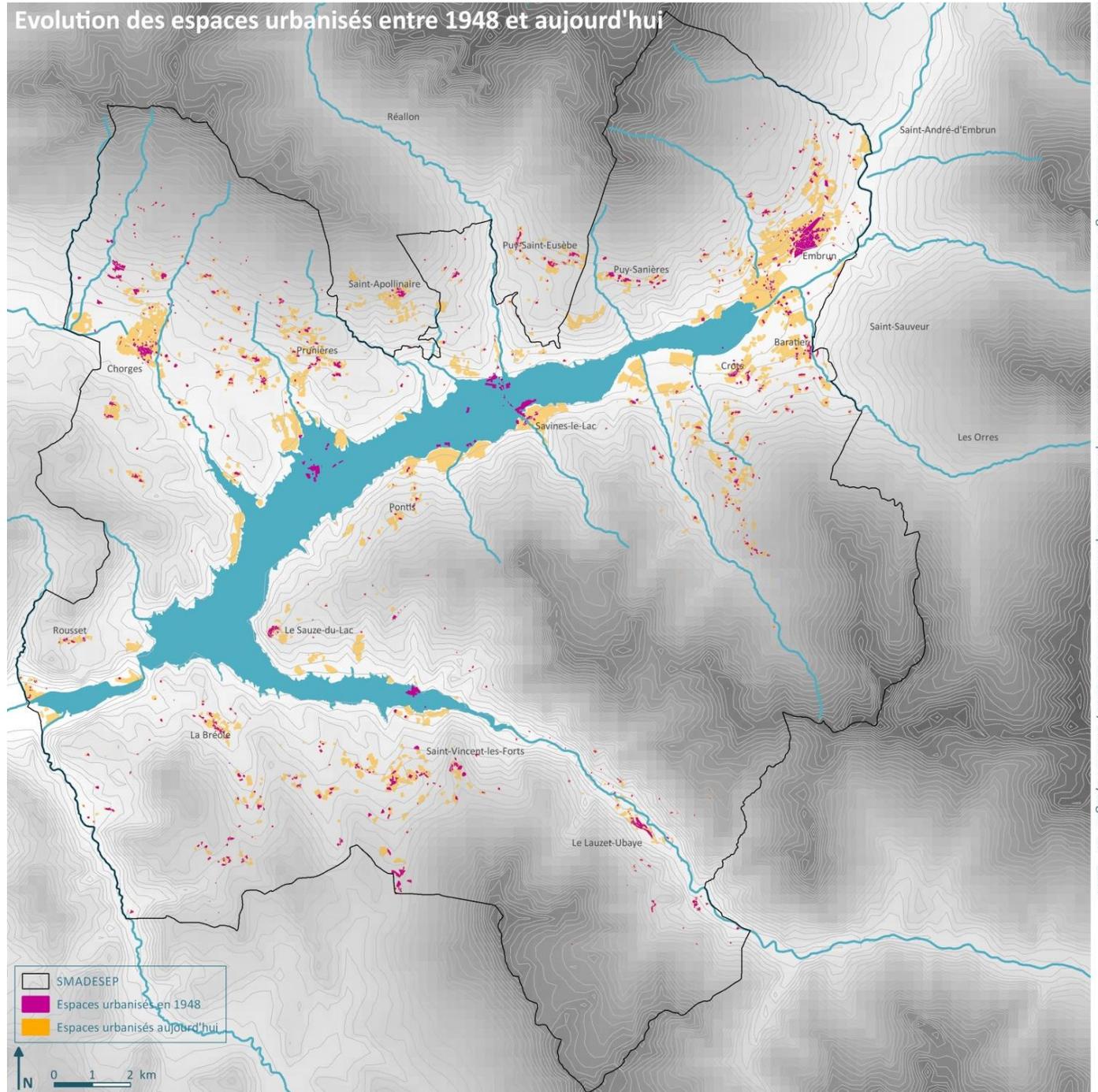
## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.3 Dynamiques urbaines et touristiques

#### Evolution des espaces urbanisés entre 1948 et aujourd'hui

Le développement résidentiel et touristique, lié en partie à la présence du lac, a modifié l'organisation du territoire :

- Les deux bourgs, Embrun et Chorges, se sont développés en extension des centres anciens, dans des proportions qui ont triplé voire quadruplé leur surface.
- Les versants bien exposés ont aussi accueilli un développement conséquent en extension des villages, des hameaux, des fermes isolés, contribuant à augmenter l'effet de mitage.
- En lien avec la présence du lac, des sites touristiques et/ou résidentiels se sont développés sur des surfaces vierges de construction, en bord de lac (là où la topographie était propice au développement), dans la plaine d'Embrun-Baratier, et sur les versants qui offrent une vue et une situation privilégiée.



## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.3 Dynamiques urbaines et touristiques

#### Incidences paysagères

La diffusion et l'étalement du bâti contribuent à :

- Mitage du paysage : les espaces de campagne sont ponctués de bâti isolé, les perceptions visuelles sont brouillées.
- Fermeture du paysage par le double phénomène d'avancée des bois et de développement du bâti et de sa végétation associée. Perte de vues (privatisation des vues) sur certains secteurs.
- Perte de lisibilité : les bourgs, les villages, les hameaux anciens sont noyés dans une nébuleuse de pavillons récents. Les structures bâties deviennent de moins en moins identifiables dans le paysage.
- Perte d'identité : les « hameaux nouveaux » d'aujourd'hui créés ex-nihilo n'ont rien à voir avec des hameaux anciens. Les Logiques d'implantation et de construction sont différentes des constructions anciennes (grands terrains, implantation en milieu de parcelle, voirie d'accès, terrassements, clôtures, végétation exogène .....).



*Etalement du bâti sur le coteau d'Embrun*



*Mitage du coteau de Prunières et fermeture du paysage par la végétation*



## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.4 Evolution des paysages

Les comparaisons de cartes postales anciennes (début à milieu 20<sup>e</sup> s.) et de photos actuelles (cf. ci-contre et des pages suivantes) témoignent de l'évolution des paysages, par l'action de facteurs humains (développement, urbanisation, création du barrage, déprise agricole) et naturels (enfrichement, développement de la végétation arborée).

Quelquesoit les secteurs de prise de vue, la fermeture du paysage est manifeste, en adret comme en ubac (même si l'ubac a toujours été plus boisé, il a lui aussi évolué vers un couvert boisé plus important).

Le développement de l'urbanisation apparaît sous diverses formes : étalement du bâti sur le coteau d'Embrun, développement en bord de lac, mitage des coteaux (adret et ubac de Crot-Baratier)...



Enfrichement puis développement de la forêt et fermeture du paysage



Epaississement des bois et haies



Développement de l'urbanisation



Carte postale ancienne

Baratier vers Embrun



Photo actuelle (2014)



Carte postale ancienne - zoom

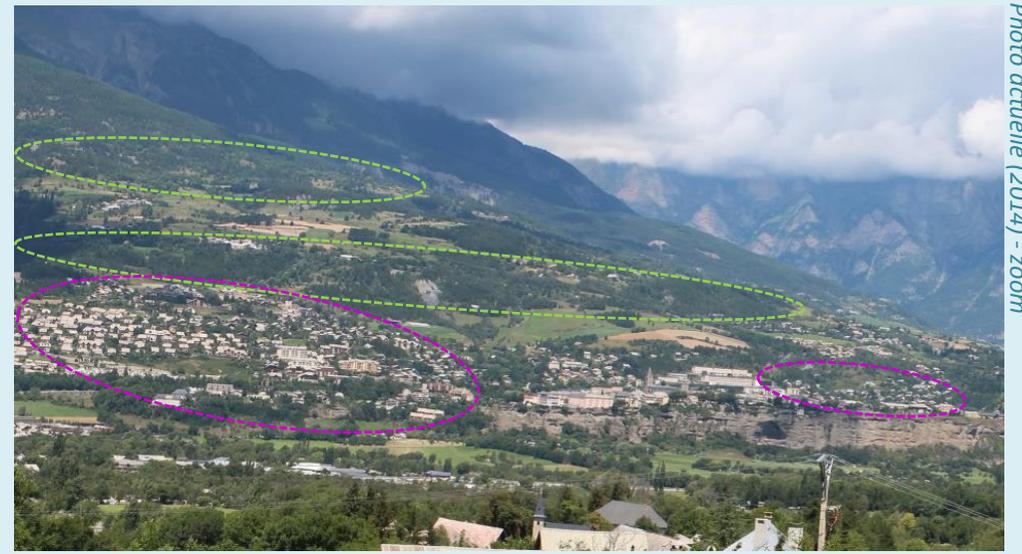


Photo actuelle (2014) - zoom

## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.4 Evolution des paysages



Carte postale ancienne

Baratier vers Puy-Sanières et Puy-Saint-Eusèbe



Carte postale ancienne - zoom



Photo actuelle (2014) - zoom



Enrichissement puis développement de la forêt et fermeture du paysage



Epaississement des bois et haies



Développement de l'urbanisation

Photo actuelle (2014)

## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.4 Evolution des paysages



Enfrichement puis développement de la forêt et fermeture du paysage



Epaississement des bois et haies



Développement de l'urbanisation



Carte postale ancienne

Baratier vers Puy-Sanières et Puy-Saint-Eusèbe



Photo actuelle (2014)



Carte postale ancienne - zoom

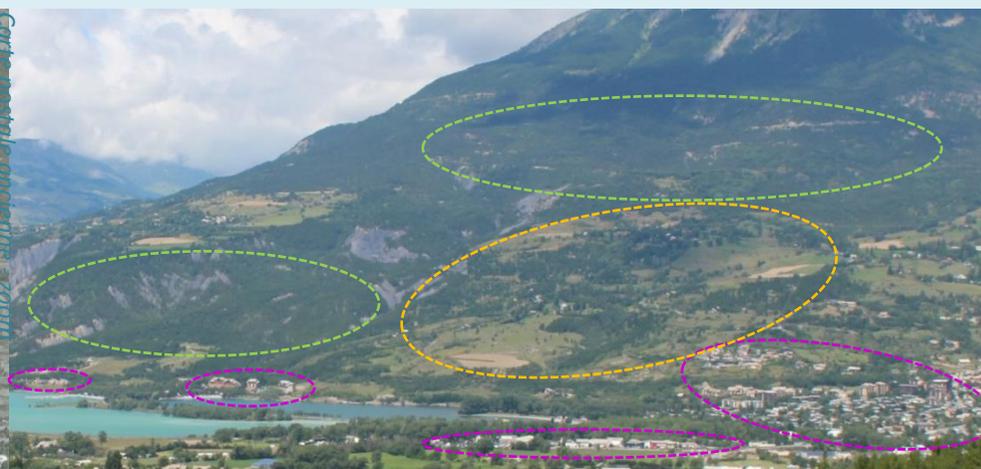


Photo actuelle (2014) - zoom

## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.4 Evolution des paysages

 Enrichissement puis développement de la forêt et fermeture du paysage

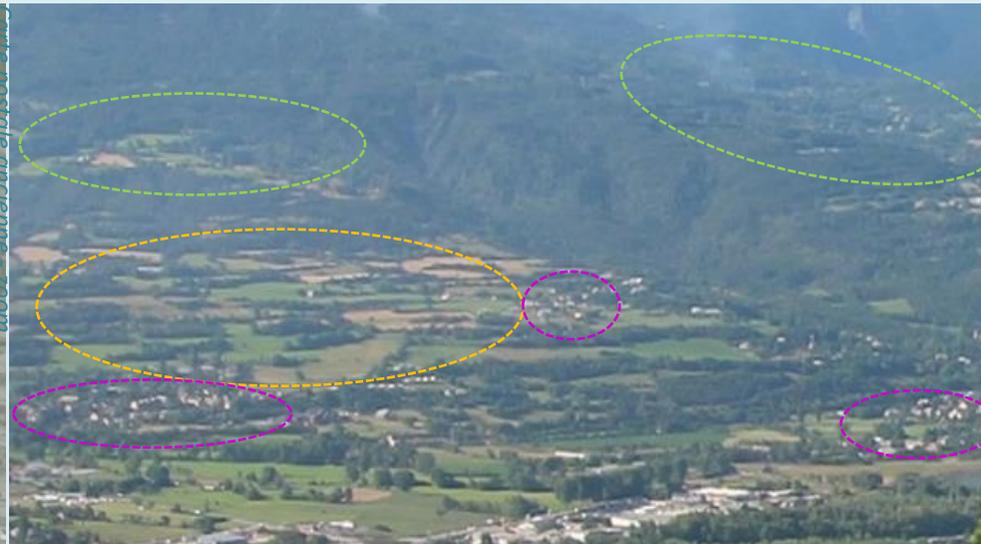
 Epaissement des bois et haies

 Développement de l'urbanisation



650.15 Erilbrun (670) Vue générale du Vallon des Ordes

Baratier vers Baratier et Crots



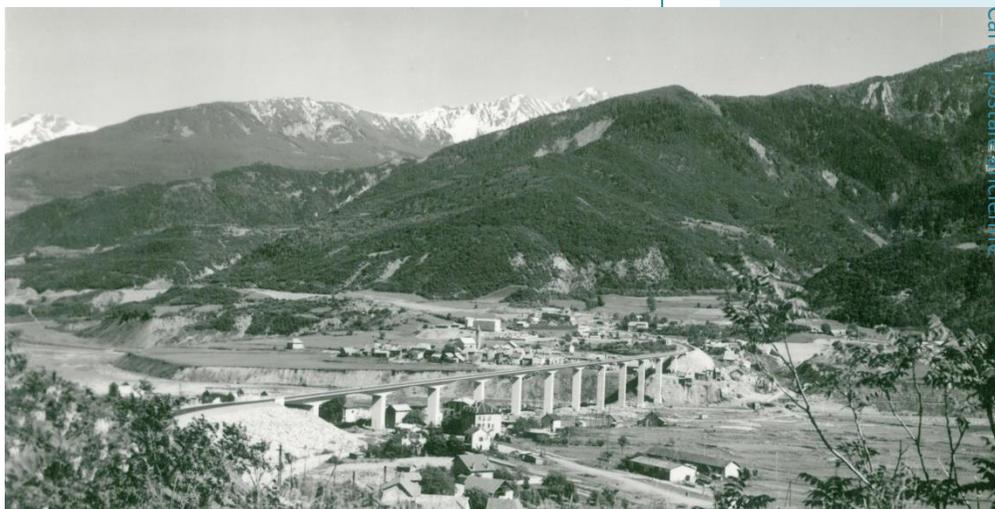
## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.4 Evolution des paysages

 Enrichissement puis développement de la forêt et fermeture du paysage

 Epaissement des bois et haies

 Développement de l'urbanisation



Savines-le-Lac



## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.4 Evolution des paysages



Enfrichement puis développement de la forêt et fermeture du paysage



Epaississement des bois et haies



Développement de l'urbanisation



Carte postale ancienne - zoom

Savines-le-Lac



Carte postale ancienne - zoom

Pontis



Photo actuelle (2014) - zoom



Photo actuelle (2014) - zoom

## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.4 Evolution des paysages



Enfrichement puis développement de la forêt et fermeture du paysage



Epaississement des bois et haies



Développement de l'urbanisation



Panneaux solaires



Carte postale ancienne

Vallée de l'Ubaye



Carte postale ancienne - zoom



Photo actuelle (2014)



Photo actuelle (2014) - zoom

## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.4 Evolution des paysages



Enrichissement puis développement de la forêt et fermeture du paysage



Epaississement des bois et haies



Développement de l'urbanisation



Carte postale ancienne

Vers Rousset



Photo actuelle (2014)



Carte postale ancienne - zoom



Photo actuelle (2014) - zoom

## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.4 Evolution des paysages

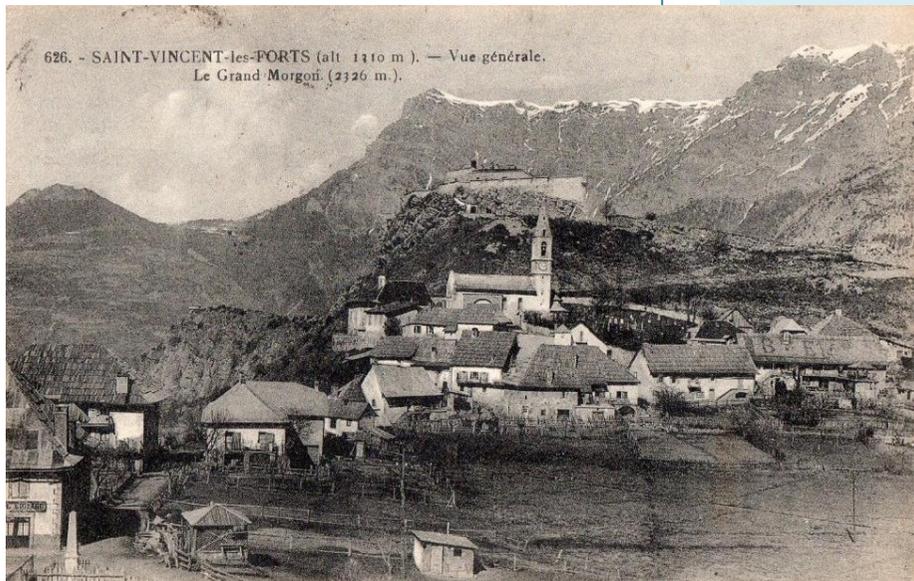


Carte postale ancienne



Photo actuelle (2014)

Crots



Carte postale ancienne



Photo actuelle (2014)

Saint-Vincent-les-Forts

## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.5 Evolutions des espaces bâtis et artificialisés

#### Evolution des bâtiments existants

- Perte du caractère du bâti traditionnel

- en raison de leur abandon, ils se dégradent et tombent en ruines, faute d'entretien (villages, hameaux, exploitations agricoles...).

- dans le cadre des réhabilitations ou de leur « entretien » (interventions plus ou moins importantes). Dénaturations sévères constatées : transformations des volumes, réfections en béton, mode de la pierre apparente, enduits inadaptés (au ciment ou synthétique, trop raides ou faussement rustiques), nouvelles ouvertures sans cohérence, menuiseries aux dimensions standard et banalisées (en pvc, volets roulants), conduisent à la perte radicale du caractère de ces bâtisses identitaires.



- Perte des savoir faire traditionnels.

Un artisan qui travaille rarement sur le bâti ancien ne peut pas se former aux techniques de qualité. Il appliquera les techniques qu'il maîtrise sur support neuf mais qui sont inadaptées pour le bâti ancien

*Pourtant localement une association peut former les artisans à ces techniques.*



*Puy Saint Eusèbe, Peyre Grosse*



*Chorges, Bertrands - Lagier*



*Saint Apollinaire*



*Chorges*

## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.5 Evolutions des espaces bâtis et artificialisés

#### Evolution des bâtiments existants

Il existe toutefois des réhabilitations exemplaires sur le territoire

- L'effacement de la modernité du bâti XXème siècle

La modernité des années 60 se caractérisait ici par des murs lisses et clairs (blanc ou jaune clair), des bardages en bois vernis (ton moyen), des petites touches de couleurs vives. Dans les années 70 les touches vives se font plus rares et le bois se colore de sombre.

Aujourd'hui lors des ravalement on opte souvent pour des teintes rosées ou soutenues, des tons clairs pour le bois, et bien souvent le bois est remplacé par du bac-acier ou un revêtement plastique. Ainsi la modernité, qui était aussi un emblème de Serre-Ponçon s'efface peu à peu.



Savines-le-Lac, Pré d'Emeraude



Prunières



Prunières



Savines-le-Lac

*De belles rénovations pour ces bâtiments, mais les choix de teintes, voire de matériaux semblent éloignés de ceux de l'époque de leur construction.*



Embrun

## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.5 Evolutions des espaces bâtis et artificialisés

#### Nouvelles constructions

- Résidentiel ou structures touristiques  
Les problèmes résident dans leur:
  - Implantation par rapport au terrain et la recherche d'espaces extérieurs plats qui occasionnent beaucoup de déblais et remblais et des dispositifs de soutien des terres très visibles dans le paysage
  - architecture qui présente beaucoup de banalité, ou des références à des styles montagne, provençal ou balnéaire sans « accroche » au territoire, ou des tentatives de modernité compliquée, ...
  - la qualité esthétique des structures légères de loisirs (HLL, mobil-home, chalets...), qui ont un certain impact car elles sont de plus en plus nombreuses par opération, leur dispositions, leurs matériaux.
- Bâtiments publics  
La qualité architecturale se retrouve surtout dans ces bâtiments (processus différent : concours, appel à des architectes...)



Baratier



Embrun



Le Sauze



Chorges



Le Lauzet-Ubaye

## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.5 Evolutions des espaces bâtis et artificialisés

Signalétique et publicité le long des routes et en entrée de villes polluent le paysage

- Panneaux d'information et de publicité nombreux et désordonnés le long de la RD et des petites routes
- Entrées de bourgs et de villages pollués par l'affichage (isolé ou sur les bâtiments)
- Pas d'unité dans les modèles de panneaux (publicité, signalétique communale, informations sur les commerces....) donc cacophonie !

#### Aires d'arrêt le long des routes

De nombreuses aires d'arrêt ponctuent les routes autour du lac et sur les coteaux. Offrant souvent des vues spectaculaires, elles sont généralement formées par une surcharge de voirie revêtues en bicouche ou graves. Leur aspect délaissé, non traité et non aménagé est peu accueillant voire génère des impacts visuels et contraste avec la qualité des vues permises.



## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.6 Projet de ligne électrique

Un projet de ligne électrique concerne le territoire d'étude, en rive droite du lac de Serre-Ponçon, de Rousset à Embrun. Le projet prévoit une partie du nouveau tracé sur l'existant (Rousset, Chorges), puis (de Chorges à embrun), une dépose des lignes existantes sur les versants des Puy et de Chabrières, et un nouveau tracé plus en amont du versant (en partie basse de la bande boisée de transition entre versant habité-exploité et sommets), plus éloigné du lac et en retrait des villages et hameaux.

Textes et illustrations ci-contre et suivants issus de l'étude d'impact et/ou du site internet de RTE. Sources :

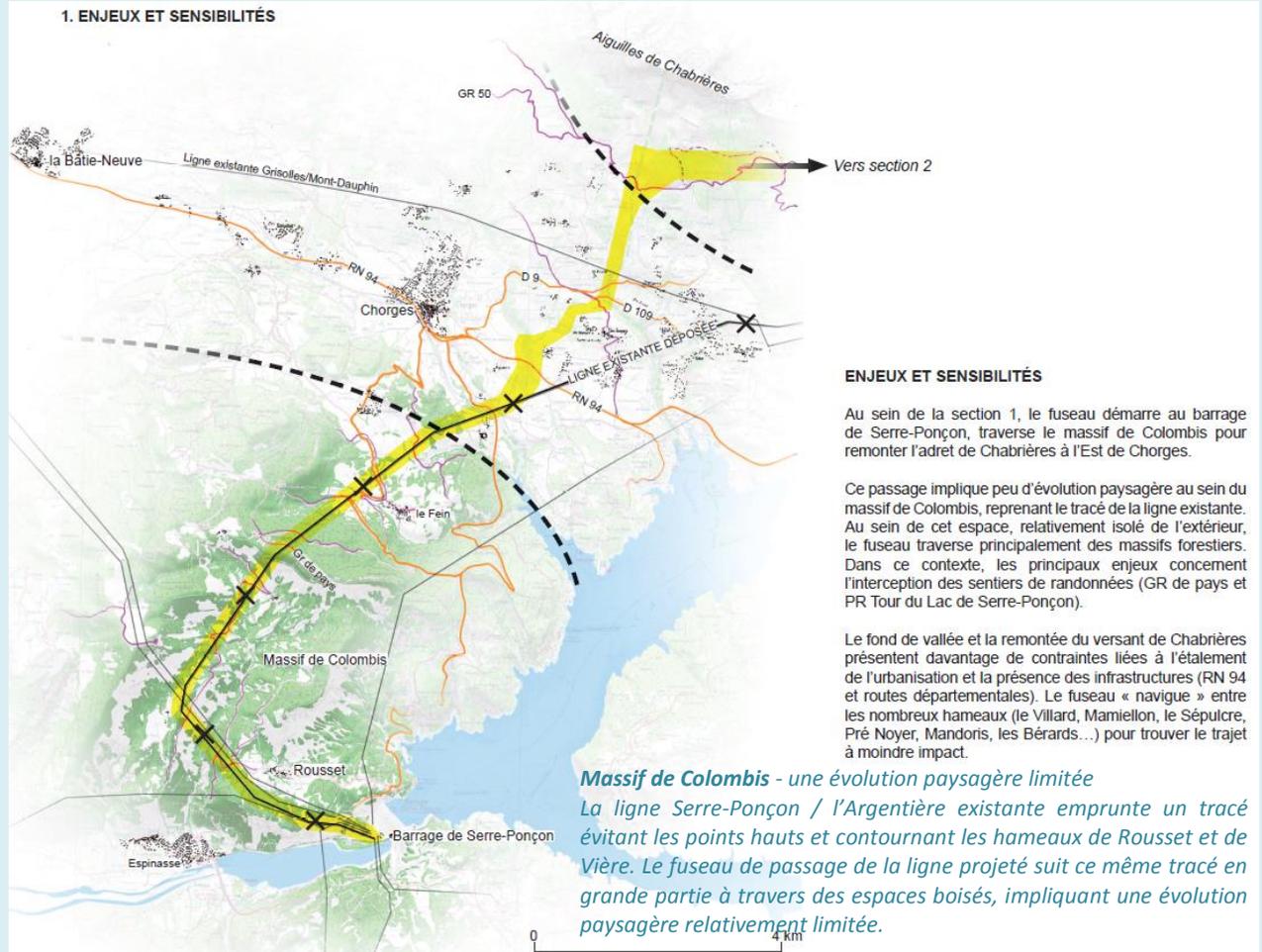
- <http://www.rte-france.com/fr/projet/alimentation-electrique-de-la-haute-durance>
- Etude d'impact - P4 - Volet Paysager - Rénovation du réseau de transport électrique de la Haute Durance

Pour accompagner le développement de la haute Durance, RTE a conçu un programme de rénovation du réseau électrique de la Haute-Durance qui permettra de garantir durablement la sécurité d'alimentation de la région.

#### Les points clés

1. Un réseau électrique rénové avec 100 km de nouvelles liaisons souterraines et 100 km de nouvelles liaisons aériennes mieux insérées dans le territoire, à l'écart des centres bourgs et à plus de 100 m des habitations
2. Démontage de 200 km de liaisons aériennes surplombant actuellement plus de 600 habitations, ou situées aux abords de sites remarquables (lac de Serre-Ponçon, fort de Mont-Dauphin) et au passage des cols du Lautaret et du Galibier. 20% du réseau électrique global des Hautes-Alpes sera souterrain, comme en Ile de France.
3. Le réseau rénové offrira également de nouvelles capacités d'accueil pour les projets locaux d'énergies renouvelables (photovoltaïque, micro-hydraulique...) et pourra contribuer au désenclavement numérique grâce à l'installation de 200 km de fibre optique.

### Enjeux, sensibilités et orientations pour la recherche de tracés (textes et illustrations issus de l'étude d'impact) SECTION 1 - DANS LE GAPENÇAIS (du barrage de Serre-Ponçon aux Aiguilles de Chabrières)



#### Versant de Chabrières

Le fuseau de passage retenu à l'issue de la concertation traverse les terres labourables, prairies de fauche puis pâturage du versant de Chabrières jusqu'à la bande boisée au pied des Aiguilles. Le fuseau continue au sein de cette bande, contournant les versants des « puy » et de Mont Guillaume où sont installés les villages et hameaux « balcons » au-dessus du lac.

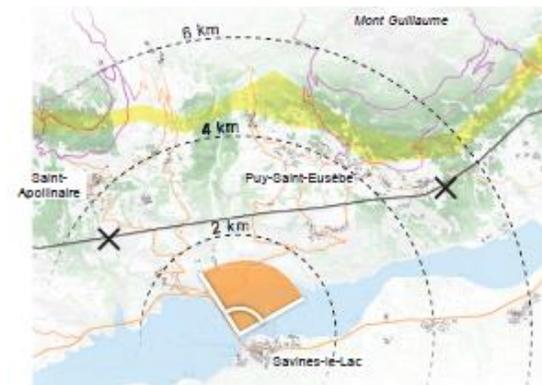
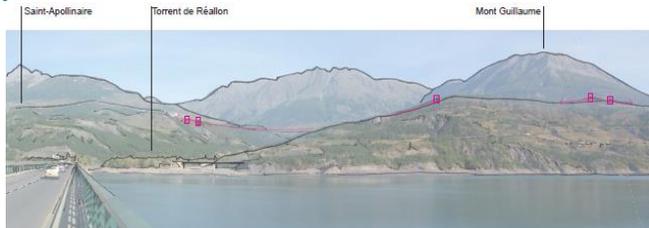
A partir du hameau du Villard, le fuseau retenu se sépare de la ligne existante. Si la recherche d'un tracé le moins impactant au regard des nombreux hameaux constitue le principal enjeu de ce tronçon, la végétation et le relief offrent des possibilités d'intégration à exploiter.

Extrait du volet paysager de l'étude d'impact

## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.6. Projet de ligne électrique

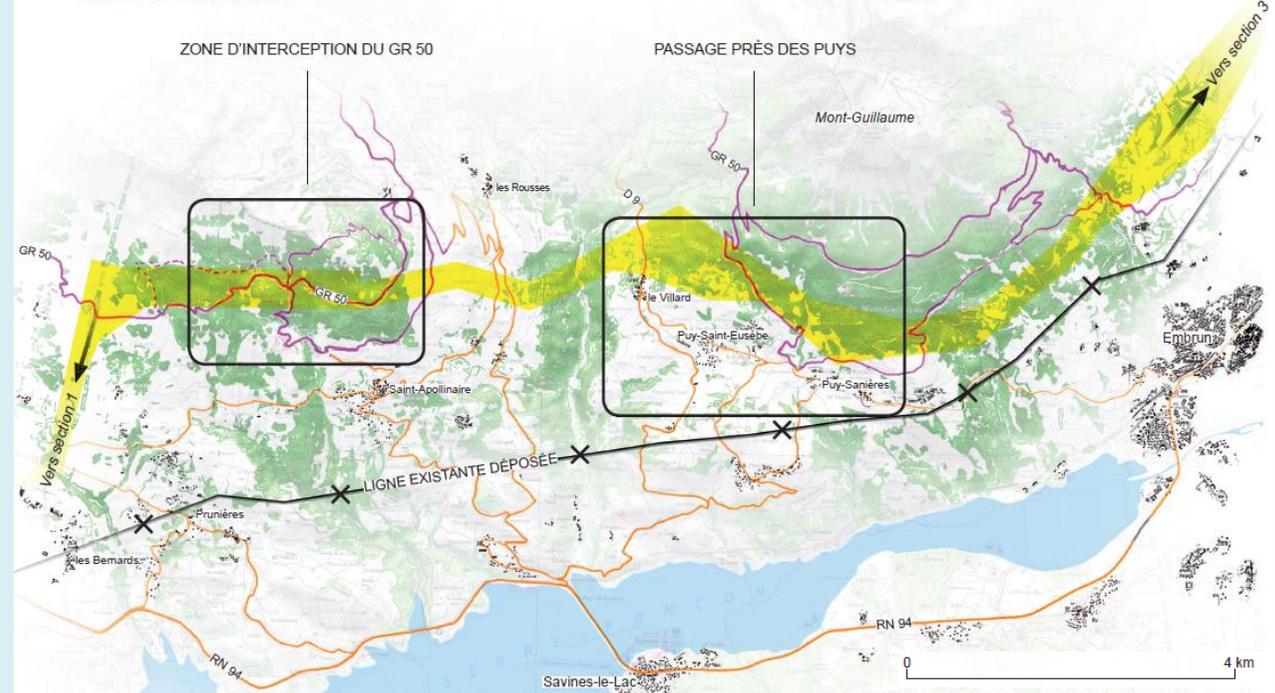
*Vue vers le Mont Guillaume depuis le pont traversant le lac de Serre-Ponçon au départ de Savines-le-Lac : Les lignes et les pylônes existants sont identifiables sur le versant à plus de deux kilomètres. Le fuseau de passage éloigne davantage la ligne projetée et l'insère dans un fond boisé visuellement absorbant.*



*Le tracé retenu se situe à la limite du fuseau la plus éloignée des habitations. Il contourne les villages et hameaux du versant de Mont Guillaume au sein des boisements. La perception potentielle de la ligne est limitée par ce passage en milieu fermé, éloigné des habitations.*

### SECTION 2 - SUR LES ADRETS DE MONT GUILLAUME ET DES PUYs (de Prunières à Embrun)

#### 1. ENJEUX ET SENSIBILITÉS

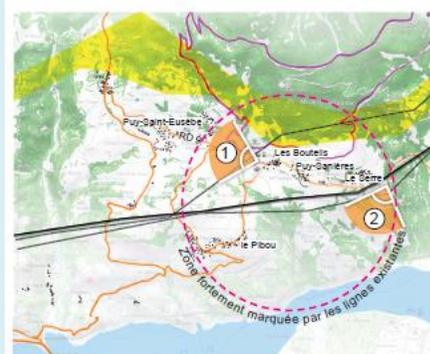


La section 2 concerne la rive droite du lac de Serre-Ponçon entre Chorges et Embrun. La volonté de s'éloigner des habitations pousse à contourner les hameaux et villages « balcons ». Le fuseau passe ainsi dans l'espace largement boisé entre les replats habités et les hauts sommets dénudés des versants de Chabrières et de Mont Guillaume. Deux zones concentrent les principales sensibilités paysagères de cette section et méritent une analyse à une échelle plus fine :

- la zone d'interception du GR 50 au Nord de Saint-Apollinaire
- le passage près des Puy (Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Sanières, le Villard...).

#### Extrait du volet paysager de l'étude d'impact

##### 3.c Zones de conflit des lignes actuelles



Le fuseau de passage de la ligne projetée doit être considéré au regard d'une notion d'évolution paysagère et d'un examen de la situation actuelle. A ce titre, des zones de conflit entre les lignes existantes et les images et usages du paysage ont été identifiées.



Au sein du secteur concerné par le contournement proposé des « puy », les villages et hameaux situés le long de la RD 9 (les Boutells, Puy-Sanières, le Sêtre), se trouve « encochés » par les lignes existantes dans une zone fortement marquée par la présence du réseau électrique. L'ouverture de la vue sur le paysage et sur le lac notamment, est perturbée par l'interception fréquente des pylônes électriques.

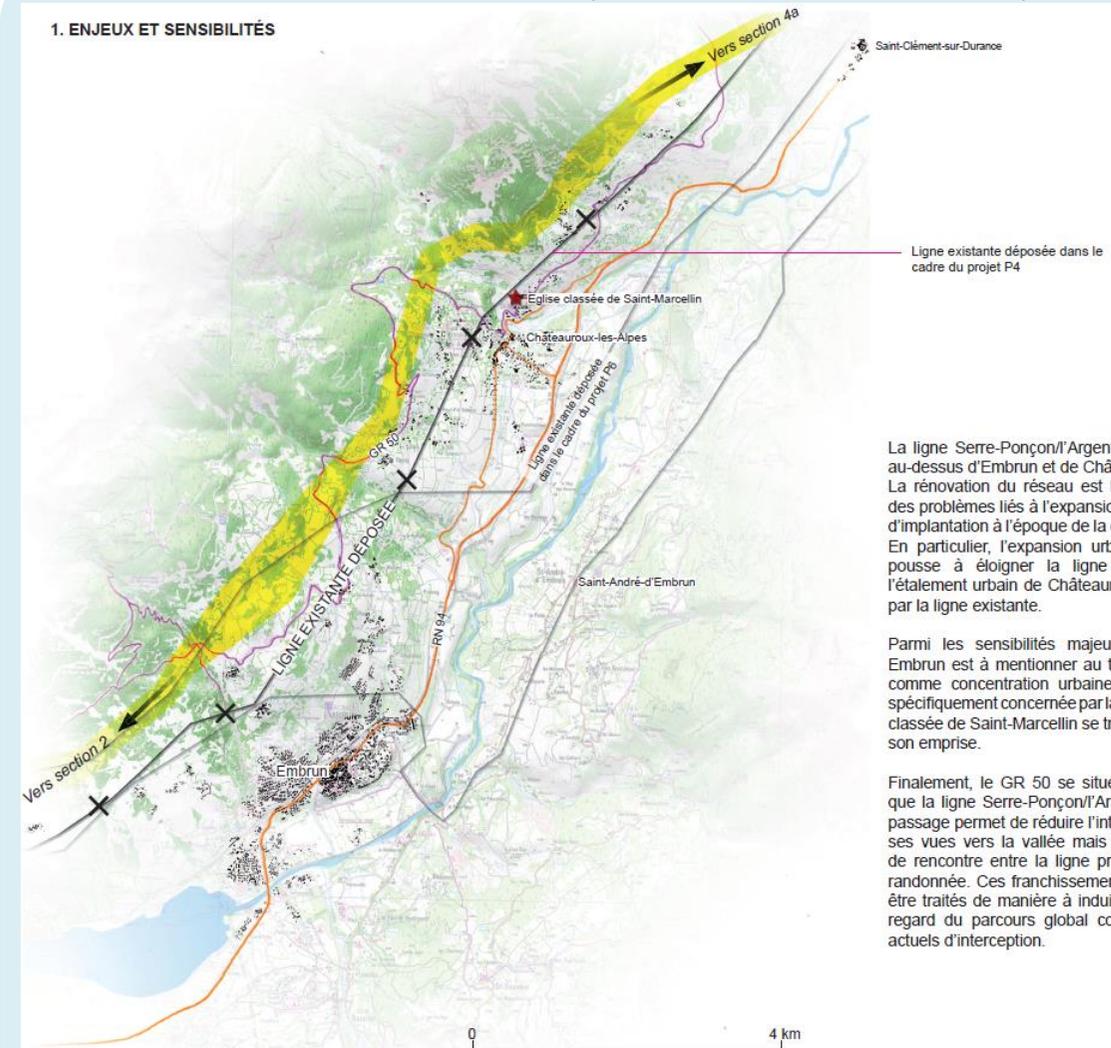
## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.6. Projet de ligne électrique

*Avec une amélioration assurée en termes du cadre de vie et du patrimoine (Libération de Caléryère de l'emprise de la ligne existante, Lignes remontées au-dessus du GR 50 afin de limiter l'interférence visuelle avec les vues en balcon vers la vallée, Libération d'une section du GR 50 aujourd'hui particulièrement marquée par la ligne existante...), le principal enjeu lié au choix du tracé au sein du fuseau concerne l'interception ponctuelle mais à plusieurs reprises du GR 50. L'impact ressenti peut notamment être limité par des franchissements perpendiculaires et le positionnement des pylônes en retrait du sentier.*

#### SECTION 3 - DANS L'EMBRUNAIS EN AMONT DU LAC (d'Embrun à Saint-Clément-sur-Durance)

##### 1. ENJEUX ET SENSIBILITÉS



La ligne Serre-Ponçon/l'Argentière passe aujourd'hui au-dessus d'Embrun et de Châteauroux-les-Alpes. La rénovation du réseau est l'occasion de résoudre des problèmes liés à l'expansion urbaine ou aux choix d'implantation à l'époque de la construction de la ligne. En particulier, l'expansion urbaine autour d'Embrun pousse à éloigner la ligne électrique alors que l'étalement urbain de Châteauroux se trouve traversé par la ligne existante.

Parmi les sensibilités majeures de cette section, Embrun est à mentionner au titre de son importance comme concentration urbaine et patrimoniale. Plus spécifiquement concernée par la ligne existante, l'église classée de Saint-Marcellin se trouve être coincée sous son emprise.

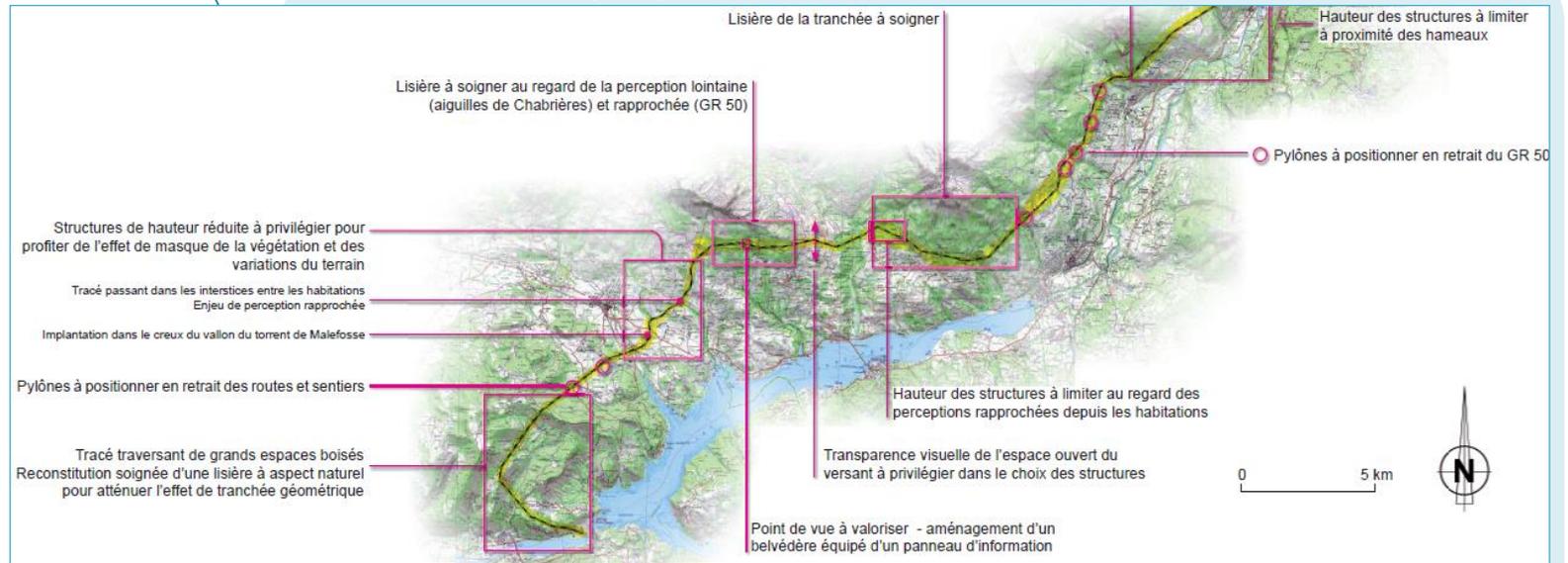
Finalement, le GR 50 se situe aujourd'hui plus haut que la ligne Serre-Ponçon/l'Argentière. Le fuseau de passage permet de réduire l'interférence visuelle avec ses vues vers la vallée mais génère plus de points de rencontre entre la ligne projetée et le sentier de randonnée. Ces franchissements peuvent néanmoins être traités de manière à induire une amélioration au regard du parcours global compte tenu des points actuels d'interception.

Extrait du volet paysager de l'étude d'impact

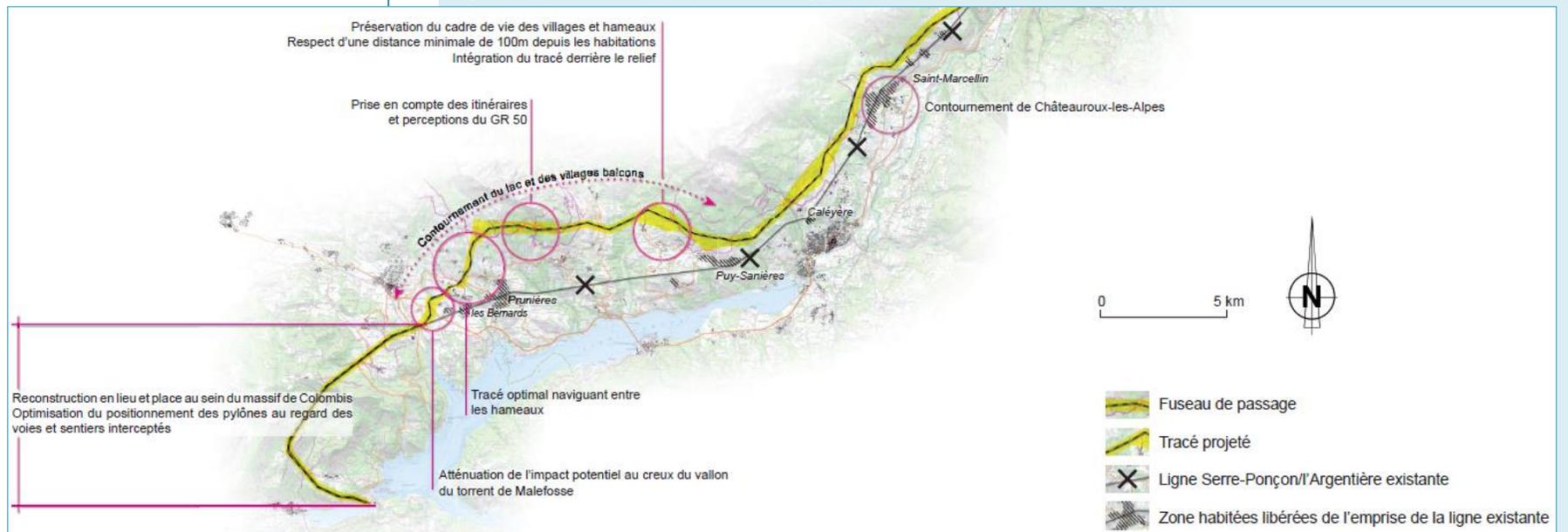
## 5 Processus et dynamiques d'évolution

### 5.6. Projet de ligne électrique

#### Localisation des mesures spécifiques



#### Synthèse des sensibilités, forces et opportunités du projet



Extrait du volet paysager de l'étude d'impact



### 6- Analyse des documents d'urbanisme

6.1. La couverture du territoire par les documents d'urbanisme	128
6.2. Carte de recellement des documents d'urbanisme	129
6.3. Les différentes zones des POS / PLU	130
6.4. Orientations des projets d'aménagement et de développement durables des PLU	135
Orientations de développement	135
Orientations de protection, de préservation, de mise en valeur	135
Tableau de synthèse des orientations des PADD des communes	136
6.5. Les contraintes réglementaires applicables au territoire d'étude	145
La loi « Littoral » n° 86-2 du 3 janvier 1986	145
Rappel des différents espaces visés par la loi « Littoral »	147
Les coupures d'urbanisation (loi littoral) définies par le SCOT de l'aire Gapençaise sur les communes de Charges et Rousset	149
Les espaces protégés :	150
Les risques naturels	152
6.6. Prise en compte des dispositions de la loi « Littoral » dans les documents d'urbanisme des communes	153
6.7. Les projets connus des communes	160

## 6 Analyse des documents d'urbanisme

### 6.1. La couverture du territoire par les documents d'urbanisme

> 21 communes comprises dans l'aire d'étude : 75 196 hectares

> 1 commune en RNU, 4 en POS, 1 en Carte communale, 15 en PLU dont 8 PLU « grenelle », 2 PLU (Loi ALUR en cours)

> 13 communes concernées par la loi « Littoral / toutes concernées par la loi « Montagne »

N°	COMMUNES	Loi Littoral	RNU/ CC / POS / PLU	RP	PADD	OAP	REGLEMENT ECRIT	ZONAGE		ANNEXES	PPR	APPROBATION
								SIG	PAPIER			
1	BARATIER	X	POS	X	NON	NON	NON	X		X		22/03/1982
2	CHATEAUROUX LES ALPES		PLU	X	X	X	X	X				08/06/2007
3	CHORGES	X	PLU Grenelle	X	X	X	X	X		X	X	14/04/2011
4	CREVOUX		PLU	X	X	X	X	X		X		10/12/2008
5	CROTS	X	PLU Grenelle	X	X			X			X	10/07/2011
6	EMBRUN	X	PLU	X	X	X	X	X		X	X	28/06/2006
7	LA BREOLE	X	Projet PLU (ALUR)	NON	NON	NON	X	NON	X			Projet du 24/07/2014
8	LE LAUZET UBAYE	X	PLU Grenelle	X	X	X	X	X		X		13/06/2013
9	LE SAUZE DU LAC	X	Projet PLU (ALUR)	X	X	X	X	NON	X	X		Projet 12/08/2014
10	LES ORRES		PLU	X	X	X	X	X		X		16/07/2004
11	PONTIS	X	CC	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON		?
12	PRUNIERES	X	PLU	X	X	X	X	X		X		31/05/2005
13	PUY SAINT EUSEBE		PLU Grenelle	X	X	X	X	X		X	X	17/10/2012
14	PUY SANIERES	X	POS	X			X	X		X	X	27/08/1992
15	REALLON		PLU	X	X	X	X	X		X	X	18/12/2008
16	ROUSSET	X	PLU Grenelle	X	X	X	X	X		X		17/03/2014
17	SAINT ANDRE EMBRUN		PLU Grenelle	NON	NON	X	X	X		X		29/11/2012
18	SAINT APPOLINAIRE		PLU Grenelle	X	X		X	X		X		06/01/2014
19	SAINT VINCENT LES FORTS	X	POS	X	NON	NON	X	X	X	X		10/02/2000
20	SAVINES LE LAC	X	PLU Grenelle	NON	X	X	X	X		X		12/12/2011
21	SAINT SAUVEUR		RNU									

X : concerné / NON : document non transmis

RNU : règlement national d'urbanisme / CC : carte communale / POS : plan d'occupation des sols / PLU : plan local d'urbanisme / RP : rapport présentation / PADD : projet d'aménagement et de développement durables / OAP : orientations aménagement et programmation / Loi ALUR : loi pour un accès au logement et pour un urbanisme rénové

## 6. Analyse des documents d'urbanisme et prospective

### 6.2. Carte de recollement des documents d'urbanisme

#### Légende

##### ZONES POS - PLU

- Zones urbaines "U"
- Zones à urbaniser ouvertes "AUc"
- Zones à urbaniser non ouvertes "AUs"
- Zones agricoles "A"
- Zones naturelles et forestières "N"
- STECAL "Nh"

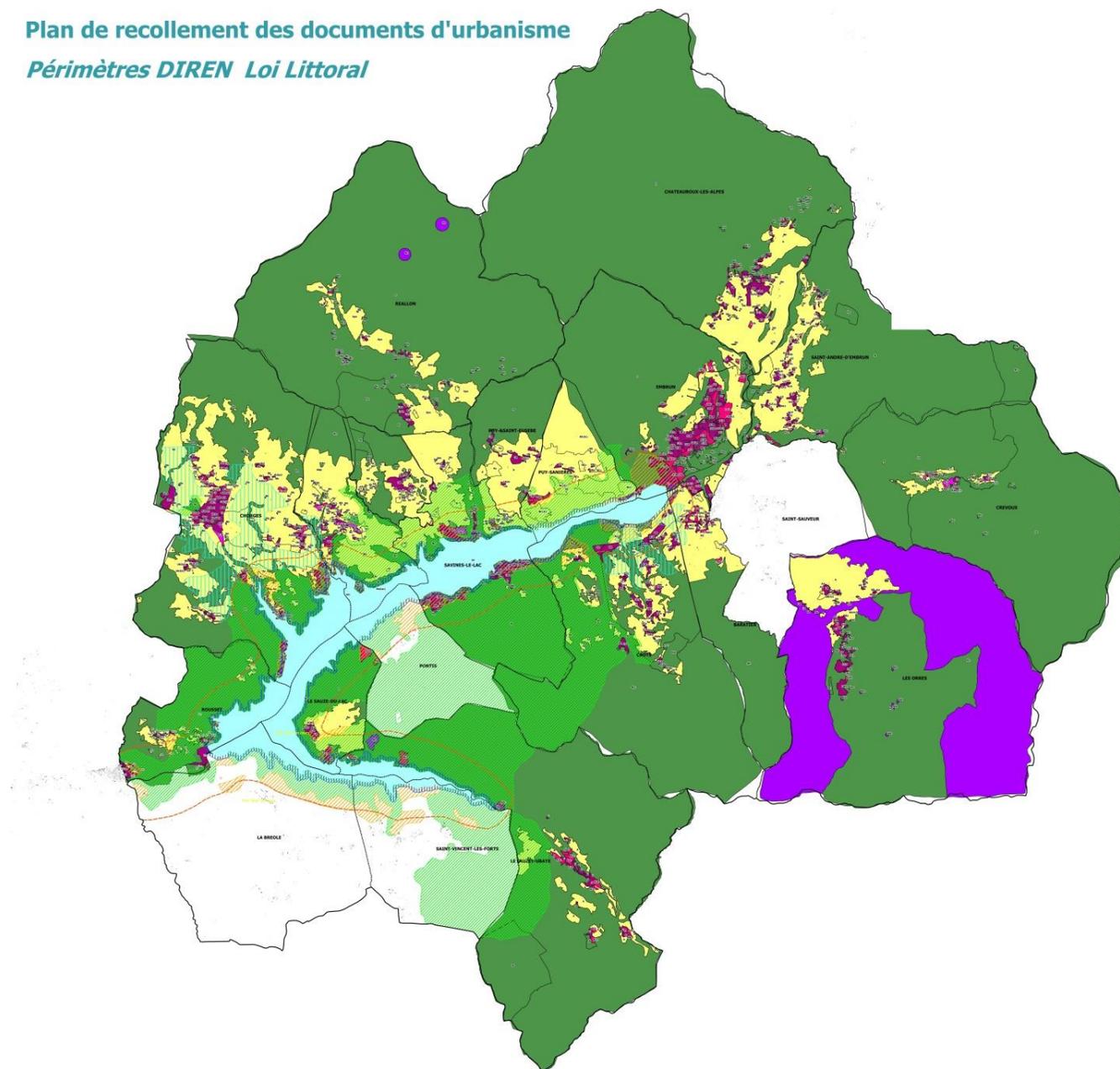
##### Périmètres Loi Littoral Etudes DIREN

- Bande des 100 mètres
- Distance de 1000m par rapport au lac
- Espaces proches du rivage
- Espaces et milieux remarquables
- Principe de Coupures à l'urbanisation

##### Limites :

- Limites communales
- Limite du Territoire Etude
- Limite Département

#### Plan de recollement des documents d'urbanisme Périmètres DIREN Loi Littoral



## 6. Analyse des documents d'urbanisme

### 6.3. Les différentes zones des POS / PLU

Les zones et les secteurs des règlements des POS / PLU ont été regroupés selon les **4 types de zones** que connaît le code de l'urbanisme, à savoir :

Les zones urbaines / les zones à urbaniser ouvertes et non ouvertes à l'urbanisation / les zones agricoles / les zones naturelles et forestières. Ont été ajoutés les **STECAL** (secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées) en zones agricoles et/ ou zones naturelles et forestières.

Les zones d'une même vocation et d'un même caractère ont été regroupés pour les besoins de l'étude, afin d'harmoniser la lecture des documents d'urbanisme sur l'ensemble des 21 communes.

Type de zones	Vocations zones	Noms de zones ou de secteurs	Caractères des zones ou des secteurs
URBAINES	Résidentielle Mixte	Ua /1UA/ 2UA /1AUa / Uaa / Uab / Uac /2UA /3UA /3Uap/ U1/Ub1	Centres villages, centres anciens, centre historique Zones mixtes, de densités différentes selon les communes / de construction à l'alignement des voies / en ordre continu / avec des caractéristiques architecturales à respecter.
		Un1	Zone de village non desservie par l'assainissement collectif
		Uar	Zone inconstructible en raison des risques naturels
		Uaa	Interdiction d'ERP
		Ub / UB1 à4 / 1UB /2Ub / 3UB /Uba /Uba / Ubb / Ubc / Ube / Ub2,3 / U2 / Un2	Zone de développement avec des densités plus ou moins fortes (Un2 : non desservi par l'assainissement collectif)
		Ubp	Secteur paysager inconstructible du hameau de Champanastaïs.
		UZ	ZAC St Georges les Clots : indices a,b,g, x (vocation résidentielle) / indice e (équipements publics) / indices na, nb (intérêt écologique)
		UZ1 à 5	ZAC de Pra Prunier à Réallon
		UC /Ucr / Ucc	Secteurs de périphérie de la ville et hameaux / règles spécifiques pour tenir compte de risques naturels ou du caractère des hameaux
		UD	Zone d'occupation collective
UL	Hameau récent (villas + collectifs) regroupés dans le cadre du remembrement – aménagement		

URBAINES	Activités économiques	Uc / Uc 1 à 4	Zone d'activités économiques (Rousset / Chorges / Baratier / Savines Le Lac)
		Ue	Ue : Zone d'activités économiques industrielles, artisanales ou commerciales (Le lauzet Ubaye)
		Ui	Secteur d'activités artisanales, industrielles et commerciales. ZA d'Entraigues.
		U3	Zone artisanale
	Equipements publics	Ue /Uep	Zone d'équipements publics et d'intérêt général
		Ues	Zone d'équipements publics et d'intérêt général, sports et loisirs
	Tourisme hébergement	Ut	Zone d'accueil touristique avec hébergement / d'activités touristiques / Camping
		Ut / UD	Zone d'activités sportives, touristiques et de loisirs avec hébergement autorisé (le Lauzet Ubaye)
		Utc	Secteur destiné aux terrains de camping- caravanage et PRL (parc résidentiel de loisirs)
		UT	Village de vacances
	Tourisme agriculture	Uta	Agriculture et tourisme
	Ski	US	Zone réservée à la station historique des Orres découpée en 5 secteurs US1 à 5
		USi	Zone non aedificandi
	Tourisme sans hébergement	Utb	Commerce, culture, tourisme sans hébergement
Ute		Culture, tourisme lié à l'eau et aux énergies, sans hébergement	
ZONES A URNAISER OUVERTES	Résidentielle Mixte	AU / AU1	Zone à urbaniser à vocation mixte ouverte au fur et à mesure de la réalisation des équipements publics nécessaires aux constructions
		AUAa /AUo	Zone à urbaniser à vocation mixte ouverte au fur et à mesure de la réalisation des équipements publics nécessaires aux constructions, avec surface minimale des terrains constructibles
		AUb / AUba /AUba1 /AUba2 /AUba /AUo,1,2,3 /AUh / AUa /AUba3	Zone à urbaniser à dominante habitat - opération aménagement ensemble
		AUbe /AUbe1 /AUbe2 /AUbe3 /AUbe / INAh	Zone à urbaniser à dominante habitat nécessitant la réalisation d'équipements
		AUbae /AUbae2 / AUbae3 / AUbae4 / 1AUb1,2,3 / 1AUc / 1AUa / 1AUb / 1AUc	Zone à urbaniser à dominante habitat nécessitant la réalisation d'équipements + OAE (opération aménagement d'ensemble)

	<b>Paysage</b>	AUap	Secteur paysager inconstructible (le Lauzet)
	<b>Activités économiques</b>	AUb / 1.Nac / AUc / AUa	Zone non équipée à vocation d'activités industrielles, artisanales et commerciales, ouverte au fur et à mesure des équipements
		AUi	Zone à urbaniser à vocation d'activités. Ouverte avec une OAE.
		AUce	Zone à urbaniser dédiée aux activités économiques nécessitant la réalisation d'équipements
		AUcae	Zone à urbaniser dédiée aux activités économiques - OAE + équipements nécessaires
		AUo	secteur réservé aux constructions à usage artisanal et d'entrepôt
	<b>Tourisme hébergement</b>	AUt /2AUt /1NA / 1NA1 / 1NA2 / 1NA3/ AUba / AUhl	Zone d'équipements touristiques, de loisirs (hôtels, villages de vacances, campings). Ouverture avec une OAE.
		AUc	Secteur d'aires de camping et HLL, constructions commerciales et de services associés
<b>Equipts - Tourisme sports, loisirs</b>	AUox	Zone à urbaniser ouverte à vocation d'habitat et de services avec OAE, réservée à des équipements collectifs sportifs, de loisirs, d'accueil touristique	
<b>ZONES A URBANISER NON OUVERTES</b>	<b>Résidentielle Mixte</b>	AUf /AUcz / AUaz / 2AUc / 2AU / AU3 / AU	Zone à urbaniser non ouverte. Modification ou révision pour l'ouvrir avec étude d'insertion paysagère, OAP.
	<b>Equipts publics</b>	2AUe	Zone à urbaniser stricte en continuité pour des équipements publics
	<b>Economie</b>	AU2	Zone à urbaniser à vocation artisanale ouverte par une modification du PLU avec OAP
		2AUi	Zone à urbaniser stricte en continuité pour le développement de la ZA d'Entraigues
<b>ZONES AGRICOLES</b>	<b>Agricole</b>	A / NC	Zone correspond aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
		Ab / Ac	Zone autorisant, s'ils ne nécessitent pas de réseaux publics, les équipements collectifs et certains bâtiments agricoles (abris, hangars)
	<b>Agricole renforcé</b>	Aa / A	Zone agricole préservée, aucune construction autorisée sauf les équipements publics indispensables et les installations et aménagements agricoles
		Ap / As / Aa / A	Secteur agricole sensible sur le plan paysager (aménagement, réfection, extension limitée des bâtiments existants et nécessaires à la pérennité des exploitations agricoles)
		Astrict	zone agricole de préservation des paysages et des cônes de vue caractéristiques, interdisant toutes constructions, y compris celles nécessaires à l'exploitation agricole
		As / Ap / A	Pas de construction sauf équipements publics
		Ap / Apa /	Zone agricole préservée sans aucune construction possible sauf équipements publics et constructions nécessaires aux exploitations agricoles à + de 50 m d'une exploitation existante. Minimiser les impacts paysagers, Démolition des constructions agricoles si plus d'usage agricole.

STECAL EN ZONE AGRICOLE	Carrières	Ae	Carrière, extractions de matériaux autorisés
	Agricole	Ag	restauration, reconstruction des forests existants dans les volumes et dans le respect de l'architecture
		Av	Zone autorisant les cabanes de vigneron
		As	Restauration, reconstruction de chalets d'alpage, d'estive suivant le guide de restauration des Hautes Alpes / Services publics ou d'intérêt collectif autorisés
	Tourisme héberg	Ac / NCc	zone agricole constructible pour l'agriculture et les équipements collectifs. Hébergement touristique
		At / NC(tc)	Secteur à Pallyonne, situé à proximité d'une base de sport « d'eau vive » où l'implantation d'aires naturelles de camping pourra être autorisée.
	Sports	NCs	Zones de pratiques sportives potentielles
NATURELLE ET FORESTIERE	Naturelle et Forestière	N / ND	Zone naturelle et forestière
		Nn	Zone naturelle de forte protection. Seuls admis les installations et constructions des services publics ou d'intérêt collectif si nécessaires. Démontages des constructions à usage forestier après utilisation.
		Nng	Zone naturelle de forte protection autorisant l'extraction de matériaux
		Nnv	Zone de protection forte dédiée à la préservation de l'environnement
		Nc / Nf / Np /	Secteurs de protection des captages
		Nsj	Secteur de jardins dans le site classé de la Plaine sous le Roc
STECAL EN ZONE NATURELLE	Ski	Nb / Nsk /Ns / Nts /Nt	Pratiques des activités liés aux sports d'hiver (remontées mécaniques, postes de secours, abris matériel, refuges et restaurant d'altitude)
		Nsr / Nse	Secteur de restaurant d'altitude autorisé
	Tourisme montagnard	Nr	Secteur d'accueil de refuges de montagne
	Hébergement touristique	Ncc / Nd / Nf / Nca1,2,3 / Nc	Camping caravaning, HLL / Aires de camping-cars
		Nt /Nca	Zone d'activités de loisirs et d'hébergement collectif sous forme de camping
	Loisirs avec héberg	NI	zone naturelle à vocation touristique et de loisirs avec aire naturelle de camping

<b>Accueil sans hébergement</b>	Nt	Zone d'accueil touristique (demoiselles coiffées / activités astronomiques) sans hébergement
<b>Loisirs, hébergement</b>	Ne	Secteur abritant une structure d'hébergement collectif de loisirs (UCPA) autorisant son aménagement et son extension et des aménagements annexes (hébergement sous toile, terrains de sports...)
	NI	Construction de bâtiments pastoraux, forestiers, constructions et installations nécessaires aux activités récréatives, ludiques, sportives d'été et d'hiver, à l'accueil du public, les campings, parcs de stationnement
<b>Loisirs</b>	Nlp	Construction de bâtiments pastoraux, forestiers / Lac de St Apollinaire
	NI	Zone naturelle à vocation tourisme et loisirs sans hébergement / Zone d'accueil à vocation de loisirs
<b>Habitat</b>	Na	Zone de hameaux qui peuvent évoluer par réhabilitation, changement de destination, extension mesurée
	Nh	Zone habitée isolée d'extension limitée, sans création de logement
	Nsh / Nh /Nd	Secteur autorisant le changement de destination des bâtiments
	Nh	Secteur naturel de constructions isolées autorisant une seule construction nouvelle par zone, l'extension mesurée des bâtiments existants avec ou sans changement de destination, la création de gîtes ou de chambres d'hôtes à la ferme
<b>Patrimoine</b>	Np	Zone naturelle avec constructions patrimoniales autorisées à changer de destination
<b>Photovoltaïque</b>	Nph / Ne	Secteur d'équipement photovoltaïque
	Nphs	Photovoltaïque + STEP
<b>Équipements publics</b>	Nd	Site de traitement de déchets
	Nd	secteur de dépôts de déchets inertes
	Ne	STECAL à vocation d'équipements publics
	Nse	Secteur destiné aux équipements et espaces publics éducatifs, sportifs et de loisirs (constructible)
<b>Lac</b>	NI / Nlac	Lac de Serre Ponçon, occupations associées au lac autorisées par la police de la Navigation

## 6 Analyse des documents d'urbanisme et prospective

### 6.4. Orientations des projets d'aménagement et de développement durables des PLU

Le lac, le cadre de vie, les paysages, sont considérés par les communes comme des atouts majeurs pour le territoire, des facteurs d'attractivité et de développement économique et touristique

En témoignent les orientations d'aménagement et de développement durables des PADD (projets d'aménagement et de développement durables) résumées ci-contre.

#### Orientations de développement

- Accueillir des habitants / Installer une population permanente / Relancer et pérenniser la dynamique démographique
- Développer, diversifier l'économie / Renforcer l'armature commerciale et artisanale
- Conforter l'économie touristique / Développer un tourisme diversifié / Poursuivre le développement de la Station des Orres et celle de Réallon / Jouer sur la complémentarité des activités « Lac / Montagne » / Activités de sports d'hiver / activités nautiques / activités de pleine nature
- Développer une offre d'hébergement qualitative
- Implanter de nouveaux équipements pour développer la qualité d'accueil
- Favoriser une vie à l'année de qualité sur le territoire (services, équipements à la population)
- Répondre aux besoins en logements des habitants / Répondre à la demande de logements des travailleurs saisonniers / Equilibre social de l'habitat

#### Orientations de protection, de préservation, de mise en valeur

- Préserver les paysages, les sites des berges du lac, les forêts
- Préserver les terres agricoles, les massifs forestiers
- Maintenir une agriculture vivante : Préserver l'agriculture, les terres agricoles, renforcer la protection des meilleures terres agricoles
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel, agricole, architectural et paysager
- Préserver, protéger, mettre en valeur les atouts des territoires (architecture, patrimoine, environnement, milieux naturels, paysages) support de l'attractivité et de l'économie
- Maintien des ouvertures visuelles sur les éléments forts des paysages
- Préserver les continuités écologiques
- Pérenniser les cadres de vie des villages et des hameaux
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural, culturel local, le patrimoine local
- Préserver les éléments identitaires du territoire (terrasses agricoles, murets, clapiers, chapelles, oratoires, fontaines, canaux d'irrigation...)
- Mettre en valeur le patrimoine, permettre l'évolution du bâti agricole désaffecté, restaurer, réhabiliter
- Préserver le patrimoine végétal (muriers, sorbier, sureau, merisier, alisier blanc, fruitiers)
- Limiter l'accès de la montagne aux automobilistes
- Promouvoir des démarches d'éco construction
- Sécuriser la ressource en eau, Protéger les captages d'eau

*Le tableau ci-après récapitule les orientations majeures figurant dans les documents d'urbanisme des communes.*

## 6 Analyse des documents d'urbanisme et prospective

Tableau de synthèse des orientations des PADD des communes

Objectifs de développement	Objectifs d'aménagement et d'urbanisme	Objectifs de protection, préservation, mise en valeur	Objectifs de protection, préservation de mise en valeur
Le lac atout majeur de développement touristique	Maîtriser l'urbanisation Favoriser un développement urbain harmonieux et maîtrisé	Préserver les paysages, les sites des berges du lac, les forêts	Préserver, mettre en valeur le patrimoine pour rester attractif
Accueillir des habitants Installer une population permanente	Conforter les villages, réhabiliter, éviter le mitage	Préserver les terres agricoles, les massifs forestiers	Mettre en valeur le patrimoine, permettre l'évolution du bâti agricole désaffecté
Relancer et pérenniser la dynamique démographique	Modérer la consommation d'espace Eviter la banalisation de l'espace Urbaniser dans un souci de gestion économe du territoire, de son paysage, et de son environnement	Maintenir une agriculture vivante Protéger l'activité agricole Préserver l'agriculture, les terres agricoles Maintenir et consolider l'activité agricole	Mettre en valeur les atouts du territoire : la montagne, le ski, le lac, les sentiers
Favoriser une mixité générationnelle et sociale permettant de pérenniser le développement communal	Etendre le bâti en continuité	Protéger les meilleures terres agricoles	Préserver les éléments identitaires du territoire
Développer l'économie Diversifier l'économie et le tourisme	Se développer en préservant les qualités du territoire dans le respect des lois montagne et littoral	Protection forte des terres agricoles	Valoriser le patrimoine bâti (Château de Picomtal / Abbaye du Boscodon)
Développer les activités touristiques (les sports, les loisirs)	Etoffer les hameaux	Classement des zones agricoles "p" à forte sensibilité paysagère, inconstructibles	Sauvegarder les éléments du patrimoine bâti, favoriser les restaurations respectueuses d'une architecture qui contribue à l'image de la commune
Développer des espaces de loisirs	Rééquilibrer et Maîtriser le développement urbain	Préserver et valoriser le patrimoine naturel, agricole, architectural et paysager	Protection et valorisation du patrimoine local (Fort de Réallon, terrasses agricoles, murets, clapiers, chapelles, oratoires, fontaines, canaux d'irrigation...)
Conforter la vocation touristique d'Embrun	Promouvoir un développement harmonieux des hameaux en limitant la consommation d'espace, en intégrant les contraintes liées aux risques naturels et en respectant le patrimoine	Préserver les atouts de la commune (architecture, patrimoine, environnement, paysages)	Protection de jardins dans le site naturel classé de la plaine sous le Roc
Développer, agrandir l'activité nautique	Rechercher la qualité dans les aménagements et l'architecture Favoriser la qualité architecturale des opérations d'habitat et touristique	Protection et mise en valeur du paysage	Restauration possible du bâti de caractère en zone naturelle pour sauvegarder le patrimoine local support de l'identité d'Embrun

## 6 Analyse des documents d'urbanisme et prospective

Objectifs de développement	Objectifs d'aménagement et d'urbanisme	Objectifs de protection, préservation, mise en valeur	Objectifs de protection, préservation de mise en valeur
Maintien des zones de camping	Limites à l'urbanisation assises sur des éléments de paysage	Protéger le paysage naturel support d'une activité touristique importante	Protection des éléments bâtis remarquables nécessitant une protection particulière
Conforter la bipolarisation saisonnière	Insérer les projets urbains dans le grand paysage	Mettre en œuvre une politique forte de protection de l'environnement et des paysages pour garantir l'attractivité du territoire	Préserver le patrimoine vernaculaire
Poursuivre le développement de l'attractivité de la station des Orres tout en préservant l'activité agricole fragilisée sur la commune et favoriser le développement de l'artisanat	Qualité des projets d'accueil en bord de lac	Valoriser et protéger les paysages et les grands espaces naturels	Préservation des richesses bâties en milieu naturel
Une dynamique de Station à l'année, qualité des prestations, dissocier les sentiers doux des routes, transport qualitatif des VTT sur les télésièges, itinéraires randonnées sécurisés en hors-pistes	Interdire toutes constructions sur les terres indispensables à l'agriculture et la protection des paysages Réserver des secteurs constructibles pour l'implantation des constructions à destination agricole ou en lien avec l'agriculture	Maintien des ouvertures visuelles sur les éléments forts des paysages  Protéger les espaces naturels aux forts enjeux paysagers et environnementaux	
Jouer sur la complémentarité « station de renom – nature » et développement durable : inscrire la station dans une démarche de développement durable. Station classée au patrimoine XXème.	Réhabiliter les anciens bâtiments agricoles	Affirmer le caractère rural de la commune en protégeant la qualité de son cadre de vie, son agriculture, son paysage, en respectant la morphologie de son patrimoine bâti	
Accroître la promotion touristique de la station des Orres	Requalifier les logements, les espaces publics, les équipements collectifs	Préserver l'environnement	
Développer les activités économiques non agricoles	Développer le tourisme sur les rives du lac en composant avec les sensibilités	Préservation des continuités écologiques par la valorisation et la protection des richesses	
Développer un tourisme doux en relation avec le Parc National des Ecrins	Réhabiliter les structures touristiques vieillissantes en parallèle de nouveaux programmes	Préserver l'environnement, le cadre de vie rural	
Développer une offre d'hébergement qualitative dans les villages et les hameaux sous forme de gîtes ruraux, de refuge de montagne et améliorer le camping	Restructurer les zones touristiques du bord du lac (stationnements, abords du camping)		

## 6 — Analyse des documents d'urbanisme et prospective

Objectifs de développement	Objectifs d'aménagement et d'urbanisme	Objectifs de protection, préservation, mise en valeur	Objectifs de protection, préservation de mise en valeur
Renforcer l'armature commerciale et artisanale	Améliorer l'existant, les quartiers	Pérenniser les cadres de vie des villages	
Implanter de nouveaux équipements pour développer la qualité d'accueil sur la station : enneigement artificiel, logements de saisonniers, un nouveau refuge au Col des Orres ou au Girabeau, une aire de camping-cars,	Mobiliser les terrains constructibles des villages et des hameaux	Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et culturel	
Développer un tourisme diversifié en valorisant l'agro-tourisme, en confortant la Station notamment en comblant le déficit de lits par une croissance de l'offre d'hébergement	Équipements, services, améliorer les conditions de circulation, de stationnement, des espaces publics	Protection des espaces naturels et forestiers	
Renforcer les équipements publics de la station : aire de camping-cars, toilettes publiques, abri poubelles, amélioration des voies et des parkings	Conforter les liaisons	Une station de montagne que l'on aménage dans un site que l'on ménage	
Conforter et moderniser le domaine skiable : implantation d'un restaurant d'altitude au sommet du domaine, renouvellement des remontées mécaniques, diversification des activités, développer le ski de fond en altitude (site de la Gardette)	Maitriser les besoins de déplacements	Canal du Seigneur à protéger pour son intérêt patrimonial	
Réaliser les hébergements de la ZAC de Pra Prunier pour atteindre les équilibres économiques de la Station	Créer des liaisons piétonnes inter quartiers	Grand et petit vallon : limiter l'accès automobile dans ces secteurs (vrais parcs de nature)	
Conforter l'attractivité de la commune en améliorant son cadre de vie	Faire plus de place à l'intermodalité aux circulations douces : navettes régulières entre les hameaux et Embrun / lien piétons entre les 2 stations / navettes gratuites l'hiver sur la station et les hameaux	Limiter l'accès de la montagne aux automobilistes	
Favoriser une vie à l'année de qualité dans les villages et les hameaux	Prévoir une ZA en adéquation avec la demande locale et la démarche intercommunale	Protection des espaces verts remarquables	

## 6 Analyse des documents d'urbanisme et prospective

Objectifs de développement	Objectifs d'aménagement et d'urbanisme	Objectifs de protection, préservation, mise en valeur	Objectifs de protection, préservation de mise en valeur
Développer les services, les équipements à la population	Le développement du tourisme doux passe par la prise en compte du patrimoine culturel et sa valorisation, la préservation du grand paysage	Préserver le patrimoine végétal (muriers, sorbier, sureau, merisier, alisier blanc, fruitiers)	
Répondre aux besoins d'équipements de la commune	Aménager les espaces publics du village et des hameaux	Prise en compte des recommandations de la ZPPAUP	
Compléter l'offre d'équipements publics	Développer les liaisons piétonnières	Agir pour l'énergie	
Répondre aux besoins en logements des habitants	Elargir certaines voies pour décongestionner les points noirs routiers	Promouvoir des démarches d'éco construction (ZAC des Orres initiales)	
Répondre à la demande de logements des travailleurs saisonniers	Aménager un réseau de parking public (emplacements réservés)	Préserver la qualité de l'air et promouvoir des modes de déplacements alternatifs	
Equilibre social de l'habitat	Amélioration du cadre de vie	Sécuriser la ressource en eau Protection des captages d'eau	
Une politique de logements pour tous	Prise en compte des risques naturels	Réaliser des travaux de mise en conformité avec le zonage d'assainissement	
	Créer des logements sociaux par acquisition de logements dans l'existant		
	Raccordement obligatoire des zones urbanisées au réseau d'assainissement		
	Mener une politique foncière. Créer une ZAD		

## 6 Analyse des documents d'urbanisme

### 6.5. Les prescriptions d'urbanisme en faveur de la protection, de la préservation des paysages

Les documents d'urbanisme traduisent les orientations de protection, de préservation et de mise en valeur des paysages, inscrites dans les PADD (projet d'aménagement et de développement durables) des communes. Ces prescriptions concernent :

- Des zones spécifiques visant à maintenir les espaces ouverts et protéger les terres agricoles (zones Ap, As, Astrict, Ns, Nsa, zones UBp, UZre, 3Uap) – voir la carte des secteurs agricoles de protection renforcée
- Des secteurs inconstructibles identifiés en éléments de paysages (art L123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme)
- Des cônes de vues protégés
- Des haies, alignements végétaux, protégés en éléments de paysages (art L123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme)
- Des terrains cultivés, en zone urbaine, inconstructibles
- Des bâtiments remarquables, protégés en éléments de paysage, avec changement de destination possible afin de valoriser le patrimoine bâti
- Des prescriptions relatives à l'implantation des constructions afin de réussir la greffe de nouvelles constructions dans les quartiers
- Des espaces boisés classés (art L 130-1 et s. du code de l'urbanisme)
- Des prescriptions définies dans les articles 11 du règlement des zones « Aspect extérieur des constructions »
- Des prescriptions d'essences végétales locales définies dans les règlements....

*Les tableaux ci-contre et ci-après récapitulent, par commune, ces prescriptions.*

Tableau récapitulatif par commune des prescriptions contenues dans les documents d'urbanisme

Nature des prescriptions	Communes du SMADESEP													Communes hors SMADESEP						
	Embrun	Crots	Chorges	Baratier	Prunières	Puy Sanières	Rousset	Le Sauze du Lac	Savines le Lac	Le Lauzet Ubaye	Le Bréole	St Vincent les Eaux	Pontis	St Apollinaire	St André d'Embrun	Réallon	Puy St Eusèbe	Les Orres	CRrevoux	Chateauroux
<b>Dispositions de la Loi Littoral dans les PLU (règlement / Titre 1 / Annexes du règlement)</b>																				
Bande des 100 m / EPR / ER	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
<b>Protection / préservation des paysages et du patrimoine</b>																				
Site classé	X									X							X	X		
Station labellisée XXème																		X		
Bâtiments remarquables	X	X					X			X							X	X		
Protection d'angles de vue	X																			
Haies, alignements végétaux, espaces verts protégés / L123-1-5-7°	X	X	X				X		X	X										
Secteur d'intérêt paysager inconstructible / terrains cultivés à protéger							X		X								X			
Zones de non aedificandi	X	X			X									X					X	
Anciens bâtiments agricoles ou chalets d'alpage pouvant changer de destination		X	X												X		X	X		
<b>Règles graphiques d'implantation des constructions</b>																				
Zone d'emprise des constructions					X															
Lignes de retrait / lignes de direction / Marde de recul	X		X												X					
Points de passage obligé	X																			

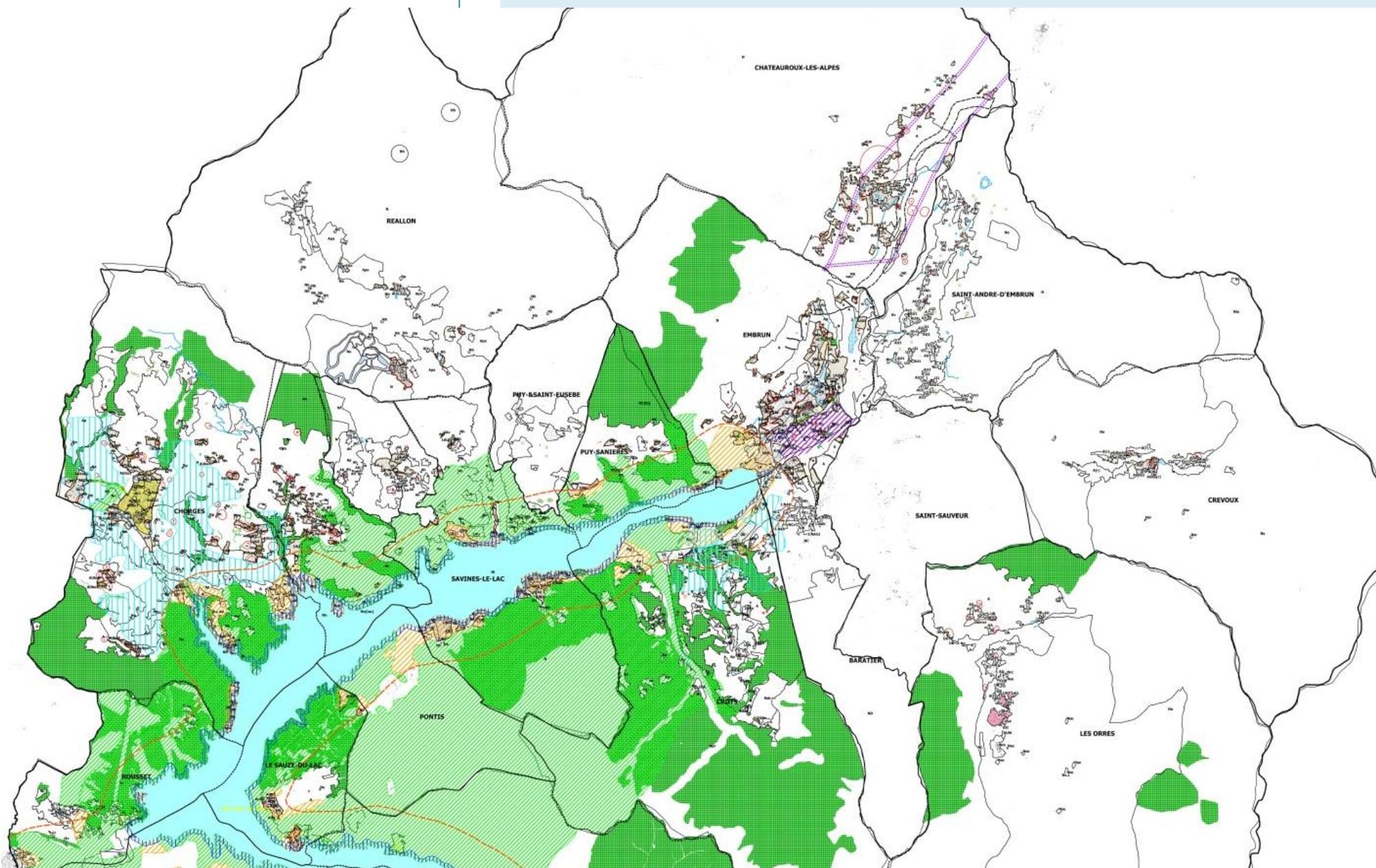
## 6 Analyse des documents d'urbanisme

### 6.5. Les prescriptions d'urbanisme en faveur de la protection, préservation des paysages

Nature des prescriptions	Communes du SMADESEP													Communes hors SMADESEP						
	Embrun	Crots	Chorges	Baratier	Prunières	Puy Sanières	Rousset	Le Sauzet du Lac	Savines le Lac	Le Lauzet Ubave	Le Bréole	St Vincent les Forts	Pontis	St Apollinaire	St André d'Embrun	Réallon	Puy St Eusèbe	Les Orres	CRrevoux	Chateauroux
<b>Préservation, protection de la trame verte</b>																				
Espaces boisés classés	X	X	X		X	X	X	X	X		X							X		
Servitude L123-2-b / L123-1-5-II-4°	X		X				X													
Sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité	X																			
Emplacements réservés pour des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts / Servitude de prélocalisation	X	X	X		X	X	X	X			X	X			X			X	X	X
<b>Prise en compte des risques de nuisances</b>																				
Localisation du bâti agricole	X	X			X			X						X	X			X	X	
Indication des périmètres de réciprocité L111-3 du CR	X		X		X							X						X	X	X
Voies classées sonores																		X		
Lignes de recul / aux lignes HT																		X		

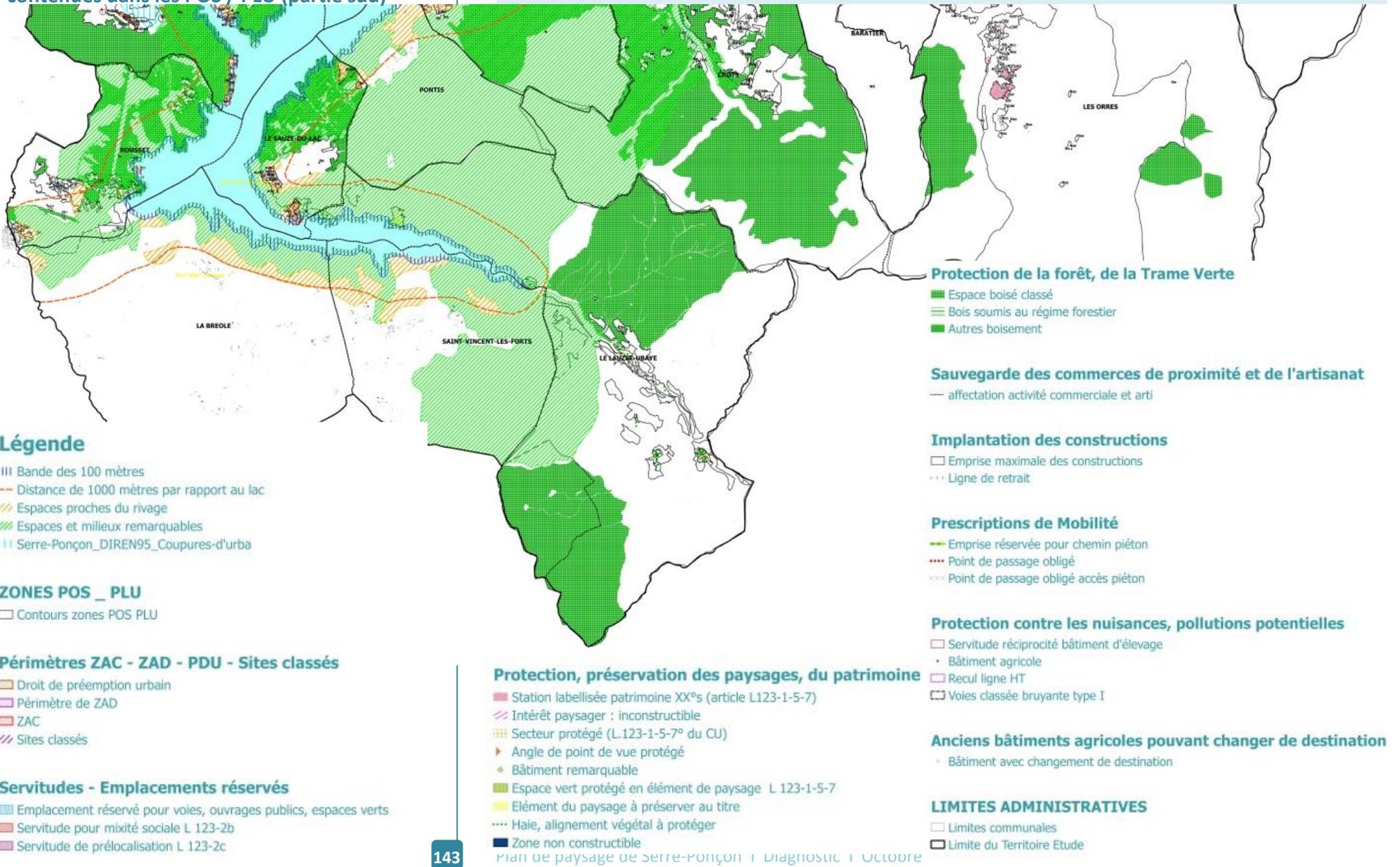
## 6 Analyse des documents d'urbanisme

Cartographie des prescriptions d'urbanisme  
contenues dans les POS / PLU (partie nord)



## 6 Analyse des documents d'urbanisme

### Cartographie des prescriptions d'urbanisme contenues dans les POS / PLU (partie sud)

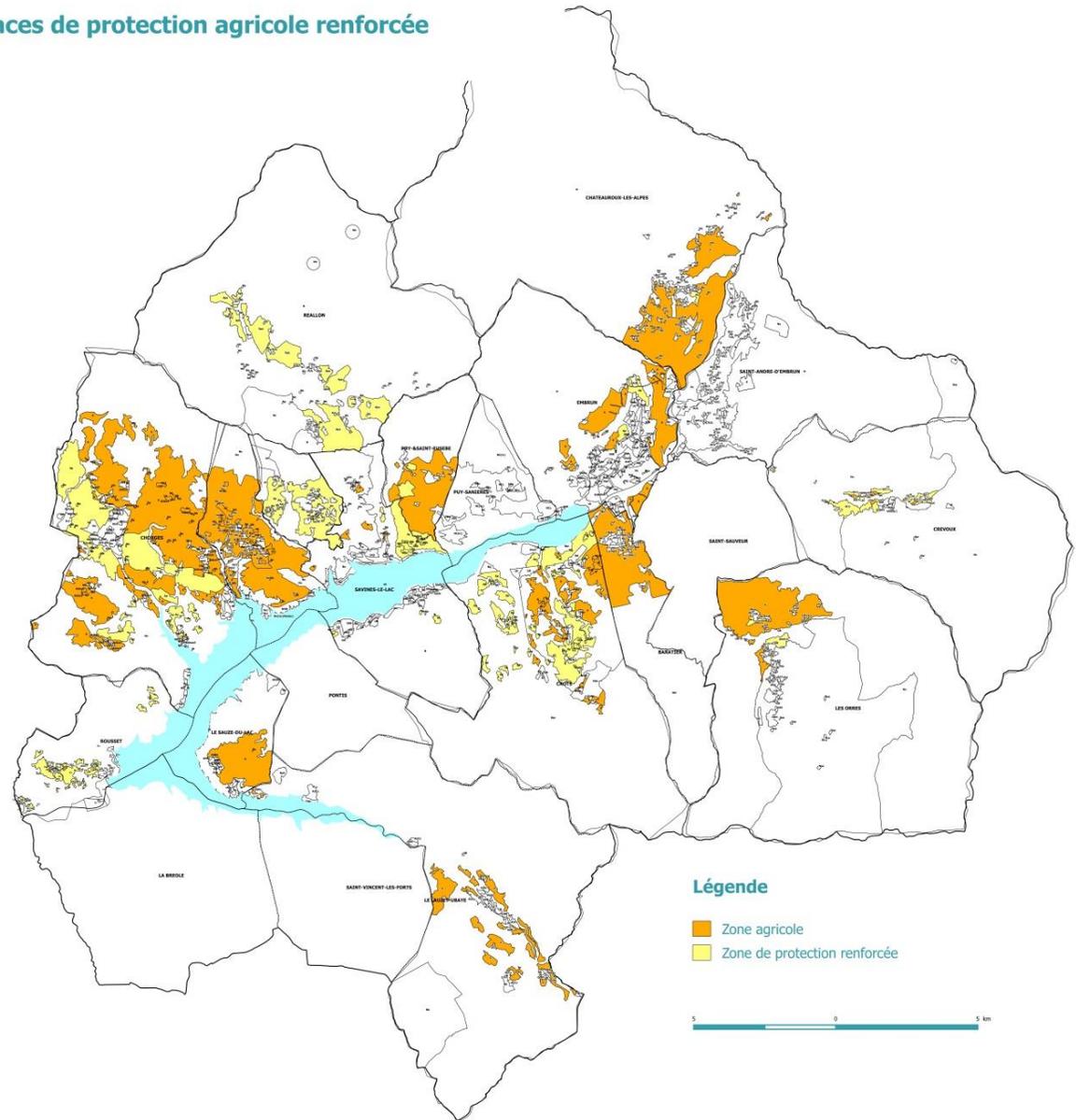


## 6 Analyse des documents d'urbanisme

### 6.6. Des protections agricoles renforcées

Dans leurs documents d'urbanisme, plusieurs communes ont instauré des zones de protection renforcées des terres agricoles, montrant l'enjeu que représente pour elles le maintien de l'agriculture, en tant qu'activité de production, mais surtout en tant qu'activité indispensable à l'entretien des paysages, au maintien des espaces ouverts, facteur d'attractivité du territoire.

#### Les espaces de protection agricole renforcée



## 6 Analyse des documents d'urbanisme

### 6.5. Les contraintes réglementaires applicables au territoire d'étude

#### La loi « Littoral » n° 86-2 du 3 janvier 1986

**13 communes riveraines du lac de Serre-Ponçon**, lac intérieur de plus de 1000 hectares, sont concernées par la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite loi « Littoral ».

Dans les Hautes-Alpes, ce sont les communes de :

- Baratier
- Chorges
- Crots
- Embrun
- La Sauze-du-Lac
- Prunières
- Puy-Sanières
- Rousset
- Savines-le-Lac

Et les Alpes de Haute-Provence, les communes de :

- Pontis
- Le Lauzet-Ubaye
- Saint-Vincent-les-Forts\*
- La Bréole

La loi définit plusieurs espaces :

- Une bande de 100 mètres comptés horizontalement en direction des terres, à partir de la cote 780 NGF des plus hautes eaux du lac (art L146-4-III)
- Les espaces remarquables (L146-6 1<sup>er</sup> alinéa et R146-1)
- Les espaces boisés significatifs (art L146-6)
- Les espaces proches du rivage (art L 146-4-II)
- Les coupures d'urbanisation (art L146-2)

Cf. la carte page suivante de localisation de ces espaces d'après l'étude de la DIREN 1995

#### La loi littoral : une loi indispensable mais difficile d'application

*Une loi indispensable pour gérer la forte pression qui s'exerce sur les espaces littoraux*

*Une loi adoptée en 1986 pour gérer les conflits d'usages (résidentiel, touristique, économique...)*

*Une loi qui promeut des principes de développement durable et de gestion équilibrée des territoires concernés*

Toutefois, cette loi suscite de nombreuses difficultés d'application mises en avant tant par les élus que par les services de l'Etat. : hétérogénéité d'application de la loi, fluctuations doctrinales.

Il n'existe pas de documents d'interprétation de la loi permettant de décliner ses dispositions à l'échelle des bassins géographiques, encore moins à l'échelle des grands lacs intérieurs comme celui de Serre-Ponçon.

Le législateur avait prévu que des prescriptions régionales puissent préciser les dispositions de la loi pour prendre en compte les spécificités de chaque territoire. Cette possibilité n'a jamais été réellement exploitée. En l'absence de documents d'interprétation et de décrets d'application, le juge administratif s'est retrouvé en premières lignes pour appliquer les principes de la loi, faisant prévaloir une protection conservatrice de l'environnement sur toute autre considération.

#### Application de la loi « littoral » en bordure du lac de Serre-Ponçon :

Les élus et les services de l'Etat des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence reconnaissent les difficultés d'application de la loi sur les communes riveraines du Lac.

En septembre 1995, la DIREN a établi une cartographie des espaces visés par la loi Littoral, à savoir :

- les espaces et milieux remarquables à préserver (14 espaces identifiés),
- les ensembles boisés les plus significatifs,
- les coupures à l'urbanisation,
- les espaces proches du rivage, avec la doctrine suivante : les espaces proches du rivage sont ceux compris dans une bande de 1000 mètres à compter des rives du plan d'eau, qui ne sont pas des espaces remarquables au sens de la loi Littoral et qui, en Co visibilité avec le lac, s'intercalent entre ce dernier et les agglomérations.

Les documents d'urbanisme, devant identifier et motiver les espaces visés par la loi Littoral, se sont plus ou moins appuyés sur cette étude de la DIREN, seule cartographie à l'échelle du lac pour décliner la loi.

Dans le cadre du Plan Paysage, l'approche intercommunale et partagée des paysages, la caractérisation des milieux rencontrés en bord de lac, ainsi que la prise en compte des orientations d'aménagement et de développement durables des communes, doivent permettre de décliner de manière adaptée les modalités d'application de la loi « Littoral » autour du lac de Serre-Ponçon.

Les parties qui suivent, explicitent chacun des espaces visés par la loi. Elles ont également pour objet de montrer comment les documents d'urbanisme les prennent en compte.

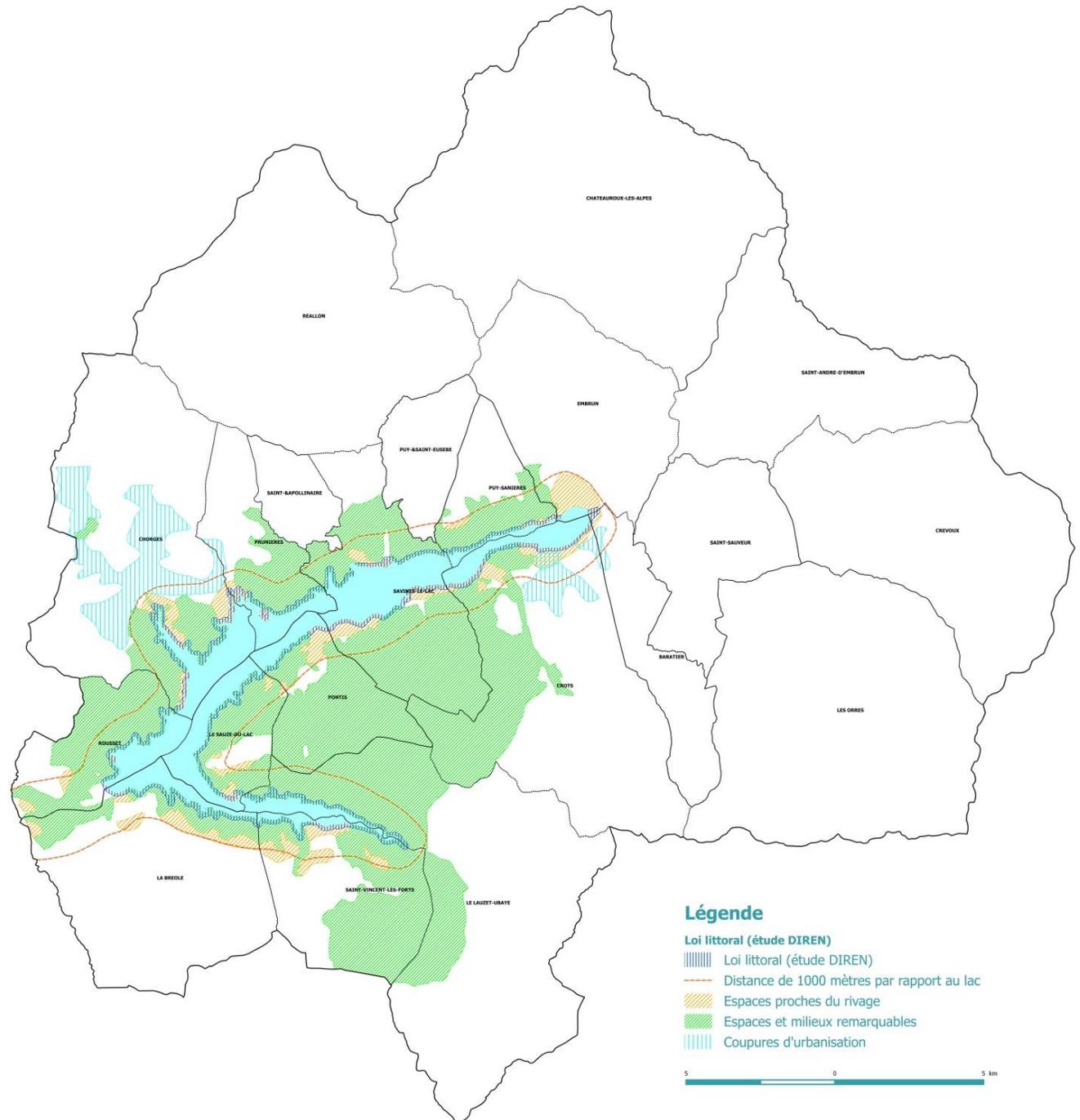
## 6 Analyse des documents d'urbanisme

### Carte de localisation des espaces de la Loi Littoral (Etude Diren)

#### Légende

##### Loi littoral (étude DIREN)

- ||||| Bande des 100 mètres
- Distance de 1000 mètres par rapport au lac
- ▨ Espaces proches du rivage
- ▨ Espaces et milieux remarquables
- ||||| Coupures d'urbanisation



## 6 Analyse des documents d'urbanisme

### Rappel des différents espaces visés par la loi « Littoral »

Termes	Code urbanisme	Précision sur les termes de la loi Littoral	Ce qui est autorisé dans ces espaces
<p><b>Espaces et milieux remarquables / Espaces à préserver</b></p> <p>&gt; caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral</p> <p>&gt; nécessaires au maintien des équilibres biologiques</p>	L146-6 R146-2	<p><b>Les espaces et les milieux remarquables visés par la loi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dunes, les landes côtières, les plages, lidos,</li> <li>• les forêts, zones boisées côtières,</li> <li>• les îlots inhabités, les parties naturelles des estuaires, des rias ou abers et des caps,</li> <li>• les marais, les vasières, les zones humides et milieux temporairement immergés,</li> <li>• les zones de repos, de nidification, de gagnage de l'avifaune</li> </ul>	<p><b>Les aménagements légers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cheminements piétonniers et cyclables / les sentes équestres ni cimentés, ni bitumés / les objets mobiliers destinés à l'accueil ou à l'information du public / les postes d'observation de la faune / les équipements démontables d'hygiène, de sécurité (sanitaires, postes de secours)</li> <li>• Les aires de stationnement ni cimentées, bituminées</li> <li>• La réfection des bâtiments existants et l'extension limitée des bâtiments et installations nécessaires à l'exercice d'activités économiques</li> <li>• les aménagements nécessaires aux activités agricoles, pastorales et forestières (50 mètres carrés maxi de surface de plancher – pas d'hébergement)</li> <li>• Les aménagements nécessaires à la gestion et à la remise en état d'éléments de patrimoine bâti reconnus</li> </ul> <p>&gt; lorsqu'ils sont nécessaires à gestion des espaces, à leur mise en valeur notamment économique ou, le cas échéant, à leur ouverture au public,</p> <p>&gt; lorsque leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et ne portent pas atteinte à la préservation des milieux</p> <p>&gt; Les aménagements doivent permettre un retour du site à l'état naturel</p> <p><b>Les canalisations du réseau public de transport ou de distribution d'électricité visant à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables</b></p> <p><b>La réalisation de travaux ayant pour objet la conservation ou la protection de ces espaces et milieux peut être admise, après enquête publique</b></p> <p>Le plan local d'urbanisme doit classer en <u>espaces boisés</u>, (<a href="#">L. 130-1</a>) les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune, après consultation de la CDNSP</p>
<p><b>Bande des 100 m</b></p> <p>(bande de cent mètres à compter de la limite des plus hautes eaux pour les plans d'eau intérieurs)</p> <p>Cote 780 NGF (limite des plus hautes eaux du Lac admise à la création de la retenue)</p>	L146-4 III	<p>Le plan local d'urbanisme peut porter la largeur de la bande <u>à plus de cent mètres</u>, lorsque des motifs liés à la sensibilité des milieux ou à l'érosion des côtes le justifient</p> <p>En dehors de quelques constructions et équipements publics, la bande des 100 m a un caractère naturel</p> <p>Cette bande recoupe fréquemment les Espaces à Préserver</p>	<p><b>En dehors des espaces urbanisés (*), les constructions ou installations sont interdites.</b></p> <p>Cette interdiction ne s'applique pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux constructions ou installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques <u>exigeant la proximité immédiate de l'eau</u>, et notamment aux <u>ouvrages</u> de raccordement aux réseaux publics de transport ou de distribution d'<u>électricité</u> des installations marines utilisant les énergies renouvelables. Les techniques utilisées pour la réalisation de ces raccordements sont souterraines et toujours celles de moindre impact environnemental.</li> <li>• Leur réalisation est toutefois soumise à enquête publique</li> </ul> <p>(* ) notion à définir car complexe</p>

## 6 Analyse des documents d'urbanisme

### Rappel des différents espaces visés par la loi « Littoral »

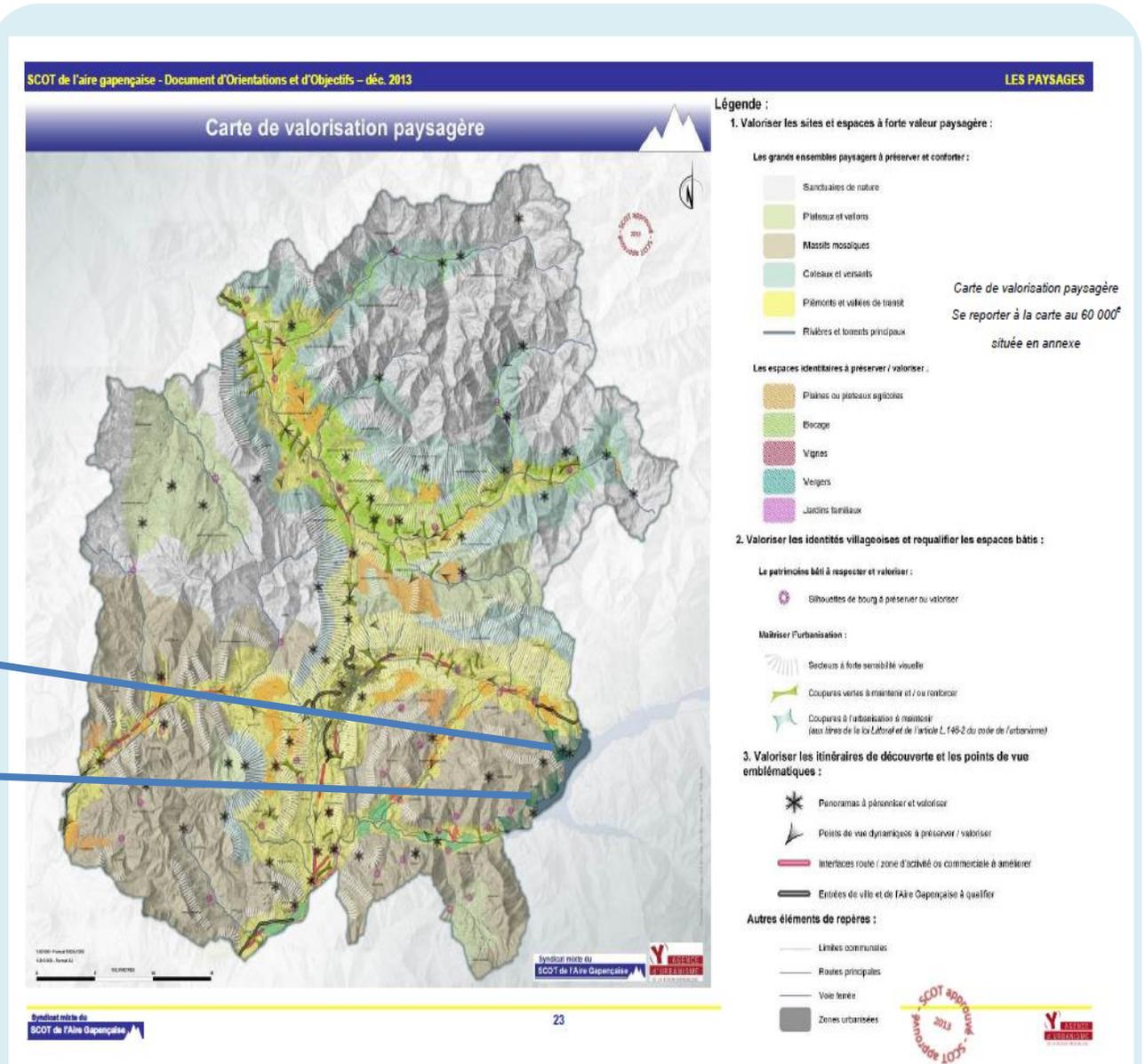
Termes	Code urbanisme	Précision sur les termes de la loi Littoral	Ce qui est autorisé dans ces espaces
Espaces proches du rivage	L146-4 II	<p><b>Critères qui les caractérisent de manière combinée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La visibilité de l'espace considéré apprécié autant depuis le rivage que depuis l'intérieur des terres</li> <li>&gt; La distance</li> </ul> <p>Le TA de Montpellier retient une bande de 300 m (comme pour l'art L 145-3 de la loi montagne)</p> <p>Le CE retient les espaces compris dans une bande de 1000 m à compter des rives du plan d'eau, qui en Co visibilité avec le lac, s'intercalent entre le lac et les agglomérations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La configuration particulière des lieux</li> </ul> <p><i>Ce sont les espaces qui entretiennent une relation paysagère avec le lac justifiant une extension urbaine limitée, devant être motivée et appréciée par la CDNPS et/ou la Commission spéciale UTN</i></p>	<p><b>L'extension limitée de l'urbanisation (*)</b></p> <p><i>(à motiver et justifier dans le plan local d'urbanisme, selon des critères liés à la configuration des lieux, à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau)</i></p> <p><i>En l'absence de SCOT l'urbanisation peut être réalisée avec l'accord du représentant de l'Etat dans le département. (après motivation de la demande par la commune et après avis de la CDNPS appréciant l'impact de l'urbanisation sur la nature)</i></p> <p><i>(*) notion à définir car complexe</i></p>
Espaces boisés significatifs	L146-6 5 <sup>e</sup> alinéa	<p><b>Les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs</b> de la commune doivent être classés par les PLU en espaces boisés, au titre de l'article <a href="#">L. 130-1</a> (après consultation de la CNDPS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements</li> <li>• rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement</li> </ul>
Coupures d'urbanisation	L146-2 dernier alinéa	<p>Les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme doivent <u>prévoir des espaces naturels</u> présentant le <u>caractère</u> d'une <u>coupure d'urbanisation</u></p> <p>Le SCOT de Gap a proposé des coupures à l'urbanisation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <u>Chorges</u></li> <li>&gt; <u>Rousset</u></li> </ul> <p>Le principe des coupures est à croiser avec les autres principes fondamentaux des Lois Littoral et Montagne à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <u>Urbanisation en continuité des agglomérations</u> existantes ou en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement (L146-4-1 / L145-3-III)</li> <li>&gt; <u>Protection des espaces et des milieux remarquables</u> ou caractéristiques du patrimoine naturel ou culturel montagnard (L145-3-II) ou littoral (L 146-6 / L 146-2 2<sup>ème</sup> alinéa)</li> <li>&gt; <u>L'extension limitée de l'urbanisation</u> dans les espaces proches du rivage (L146-4-II)</li> </ul>	

## 6 Analyse des documents d'urbanisme

### 6.5. Les contraintes réglementaires applicables au territoire d'étude

Les coupures d'urbanisation (loi littoral) définies par le SCOT de l'aire Gapençaise sur les communes de Chorges et Rousset

L'étude de la DIREN 1995 a défini des coupures à l'urbanisation que le SCOT de l'aire Gapençaise est venu préciser sur les deux communes riveraines du lac appartenant au périmètre du SCOT, à savoir Chorges et Rousset. Cf ci-contre la cartographie de ces coupures



Source : Extrait du DOO (document d'orientations et d'objectifs) du SCOT - Décembre 2013

## 6 Analyse des documents d'urbanisme

### 6.5. Les contraintes réglementaires applicables au territoire d'étude

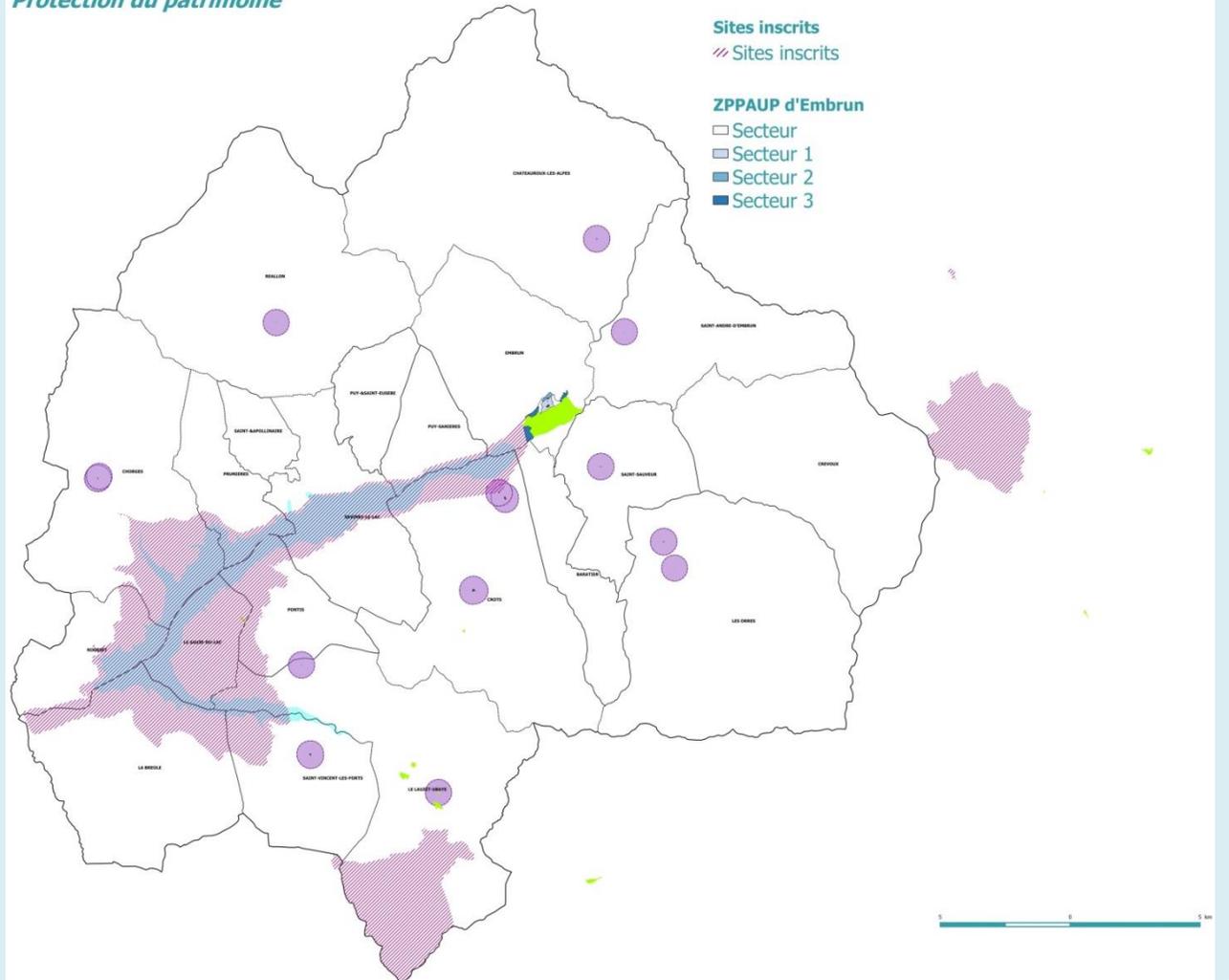
Les espaces protégés :

L'aire d'étude comprend :

- plusieurs sites inscrits et classés ainsi que des monuments protégés au titre de la protection des monuments historiques.  
*Cf la carte ci-contre qui les localise ainsi que les tableaux ci-après qui les inventorient.*

Les sites inscrits	Date
Barrage de Serre-Ponçon	24/12/1969
Groupes de colonnes coiffées à proximité de la RN202	12/03/1941
Plateau de Dormillouse	22/10/1986
Les sites classés	Date
Pont et plateau du Châtellet	10/05/1938
Site du Pas de la Tour, au Lauzet	28/12/1938
Site du pont romain, au Lauzet	28/12/1938
Cascade de Costeplane	09/01/1939
Lac du Lauzet et ses rives	01/08/1939
Abords de la Redoute de Berwick	29/01/1940
Groupe de colonnes coiffées à Saint-Paul sur Ubaye	12/07/1941
Vieux noyer à Jausiers	20/08/1941
Fontaine de l'Ours et ses abords	21/03/1939
Demoiselles coiffées du Sauze	20/01/1966
Ilot Saint-Michel	20/01/1966
Plaine "Sous le roc" à Embrun	07/09/1978

#### Plan de recellement des documents d'urbanisme Protection du patrimoine



## 6 Analyse des documents d'urbanisme

### Autres protections

Commune	Bâtiment patrimonial protégé	Type de protection
CHORGES	Eglise paroissiale Saint-Victor	Classé - Périmètre de protection 500 m
EMBRUN	Eglise Notre-Dame (ancienne cathédrale)	Classé
EMBRUN	Maison des Chanonges ou du Chapitre	Classé
SAINT-SAUVEUR	Eglise paroissiale de la Transfiguration	Classé - Périmètre de protection 500 m
SAINT-VINCENT-LES-FORTS	Fort Joubert ou Fort Saint-Vincent	Classé
LE LAUZET-UBAYE	Dolmen de Villard	Classé
CHORGES	Fontaine sur la place	Inscrit - Périmètre de protection 500 m
CROTS	Château de Picomtal	Inscrit - Périmètre de protection 500 m
CROTS	Eglise paroissiale Saint-Laurent	Inscrit - Périmètre de protection 500 m
EMBRUN	Fontaine, place Eugène-Barthelon	Inscrit
EMBRUN	Fontaine, rue de la Liberté	Inscrit
EMBRUN	Fontaine du 18e siècle	Inscrit
EMBRUN	Fontaine place Saint-Marcellin	Inscrit - Périmètre de protection 500 m
EMBRUN	Immeuble 19, rue Clovis-Hugues	Inscrit
EMBRUN	Monument à Clovis Hugues	Inscrit
LES ORRES	Eglise Sainte-Marie-Madeleine	Inscrit
LE LAUZET-UBAYE	Pont ancien du Lauzet dit pont romain sur l'Ubaye	Inscrit
CROTS	Ancienne abbaye de Boscodon	Partiellement Classé
REALLON	Eglise paroissiale Saint-Pélade - Clocher	Partiellement Classé - Périmètre de protection 500 m
SAINT-ANDRE-D'EMBRUN	Eglise paroissiale Saint-André - Clocher	Partiellement Classé
CROTS	Ancienne abbaye de Boscodon - Emprise	Partiellement Classé - Périmètre de protection 500 m
CHATEAUROUX-LES-ALPES	Eglise paroissiale Saint-Marcellin	Partiellement Classé-Inscrit
EMBRUN	Ancien archevêché d'Embrun	Partiellement Classé-Inscrit
EMBRUN	Couvent des Cordeliers (ancien)	Partiellement Classé-Inscrit
EMBRUN	Hôtel des Gouverneurs (ancien)	Partiellement Classé-Inscrit
LES ORRES	Eglise du Mélezet - Cadran solaire	Périmètre de protection 500 m
LES ORRES	Eglise Sainte-Marie-Madeleine	Périmètre de protection 500 m

## 6 Analyse des documents d'urbanisme

### 6.5. Les contraintes réglementaires applicables au territoire d'étude

#### Les risques naturels

La carte ci-contre dresse un premier état des risques naturels affectant le territoire de l'aire d'étude. Ce document est incomplet et sera complété ultérieurement après avoir récupéré les fichiers géographiques de toutes les communes.

#### Légende

##### Loi littoral (étude DIREN)

- |||| Loi littoral (étude DIREN)
- Distance de 1000 mètres par rapport au lac
- /// Espaces proches du rivage
- /// Espaces et milieux remarquables
- ||| Serre-Ponçon\_DIREN95\_Coupages-d'urba

##### ZONES POS \_ PLU

- Contours zones POS PLU

##### Zones de risques (PPR communes du SMADESEP)

- Zones bleues constructibles sous conditions
- Zones rouges inconstructibles

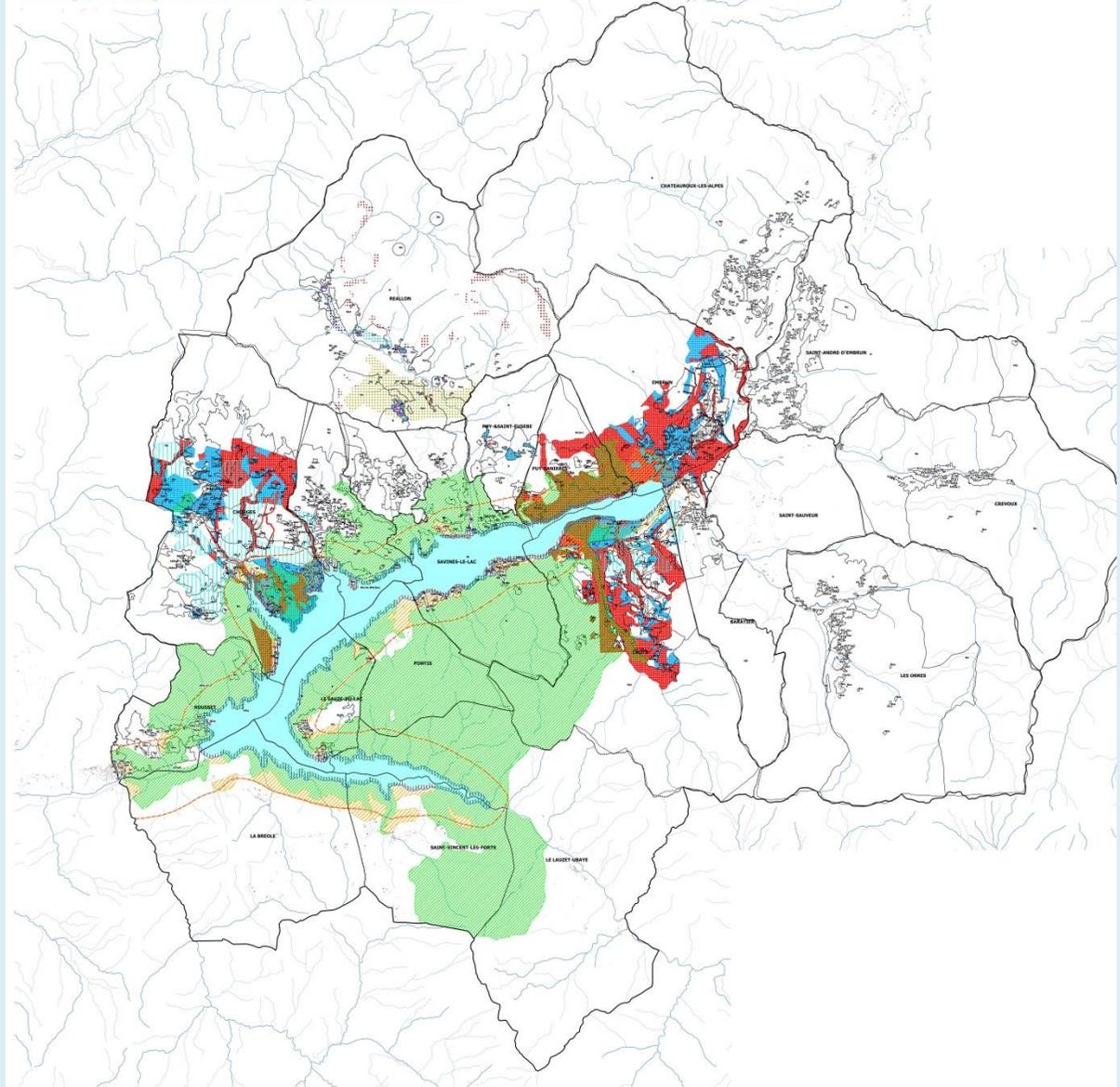
##### Zones de risques naturels (communes hors SMADESEP)

- Zones bleues constructibles sous conditions
- Zones rouges inconstructibles
- Zones violettes de projets collectifs

##### Zones de risques naturels à Réallon

- avalanche
- chute de pierre
- Glissement de terrain
- inondation
- Torrentiel

### Plan de recollement des documents d'urbanisme Les prescriptions de risques naturels



## 6 Analyse des documents d'urbanisme

### 6.6. Prise en compte des dispositions de la loi « Littoral » dans les documents d'urbanisme des communes

Une meilleure prise en compte de la loi littoral dans les PLU les plus récents

Des critères de délimitation des espaces définis à l'échelle communale et variables d'une commune à l'autre

*Les tableaux ci-après détaillent les zones et les secteurs des PLU présents au sein des différents espaces de la loi littoral cartographiés dans l'étude de la DIREN. Ils explicitent la manière dont les espaces visés par la loi, sont justifiés ou non dans les documents d'urbanisme des communes..*

#### Comment la loi est prise en compte dans les règlements graphiques des documents d'urbanisme ?

A la différence des POS ou des PLU plus anciens, les PLU les plus récents définissent et justifient les espaces visés par la loi Littoral comme le demande le code de l'urbanisme. L'étude de la DIREN sert de base à la délimitation des espaces ; elle est réinterprétée par les communes. Exemples des communes de Rousset, de Crots, du Lauzet-Ubaye, qui définissent leurs propres espaces proches du rivage, les espaces remarquables ou les ensembles boisés significatifs.

Des espaces proches du rivage sont délimités et justifiés sur le territoire du Lauzet-Ubaye alors que l'étude DIREN n'en identifie aucun. Le PLU de Crots décline l'ensemble des espaces remarquables présents ou non sur la commune (dunes, forêts, marais....).

La commune de Rousset redéfinit les espaces proches du rivage ainsi que les espaces remarquables.

#### Comment la loi est prise en compte dans les règlements écrits des documents d'urbanisme ?

A noter qu'à l'occasion de l'élaboration des documents d'urbanisme, la DDT des Hautes-Alpes porte à la connaissance des communes, un document spécifique sur la loi littoral, rappelant les dispositions applicables au sein de chacun des espaces visés par la loi.

Les dispositions de la loi Littoral sont généralement rappelées dans le Titre 1 des règlements des PLU des communes riveraines du lac. Elles sont également rappelées dans le caractère des zones concernées, ainsi qu'aux articles 1 et 2 du règlement des zones.

Toutefois, les zones concernées ne font pas l'objet d'un zonage ni de règles spécifiques, exception faite du PLU de Crots, qui classe en secteur « Npr » particulier, les espaces remarquables de la commune.

Le règlement des zones concernées se contente de rappeler que, les dispositions de la loi littoral s'appliquent, dans ces zones ou secteurs. Exemple des PLU de Rousset / Chorges / Le Sauze du Lac / la Bréole / Prunières. Aussi en l'absence d'autres précisions, l'interprétation des dispositions de la loi littoral appartient aux services instructeurs des autorisations du sol ; les interprétations pouvant varier d'un instructeur à l'autre selon les critères qu'il retient.

#### Comment les espaces visés par la loi sont justifiés dans les rapports de présentation ?

Les critères qui président à leur définition peuvent varier d'une commune à l'autre. Les rapports de présentation font surtout référence à la jurisprudence pour expliciter les termes de la loi : qu'est-ce qu'« une continuité de l'urbanisation », « une extension limitée de l'urbanisation », « les parties actuellement urbanisées », « un hameau nouveau intégré à l'environnement »....Les justifications sont basées sur des critères définis par chaque commune et non sur un référentiel commun à l'échelle du tour du lac. Les exemples jurisprudentiels font référence à des espaces littoraux maritimes, offrant des problématiques éloignées de celles rencontrées autour du lac de Serre-Ponçon.

## 6 Analyse des documents d'urbanisme

Tableau de prise en compte par commune, des espaces de la loi Littoral dans les documents d'urbanisme

Communes soumises à la loi Littoral	Approbation POS PLU	Zones du PLU dans la bande des 100 m	Zones des PLU présentes dans les Esp Rem. de l'étude Diren	Zones des PLU présentes dans les EPR étude DIREN	Coupages d'urbanisation	Délimitation des espaces proches du rivage, justifications, motivations dans le PLU	Protection en EBC des boisements étude DIREN	Observations
BARATIER	22/03/1982	UC, NC	Pas d'ER identifiés par la Diren	UC, INAc, NC	Coupage Diren identifiée sur le territoire : en NC, NCs	Non : POS approuvé avant loi Littoral	Non protégés en EBC	POS ancien approuvé avant la loi Littoral
CHORGES	14/04/2011 Modifié le 26/01/2012 et 19/12/2013	UC4, Ut, Nn, Nt, NI, Nh	Ap, Nn, NI	Ua, Ub3, UC3, AUbae3, AUbe3, A, Ap, Nn, Nh, NI, Ncc, Nt	Prise en compte des coupures du SCOT de l'aire gapençaise. Présence de secteurs « Ap, Nn, NI, Ncc, Nh, Nt » autorisant des constructions + campings	Absence de rapport de présentation du PLU	Protégés en EBC	
CROTS (+++)	10/07/2011	NAc, NCa1, Npr, Ap	Ap, Npr	Ap, N, Nca1, Ncpr, Npr	UC, UCa, A, Ap, N,	Le PLU identifie 4 coupures à l'urbanisation, il justifie les EPR en fonction des espaces perçus depuis les rives du lac (2000 m) croisés avec le calage de la RN 94. Il identifie et justifie les ER de la commune	Protégés en EBC	Le règlement mentionne explicitement ce qui est autorisé dans la bande des 100 m et dans les ER classés en zone Npr

## 6 Analyse des documents d'urbanisme

Communes soumises à la loi Littoral	Approbation POS PLU	Zones du PLU dans la bande des 100 m	Zones des PLU présentes dans les Esp Rem. de l'étude Diren	Zones des PLU présentes dans les EPR étude DIREN	Coupages d'urbanisation	Délimitation des espaces proches du rivage, justifications, motivations dans le PLU	Protection en EBC des boisements étude DIREN	Observations
EMBRUN	28/06/2006	Ut,A, N	Le PLU reconnaît des espaces remarquables (rives de Serres Ponçon, le secteur naturels en limite ouest  Il les classe en zone N	3UA, 3UB,2AUc, Ut, 1AUd, N	Le PLU reconnaît une coupure qu'il classe en zone naturelle + EBC en partie ouest du territoire	Justification sommaire : - les EPR sont ceux présentant une covisibilité avec le lac. Les zones ouvertes s'inscrivent dans la continuité de l'existant. Les zones du Plan et de Pralong ont fait l'objet d'un avis favorable de la CDNSP - Les ER sont en zone N (les rives du lac / secteur en partie ouest, la plaine sous le RZC, site classé	Protégés en EBC. Surface classée > à la surface EBC Diren	La loi littoral est prise en compte, mais l'argumentation, justification est peu développée et illustrée
LA BREOLE	Projet du 24/07/2014	A, Ap, Nn, NI, Ncc, Nt	Ap, Nn, NI	Ua, Ub3, Uc3, AUbe3, AUbae3, A, Ap, Nn, Nh, NI, Ncc, Nt	-	Pas encore de rapport de présentation	Pour partie en EBC	Projet de révision en cours
LE LAUZET-UBAYE (+)	13/06/2013	AUcz, AUcc, N, Np, NHL	AUcc, AUcz, A, Nh, Np, Nb, NHL, Nph	Pas d'EPR	-	Le PLU définit des EPR alors que la Diren n'en identifiait aucun. Les zones présentes dans les EPR sont justifiées au titre de la continuité des zones existantes.	Protégés en EBC : le site inscrit	Justifications peu étayées
LE SAUZE DU LAC	Projet 12/08/2014	Ut, Nn, NI	Ut, A, Nn, Ncc, Nt, NI	Ut, AUf, A, Nn, Ncc, Nt	-	Manque de rapport de présentation	Protégés en EBC	Projet de révision en cours

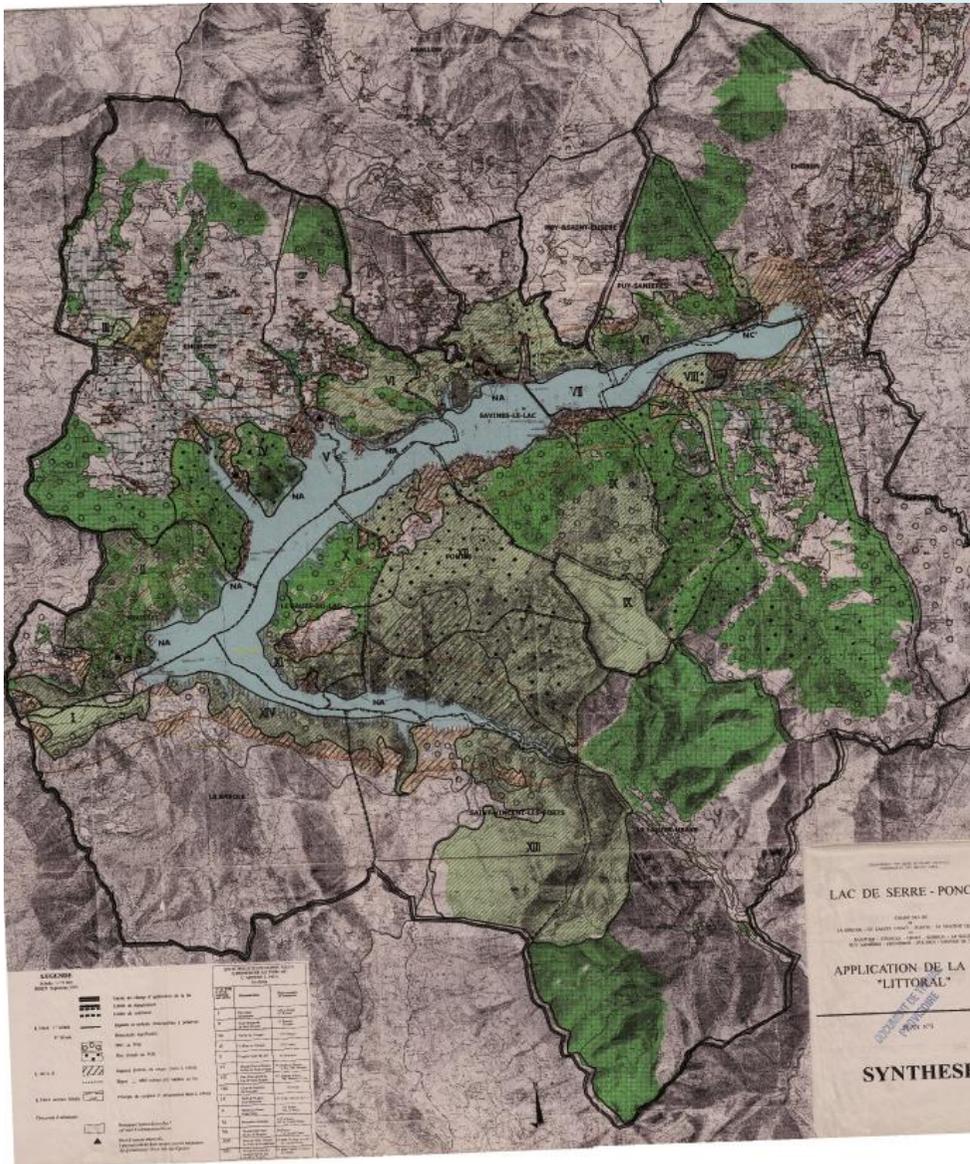
## 6 Analyse des documents d'urbanisme

Communes soumises à la loi Littoral	Approbation POS PLU	Zones du PLU dans la bande des 100 m	Zones des PLU présentes dans les Esp Rem. de l'étude Diren	Zones des PLU présentes dans les EPR étude DIREN	Coupages d'urbanisation	Délimitation des espaces proches du rivage, justifications, motivations dans le PLU	Protection en EBC des boisements étude DIREN	Observations
PONTIS	?	?	?	?	-	?	?	Carte communale. Le document d'urbanisme n'a pas été transmis
PRUNIERES	06/04/2006 modifié le 28/01/2011	A, Ncc, Nt, Nh, Nn(lac)	A, Ac, Nn, Nn(lac), Nt, Nh	A, Ncc, Nh, Nn(lac)	Concernée par la coupure d'urbanisation (Charges Prunières) : A, Nn, Ub3	Pas de propositions de nouvelles délimitations des espaces de la loi littoral	Protégés en EBC	
PUY SANIERES	27/08/1992	UD, UDa, Nc, NcC	Nc, NC(tc),NCs,	UBb, UD, Uda, NC	-	-	Protégés en EBC	Aucune justification au regard de la loi littoral. Revoir les zones NCC et NCs qui autorisent des hébergements touristiques en zone agricole
PUY ST EUSEBE	17/10/2012	Non concernée	Non concernée	bande des 1000m A, Aa, N	Non concernée	Non	Non concernée	Le PLU ne mentionne pas la bande des 1000 m

## 6 Analyse des documents d'urbanisme

Communes soumises à la loi Littoral	Approbation POS PLU	Zones du PLU dans la bande des 100 m	Zones des PLU présentes dans les Esp Rem. de l'étude Diren	Zones des PLU présentes dans les EPR étude DIREN	Coupsures d'urbanisation	Délimitation des espaces proches du rivage, justifications, motivations dans le PLU	Protection en EBC des boisements étude DIREN	Observations
ROUSSET (++)	17/03/2014	Uc, Nn, NI, Ncc	Aa, Nn, NI	Utb, Utc, Aa / NI / Ncc / Nn, Nh	Prise en compte Nn, EBC,	Nouvelle délimitation : - <u>des EPR</u> (le Belvédère) : il intègre le camping, le muséoscope - <u>Les espaces remarquables</u> : boisements du pourtour du lac (mise en valeur des paysages) excluant les secteurs marneux et rocheux	Protégés en EBC : 99 ha protégés	PLU récent
SAINT-VINCENT-LES-FORTS	10/02/2000	?	?	?	-	Pas de document SIG	Protégés en EBC	
SAVINES LE LAC	12/12/2011	UAc, UBa, UBb, UBd, UD, As, Ns, Nn, NI	Ube, UBb, 1AU, 2AU, A, As, N, Nn, Ne, NI, Ns, Nh	UAb, UBa, UBae, UBb, UBc, UBd, UD, 1AUb, As, N, Nn, Nd, Nh, Nf, NI	-	Rapport de présentation non transmis.	Pour partie en EBC	De nombreuses zones concernées par la loi Littoral. Constructibilité subordonnée à la prise en compte de la LL

## 6 Analyse des documents d'urbanisme



### Carte de recollement POS – PLU et carte DIREN

*Prise en compte des boisements significatifs de l'étude Diren dans les PLU*

-  Les Espaces boisés classés
-  Les espaces boisés protégés en EBC (étude Diren)
-  Les espaces boisés non protégés en EBC (étude Diren)

L'analyse des espaces boisés classés des documents d'urbanisme montre que les boisements significatifs identifiés dans l'étude de la DIREN, sont plutôt bien pris en compte.

Toutefois, les services gestionnaires des forêts font remarquer que le classement en espaces boisés de tous les bois, n'est pas toujours compatible avec la gestion des espaces.

Il paraît nécessaire de réinterroger le classement en espaces boisés des ensembles boisés significatifs.

## 6 Analyse des documents d'urbanisme

### 6.6. Prise en compte des dispositions de la loi « Littoral » dans les documents d'urbanisme des communes

Quelques points d'accord entre les « Services de l'Etat des départements des Hautes-Alpes et des Alpes de haute-Provence » et « les communes » :

- Il est admis que l'étude DIREN de 1995 qui sert de document de base pour interpréter la loi littoral, peut être réinterprétée par les communes dans les documents d'urbanisme, à condition de le justifier. Exemples récents des PLU de Rousset, Crots, du Lauzet-Ubaye.
- En l'absence de projet précis dans les zones à urbaniser « AUs » des PLU permettant à la CDNSP de formuler un avis motivé, la DDT des Hautes-Alpes autorise au moment de l'arrêt des documents, l'inscription de zones « AUs » dans les documents d'urbanisme. Le dossier passe en CDNSP une fois le projet précisé. C'est à ce moment que la décision intervient.
- La DDT des Hautes-Alpes admet la délimitation de zones « AUs » dans des espaces agricoles anthropisés, sans rôle économique ou biologique.

Les enjeux de l'étude du Plan Paysage :

- **Harmoniser à l'échelle intercommunale**, les critères qui serviront à identifier et justifier, les espaces remarquables, les espaces proches du rivage, les coupures à l'urbanisation (hors SCOT de l'aire gapençaise), les boisements significatifs à classer en espaces boisés, sur l'ensemble des communes soumises à la loi littoral.
- **Identifier les critères de nature et les critères qualitatifs, qui permettront d'identifier les espaces remarquables** visés par la loi « littoral ».
- **S'accorder sur les critères de délimitation des espaces proches du rivage** : Comment apprécier la notion de proximité du rivage ? Quelle distance doit-on considérer ? Quels ensembles urbanisés cohérents prend on compte ? Comment définit-on la co visibilité dans le cas d'un lac bordé de versants qui s'étagent jusqu'aux sommets ?
- Ce diagnostic permet d'avancer que certaines parties du territoire, les plus proches du rivage, relèveront de la loi Littoral, tandis que d'autres, non moins sensibles sur les plans paysager et/ou biologique, relèveront du Plan Paysage, car trop éloignées du rivage pour entrer dans le champ d'application de la loi Littoral.

## 6 Analyse des documents d'urbanisme

### 6.7. Les projets connus des communes

Le plan ci-contre localise à la fois les zones à urbaniser des communes ainsi que les projets cités par les communes lors de l'atelier du 1<sup>er</sup> juillet 2014 à bord de la Carlina. Une ou plusieurs lettres renseignent la nature des projets.

#### Légende

##### Loi littoral (étude DIREN)

- |||| Loi littoral (étude DIREN)
- Distance de 1000 mètres par rapport au lac
- /// Espaces proches du rivage
- /// Espaces et milieux remarquables
- ||| Serre-Ponçon\_DIREN95\_Coups-d'urba

##### ZONES POS \_ PLU

- Contours zones POS PLU

##### Projets des communes (ateliers 1/07/2014)

- Secteur à protéger (aménagement légers à prévoir)
- Sentier du lac sous la RD
- Localisation et nature des projets

Initiales des projets	NATURE DU PROJET
R	Résidentiel
T	Touristique
REST	Restaurant
E	Equipement public ou collectif
T/Cc	Tourisme / Camping caravanning / PRL
R+T	Aménagement
A	Fontaine sur la place
I	Industrie
MD	Mobilité / déplacement
AG	Agricole
Re	Requalification
EV	Entrée de ville

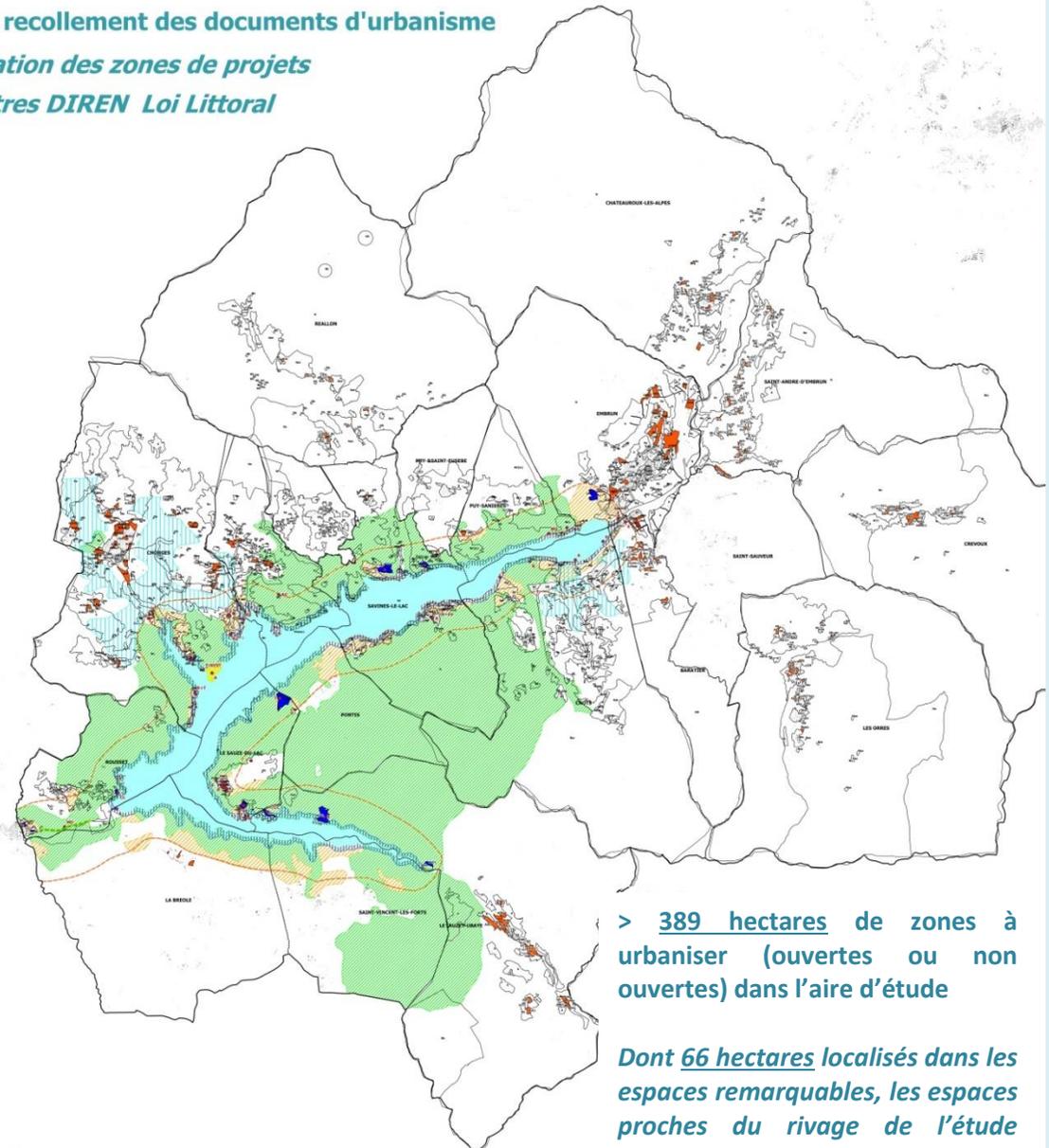
#### Zones à urbaniser (ouvertes ou non) comprises dans les espaces de la loi Littoral

- Zones à urbaniser (ouvertes ou non) comprises dans les espaces de la loi Littoral
- Zones à urbaniser non comprises dans les espaces de la loi Littoral

#### Plan de recollement des documents d'urbanisme

##### Localisation des zones de projets

##### Périmètres DIREN Loi Littoral



> 389 hectares de zones à urbaniser (ouvertes ou non ouvertes) dans l'aire d'étude

Dont 66 hectares localisés dans les espaces remarquables, les espaces proches du rivage de l'étude DIREN

— ZONES A URBANISER NON COMPRISES DANS LES ESPACES DE LA LOI LITTORAL

## 6 Analyse des documents d'urbanisme

Tableau récapitulatif des projets des communes  
(Atelier du 1<sup>er</sup> juillet 2014 à bord de la Carline)

Communes	Les projets cités par les communes lors de l'atelier du 1 <sup>er</sup> juillet 2014
Baratier	<p>Zone commerciale importante gérée par communauté de communes, à étendre car saturée (ou déjà fait)</p> <p>Conserver la plaine agricole, écrin de verdure, meilleures terres agricoles, pression foncière énorme</p> <p>Pas d'aménagement du bord du lac</p> <p>Problèmes sanitaires liés aux vents de sables, recherche des possibilités d'aménagement pour les atténuer</p>
Crots	Projet de la maison des torrents sur le cône de déjection du Boscodon
Saint-André d'Embrun	<p>Commune profite du Lac pour le développement touristique.</p> <p>Il faut que tout le monde soit rassemblé pour monter des projets</p>
Embrun	<p>Cheminement piéton au fil de l'eau</p> <p>Aménagement zone d'activité, possibilité d'agrandissement, maison de pays</p> <p>Projet rénovation de l'archevêché dans le centre-ville</p> <p>Commune est en train d'acheter la Banque de France, projet touristique, pas d'UTN</p> <p>Propriété EDF : projet de requalification touristique</p> <p>Projet d'écoquartier, habitat permanent</p> <p>Projet de 3e chaufferie bois, près hôpital</p> <p>Projet d'un centre aquatique</p>
Puy Sanières	<p>Possibilité d'aménager une petite parcelle communale ou départementale, dans le fond, en bord de lac (à côté du camping ?).</p> <p>Il y a du camping sauvage en bord de lac : aménager et sécuriser ? (problème de sécurité incendie)</p>
Savines Le Lac	<p>Rive gauche :</p> <p>En construction : 1<sup>e</sup> grue pôle Culturel, 2<sup>e</sup> grue Collectif 18 et 12 logements. Prise en compte de la vue des personnes qui habitent dans les HLM à l'arrière du projet</p> <p>Près de la gendarmerie future capitainerie, nouveau ponton, zone technique. Construire une vraie capitainerie (signe fort) pour affirmer la destination nautique Serre-Ponçon</p> <p>Rive droite</p> <p>Lotissement communal 20 lots</p> <p>Sur les 2 plateaux : réaliser un « bel ensemble immobilier » (250 logements, 60 à 200m<sup>2</sup>, habitat à l'année) le permis sera déposé sept - oct</p> <p>3 tuyaux : alimentation eau, assainissement, câble électricité (éclairage du pont prévu).</p> <p>STEP à clarifier à priori pas de nouvelle – dérogation LL obtenue STEP équivalent 6400 habitants</p>

## 6 Analyse des documents d'urbanisme

Communes	Les projets cités par les communes lors de l'atelier du 1 <sup>er</sup> juillet 2014
Prunières	<p>Au bord du lac le camping du nautique (les Touisses), Roustounia, gros contributeurs taxes de séjour.</p> <p>Volonté de préserver les espaces agricoles : 8 agriculteurs en activité travaillent l'essentiel des terres (actuellement ramassent le fourrage). Commune essentiellement agricole. Conscience de la fermeture des paysages liée à la déprise agricole. Pas d'urbanisation de ce secteur. La loi Littoral convient bien.</p> <p>Projets agricoles : problème avec ce tracé de 1000m qui bloque les agriculteurs qui se voient refuser l'implantation de fermes.</p> <p>La forêt envahit les berges, il faudrait pouvoir l'éclaircir (incendies, sécurité des touristes – des pratiques pas très saines, des plaintes en mairie, il faudrait déboiser pour éviter ces cachettes).</p> <p>Des projets pourquoi pas, mais bien ciblés</p> <p>Projet de bergerie à Pra Périer</p>
Saint-Apollinaire	<p>Belvédère inscrit sur le Circuit des belvédères du Pays</p> <p>Constat de la fermeture des paysages : sur la commune c'est une préoccupation, depuis la réduction des activités agricoles</p>
Réallon	<p>Aménagement de la partie haute des aiguilles de Chabrières (sur propriété privée de la commune de Puy St Eusèbe) : Via cordata, le belvédère existe déjà, sentier de découverte sur les aiguilles de Chabrières, et sur les lapiaz</p> <p>Aménagement d'une piste VTT entre le haut de la station et le bord du lac, (pour monter en car, prendre télésiège pour monter au sommet, redescendre par la piste). Il existe une étude sous Maîtrise d'Ouvrage de la Cté de Communes de circuit VTT, volonté de le développer maintenant (tracé : sommet station, camping St Apollinaire, camping le Blanchon, camping le nautique au bord du lac)</p> <p>Préserver les paysages du bord du lac, les espaces ouverts (agriculture extensive). Sont intéressés par les paysages du bord du lac parce que du haut de la station, on les voit.</p>
Chorges	<p>La commune propriétaire du bâtiment de la BNPA à réaménager complètement dans les années qui viennent</p> <p>Le SMADESEP a commencé à créer un sentier, au plus près de l'eau entre la baie Saint Michel et la baie de Chanteloube. <i>(sentier tour du lac : ici c'est faisable, mais pour continuer on butte sur une zone de falaises à Rousset. Il existe un sentier haut « tour du lac »)</i></p> <p>Nouvelle plage de Chanteloube, surveillée depuis cette année par le SMADESEP. Avec 1 bâtiment. Site à garder sauvage, aménagement prévu : parkings, points feu, pique-nique, rien de plus.</p> <p>A gauche de cette plage : baie de Chanteloube, camping, pontons. C'est l'endroit où il y a le plus de pontons.</p> <p>Présentation des centres de vacances : CV Hyvans – BTP, CV ex MGET aujourd'hui LAMY (belge, sont propriétaires des terrains). Bâtiments en cours de construction (48 appart), déjà 5 construits, dans les règles (intégrés au paysage). On n'arrive pas à les obliger à faire les choses dans les règles. Problème avec les mobilhomes (projets de 600 lits) posés dans le camping. Ils ont été posés sans demande d'autorisation, ils ont fait des terrassements énormes, n'ont rien demandé. Les déblais des constructions ont été transportés là, dans la bande littorale, (20m de haut) c'est illégal. Tout le monde a été impuissant devant le fait accompli (ABF, DDT). On va essayer de les obliger à végétaliser.</p> <p>Bâtiment en bois : base nautique (ski nautique) Patrice Martin ex champion du monde, plusieurs compétitions tenues ici.</p>

## 6 Analyse des documents d'urbanisme

Communes	Les projets cités par les communes lors de l'atelier du 1 <sup>er</sup> juillet 2014
Rousset	<p>Entre Chorges et Bois Vieux, la rive est inexploitable au niveau du lac. Rien d'aménagé ni d'aménageable, quelques accès sauvages mais ce n'est pas le souhait de la commune d'aménager.</p> <p>Rousset est sur plusieurs sites : Vieux village, Belvédère : le site touristique avec le muséoscope, Bois vieux, La mairie est en bas du barrage, aux Celliers.</p> <p>Bois vieux : projets d'aménagement pour sécuriser le site</p> <p>Sur le site du belvédère : Projet (au tout début) d'implanter à côté du magasin (au-dessus de la route) des cabanes dans les arbres (2 et 6 à terme, sur pilotis, sous les arbres) sur un terrain communal. Doivent passer devant la CDNPS. Projet haut de gamme avec jacusi. Permet de valoriser secteur.</p> <p>Il existe aussi sur ce site un camping 4* (classé depuis l'an dernier) camping de la Viste (2 piscines, jolis chalets, vue sur le lac, restaurant)</p>
Le Sauze du Lac	<p>Projet du Foreston, sur l'ex colonie Shell, plus rien depuis 10 ans : 25 hectares du CG 05. Investisseurs pour faire une résidence tourisme et résidence séniors, activités nautiques, plage à aménager. Les bâtiments existants pourraient être transformés en restaurant, hôtel. Projet demandant une UTN, passe bientôt en CDNSP</p> <p>Révision en cours du PLU (notamment par rapport au projet Foreston), bientôt finie.</p> <p>Port Saint Pierre : ce qui était prévu au-dessus a été abandonné (vente aux enchères), mais la possibilité de développer une extension en partie haute n'est pas perdue (en AUF au projet de PLU révisé)</p> <p>Spot de jet ski ici, ils sont tranquilles. Bien exposé au sud, plus chaud qu'ailleurs</p> <p>Belvédère : il sera valorisé avec le Pays Sud</p> <p>Pas de volonté de développer autour du village (pas d'étalement, la commune n'a pas beaucoup de foncier), zones constructibles réduites dans le projet de révision du PLU</p>
La Bréole	<p>Révision du PLU en cours. La commune ne dispose pas d'accès au lac</p> <p>Gros centre de vacances au village</p>
Saint Vincent les Forts	<p>Une partie de la commune est attenante au lac avec des enjeux de zones littorales, campings, plages aménagées, problèmes de stationnement de caravanes, d'implantation de HLL, de restaurants plus ou moins bricolés qui se pérennisent.</p> <p>Enjeux d'aménagement surtout, pas d'urbanisation. L'urbanisation est plutôt autour des villages et hameaux</p> <p>Fort Joubert, en haut il y a un bâtiment à côté du départ d'envol de parapente. Il a brûlé, il est plus ou moins en ruine.</p>
Le Lauzet sur Ubaye	<p>Camping « Les berges du lac », ouvert en 2012. Le camping appartient à la commune, bail avec société Odalys qui gère. Il manque encore de végétalisation.</p> <p>Ferme photovoltaïque gérée par Eole, société allemande. 2 formats de panneaux photovoltaïques, la ferme rapporte. Ponton installé</p> <p>Championnats de France canoë kayak se dérouleront ici 12 et 13 juillet 2014</p>
Pontis	<p>La commune, en carte communale, veut revenir au RNU</p> <p>2 réservoirs d'eau à Pontis</p>